

GUIRLÈNE CHÉRY FRÉDÉRIC

**POLITIQUES AGRICOLES ET DÉVELOPPEMENT DE  
L'AGRICULTURE EN HAÏTI :  
UNE ÉTUDE DE CAS, LA PLAINE DU CUL-DE-SAC**

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures  
de l'Université Laval  
pour l'obtention du grade  
de maître ès arts en géographie (M.A.)

Département de géographie  
FACULTÉ DES LETTRES  
UNIVERSITÉ LAVAL

OCTOBRE 1998

© Guirlène Chéry Frédéric, 1998



National Library  
of Canada

Acquisitions and  
Bibliographic Services

395 Wellington Street  
Ottawa ON K1A 0N4  
Canada

Bibliothèque nationale  
du Canada

Acquisitions et  
services bibliographiques

395, rue Wellington  
Ottawa ON K1A 0N4  
Canada

*Your file Votre référence*

*Our file Notre référence*

The author has granted a non-exclusive licence allowing the National Library of Canada to reproduce, loan, distribute or sell copies of this thesis in microform, paper or electronic formats.

The author retains ownership of the copyright in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque nationale du Canada de reproduire, prêter, distribuer ou vendre des copies de cette thèse sous la forme de microfiche/film, de reproduction sur papier ou sur format électronique.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur qui protège cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

0-612-41869-3

## RÉSUMÉ

La problématique du développement agricole constitue un sujet d'importance majeure pour toutes les sociétés contemporaines. Le développement agricole mondial est actuellement bipolaire. Au Nord, se côtoient des nations en butte aux problèmes de surproduction, au Sud, d'autres nations affrontent une agriculture sous-productive. A la base de cet antagonisme se retrouve l'application de politiques agricoles divergentes. Les politiques agricoles conditionnent, en effet, la nature de l'environnement des systèmes de production agricole, et peuvent être ainsi favorables ou non au développement de l'agriculture. En Haïti, petit pays du Tiers-Monde localisé dans la Caraïbe, le développement agricole revêt l'allure d'une utopie. A travers l'étude de cas d'une région agricole périurbaine, la plaine du Cul-de-Sac, cette recherche pose les problèmes relatifs aux politiques agricoles haïtiennes. Le diagnostic régional a révélé l'existence d'une agriculture mal-développée, façonnée par des politiques agricoles qui sous-tendent des interventions publiques limitées en quantité et en qualité et jugées de ce fait inefficaces par les agriculteurs de la plaine.

Joël ROUFFIGNAT

Directeur

Guirlène CHÉRY FRÉDÉRIC

À mon mari, Éric et mes enfants Stephen et Érika.



## AVANT-PROPOS

La réalisation de ce mémoire n'aurait pas été possible si je n'avais bénéficié, à toutes les phases du travail de l'appui d'un nombre incalculable de gens et d'institutions, qui d'une façon ou d'une autre m'ont aidée à progresser vers ce but. Qu'ils trouvent ici l'expression de ma gratitude. Je voudrais remercier en particulier:

-La Puissance Divine qui m'a guidée tout au long de ce parcours;

-Mon Directeur de recherche, le professeur Joël Rouffignat qui m'a toujours fourni un encadrement technique rapproché, même à la phase de collecte de données sur le terrain:

-Les professeurs Jacques Bernier et Maurice Carel, membres du comité de direction du mémoire dont le support administratif, les conseils techniques et les encouragements ont été inestimables;

-Hugues Joseph, Frantzie Dubois et Bernard Éthéart qui m'ont permis d'accéder à des fonds pour le financement de la recherche;

-Les institutions qui ont financé le travail, à différents moments: tout d'abord l'Ambassade d'Haïti au Canada, puis le Gouvernement de la République d'Haïti et enfin le PNUD;

Mes parents, d'Haïti, des États-Unis et de Montréal qui m'ont fourni un support moral et logistique:

-Mes amis, Jean Bonhomme et Judith Édouard, Huguenel Alézi, Hedy Coicou, Serge Pierre Louis, Gérald Chéry, Jules Pierre, Dieuvet Michel, Carlo Prévil, Josilien Édouard et Ernst Bernardin, qui m'ont apporté leur appui technique et moral;

-Les agriculteurs, les cadres et les personnalités politiques qui m'ont accordé des entrevues.

Ma reconnaissance leur est à jamais acquise.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>I. INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
<b>1.1. GÉNÉRALITÉS.....</b>	<b>1</b>
<b>12. APERÇU GÉNÉRAL SUR LE CONTEXTE DE L'ÉTUDE.....</b>	<b>3</b>
<b>1.3. PROBLÉMATIQUE.....</b>	<b>6</b>
1.3.1. <i>RELATIONS ENTRE POLITIQUES AGRICOLES ET DÉVELOPPEMENT AGRICOLE.....</i>	<i>6</i>
1.3.2. <i>LA QUESTION DU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE EN HAÏTI.....</i>	<i>8</i>
1.3.2.1. <i>LA SITUATION DE L'AGRICULTURE HAÏTIENNE.....</i>	<i>8</i>
1.3.2.2. <i>LES RELATIONS ENTRE POLITIQUES AGRICOLES ET CRISE DE L'AGRICULTURE EN HAÏTI.....</i>	<i>13</i>
<b>1.4. OBJECTIFS.....</b>	<b>18</b>
<b>1.5. INTÉRÊT DE LA RECHERCHE.....</b>	<b>18</b>
<b>1.6. JUSTIFICATION DU CHOIX DE LA RÉGION D'ÉTUDE .....</b>	<b>19</b>
<b>II. CADRE THÉORIQUE.....</b>	<b>20</b>
<b>2.1. CONCEPTS.....</b>	<b>20</b>
<b>2.2 PLACE ET RÔLE DE L'AGRICULTURE DANS LE DÉVELOPPEMENT DES SOCIÉTÉS ET TYPES DE POLITIQUES AGRICOLES.....</b>	<b>21</b>
2.2.1. <i>L'AGRICULTURE ASSURE LE LANCÉMENT DE LA CROISSANCE.....</i>	<i>21</i>
2.2.2. <i>L'AGRICULTURE COMME SECTEUR DE FINANCEMENT DE LA CROISSANCE.....</i>	<i>23</i>
2.2.3. <i>L'AGRICULTURE AJUSTE SES PERFORMANCES AUX BESOINS ISSUS DE LA CROISSANCE.....</i>	<i>24</i>
<b>2.3. CADRE THÉORIQUE DE RÉFÉRENCE DES POLITIQUES AGRICOLES.....</b>	<b>24</b>
<b>2.4. TRAITS CARACTÉRISTIQUES DES POLITIQUES AGRICOLES ACTUELLES.....</b>	<b>29</b>
<b>2.5. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DES AGRICULTURES CONTEMPORAINES ET RÉSULTATS OBTENUS.....</b>	<b>33</b>
<b>III. HYPOTHÈSES DE TRAVAIL.....</b>	<b>38</b>
<b>IV. MÉTHODOLOGIE .....</b>	<b>44</b>
<b>4.1. OBJECTIFS DE LA COLLECTE DES DONNÉES.....</b>	<b>44</b>
<b>4.2. LIMITES GÉOGRAPHIQUES DE L'ENQUÊTE.....</b>	<b>45</b>
<b>4.3. DÉMARCHÉ DE RECHERCHE: .....</b>	<b>45</b>
4.3.1. <i>ENQUÊTE SUR LES STRUCTURES DE PRODUCTION AGRICOLES ET SUR LA PERCEPTION DES INTERVENTIONS ÉTATIQUES.....</i>	<i>45</i>
4.3.1.1. <i>LES TOURNÉES D'EXPLORATION.....</i>	<i>45</i>
4.3.1.2. <i>LA SUBDIVISION DU TERRITOIRE.....</i>	<i>45</i>
4.3.1.3. <i>LES ENTREVUES: LA SÉLECTION DES INTERLOCUTEURS.....</i>	<i>46</i>
4.3.1.4. <i>VARIABLES ÉTUDIÉES ET INDICATEURS.....</i>	<i>49</i>
<b>4.4. ENTREVUES SUR L'ORIENTATION DE LA POLITIQUE AGRICOLE ET LES INTERVENTIONS DU MARNDR DANS LA RÉGION .....</b>	<b>51</b>
<b>4.5. LA BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>55</b>
<b>4.6. CADRE D'ANALYSE.....</b>	<b>55</b>
<b>4.7. MODES DE REPRÉSENTATION DES DONNÉES.....</b>	<b>57</b>
<b>V. RÉGION D'ÉTUDE .....</b>	<b>59</b>
<b>5.1. LOCALISATION ET IDENTITÉ DE LA PLAINE DU CUL-DE-SAC .....</b>	<b>59</b>
<b>5.2. PAYSAGES, AGROSYSTÈMES ET CARACTÉRISTIQUES GÉOPHYSIQUES DE LA PCS. 66</b>	<b>66</b>
<b>5.3. SITUATION ADMINISTRATIVE ET DÉMOGRAPHIQUE DE LA PLAINE DU CUL-DE-SAC.....</b>	<b>69</b>

5.3.1. SITUATION ADMINISTRATIVE.....	69
5.3.2. CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION.....	74
5.3.2.1. LES CLASSES D'ÂGES.....	74
5.3.2.2. LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES.....	75
5.3.2.3. LE NIVEAU D'ÉDUCATION.....	76
<b>RÉSULTATS DE LA RECHERCHE.....</b>	<b>78</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE.....</b>	<b>78</b>
<b>LE DIAGNOSTIC.....</b>	<b>78</b>
<b>VI. LES SYSTÈMES DE PRODUCTION.....</b>	<b>79</b>
<b>6.1. ÉVOLUTION DES SYSTÈMES DE PRODUCTION DANS LA PCS.....</b>	<b>79</b>
<b>6.2. LE FONCIER DANS LA PCS.....</b>	<b>85</b>
6.2.1. TAILLE DES EXPLOITATIONS.....	87
6.2.1.1. DANS LA SOUS-RÉGION HUMIDE.....	87
6.2.1.2. DANS LA SOUS-RÉGION SEMI-ARIDE.....	89
6.2.2. SUPERFICIE ET DISTRIBUTION DES PARCELLES CULTIVÉES.....	90
6.2.3. LES MODES DE FAIRE VALOIR.....	93
6.2.3.1. LES MODES DE FAIRE VALOIR DANS LA SOUS-RÉGION HUMIDE.....	95
6.2.3.2. LES MODES DE FAIRE VALOIR DANS LA SOUS-RÉGION SEMI-ARIDE (SRSA).....	97
6.2.3.3. LES CONDITIONS DE FAIRE VALOIR INDIRECT DANS LA PCS.....	99
1. LE MÉTAYAGE OU DEUX-MOITIÉS.....	99
2. LE FERMAGE.....	100
6.2.4. LA SECURITÉ JURIDIQUE DES TERRES DANS LA PCS.....	102
6.2.5. L'URBANISATION DANS LA PCS.....	104
6.2.5.1. PERCEPTION DU PROBLÈME DE L'URBANISATION PAR LA POPULATION.....	107
<b>6.3. LES SYSTÈMES DE CULTURE DANS LA PCS.....</b>	<b>108</b>
6.3.1. IMPORTANCE RELATIVE DES CULTURES DANS LES SOUS-REGIONS ET ORGANISATION DE L'ESPACE.....	108
6.3.2. LE CALENDRIER CULTURAL DANS LA PCS.....	111
6.3.3. L'OUTILLAGE ET L'ÉQUIPEMENT AGRICOLES DANS LA PCS.....	113
6.3.4. L'ORGANISATION DU TRAVAIL AGRICOLE DANS LA PCS.....	116
6.3.5. L'ACCESSIBILITÉ AUX INTRANTS ET LE NIVEAU TECHNOLOGIQUE GÉNÉRAL DES EXPLOITATIONS DE LA PCS.....	117
<b>6.4. LES SYSTÈMES D'ÉLEVAGE DANS LA PCS.....</b>	<b>119</b>
6.4.1. GÉNÉRALITÉS SUR LES SYSTÈMES D'ÉLEVAGE DANS LA PCS.....	119
6.4.2. ACCÈS DES EXPLOITATIONS AU BÉTAIL ET TAILLE DU CHEPTEL DANS LES DEUX SOUS-RÉGIONS.....	121
<b>6.5. FINANCEMENT DES EXPLOITATIONS.....</b>	<b>123</b>
<b>6.6. LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES DANS LA PCS.....</b>	<b>126</b>
<b>6.7. LES ENTREPRISES AGRO-INDUSTRIELLES.....</b>	<b>129</b>
<b>VII. L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LES CONDITIONS DE VIE DE LA POPULATION DE LA PCS.....</b>	<b>133</b>
<b>7.1. LES INFRASTRUCTURES HYDRO-AGRIQUES.....</b>	<b>133</b>
<b>7.2. LES ROUTES ET LES CONDITIONS DE TRANSPORT DANS LA PCS.....</b>	<b>139</b>
<b>7.3. LES MARCHÉS.....</b>	<b>140</b>
<b>7.4. LES INFRASTRUCTURES DE SANTÉ ET LES CONDITIONS SANITAIRES ET NUTRITIONNELLES DE LA POPULATION DE LA PCS.....</b>	<b>142</b>
<b>7.5. LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET LES CENTRES DE FORMATION.....</b>	<b>144</b>
<b>7.6. LES HABITATS.....</b>	<b>146</b>
<b>7.7. LES ACTIVITÉS EXTRA ET PARA-AGRIQUES.....</b>	<b>149</b>
<b>VIII. L'ENCADREMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES AGRICOLES DANS LA PCS.....</b>	<b>152</b>

<b>IX. PERFORMANCES DES SYSTÈMES DE PRODUCTION DANS LA PCS.....</b>	<b>155</b>
<b>9.1. RENDEMENTS DES PRINCIPALES CULTURES ET PRODUCTION CORRESPONDANTES     DANS LA PCS .....</b>	<b>155</b>
<b>9.2. LA RENTABILITÉ ÉCONOMIQUE DES SYSTÈMES DE PRODUCTION AGRICOLE DANS LA     PCS.....</b>	<b>160</b>
<b>X. LES CONTRAINTES AU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE DU POINT DE VUE DES AGRICULTEURS.....</b>	<b>163</b>
<b>CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE.....</b>	<b>166</b>
<b>DEUXIÈME PARTIE.....</b>	<b>168</b>
<b>LES POLITIQUES ET LES INTERVENTIONS.....</b>	<b>168</b>
<b>XI. L'ANALYSE DES CONTRAINTES .....</b>	<b>168B</b>
<b>XII. LES INTERVENTIONS PUBLIQUES.....</b>	<b>173</b>
<b>12.1. HISTORIQUE DES POLITIQUES AGRICOLES EN HAÏTI .....</b>	<b>173</b>
<i>12.1.1. HISTORIQUE DES INTERVENTIONS AGRICOLES DANS LA PCS .....</i>	<i>179</i>
<b>12.2. LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE AGRICOLE HAÏTIENNE ACTUELLE     .....</b>	<b>180</b>
<i>12.2.1. PLACE ET RÔLE DE L'AGRICULTURE DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ         HAÏTIENNE.....</i>	<i>180</i>
<i>12.2.2. OBJECTIFS ASSIGNÉS AU SECTEUR ET GRANDES LIGNES D'ORIENTATION DES TRAVAUX         ACTUELS DE POLITIQUE AGRICOLE .....</i>	<i>182</i>
12.2.2.1. LA RÉFORME INSTITUTIONNELLE.....	183
12.2.2.2. LA RÉFORME AGRAIRE .....	186
12.2.3. LES AXES D'INTERVENTION RETENUS.....	188
12.2.4. LE FINANCEMENT ACCORDÉ AU SECTEUR.....	196
<b>12.3. LES INTERVENTIONS AGRICOLES ACTUELLES .....</b>	<b>197</b>
<b>12.4. LES INTERVENTIONS AGRICOLES PUBLIQUES DANS LA PCS.....</b>	<b>199</b>
12.4.1. LE CADRE INSTITUTIONNEL D'INTERVENTION .....	199
12.4.2. LES INTERVENTIONS ACTUELLES DU MARNDR DANS LES DEUX SOUS-RÉGIONS DE LA PCS .....	201
12.4.2.1. LES INTERVENTIONS EN INFRASTRUCTURES HYDRO-AGRIQUES.....	202
12.4.2.2. LES INTERVENTIONS EN APPUI DIRECT A LA PRODUCTION AGRICOLE.....	209
12.4.2.3. LES INTERVENTIONS EN AMENAGEMENT DES BASSINS VERSANTS DE LA PCS .....	211
12.4.2.4. LES INTERVENTIONS EN ANIMATION, FORMATION, VULGARISATION, POUR L'ENCADREMENT TECHNIQUE DES PRODUCTEURS.....	212
<b>TROISIÈME PARTIE.....</b>	<b>215</b>
<b>LE BILAN DU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE .....</b>	<b>215</b>
<b>XIII. RÉSULTATS DES INTERVENTIONS AGRICOLES SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE DANS LA PCS.....</b>	<b>216</b>
<b>13.1. RÉSULTATS CONCRETS DÉCOULANT DES INTERVENTIONS ENTREPRISES.....</b>	<b>216</b>
13.1.1. RÉSULTATS DES INTERVENTIONS EN INFRASTRUCTURES HYDROAGRIQUES.....	217
13.1.1.1. RÉSULTATS DES INTERVENTIONS EN RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES.....	217
13.1.1.2. RÉSULTATS DES INTERVENTIONS EN APPUI DIRECT A LA PRODUCTION AGRICOLE .....	223
<b>13.2. IMPACT DES INTERVENTIONS AGRICOLES PUBLIQUES SUR LES CONTRAINTES A LA     PRODUCTION ET AU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE .....</b>	<b>225</b>
<b>XIV. PERCEPTION DES INTERVENANTS DU MARNDR DES ACTIONS AGRICOLES PUBLIQUES .....</b>	<b>227</b>
<b>XV. PERCEPTION DES AGRICULTEURS DES INTERVENTIONS AGRICOLES PUBLIQUES ET DE LEURS RÉSULTATS SUR LA PCS .....</b>	<b>230</b>

XVI. VISION DU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE SELON DES AGRICULTEURS DE LA PCS..	237
XVII. ANALYSE COMPARATIVE DE LA VISION DES AGRICULTEURS ET DES ÉNONCÉS DE POLITIQUE DU MARNDR.....	242
XVIII. ANALYSE COMPARATIVE DES DISCOURS PAYSAN ET ÉTATIQUE ET NOTRE MODÈLE THÉORIQUE.....	248
QUATRIÈME PARTIE .....	253
UNE POLITIQUE RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE .....	253
XIX. LES CONDITIONS PRÉLIMINAIRES À L'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE AGRICOLE NATIONALE.....	254
XX. RECOMMANDATIONS POUR UNE POLITIQUE AGRICOLE ADAPTÉE AUX RÉALITÉS RÉGIONALES .....	256
XXI. LES AXES PRIORITAIRES D'INTERVENTION AGRICOLES DANS LA PCS: .....	260
21.1. LA DÉMARCHE GÉNÉRALE D'INTERVENTION .....	260
21.2. LES ACTIONS.....	262
CONCLUSION GÉNÉRALE .....	273
BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE.....	277
ANNEXES .....	287

## LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1.....	287
LISTE ET LOCALISATION DES ORGANISATIONS PAYSANNES INTERVIEWÉES.....	287
ANNEXE 2.1.....	291
GUIDE D'ENTREVUES # 1 .....	291
ANNEXE 2.2.....	294
GUIDE D'ENTREVUES # 2 .....	294
ANNEXE 3.....	295
LISTE DES INTERVENANTS PRIVÉS DANS LA PCS .....	295
ANNEXE 4.....	296
NOM SCIENTIFIQUE DES PRINCIPALES ESSENCES ET DES ESPÈCES CULTIVÉES.....	
RÉPERTORIÉES DANS LA PCS .....	296
ANNEXE 5.....	299
LES PHOTOS .....	299

## LISTE DES TABLEAUX

LISTE DES TABLEAUX.....	IX
TABLEAU #1: CONCEPTIONS THÉORIQUES ET POLITIQUES AGRICOLES.....	28
TABLEAU # 2. MESURES D'ORGANISATION DE LA PRODUCTION.....	31
TABLEAU 3. MESURES D'ORGANISATION DE LA COMMERCIALISATION ET DE LA DISTRIBUTION.....	32
TABLEAU 4. CARACTÉRISTIQUES DES AGRICULTURES CONTEMPORAINES.....	35
TABLEAU # 5. VARIABLES ET INDICATEURS ÉTUDIÉS.....	50
TABLEAU # 6:CARACTÉRISTIQUES GÉOPHYSIQUES DE LA PCS.....	68
TABLEAU # 7.:UNITÉS ADMINISTRATIVES ET POPULATION DE LA PCS.....	73
TABLEAU # 8 : REPRÉSENTATIVITÉ MOYENNE DES GROUPES D'ÂGES DANS LA PCS ET POPULATIONS CORRESPONDANTES.....	74
TABLEAU # 9: RÉPARTITION DE LA POPULATION DE LA PCS PAR VOLET D'ACTIVITÉ.....	76
TABLEAU # 10:PROFIL ÉDUCATIONNEL DES EXPLOITATIONS DANS LA PCS.....	77
TABLEAU # 11:EVOLUTION DES SYSTEMES DE PRODUCTION DANS LA PCS.....	82
TABLEAU # 12: PERCEPTION DES GROUPES PAYSANS DU FONCIER DANS LA PCS.....	86
TABLEAU # 13:TAILLE DES EXPLOITATIONS SUR LES PÉRIMÈTRES RG ET RB.....	87
TABLEAU # 14 :TAILLE DES EXPLOITATIONS SUR LE PÉRIMÈTRE DE L'EM.....	88
TABLEAU # 15:TAILLE DES PLUS PETITES EXPLOITATIONS DANS LA SOUS-REGION HUMIDE ..	88
TABLEAU # 16 :TAILLE DES EXPLOITATIONS DANS LA COMMUNE DE GANTHIER.....	90
TABLEAU # 17 : ESTIMATION DE LA TAILLE DES PARCELLES A GANTHIER.....	91
TABLEAU # 18 :TAILLES DES PARCELLES SUR LES PÉRIMÈTRES DE RG ET RB.....	91
TABLEAU # 19 :TAILLE DES PARCELLES SUR LE PÉRIMÈTRE DE L'EM.....	91
TABLEAU # 20 :REPRESENTATIVITE DES PARCELLES NE DEPASSANT PAS 1 CARREAU DE SUPERFICIE DANS LA PCS.....	92
TABLEAU # 21 :REPRÉSENTATIVITÉ DES PARCELLES N'ATTEIGNANT PAS 1/3 DE CARREAU DE SUPERFICIE.....	92

TABLEAU # 22: REPRÉSENTATIVITÉ DES MODES DE TENURE PAR RAPPORT A LA SUPERFICIE TOTALE CONSIDÉRÉE ET AU NOMBRE DE PARCELLES (SRH).....	95
TABLEAU # 23 : REPRÉSENTATIVITÉ DES SUPERFICIES TRAVAILLÉES EN FAIRE VALOIR INDIRECT (SRH).....	96
TABLEAU # 24 : REPRÉSENTATIVITÉ DES MODES DE TENURE PAR RAPPORT A LA SUPERFICIE TOTALE CONSIDÉRÉE ET AU NOMBRE DE PARCELLES (SRSA).....	97
TABLEAU # 25 : REPRÉSENTATIVITÉ DES SUPERFICIES TRAVAILLÉES EN FAIRE VALOIR INDIRECT (SRSA).....	98
TABLEAU # 26 : CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT DU MTAYAGE DANS LA PCS .....	100
TABLEAU # 27 :IMPORTANCE DES TROUBLES FONCIERS (TF) PAR RAPPORT AUX TROUBLES GÉNÉRAUX (TG) DANS LA PCS .....	103
TABLEAU # 28. :PROJECTION DE L'EMPIÈTEMENT URBAIN SUR 1998 A PARTIR DES DONNÉES DE M. DURET .....	106
TABLEAU # 29 :PROJECTION SUR 1998 A PARTIR DES DONNEES DE M.DURET ET DU DEFENSE MAPPING 1994.....	106
TABLEAU # 30 :CALENDRIER CULTURAL DES PRINCIPALES CULTURES ET DE QUELQUES CULTURES SECONDAIRES DANS LA PCS .....	113
TABLEAU # 31:NIVEAU D'ACCESSIBILITÉ DES EXPLOITATIONS A L'OUTILLAGE AGRICOLE... ..	115
TABLEAU # 32 :NIVEAU D'ACCÈS DES EXPLOITATIONS AUX ANIMAUX D'ÉLEVAGE.....	122
TABLEAU # 33 :LE CRÉDIT AGRICOLE DANS LA PCS A TRAVERS DEUX PARTENAIRES FINANCIERS DU BCA .....	125
TABLEAU # 34 :RENDEMENTS DES PRINCIPALES CULTURES DANS LES DEUX SOUS-REGIONS DE LA PCS.....	156
TABLEAU # 35 :ESTIMATION DE LA PRODUCTION DE QUELQUES CULTURES PRINCIPALES DANS LA PCS.....	156
TABLEAU # 36:ESTIMATION DE LA CONTRIBUTION DE LA PRODUCTION AGRICOLE DE LA PCS DANS LA PRODUCTION NATIONALE .....	157
TABLEAU # 37 :COMPARAISON DES RENDEMENTS DE QUELQUES CULTURES PRINCIPALES DANS LA PCS EN SRH ENTRE 1954, 1981, 1986, 1989 ET 1997 .....	158
TABLEAU # 38 :COMPARAISON DES RENDEMENTS DES PRINCIPALES CULTURES DE LA PCS ET DE CEUX OBTENUS AU NIVEAU NATIONAL, EN RÉPUBLIQUE DOMINICAINE ET AU NIVEAU MONDIAL DANS LES CONDITIONS SEMBLABLES A HAITI.....	159
TABLEAU # 39: LE REVENU AGRICOLE DES EXPLOITATIONS A L'EM ET A GANTHIER .....	160
TABLEAU # 40:CLASSIFICATION DES REVENUS AGRICOLES DANS DEUX SITES DIFFERENTS AU NIVEAU DE LA PCS .....	161



TABLEAU # 41: POINTS DE VUE DES AGRICULTEURS DES CONTRAINTES AU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE .....	164
TABLEAU # 42: RÉCAPITULATION DES CONTRAINTES ET DES CONSÉQUENCES DEGAGÉES AU NIVEAU DU DIAGNOSTIC DES STRUCTURES DE PRODUCTION AGRICOLE DANS LA PCS.....	170
TABLEAU # 43: LES DISPOSITIONS DE POLITIQUES AGRICOLES AU FIL DE L'HISTOIRE D'HAÏTI.....	177
TABLEAU # 44: GRANDES ORIENTATIONS DES DISPOSITIONS DE POLITIQUES AGRICOLES ET IMPACTS SUR LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE.....	178
TABLEAU # 45: INTERVENTIONS DU MARNDR EN INFRASTRUCTURES HYDRO-AGRIQUES DANS LES DEUX SOUS-RÉGIONS .....	204
TABLEAU # 46: INTERVENTIONS DU MARNDR DANS LA GESTION DES PÉRIMÈTRES IRRIGUÉS DANS LA PCS.....	209
TABLEAU # 47: LES INTERVENTIONS DU MARNDR EN APPUI A LA PRODUCTION AGRICOLE DANS LA PCS.....	211
TABLEAU # 48: VALEURS OBTENUES PAR INTERVENTION DANS LA SOUS-RÉGION HUMIDE .....	232
TABLEAU #49: VALEURS OBTENUES PAR INTERVENTION .....	
DANS LA SOUS-RÉGION SEMI-ARIDE .....	233
TABLEAU # 50: OBJECTIFS DES AGRICULTEURS DE LA PCS PAR RAPPORT AU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE .....	240
TABLEAU # 51: VISION DES AGRICULTEURS DES ACTIONS APTES À INSTAURER LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE DANS LA PCS.....	241
TABLEAU # 52: NATURE DES PROPOSITIONS DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE DANS LA PCS .....	257
TABLEAU # 53: REGROUPEMENT DES PROPOSITIONS D'INTERVENTIONS.....	259

## LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : RÉPARTITION DU PIB PAR SECTEUR ( IN AID, 1987).....	12
FIGURE 2. :LES ENTITÉS ADMINISTRATIVES TERRITORIALES DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI.....	70
FIGURE 3 : RÉPARTITION DE LA POPULATION DE LA PCS PAR SEXE ET PAR ÂGE.....	75
FIGURE 4 : MODÈLE CONCEPTUEL DE LA TENURE DE TERRE DANS LA RÉGION DU CUL-DE-SAC.(IN VAN LIEROP ET RIOUX, 1989).....	94
FIGURE 5 : RÉPARTITION DES PLUIES DANS LA PCS.....	111
FIGURE 6 : ESQUISSE D'UN ARBRE A PROBLÈME À PARTIR DES RÉSULTATS..... DU DIAGNOSTIC DE LA PCS.....	165
FIGURE 7 :STRUCTURE DE SUPERVISION DES SYSTÈMES D'IRRIGATION.....	205

## LISTE DES SIGLES

ADRA	:Adventist Development and Relief Agency
ANDAH	:Association Nationale des Agro-professionnels Haïtiens
ASSET 2000	:Agriculturally Sustainable Systems and Environmental Transformation 2000
BAC	:Bureau Agricole Communal
BCA	:Bureau de Crédit Agricole
BNDAI	:Banque Nationale de Développement Agricole et Industriel
CAF	:Coût Assurance Fret
CARE	:Cooperative American Relief Everywhere
CECI	:Centre Canadien d'Étude et de Coopération Internationale
CNUEH	:Centre des Nations Unies pour les Établissements Humains
COSODEV	:Coopérative de Solidarité et de Développement
CRES DIP	:Centre de Recherche, d'Études Sociales et de Diffusion Populaire
CRES FED	:Centre de Recherche et de Formation Économique et Sociale pour le Développement
CS	:Culture Secondaire
DA	:Développement Agricole
DARNDR	:Département de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural
DDAO	:Direction Départementale Agricole de l'Ouest
DGI	:Direction Générale des Impôts
EM	:Étang Manneville
FAES	:Fonds d'Assistance Économique et Sociale
FAMV	:Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire
FAMOSA	:Marque déposée d'une fabrique de pâte de tomate
FAO	:Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FHD	:Fonds Haïtien de Développement
FOB	:Free on boat
FVI	:Faire Valoir Indirect
GOH	:Gouvernement de la République d'Haïti
HASCO	:Haïtian American Sugar Company
IFSIS	:Interim Food Security Information System
IHSI	:Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique
IMRU	:Groupe d'Intervention en Milieu Rural
INARA	:Institut National de la Réforme Agraire
IRAM	:Institut de Recherches et d'Application des Méthodes de développement
LGL SA	:Lalonde, Girard, Letendre, Société Anonyme
MARNDR	:Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural
MPCE	:Ministère du Plan et de la Coopération Externe
OCDE	:Organisation pour la Coopération et le Développement Economique
OI	:Organisation Internationale
ONG	:Organisation Non Gouvernementale

ORE	:Organisation pour la Réhabilitation de l'Environnement
PADF	:Pan Américain Development Foundation
PCS	:Plaine du Cul de Sac
PIB	:Produit Intérieur Brut
PME	:Petites et Moyennes Entreprises
PNB	:Produit National Brut
PNUD	:Programme des Nations Unies pour le Développement
PPP	:Petits Projets de la Présidence
PRB	:Projet Rivière Blanche
PRIC	:Plate-forme Régionale d'Intervention Concertée
PRODETER	:Programme de Développement de Terroirs et d'aménagement des bassins versants
PURE	:Programme d'Urgence et de Récupération Économique
RA	:Réforme Agraire
RB	:Rivière Blanche
RG	: Rivière Grise
SACAD	: Système Caraïbéen et Alternative de Développement
TAS	:Taux d'Absorption de Sodium
TPTC	: Ministère des Travaux Publics des Transports et de la Communication
UCG	:Unité Centrale de Gestion
UE	:Union Européenne
UNESCO	:Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
USAID	:Agence Américaine pour le Développement

## LISTE DES CARTES

CARTE 1: HAÏTI, RÉGIONS PHYSIOGRAPHIQUES.....	61
CARTE 2: LOCALISATION DE LA PLAINE DU CUL-DE-SAC DANS LE TERRITOIRE HAÏTIEN.....	62
CARTE 3: DÉCOUPAGE ADMINISTRATIF DE LA PLAINE DU CUL-DE-SAC, VUE DANS LE DÉPARTEMENT DE L'OUEST.....	63
CARTE 4: HAÏTI, LAND GOOD FOR AGRICULTURE.....	64
CARTE 5: PLAINE DU CUL-DE-SAC, INFRASTRUCTURES HYDAULIQUES.....	65
CARTE 6: PLAINE DU CUL-DE-SAC, CARTE DE RÉPARTITION DES ORGANISATIONS PAYSANNES INTERVIEWÉES DANS LEUR LOCALITÉ RESPECTIVE ET PAR SOUS-RÉGION.....	72
CARTE 7: PLAINE DU CUL-DE-SAC, CARTE D'OCCUPATION DES SOLS.....	81
CARTE 8: COMPARAISON DE L'EMPIÈTEMENT URBAIN ENTRE 78 ET 94.....	105
CARTE 9: PLAINE DU CUL-DE-SAC, SALINITÉ DES SOLS.....	138

# CHAPITRE I

## I. INTRODUCTION

### 1.1. GÉNÉRALITÉS

L'histoire agraire a évolué dans le cadre de l'histoire générale au rythme des rapports des hommes avec la nature et des rapports sociaux, culturels, politiques, économiques qu'ils entretiennent entre eux. Malassis L. (1996) subdivise cette histoire en trois périodes principales: l'âge pré-agricole, l'âge agricole et l'âge agro-industriel. L'âge pré-agricole débuta à l'ère paléolithique par une phase de prospection de l'homme de son environnement végétal et animal, au sein duquel il prélève ses aliments au moyen de la cueillette, de la chasse et de la pêche. Au néolithique correspondant à l'âge agricole, l'homme procède à la domestication des espèces comestibles. A ce stade l'aliment agricole remplace l'aliment sauvage. Ce furent les premières formes d'artificialisation des écosystèmes naturels par l'homme. C'est le début de l'agriculture. Selon les thèses économiques relatives à l'origine de l'agriculture, le passage de la période pré-agricole à l'agricole s'explique par la nécessité pour l'homme d'accroître ses disponibilités alimentaires en regard de la croissance démographique.

Selon Malassis L. (1979), l'activité agricole a pour but principal de produire de la nourriture pour les hommes à partir de la mise en oeuvre du processus de transformation de l'énergie solaire, en énergie alimentaire par le moyen de convertisseurs biologiques (espèces cultivées) en utilisant la terre dans ces processus de transformation. Le niveau de

développement agricole varie avec le niveau de contrôle de l'homme des différentes composantes de ces processus de transformation naturels afin d'obtenir à son rythme des produits alimentaires.

La première forme d'agriculture dite de subsistance s'organise autour d'unités de production et de consommation. Puis, grâce aux premières inventions industrielles (moulins à vent et à eau, charrue, ...), le processus de production s'améliore. Les outils se perfectionnent et l'agriculture attelée succéda à l'agriculture manuelle. Au stade agricole, les rapports homme-nature seront particulièrement influencés par les rapports des hommes entre eux. Ainsi, les échanges interrégionaux et intercontinentaux (croisades, découverte de l'Amérique, conquêtes coloniales,...) ont été déterminants dans l'élargissement et l'amélioration de la base génétique végétale et animale de production agricole.

Cependant, le niveau d'évolution de l'agriculture varie aussi avec le rythme de développement général (développement de l'industrie, des villes) et le statut politico-économique des sociétés. Dans les empires coloniaux (en Europe), le progrès agricole suit son cours alors que les colonies se spécialisent dans la production de matières premières agricoles pour les industries métropolitaines. Le développement des transports permit l'accroissement et la diversification des échanges et l'apparition d'un nouveau type d'agriculture: l'agriculture marchande. Celle-ci évolua rapidement vers une forme plus avancée d'agriculture qui combinent les activités agricoles à d'autres de nature commerciales (intensification, mondialisation des échanges) et industrielles. C'est l'avènement de l'âge agro-industriel.

Aucune période n'est homogène. Chacune d'elle constitue le cadre d'évolution de plusieurs types d'agriculture parmi lesquels l'un prédomine tout en coexistant avec les survivances du type originel et les premières mutations vers une forme plus avancée. Selon Mendras et Tavernier (1969), les types d'agriculture s'épanouissent dans des structures de production distinctes et la politique agricole d'un pays donné apparaît comme l'effort plus ou

moins réussi de protéger telle structure agricole ou de faire évoluer une agriculture donnée vers tel ou tel autre type de structure.

D'après Ellis F. (1992), les politiques agricoles réfèrent aux méthodes utilisées par les gouvernements pour changer l'environnement dans lequel évolue la production agricole. Par conséquent, les modes de production agricole permettant de caractériser le stade de développement de l'agriculture d'un pays résulte de la trajectoire historique de celui-ci, laquelle découle des décisions de politique agricole qui y ont été appliquées dans les conditions physiques et socio-économiques du milieu considéré. Selon l'OCDE (1961), l'orientation de la politique agricole est généralement fonction de la place qu'occupe l'agriculture dans l'économie d'un pays et le degré de développement général de ce pays.

Quel est donc le niveau de développement général d'Haïti et la place qu'y occupe l'agriculture?

## 1.2. APERÇU GÉNÉRAL SUR LE CONTEXTE DE L'ÉTUDE

Haïti est la nation la plus pauvre de la Caraïbe. Selon un rapport de la Banque Mondiale de 1984, 75% de sa population vivent en dessous du seuil de pauvreté. Aujourd'hui, la situation a empiré. Le PNB du pays est le plus bas de l'hémisphère, 250 \$US (FAO, 1995). L'économie nationale très malade, est de plus en plus dépendante de l'aide externe. Le secteur industriel embryonnaire, orienté vers la sous-traitance (70% des entreprises, selon Tardieu-Bazin, Magloire et Merlet, 1991) est considéré par certains auteurs comme un épiphénomène (Bernardin E. A., 1993) n'ayant aucun impact sur le développement agricole et ne favorisant point la réduction des importations des produits de base. Dans le secteur commercial, l'informel tend graduellement à occuper toute la place. L'agriculture, le secteur économique dominant connaît de grandes difficultés. Depuis environ une quarantaine d'années, la production des vivres et des denrées stagne. D'après IRAM, (1990), dès les années 70, elle ne suit plus le rythme de croissance de la population. Néanmoins,



l'agriculture demeure encore un secteur économique-clé du pays en contribuant à près de 35% au PNB (PNUD in CARE-Haïti, 1996), en fournissant 57% de l'alimentation nationale et en engageant les deux tiers de la population active (FAO, 1997).

Exiguité du foncier dans la plupart des exploitations agricoles, carences en infrastructures, termes de l'échange villes/campagnes défavorables, dégradation du milieu naturel déjà physiquement fragile constituent la toile de fond d'une agriculture caractérisée selon l'IRAM (1990) par deux principales orientations stratégiques:

-une production à dominante vivrière, localisée principalement dans les mornes, tournée vers la recherche du maximum de calories par unité de surface à travers des systèmes de cultures complexes, très diversifiés pour étaler les risques et un fort investissement en travail:

-une production essentiellement marchande concentrée dans les plaines et autour des villes orientée vers la recherche maximale de revenus monétaires à l'hectare par l'intensification des systèmes de cultures.

A travers l'étude de cas d'une région agricole du pays, la plaine du Cul-de-sac, ce mémoire se propose d'étudier les relations existant entre le niveau de développement de l'agriculture et les politiques agricoles en Haïti.

La plaine du Cul-de-Sac, une des principales zones agricoles du pays localisée à la périphérie de la capitale d'Haïti, Port-au-Prince, constitue un lieu typique de manifestation de cette dichotomie. Dans cet espace coexistent en effet, les deux modèles d'agriculture précédemment identifiés: une agriculture moderne entreprise par des firmes privées mettant en oeuvre un haut niveau de technologie et une agriculture familiale au sein de laquelle s'utilisent des techniques et des stratégies de production permettant aux agriculteurs d'affronter les contraintes du milieu tout en minimisant les risques.

Par ailleurs, la plaine du Cul-de-Sac est confrontée à des problèmes spécifiques qui remettent en question sa vocation de zone agricole. Les producteurs font face depuis quelques années à une baisse progressive de la productivité des sols due principalement à la salinisation de la nappe phréatique résultant en particulier d'une exploitation irrationnelle des ressources en eaux souterraines de la nappe et d'une maîtrise insuffisante de l'eau au niveau des systèmes d'irrigation. En outre, l'extension incontrôlée des banlieues dans les zones périphériques de la ville a engendré la reconversion accélérée de l'espace agricole de la plaine en quartiers résidentiels.

L'objet de cette recherche est d'étudier les politiques agricoles haïtiennes à travers l'étude de cas de la plaine du Cul-de-Sac en procédant à un diagnostic des structures de production agricole actuelles de la région en adéquation avec les mesures de politique agricole appliquées en vue d'en dégager des perspectives de développement régional.

### 1.3. PROBLÉMATIQUE

#### ***1.3.1 RELATIONS ENTRE POLITIQUES AGRICOLES ET DÉVELOPPEMENT AGRICOLE***

Les systèmes de production agricole indépendamment de leur niveau de développement fonctionnent et évoluent sous l'influence de deux catégories de facteurs: des facteurs internes qui leur sont particuliers et des facteurs externes principalement de nature économique, sociale et politique qui constituent leur environnement (Adaptation de la théorie des systèmes sociaux de Lévy-Strauss). Les politiques agricoles définies par les gouvernements déterminent la nature, le rôle et le niveau d'influence de certains facteurs externes au sein de ces systèmes. Une politique agricole est

l'ensemble des décisions et de leur mise en oeuvre dans le secteur agricole en vue d'atteindre certains objectifs...Toutes les politiques agricoles ... résultent d'un compromis, entre d'une part, les objectifs politiques, économiques et sociaux poursuivis par le gouvernement en place et, d'autre part, les contraintes ...imposées par la situation de l'agriculture du pays considéré et qui sont elles-mêmes la résultante d'une longue évolution historique (Mendras et Tavernier, 1969)

D'après l'OCDE (1961),

les politiques agricoles sont, par définition, complexes, puisqu'elles constituent la résultante des objectifs visés dans des domaines bien distincts mais étroitement liés, comme le soutien des revenus et des prix, l'orientation de la production, le commerce, la population agricole et l'amélioration des structures. Elles se différencient d'un pays à l'autre surtout par l'importance qu'attachent les gouvernements à chacun des éléments de leur politique agricole.

Les politiques agricoles peuvent, en fonction de leur orientation constituer un facteur d'épanouissement ou un frein à la production agricole. Selon Lecaillon J. et al. (1987),

L'État joue un rôle déterminant car il influence la contribution de l'agriculture aux divers objectifs de développement et capture le surplus au niveau le plus global. Dans les économies où le secteur agricole est le lieu d'une forte concurrence et est ouvert au progrès technologique, une partie de ce surplus potentiel sera transférée à des secteurs non-agricoles en vertu du jeu plus ou moins automatique des forces du marché. La productivité des agriculteurs continuera à augmenter grâce à l'adoption de technologies plus efficaces dont les effets s'ajoutant à ceux de la concurrence exerceront une pression

sur les profits et les prix de produits agricoles. L'État peut encourager ce processus en entretenant un climat favorable. Mais la part de l'excédent peut être, et est habituellement capturée beaucoup plus directement par l'État au moyen d'un ensemble de mesures monétaires et fiscales ainsi que d'interventions sur les prix.

Ces politiques agricoles divergentes ont donné lieu à une situation agricole mondiale déséquilibrée caractérisée par la concentration, à un pôle, d'une production agricole excédentaire (Amérique du Nord et Europe) résultant des mesures de subvention et d'incitation à la modernisation des structures de production et qui oblige le recours, à l'heure actuelle, à des mesures économiques restrictives afin de limiter les excédents. A l'autre pôle, se retrouve une agriculture peu performante incapable dans la plupart des cas de satisfaire les besoins alimentaires nationaux et dont les carences sont compensées par des importations commerciales et par l'aide alimentaire en provenance des régions de surproduction.

Selon le Rapport Brundtland (1989), le monde dispose aujourd'hui davantage de nourriture par habitant que durant toute l'histoire de l'humanité. L'agriculture ne manque pas de ressources agricoles et de la technologie nécessaire à une production mondiale suffisante à l'alimentation adéquate de l'humanité toute entière mais

elle manque de politiques capables d'assurer que la nourriture soit produite là où elle est nécessaire et de façon à fournir aux populations rurales pauvres des moyens d'existence suffisants.

Jacques Chonchol (1986) élargit le cadre d'application de ces politiques au développement rural (*many other types of activity in addition to farm production, d'après Ellis F. 1992*) mais opine à peu près dans le même sens

les politiques de développement rural qui seront menées et leurs conséquences sur le mode et les conditions de vie des populations seront décisives dans les années à venir pour le sort de plus de la moitié de la population du tiers-monde.

Ainsi, l'État à travers les politiques agricoles, dispose d'immenses pouvoirs d'intervention sur tous les points de la filière de production agricole et peut de ce fait influencer les structures, le fonctionnement et l'efficacité du secteur.

### 1.3.2. LA QUESTION DU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE EN HAÏTI

#### 1.3.2.1. LA SITUATION DE L'AGRICULTURE HAÏTIENNE

L'installation de l'agriculture dichotomique en Haïti remonte au lendemain de la proclamation de l'Indépendance. En se basant sur la division de l'histoire agraire mondiale effectuée par Malassis (1996), l'agriculture haïtienne se situerait présentement à l'âge agricole caractérisée par la prédominance d'une agriculture de subsistance fortement articulée au marché. Étant donné que selon cet auteur, chaque période est hétérogène, constituée de survivances de l'âge précédent et annonciatrice de l'avenir, le dualisme des systèmes de production haïtiens actuels serait donc un stade transitoire vers une forme plus évoluée, l'agriculture marchande.

Trois points principaux permettent de résumer les caractéristiques fondamentales de la production agricole haïtienne:

**-un foncier en miette;**

D'après le dernier recensement de 1982 (in IRAM, 1990), les unités de production de superficie variant entre 0.5 carreau<sup>1</sup> et moins d'un carreau totalisent 32% de la surface cultivée et sont travaillées par 70% de la population agricole. Les paysans moyens occupent 40% de l'espace cultivé avec des superficies oscillant entre 1 car et moins de 3 car. Les paysans aisés bénéficient de superficies variant entre 3 car et moins de 10 car et occupent 19% des terres cultivées. Les grands propriétaires occupent 9% des terres avec des superficies supérieures à 10 car. Cette structure foncière entraîne une surexploitation du capital foncier et constitue un autre facteur important de dégradation du milieu. Les exploitations paysannes se composent généralement de plusieurs parcelles de superficie, de

---

<sup>1</sup> Le carreau (car) représente la principale unité de mesure de superficie en Haïti et équivaut à 1.29 hectare

localisation et de tenure variables et sont caractérisées par une faible productivité du travail agricole. Les grandes exploitations marchandes avec des propriétaires très souvent absentéistes sont généralement travaillées en faire-valoir. La stratégie (IRAM, 1990) de ces propriétaires s'oriente vers

la maximisation du taux de profit, ce qui explique qu'ils investissent leur capital dans d'autres secteurs plus rentables que l'agriculture.

**-les systèmes de production paysans sont sous-tendus par de profondes logiques internes** et façonnés par une grande capacité empirique d'adaptation de la paysannerie aux conditions et contraintes du milieu;

Les systèmes de production (les types de culture, associations culturales, rotation, assolement, itinéraires techniques, ...) pratiqués varient avec les aires agro-écologiques spécifiques : cultures vivrières et denrées de grand rapport dans les montagnes et plateaux humides, espèces résistantes à la sécheresse dans les plaines et montagnes arides à semi-arides, plantations sucrières, bananeraies et riziculture dans les plaines irriguées. Au niveau des exploitations paysannes, les associations culturales constituent la règle et permettent aux agriculteurs de diminuer les risques de pertes de récoltes, de diversifier et d'échelonner leur production vers un minimum d'autonomie alimentaire. L'élevage intégré à l'agriculture permet la valorisation des résidus de récolte tout en garantissant aux parcelles un apport régulier en fumure organique. Les outils aratoires utilisés et les itinéraires techniques mis en oeuvre sont des plus rudimentaires. L'agriculture est en grande partie pratiquée sous régime pluvial. Les superficies irrigables en Haïti sont évaluées entre 28 et 30% de l'espace cultivé mais seulement 10% de cet espace se retrouvent sous irrigation.

Ces systèmes de production sont fortement intégrés au marché selon des circuits différenciés qu'il s'agisse de vivres, de denrées ou de produits destinés à la transformation agro-industrielle. La main d'oeuvre familiale occupe une place importante au sein de l'exploitation paysanne et l'allocation de la force de travail joue un grand rôle dans la

hiérarchie sociale du milieu rural: les paysans les plus aisés achètent de la main d'oeuvre, les paysans moyens échangent des journées de travail et occasionnellement en vendent. Les paysans pauvres vendent leur force de travail. Les grandes exploitations des plaines irriguées représentent une catégorie à part avec un mode particulier de mise en valeur des terres (main d'oeuvre exclusivement salariée, achat d'intrants).

**-les conditions défavorables d'évolution de ces systèmes les ont précipités dans une crise agricole profonde difficile à surmonter.** Cette crise est décelable à différents niveaux. Tout d'abord la contribution de l'agriculture dans l'économie du pays tend à diminuer par rapport à celle des autres secteurs (figure # 1). En 1967, l'agriculture contribuait à près de 90% (Pierre Charles, G. 1967) du PNB alors qu'aujourd'hui elle n'y participe qu'à 35%. De même, selon ce même auteur, à cette époque elle fournissait du travail à 77.6 % de la population active alors qu'aujourd'hui elle n'occupe que les deux tiers de cette population. Sa contribution au PIB est passée de la moitié au tiers (IRAM, 1990).

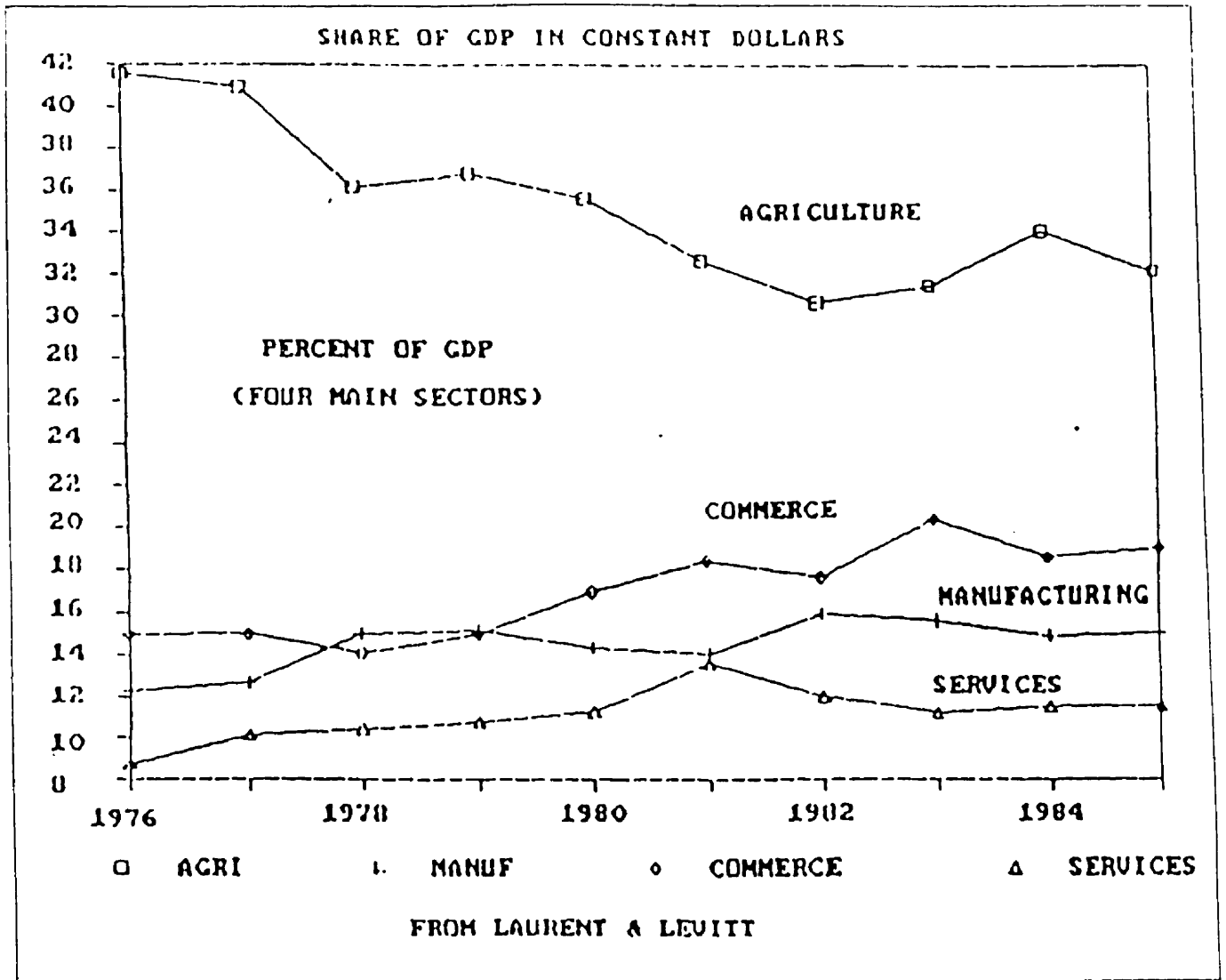
En outre, la part de la production agricole nationale dans l'approvisionnement alimentaire du pays est aussi en régression. D'après IRAM (1990), elle serait passée de 90 à 75 % en 1990. Puis à 57% aujourd'hui. Le cas de la canne à sucre illustre fort bien ce déclin. Les importations de sucre se sont accrues depuis environ une dizaine d'années. De 1981 à 1991, elles sont passées de 11 575 à 75 000 tonnes tandis que pour la même période la production nationale a chuté de moitié passant de 42 000 à 21 000 tonnes (ANDAH, 1994). La principale denrée d'exportation, le café, a connu aussi un déclin considérable: vers 1953-1954, il représentait en valeur près de 78.4% du total des exportations et couvrait à lui seul 91.6% des importations mais à partir des années 70, il ne représente plus que 36% de ce total (Lescot G., 1984). Les rendements obtenus sont parmi les plus faibles au monde (FAO, 1995)

Néanmoins, de nombreux rapports soulignent la stagnation globale persistante de la production agricole depuis une quarantaine d'années, en terme de volumes récoltés pour la plupart des produits mais ce qui engendre une situation de manque en regard de

l'accroissement de la démographie, de la baisse des prix de certains produits destinés à l'exportation sur le marché international et de la détérioration des termes de l'échange entre les produits agricoles et les produits manufacturés. Selon un rapport de l'USAID (1985), la superficie irriguée du temps de la colonie était de 140.000 ha, aujourd'hui elle serait d'environ 60.000 ha (FAO, 1995). Par ailleurs, l'exode rural ne cesse de croître, ce qui constitue un indicateur particulièrement significatif de la dégradation des conditions de vie dans les campagnes haïtiennes, étant donné l'atrophie du secteur industriel dans le pays.



FIGURE 1 : RÉPARTITION DU PIB PAR SECTEUR ( in AID, 1987)



### **1.3.2.2. LES RELATIONS ENTRE POLITIQUES AGRICOLES ET CRISE DE L'AGRICULTURE EN HAÏTI**

L'histoire agraire haïtienne peut être répartie en 5 grandes périodes durant lesquelles les mesures de politique agricole ont évolué avec les contextes politico-économiques nationaux et internationaux. Il y eut une première période pré-agricole (1492-1625) d'exploitation de l'espace par les peuplements autochtones indiens. Elle fut suivie par une seconde période coloniale (1492-1804) durant laquelle fut mise en place une économie agro-exportatrice extravertie reposant sur de grandes exploitations de denrées d'exportation et sur une force de travail esclavagiste. Les premières mesures politiques d'orientation de la structure agraire actuelle remonte à la troisième période post-indépendance (1ère moitié du XIX<sup>e</sup> siècle). En effet, les choix des dirigeants du moment en faveur du maintien des grandes plantations et les règlements cultureux rigides en vigueur à l'époque ont eu pour conséquence la colonisation des mornes par les premiers paysans haïtiens et jetèrent les bases de la structure foncière actuelle.

En dépit des multiples études ayant démontré le caractère limitatif du foncier par rapport aux performances agricoles enregistrées, l'État n'y a jamais touché sauf pour octroyer des concessions à des catégories stratégiques de la société tels que les officiers militaires, les grands fonctionnaires et à des compagnies étrangères. Dès 1961, Paul Moral (1961), à l'issue de son bilan de la situation agricole de l'époque, a mis en lumière des interrogations dont l'intérêt est encore à l'ordre du jour:

Pourquoi les organisations internationales ou interaméricaines, et avec elles les pouvoirs publics haïtiens, ont-ils obstinément dirigé le gros de leurs efforts vers une pédagogie dispersée du jardinage au lieu de mobiliser les ressources financières et techniques en direction de quelques objectifs essentiels parmi lesquels il faudrait placer la préservation des ressources naturelles, l'aménagement du régime foncier et l'ouverture des campagnes à l'économie commerciale moderne....bien des expériences rurales récentes montrent une véritable dérobade aux besoins impérieux, séculaires, de la paysannerie.

En 1993, Bernardin E.A. se penche sur la question du morcellement excessif des parcelles paysannes et souligne le fait qu'il n'y a jamais eu en Haïti de véritable distribution de terre en faveur des paysans. Bien avant lui, Pierre Charles G. (1967) opinait dans le même sens:

La réalité des terres est beaucoup plus complexe et extralégale. Le latifundisme d'État demeure en grande mesure la mère du latifundisme privé. Des donations, des ventes arrangées, des concessions scandaleuses sont venues augmenter le patrimoine de la minorité qui forme le pouvoir politique ou est protégé par celui-ci....La réforme agraire est un impératif urgent sans lequel la Nation continuera pour longtemps encore à mener une existence misérable. Sans une réforme agraire sérieuse, profonde, bien adaptée aux réalités économiques et sociologiques haïtiennes, le progrès sera un mirage.

Parallèlement à la question foncière, les mécanismes de commercialisation agricole en fonctionnement actuellement remontent également à la période post-indépendance et ont à peine été modifiés. Les vivres circulent à travers un réseau de commerçantes (dénommées Madame Sara) du niveau local au niveau régional jusqu'au principal centre de consommation que constitue la capitale. Les produits de première nécessité suivent le même circuit mais en sens inverse. A chaque niveau du réseau correspond un niveau de marge bénéficiaire de sorte que les producteurs paysans vendent leurs produits au prix le plus bas et achètent les produits manufacturés au prix le plus élevé.

A travers le circuit vivrier, le producteur reçoit de la moitié aux trois quart du prix au consommateur pour les produits de base (maïs, sorgho, riz tubercules, etc...). A certaines périodes, il se produit des flambées passagères des prix de certains vivres (haricot, maïs, par exemple) dûes à des situations locales de pénurie qui ne se répercutent pas au niveau paysan. Dans le circuit des denrées, les revenus générés de l'exportation des denrées en particulier le café profitent à une dizaine d'exportateurs ayant à leur solde des spéculateurs installés dans les bourgs ruraux et à l'État. Les producteurs ne reçoivent qu'entre 30 à 50% du prix FOB. Les taxes de l'État réduites progressivement sur le café depuis quelques années ne sont pas, pour autant, redistribuées au niveau des agriculteurs. L'évolution des prix relatifs entre les cultures vivrières et le café est nettement en défaveur de celui-ci (IRAM, 1990). Ceci explique en grande partie la régression des denrées en terme de superficies cultivables.

En 1967, Pierre Charles G dénonçait l'exploitation outrancière qu'on faisait de l'agriculture:

Tout la vie économique repose sur les épaules du paysan: ce dernier est celui qui profite le moins des fruits de son travail... Dans le cas particulier de l'Etat, les deux tiers de ses revenus proviennent des recettes de douane; quand on sait que les importations dépendent étroitement des niveaux d'exportation, on se rend compte combien le budget national dépend encore du travail paysan. Haïti a demandé à sa terre toutes les richesses auxquelles elle pouvait prétendre.

Plus loin, il souligne l'absence d'investissement consenti dans le secteur:

Les grands propriétaires ne sentent pas la nécessité d'investir dans les travaux d'amélioration de la terre... Même l'Etat ne se préoccupe pas d'investir dans ses terres louées et les produits de la rente servent plutôt aux dépenses courantes du maintien de l'appareil bureaucratique des services publics, etc. Donc, la plus grande partie de l'excédent économique ainsi produit, au lieu d'être utilisée à de nouveaux investissements, se dédie de préférence à la consommation et à des dépenses improductives.

En 1982, Anglade G (in ANDAH, 1994) rapportait que "les contraintes créées par les réseaux de prélèvement de taxes, d'usure, de profits, de rente, etc... ont engendré le déboisement des végétations, accéléré l'érosion des sols, réduit la fertilité des terres arables et provoqué le tarissement des eaux".

Lecailion J. et al. ont entrepris en 1987 une étude comparative des effets des politiques économiques sur les performances agricoles dans six pays en développement au niveau de trois régions du globe: Mali, Burkina Faso (Afrique sahélienne), Kenya, Tanzanie (Afrique de l'Est), Népal et Sri Lanka (Asie) ont conclu en ces termes:

S'il y a une leçon ou une morale qui se dégage des études comparatives c'est bien que l'Etat doit encourager très tôt le développement agricole aux moyens d'institutions et de mesures appropriées... au lieu d'extraire des ressources de l'agriculture dès le début du processus de développement, il devrait s'efforcer d'y réintroduire tout «l'excédent agricole» disponible... réinvestir dans l'irrigation ou dans les services agricoles les revenus qu'il tire de l'agriculture. Ainsi, pendant les premières phases de la transformation structurelle, le secteur agricole devrait être considéré comme le moteur par excellence de sa propre croissance au lieu d'une source d'excédents où vient puiser le reste de l'économie. Une fois l'agriculture engagée sur la voie d'une croissance durable, un transfert plus ou moins automatique... se produira sans ou avec un minimum d'intervention publique par le biais de la chute des termes de l'échange internes résultant du libre jeu du progrès technique et des forces du marché... C'est la quelque chose de tout à fait différent du transfert forcé que l'Etat impose d'emblée à l'agriculture et qui est en fait susceptible d'entraver la croissance de cette dernière et des autres secteurs.

Vers la deuxième moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle démarrèrent les premières interventions de modernisation des structures de production haïtiennes. Elles prirent la forme de grandes concessions foncières à des compagnies américaines pour la production de denrées d'exportation. Des institutions de formation et d'encadrement furent mises en place durant cette période aux fins de pérenniser la nouvelle orientation. L'objectif visé était le renversement de la tendance prédominante des vivres en faveur des denrées pour un renforcement de l'intégration de l'agriculture haïtienne au marché mondial et de sa participation effective à la division internationale du travail. Aux compagnies américaines succéda le grand déploiement des interventions de développement à travers les multiples programmes/projets de développement bi-latéraux et multilatéraux et les projets d'ONG. Une succession de plans nationaux (quinquennaux, biennaux,...) devait permettre la coordination de ces actions de développement sur le terrain.

Cependant, on ne peut que constater l'évidente permanence des structures de production traditionnelles dans une grande partie des campagnes haïtiennes. L'emploi des techniques modernes de production impliquant l'utilisation des engrais, des pesticides, des semences améliorées est surtout localisé dans certaines aires irriguées et au niveau de quelques rares zones montagneuses humides. Le parc mécanique se réduit à quelques motoculteurs, à un nombre limité de tracteurs appartenant pour la plupart au MARNDR (Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural) et à quelques charrues. Ainsi donc la modernisation est concentrée dans des zones agroécologiques spécifiques où la production essentiellement marchande est suffisamment rentable pour permettre l'utilisation de ces intrants et équipements coûteux sans nuire à la reproduction de ces systèmes.

Selon IRAM (1990), l'État appuyé par l'aide externe dont l'influence n'a pas cessé de croître, n'a jamais manifesté de volonté politique de s'attaquer réellement aux véritables contraintes de l'agriculture haïtienne.

Au plus a-t-il tenté de traiter les symptômes en relançant périodiquement et sans grand succès, les cultures d'exportation par l'aménagement d'infrastructures routières et hydrauliques pour une agriculture de grandes plantations. Quant aux productions vivrières, ...elles n'ont reçu qu'un faible appui de la part de projets peu performants. ...Ces services concentrent leurs actions sur les plaines ...et de toutes façons sur les superficies reconnues cultivables.

Le plus grand drame demeure en fait l'absence de politique agricole cohérente. D'après l'IRAM (1990), *"on ne peut parler de «politique agricole» car il n'y a jamais eu volonté d'appuyer une accumulation par réinvestissement dans le secteur agricole. L'État apparaît au contraire comme la résultante de stratégies individuelles aux intérêts divergents"*. C'est ce manque de volonté de l'État à assumer ses propres choix qui explique la pérennisation de cette agriculture dichotomique, duale et qui en définitive s'est révélée pernicieuse, destructrice pour la survie du secteur lui-même.

Depuis la fin des années 80, les institutions de Bretton Woods ont un nouveau plan de modernisation pour Haïti: le Plan d'ajustement structurel (PAS). La dépendance financière du pays impose son application. L'instabilité politique a retardé sa mise en oeuvre. Cependant, depuis deux ans environ les mesures d'application du PAS se mettent en place lentement mais sûrement. Les grandes orientations prévoient le désengagement de l'État, le renforcement des ONG, la spécialisation de l'agriculture vers un couplage industries d'assemblage-exploitations modernes de cultures d'exportation/agro-industries et le gel des investissements dans l'agriculture paysanne. Quelles sont les réelles perspectives de redressement de la situation agricole haïtienne à partir de ce plan? C'est à cette question que ce mémoire tentera aussi de répondre à travers cette étude de cas de la plaine du Cul-de-Sac.

#### 1.4. OBJECTIFS

L'objectif principal du présent mémoire est de situer la place et le rôle des politiques agricoles dans le développement de l'agriculture en Haïti. L'étude de cas de la Plaine du Cul-de-Sac permettra d'évaluer les possibilités de développement de l'agriculture de la région à partir des politiques agricoles qui y sont présentement appliquées.

Cet objectif général sera atteint à travers les objectifs spécifiques suivants:

- 1) Dresser un diagnostic des structures de production agricole dans la plaine du Cul-de-Sac afin de mettre en exergue les facteurs qui déterminent son état de mal-développement actuel;
- 2) Etudier l'adéquation des interventions politiques mises en oeuvre dans cette région avec les problèmes mis en lumière à partir du diagnostic;
- 3) Évaluer les impacts des interventions gouvernementales sur l'agriculture de la plaine du Cul-de-Sac
- 4) Esquisser s'il y a lieu, les grandes lignes d'une politique agricole adaptée à la problématique de développement agricole de la région.

#### 1.5. INTÉRÊT DE LA RECHERCHE

Une telle recherche permettra:

1. de rendre disponibles des données actualisées sur la problématique de développement agricole dans la plaine du Cul-de-Sac et sur les politiques agricoles haïtiennes;
2. d'anticiper en se basant sur les leçons du passé les erreurs à éviter en matière de politiques agricoles au niveau de la plaine du Cul-de-sac;
3. de fournir un cadre de référence pour l'étude des relations entre politiques agricoles et développement agricole dans d'autres régions du pays.

## 1.6. JUSTIFICATION DU CHOIX DE LA RÉGION D'ÉTUDE

Le territoire haïtien se découpe en 9 départements géographiques et administratifs subdivisés en arrondissements, lesquels sont répartis en communes qui se subdivisent à leur tour en sections communales. La plaine du Cul-de-sac est localisée dans le département de l'Ouest (voir: carte # 3). Du temps de la colonie, elle fut une plaine sucrière prospère. Aujourd'hui, elle réunit sur un même espace les deux principaux modèles de production agricole haïtiens et demeure l'une des plus importantes régions agricoles du pays malgré les problèmes de baisse de productivité qu'on y a relevé. Il s'agit d'ailleurs d'un problème généralisé à la plupart des régions agricoles du pays.

Le siège central du Ministère de l'agriculture et le bureau de la Direction Départementale Agricole de l'Ouest se situent dans la région. Ainsi l'importance économique de la plaine et sa localisation imposent sa prise en compte au niveau de tout plan d'intervention agricole. En outre, la région a bénéficié de plusieurs projets d'encadrement nationaux et, de ce fait, a fait l'objet de nombreuses études antérieures portant sur ses systèmes de production. Aussi, une abondante documentation et des personnes-ressources seront disponibles sur place, à la phase de collecte et d'analyse des données. Ce sont ces principales considérations qui ont guidé notre choix en faveur de cette région.



## **CHAPITRE II**

### **II. CADRE THÉORIQUE**

#### **2.1. CONCEPTS**

Dans une telle recherche, il se pose la nécessité d'une bonne appréhension de la structure globale du milieu, de ses composantes et des interactions qui déterminent son fonctionnement et son évolution. Selon Malassis (1958), la structure globale se définit par la nature et l'importance des systèmes qui la constituent, le système étant un ensemble relativement homogène, caractérisé par certaines conditions politiques, sociales, techniques, financières et économiques de la production et de l'échange, et au sein duquel l'activité des agents économiques est déterminée par un mobile de production spécifique du système. Mendras et Tavernier (1969) définissent une structure de production dans une région donnée comme un ensemble constitué des structures agraires, des structures de commercialisation et de transformation des produits agricoles, ainsi que des rapports du secteur agricole avec les autres secteurs économiques. Pour ces mêmes auteurs, les structures agraires réfèrent aux modes de production, de faire-valoir, aux régimes successoraux, aux dimensions des exploitations, aux systèmes de culture, etc...

## 2.2 PLACE ET ROLE DE L'AGRICULTURE DANS LE DÉVELOPPEMENT DES SOCIÉTÉS ET TYPES DE POLITIQUES AGRICOLES

Badouin R. (1975) identifie trois principales fonctions assignées au secteur agricole dans l'économie globale correspondant à trois principaux modèles de politique agricole:

### ***2.2.1. L'AGRICULTURE ASSURE LE LANCEMENT DE LA CROISSANCE***

Le rôle de l'agriculture à partir de ce modèle est de permettre un gonflement de flux dans le but de parvenir à la constitution d'une économie complexe au sein de laquelle l'agriculture ne sera qu'une branche d'activité semblable aux autres. La matérialisation de ce modèle suppose le passage de l'agriculture par plusieurs phases de développement. Une première phase de subsistance où le secteur agricole est numériquement prépondérant par rapport aux autres secteurs et de laquelle il ne se dégage aucun surplus au-delà de ce qui est nécessaire à la satisfaction des besoins des producteurs. A la phase suivante le secteur agricole grâce à l'amélioration de ses performances suscite la création d'autres types d'activités. Sa place décroît en valeur relative avec l'extension des secteurs non-agricoles alors que son rôle dans le développement est fondamental. A la troisième période l'agriculture cesse d'être le moteur du développement. La croissance se poursuit grâce à l'interdépendance de tous les secteurs et l'influence de l'agriculture y est comparable à celle des autres.

Cette évolution est possible car l'accroissement de la production agricole dégage un surplus commercialisable lequel permettra l'éclosion d'une activité commerciale en prolongement de l'activité agricole. La commercialisation nécessite la mise en place d'un certain nombre d'activités et d'infrastructures (transport , stockage, fractionnement, conditionnement,...). L'accroissement des revenus des agriculteurs permet la transition de l'agriculture de subsistance à un nouveau mode en partie orienté vers la commercialisation. La formation d'un excédent par rapport aux besoins de consommation des producteurs est

favorable à la constitution d'une industrie de transformation qui évoluera du mode familial, à l'artisanal pour déboucher sur le mode agro-industriel suivant les goûts des consommateurs disposant d'un pouvoir d'achat. L'augmentation des revenus des agriculteurs entraînera un accroissement de la demande en biens manufacturés consommables et en intrants pour l'agriculture, accessibles dans un premier temps à partir des importations. Dans un second temps cette augmentation de la demande peut induire la fabrication sur place en remplacement de l'importation. L'utilisation des outils et des machines nécessitant entretien et réparation, la création d'une activité artisanale à cet effet est indispensable à une maximisation de l'efficacité du matériel agricole.

Dans ce modèle l'État intervient peu dans le processus sinon peut-être pour coordonner. Ce sont d'après Badouin (1975) les agriculteurs qui, par leurs dépenses, créent les impulsions créatrices au développement. Ils constituent les maîtres d'oeuvre du développement. Un tel modèle n'est pas applicable à n'importe quelle économie. Un potentiel agricole élevé et des conditions naturelles favorables sont indispensables à un accroissement appréciable du volume de production. Les débouchés nationaux étant faibles, il faudra que ce soit une agriculture orientée en premier lieu vers les exportations agricoles (économie extravertie) lesquelles vont engendrer une injection de revenus générateurs d'une demande domestique de produits agricoles. Aussi, l'économie devra trouver les débouchés extérieurs assurant l'écoulement de la production dont l'importance sur le marché international est décisive. Puis, des débouchés internes pourront apparaître. Cependant, les fluctuations des cours mondiaux peuvent se révéler néfastes pour ce genre d'économie. En outre, l'implantation industrielle peut être malaisée à réaliser car les investissements sont onéreux. De plus, en raison du caractère déterminant des revenus agricoles, l'implantation des industries de biens de consommation devra précéder celles des biens d'équipement.

### ***2.2.2. L'AGRICULTURE COMME SECTEUR DE FINANCEMENT DE LA CROISSANCE***

Dans ce modèle l'agriculture constitue le moteur quasi-exclusif de la croissance. L'État prend en charge tout le processus de développement économique afin de déterminer les opérations et les secteurs qui bénéficieront en priorité des investissements car il estime que la croissance est impossible à réaliser à partir des agriculteurs seuls. Ainsi, il opère des ponctions sur la production agricole par le biais de mesures de fiscalité et en manipulant les prix dans le but de réaliser des investissements productifs au détriment de l'agriculture. D'après Badouin (1975), la difficulté d'une telle stratégie réside de la nécessité de concilier un prélèvement agricole d'un montant suffisant pour financer des investissements ayant une influence sur la croissance réelle tout en incitant ce secteur agricole à produire davantage. Cette difficulté est encore plus manifeste quand ce rôle est dévolu à des agricultures de subsistance dégageant des surplus relativement limités.

Mais, l'application d'une telle politique en fonction de son orientation n'est pas toujours défavorable au secteur agricole. Trois options sont possibles: a) dans le cas d'une agriculture de tenure à travers laquelle une partie importante du surplus est détournée par des propriétaires fonciers, l'intervention de l'État par le biais d'une réforme agraire peut aboutir à une amélioration de la situation des agriculteurs au cas où le prélèvement public est inférieur aux redevances foncières antérieures (cas du Japon à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle); b) le surplus dans sa totalité ou une partie importante bénéficie aux agriculteurs; c) le surplus est très faible et les mesures de politique agricole doivent assurer simultanément la formation d'un surplus et transférer sa presque totalité dans les caisses de l'État. Selon ce même auteur, la réalisation de ce double objectif contradictoire est presque impossible à atteindre.

La formation d'un surplus agricole est donc un préalable indispensable à l'application d'un tel modèle. Dans la plupart des cas, le prélèvement de ce surplus donne lieu à des réactions de repli défensif des agriculteurs qui peut se manifester à travers une rétention des produits, ou leur vente sur les marchés parallèles ou encore une réduction du volume du

surplus et de la fraction à prélever. Des mesures rigoureuses peuvent se révéler nécessaires pour maintenir le volume de la production à un niveau satisfaisant (Ex: cas de l'URSS jusqu'au milieu de la décennie 1950-1960).

### ***2.2.3. L'AGRICULTURE AJUSTE SES PERFORMANCES AUX BESOINS ISSUS DE LA CROISSANCE***

La croissance peut se réaliser sans que l'agriculture n'y joue un rôle particulier. Cette croissance peut prendre appui sur le secteur minier, sur des apports de l'extérieur ou encore peut résulter de l'extension simultanée d'autres activités. Ce type de croissance très rare n'est possible que dans des pays disposant d'importantes richesses minières, peu peuplés et localisés dans des zones arides ou semi-arides. De toute façon, l'agriculture ne peut rester extérieure à la croissance sans la compromettre car les importations alimentaires peuvent entraîner une situation de déséquilibre susceptibles de freiner l'approvisionnement en biens d'équipement nécessaires à la continuité de la croissance. Le secteur agricole a donc un rôle primordial à jouer dans la réalisation des équilibres économiques des sociétés dont deux se révèlent particulièrement importants à la phase d'accession au développement: l'équilibre alimentaire et l'équilibre extérieur.

## **2.3. CADRE THÉORIQUE DE RÉFÉRENCE DES POLITIQUES AGRICOLES**

Différents courants théoriques découlant de ces conceptions différentes de la place et du rôle de l'agriculture dans le développement des sociétés se retrouvent à l'origine des modèles de politiques agricoles existants. J-C. Kroll (1990) a identifié 3 grandes conceptions théoriques à la base des politiques agricoles et du rôle de l'état dans le secteur agricole:

1. **les ruralistes**, à partir principalement des théories élaborées par les physiocrates et les fondamentalistes proposent une politique spécifique pour l'agriculture considérée comme

un secteur particulier. Cette proposition repose sur une conception de l'agriculture en tant que source de richesses par rapport aux autres branches d'activité qualifiées de stériles du fait qu'elles se limitent à transformer ou consommer les richesses agricoles. Le bien-être de l'homme dépend de sa capacité à tirer de la nature les richesses dont il a besoin mais non de sa capacité à produire. Les valeurs d'échange appartenant à l'univers mort de l'argent sont les reflets déformés des valeurs naturelles. L'agriculture est donc un secteur à protéger et à soutenir. Il faut défendre les campagnes de l'exploitation des villes particulièrement à travers une juste politique des prix afin d'éviter la ruine des paysans. La propension du système bancaire capitaliste à drainer l'épargne des campagnes doit être compensée par des aides spécifiques au secteur. Ces conceptions théoriques se retrouvent à la base des mesures d'érection des barrières protectionnistes à l'importation, des politiques d'indexation de prix, etc... Aujourd'hui la conception ruraliste a évolué car elle a intégré dans sa théorie la nécessité de moderniser l'agriculture grâce aux progrès de la science.

2. **Les productivistes** dont l'argumentaire se construit sur les théories libérales des valeurs d'échange des marchandises comme source de richesse des nations mesurable à partir d'un nouvel étalon de mesure, le travail. La production agricole est ainsi reléguée au rang de n'importe quelle autre production mais avec une limite particulière, la rente foncière improductive qui pénalise les autres branches d'activité. Certains classiques proposent même que les denrées agricoles servent à stimuler le développement des activités manufacturières. Cependant des divergences apparaissent en ce qui concerne l'orientation des politiques agricoles proposées par les productivistes. Les ultra-libéraux soutiennent la non-intervention de l'État en laissant jouer les ajustements des marchés et des facteurs de production. Pour les libéraux productivistes, il faut aussi laisser jouer les ajustements du marché mais avec des mesures particulières de l'État pour une insertion économique et sociale accélérée de l'agriculture, pour rétablir la vérité des prix et supprimer le soutien aux agriculteurs. La branche agricole ayant accumulé du retard (la productivité du travail agricole est deux fois moindre que dans les autres secteurs) l'État doit donc intervenir pour soutenir la modernisation et restructurer l'agriculture (favoriser l'exode agricole par

la sélection accrue des producteurs afin d'ajuster l'offre à la demande vers la stabilisation des cours). Seules les exploitations modernes capables de s'adapter aux conditions du marché sans support extérieur sont viables et continueront à exister et à produire. Un autre courant libéral à orientation ruraliste propose de tenir compte des spécificités de l'agriculture familiale à partir de l'approche globale de l'entité exploitation/famille et d'utiliser de nouveaux critères d'évaluation économique. Le discours moderniste libéral (productiviste) est de nos jours la référence idéologique dominante en matière d'agriculture. Cependant, cette conception ne pourrait bien s'appliquer que dans des contextes où la croissance industrielle accompagne la croissance agricole et est capable d'absorber les surplus de main d'oeuvre agricole.

3. **Les marxistes**, dans leur projet de référence de dépassement du capitalisme (considéré comme une phase transitoire de l'évolution des sociétés vers l'abolition de tous les rapports de production capitalistes) ont tout d'abord considéré la politique agricole comme secondaire. Leur conception de l'État vu comme un instrument politico-juridique de l'exploitation des travailleurs se retrouve aussi à la base de ce désintérêt. Ce n'est que vers les années 50-60 (selon Kroll) qu'ils ont commencé à se pencher sérieusement sur cette question. Il y eut pour une fois convergence avec les théories libérales car leur diagnostic du secteur les ont amenés à la conclusion de la supériorité de la grande exploitation agricole et de la nécessité de l'industrialisation de l'agriculture.

Kroll fournit un tableau détaillé de 9 courants de pensée (les physiocrates, les fondamentalistes agraires, les marxistes léninistes, les marxistes ruralistes, les marxistes ouvriéristes, les libéraux productivistes, les ultra-libéraux, les libéraux ruralistes et les régulationnistes) base de départ des principales théories décrites ci-haut et qui se distinguent entre eux à partir de leur conception de la valeur et du statut de l'agriculture, du type de politique agricole prôné et du rôle assigné à l'État. Nous avons repris ce tableau en regroupant les informations pour les trois grandes lignes de pensée inspirées de ces 9 courants. Nous y avons inclus le courant régulationniste (un des 9 courants présentés dans le tableau de Kroll) qui nous a paru d'importance en raison de sa place prépondérante comme

référence théorique des politiques agricoles appliquées dans de nombreuses sociétés du Tiers-monde. Ce tableau (#1) résume donc les traits fondamentaux de ces quatre courants.



TABLEAU #1: CONCEPTIONS THÉORIQUES ET POLITIQUES AGRICOLES

<i>Courant de pensée</i>	<i>Valeur conceptuelle et statut économique de l'agriculture</i>	<i>Politique agricole et rôle de l'État</i>
<b>Les ruralistes</b>	Univers spécifique et source exclusive de richesses-Don de la nature et refuge des valeurs naturelles authentiques.	protéger et soutenir l'initiative de la classe productive-protéger les valeurs spécifiques de l'agriculture contre les tendances d'industrialisation
<b>Les productivistes</b>	Une branche économique parmi les autres mais qui a accumulé du retard par rapport au processus d'industrialisation.	laisser jouer les ajustements du marché-soutenir la modernisation et la restructuration de l'agriculture en créant les conditions favorables à l'exode agricole et à son industrialisation progressive
<b>Les marxistes</b>	Forme de production transitoire en décomposition évoluant vers une forme capitaliste, ou vers la prolétarianisation Le progrès agricole exige la concentration des exploitations en de grandes unités utilisant des méthodes de production industrielle.	État:instrument au service de la classe capitaliste qui crée les conditions d'insertion de la petite production marchande dans le mode capitaliste dominant, nécessaires à l'exploitation du travail paysan. L'abolition des rapports de production capitalistes:préalable à toute élaboration de politique agricole sérieuse.
<b>Les régulationnistes</b>	Petite production capitaliste familiale-Étroite imbrication entre capital d'exploitation et patrimoine familiale-Faible concentration du capital en agriculture-Forte dévalorisation du capital agricole.	L'État intervient activement dans la régulation du processus d'accumulation capitaliste-La nature des arbitrages qu'il rend entre les différentes forces économiques et sociales définit le mode de régulation.- Les prélèvements effectués sur le secteur agricole devra permettre le financement des autres secteurs de l'économie vers le décollage industriel et l'accumulation nationale.

Source: Ce tableau est une adaptation de celui présenté par KROLL J-C (1990) in Agriculture:changer de politique, pp.50-

51

En nous référant à la classification de Badouin des principales fonctions assignées à l'agriculture et des options de politique agricole qui les accompagnent nous avons pu déduire ceci: le modèle 1 se révèle d'inspiration productiviste, le modèle 2 peut être relié au courant régulationniste, le modèle 3, sans référence théorique particulière, paraît être dicté par des conditions spécifiques d'évolution de l'agriculture. Le ruralisme qui prône le soutien du secteur agricole et le marxiste peu divergeant en réalité sur ce point des productivistes ne

semblent pas avoir particulièrement marqué l'orientation de ces modèles théoriques. Qu'en est-il concrètement dans la pratique de l'application de ces modèles?

#### 2.4. TRAITS CARACTÉRISTIQUES DES POLITIQUES AGRICOLES ACTUELLES

Lecaillon J. et al (1987) ont construit un cadre d'analyse afin d'étudier le rôle de l'État à travers l'impact des institutions et des politiques sur les performances agricoles. Cette analyse porte sur les relations entre politiques macro-économiques et agriculture ce qui les amène à étudier les politiques agricoles dans certaines parties de leur travail. Une partie de ce cadre d'analyse relative à l'application des politiques agricoles nous sert de référence pour l'étude des politiques mises en oeuvre dans les agricultures contemporaines. Ces politiques seront analysées sous les angles suivants:

- les mesures de structure et d'organisation de la production mises en oeuvre
- les mesures de structure et d'organisation de la distribution et de la commercialisation

Selon le Rapport Brundtland (1989), l'agriculture mondiale revêt à l'heure actuelle trois figures principales:

1. une figure agro-industrielle qui prédomine en Amérique du Nord, en Europe de l'Est et de l'Ouest, en Australie, Nouvelle Zélande et dans certaines petites régions des pays en développement. Ce modèle est axé sur la concentration des exploitations de grandes dimensions, à forte intensité de capital et d'intrants;
2. Une agriculture marchande, de type "Révolution verte" qui se rencontre dans les zones de plaines irriguées de quelques pays en développement, surtout en Asie, dans certaines parties de l'Amérique latine et de l'Afrique du Nord;
3. une agriculture de subsistance prédominante en Afrique subsaharienne, en Asie et en Amérique Latine soumise aux aléas climatiques, reposant sur la force de travail familiale, mettant en oeuvre un système de polyculture-élevage au moyen d'un outillage

rudimentaire, orientée principalement vers l'auto-consommation mais articulée au marché.

Quelles sont les mesures de politique agricole qui ont influencé ces trois systèmes de production dominants?

### 1) les mesures de structure et d'organisation de la production

Selon Lecaillon J. et al (1987), l'organisation de la production dans un pays donné est influencée par un ensemble d'institutions qui ont des effets sur l'utilisation de la terre, sur la main d'oeuvre, sur l'approvisionnement en moyens de production essentiels. Ainsi, les structures foncières (taille et répartition des exploitations, régime foncier, modes de faire-valoir), disponibilité en main d'oeuvre, en capitaux, crédits et autres intrants constituent des facteurs qui sont pris en compte dans les politiques d'organisation de la production. Le tableau # 2, ci-après présente quelques-unes des principales mesures liées à l'organisation de la production dans les trois types de systèmes de production précédemment cités:

TABLEAU # 2. MESURES D'ORGANISATION DE LA PRODUCTION

<i>Type/mesures Politiques</i>	<i>de subsistance</i>	<i>marchande</i>	<i>agro-industrielle</i>
<b>Encadrement à la production</b>	Les seules véritables réformes des structures agraires ont été réalisées après d'importants changements politiques En 1980, 58% de paysans disposent de petites parcelles et 13% de sans terres dans le Tiers-monde/ Politiques en infrastructures et fourniture défaillantes /Usure et crédit permettent le prélèvement du surplus	Politique d'amélioration des infrastructures: développement intensif de l'irrigation et de l'accès aux intrants /recherches/politiques foncières inadéquates	Politique de structure encourageant la concentration de la propriété/Politique démographique en faveur de la diminution des actifs agricoles/politique d'aménagement et d'équipement du territoire en infrastructures d'irrigation et de protection des sols/Mesures de régulation des disparités de revenus des agriculteurs par rapport à ceux d'autres catégories sociales/Subvention et prêts bonifiés/mesure de régulation de la production vers ajustement offre-demande

Sources: Mendras et Tavernier (1969), Chonchol (1986), Rapport Brundtland (1989), Klatzmann (1972), OCDE (1961), Kroll (1990), Allaire et Blanc (1982)

## 2) les mesures de structure et d'organisation de la commercialisation et de la distribution

Le tableau # 3 résume l'orientation des mesures de politique agricole liées à la commercialisation et à la distribution des produits agricoles dans les trois types d'agriculture:

TABLEAU 3. MESURES D'ORGANISATION DE LA COMMERCIALISATION ET DE LA DISTRIBUTION

<i>Type/mesures Politiques</i>	<i>de subsistance</i>	<i>marchande</i>	<i>agro-industrielle</i>
<b>Encadrement à la distribution et de la commercialisation</b>	Politique de prélèvement du surplus sous forme d'impôts, à travers des termes d'échange produits agricoles et manufacturés défavorables aux producteurs, à travers l'usure, le crédit, ...  /maintien des prix au plus bas pour le ravitaillement à faible coût des populations urbaines, manques d'infrastructures pour stockage et commercialisation	Intervention massive de l'État dans la commercialisation des cultures d'exportation fortement ponctionnées au moyens de taxes à l'exportation et autres prélèvements	Barrières protectionnistes à l'importation/politique de soutien des prix agricoles  /Liaison en amont et en aval à l'agro-industrie, à la production commerciale et à l'industrie

Sources: les mêmes que pour le tableau # 2 auxquelles on a ajouté Lecaillon J. et al (1987)

En nous référant au cadre théorique d'insertion des politiques agricoles, il apparaît que l'orientation des politiques agricoles des pays industrialisés s'inspire du productivisme mais que certaines mesures de protection du secteur (soutien des prix, barrières protectionnistes) ont été empruntées aux ruralistes. Par contre, dans les pays du Tiers-monde c'est le modèle régulationniste qui prédomine. Ainsi donc, la non-intervention de l'État semble n'exister nulle part et les dirigeants des pays en développement se retrouvent coincés dans une voie sans issue en imposant à la paysannerie un rôle de levier de croissance vers l'industrialisation.

## 2.5. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DES AGRICULTURES CONTEMPORAINES ET RÉSULTATS OBTENUS

Comme c'était précédemment mentionné en référence à Mendras et Tavernier (1969), ce sont les politiques qui conditionnent l'évolution des agricultures. A la lumière de cette considération, quelles sont donc les caractéristiques principales des systèmes de production agricole actuels résultant de l'application des politiques agricoles sus-décrites? et quelles sont leurs performances respectives? A titre comparatif, nous avons choisi de résumer ces informations dans le tableau # 4.

Ces modèles d'agriculture où d'un côté l'on apporte quasiment tout au secteur alors que de l'autre on y extrait tout a abouti, disions-nous, à une situation agricole mondiale déséquilibrée. Pourtant, si on se réfère à l'historique agraire de Malassis, il semble que l'agriculture de subsistance ait été le lot commun à toutes les sociétés à des moments différents, que tôt ou tard cette forme primaire est appelée à évoluer vers une forme plus avancée et que partout elle a conduit à la domination des paysans. C'est une phase caractérisée, selon lui, par l'inégalité sociale et par la main mise des puissants sur les facteurs de production et plus particulièrement sur la terre.

Paradoxalement, selon le Rapport Bruntland (1989), malgré cette relative abondance alimentaire dans le Nord et cette pénurie chronique dans le Sud, il semble que la crise agricole ne constitue pas uniquement le lot des agricultures de subsistance et que des signes problématiques soient perceptibles partout dans le monde.

Dans la quasi totalité des pays, les politiques agricoles ont été axées sur l'accroissement de la production. Malgré cela, il s'est avéré beaucoup plus difficile de réaliser un accroissement régulier de la production mondiale de 3% par an autour de 1985 qu'il ne l'avait été en 1955. Par ailleurs, les records de production ont été contrebalancés par l'apparition concomitante de crises économiques et écologiques: les pays industrialisés ont de plus en plus de mal à gérer leur production vivrière excédentaire, les moyens d'existence de millions de pauvres dans les pays en développement subissent une érosion constante et la base des ressources agricoles est presque partout en butte à des facteurs adverses.

Le rapport met également en exergue des répercussions néfastes des systèmes de production fortement subventionnés sur l'environnement des pays industrialisés: appauvrissement des sols, destruction des barrières protectrices telles que les haies, les ceintures vertes, la couverture végétale, la pollution des nappes aquifères, etc... Dans les pays du Sud, les effets négatifs répertoriés sont tout aussi dramatiques: dégradation de la base des ressources agricoles par suite de désertification, sécheresse chronique, déboisement à grande échelle et sans contrôle, etc... En outre, sur le plan économique, les subventions à la production au Nord sont excessivement coûteuses et les excédents qui en résultent exercent un effet dépressif sur les marchés mondiaux avec des retombées néfastes sur les économies des pays du Tiers-monde dont la plupart tirent les recettes nationales de l'exportation des denrées alimentaires. Par conséquent, la paupérisation des masses s'accroît continuellement et le rêve d'industrialisation tant caressé par les dirigeants des pays du Tiers-monde paraît inaccessible pour la plupart d'entre eux.

Le rapport Brundtland propose une nouvelle stratégie mondiale pour l'instauration d'une sécurité alimentaire soutenable. Le premier point de cette stratégie porte sur la nécessité de changer la nature des interventions gouvernementales. Il faut de nouvelles politiques capables de répondre aux trois impératifs suivants: réorienter la production vers les régions les plus nécessiteuses, assurer des moyens d'existence aux populations pauvres et conserver les ressources.

TABLEAU 4. CARACTÉRISTIQUES DES AGRICULTURES CONTEMPORAINES

<i>Type/ Caractères</i>	<i>de subsistance</i>	<i>marchande</i>	<i>agro-industrielle</i>
<b>Objectifs</b>	Équilibre entre production et consommation vers satisfaction des besoins familiaux	Production pour la consommation et le marché	Production orientée vers la recherche du profit et destinée à l'agro-industrie et l'industrie
<b>Importance population active</b>	La grande majorité de la population active est agricole/le secteur est numÉriquement prépondérant	Se retrouve très souvent en situation de dualité par rapport à l'agriculture de subsistance ou par rapport à l'agro-industrielle	Rétrécissement du secteur: 5-10% des actifs sont dans l'agriculture
<b>Niveau de technicité</b>	Main-d'oeuvre familiale/agriculture manuelle	mi-familiale et mi-salariée (parfois l'une ou l'autre de cette forme de travail prédomine) /utilisation plus ou moins importante des machines	Techniques de production à très forte intensité de capital/Méca-nisation et motorisation du pro-cessus de production intrants industriels/main d'oeuvre salariée non-permanente et externe à l'exploitation
<b>Place/Contribution à l'économie globale</b>	Système de production subordonné et dominé à un ensemble d'institutions et à leurs représentants/secteur économique avec plus forte contribution au revenu national et source de devises /fournit la part la plus importante du PIB	Souvent en position subordonnée par rapport à l'agriculture de subsistance ou par rapport à l'agro-industrie	/Place secondaire par rapport à l'industrie et aux services/ Contribution au PIB de l'ordre de 5-10% et même moins

Sources: Lecaillon J. et al (1987), Badouin R. (1975)



### 2.5.1. SITUATION DU CAS HAÏTIEN DANS LE CADRE THÉORIQUE

Les classifications de Malassis (1996) permettent de situer, disions-nous, l'agriculture haïtienne dans l'âge agricole. En effet, il apparaît dans la présentation de la problématique, que la forme dite de subsistance y est prédominante avec une représentation quasi conforme des différents traits la caractérisant: prépondérance numérique du secteur, main d'œuvre essentiellement familiale et technologie presque exclusivement manuelle, secteur fortement ponctionné par le biais d'échanges inégaux villes/campagnes et contribution dominante au PIB par rapport aux autres secteurs (cf:figure # 1, ci-devant présentée).

Selon l'auteur, l'un des traits caractéristiques de cet âge est l'inégalité sociale et la domination des paysans. En effet, il apparaît que l'État haïtien, de tendance régulationniste, a dès l'origine de la Nation, assigné au secteur le rôle de financeur quasi-exclusif de la croissance économique, ce qui se retrouve à la base de l'orientation des politiques en faveur de la production de denrées exportatrices, génératrices de devises. Mais, ce processus de captage du surplus agricole n'ayant pas été régulé à travers l'adoption de mesures d'équilibre aptes à assurer la reproduction des systèmes agricoles, dans le sens de certaines des options mentionnées par Badouin (1975), a graduellement entraîné l'agriculture dans cette crise profonde dont les manifestations ont été précédemment signalées.

Malassis soutient que cette étape de subsistance est transitoire, ce qui laisserait supposer que d'une façon ou d'une autre, sur une période plus ou moins longue, elle devrait évoluer vers la phase supérieure. Mais qu'en serait-il si la nature et l'orientation des politiques agricoles à la base de cette crise se pérennisaient à l'infini? N'y a-t-il pas lieu de craindre l'extinction de cette agriculture subséquente à une aggravation des problèmes conditionnant son évolution tels que l'exode rural incontrôlé des forces vives, la dégradation des ressources naturelles, la baisse continue de la production et de la productivité, etc...?

Par conséquent, il nous semble que l'historique agraire présentée par Malassis procède d'un certain déterminisme. Le système de production agro-industriel y apparaît comme une fin en soi, la trajectoire finale de toutes les agricultures. Pourtant, la réalité révèle plutôt qu'à

tous les âges et dans tous les pays, particulièrement dans ceux du Tiers-monde, la situation agricole constitue la question problématique par excellence. En tout état de cause, la nature et l'orientation des politiques agricoles demeurent déterminantes dans l'évolution agricole future de toutes les sociétés. Comme l'a reconnu l'auteur (Malassis 1996), le combat de l'homme pour l'obtention de ses aliments est loin d'être achevé. Alors on ne peut s'empêcher de le parodier à travers cette question complexe: A quand cette *alimentation abondante, saine et conviviale* pour tous?

## CHAPITRE III

### III. HYPOTHÈSES DE TRAVAIL

L'activité agricole ayant pour but principal de fournir aux hommes leur nourriture, *l'homme a, en conséquence, sans cesse perfectionné ses techniques culturales et ses systèmes de production: il a artificialisé l'environnement, les espèces et donc les produits, intensifié et accru les rendements (Malassis, 1979)*. Dans les régions agricoles de la plupart des pays en développement, l'agriculture représente l'activité économique prépondérante et de ce fait conditionne fondamentalement le niveau de vie des populations qui en dépendent. Par conséquent, dans ces régions le niveau de développement agricole correspondant au niveau de maîtrise des agriculteurs du processus d'artificialisation du milieu détermine le niveau de développement régional.

Ainsi donc, une agriculture développée serait celle qui permettrait aux populations d'une région agricole donnée de satisfaire au mieux leurs besoins fondamentaux sans nuire à l'environnement. Le développement agricole correspond donc aux modes d'organisation de la production agricole par lesquels les agriculteurs parviennent à satisfaire leurs besoins économiques, sociaux, culturels, etc...

Selon Sartaj Aziz de l'OCDE (1990), le processus de développement de l'agriculture peut être amorcé et entretenu si l'on parvient à introduire simultanément des améliorations qui se renforcent mutuellement dans les trois domaines suivants: l'adoption de politiques positives et rationnelles; la mise en place d'institutions appropriées s'occupant de l'ensemble des facteurs de production et des services nécessaires au secteur agricole; l'introduction de technologies rentables mais sans danger pour l'environnement. Un peu plus loin, il ajoute que la réorientation des politiques en faveur de l'agriculture vers l'accroissement de la production agricole et en faveur des petits agriculteurs doit se poursuivre et s'intensifier.

Par conséquent, le développement agricole est un processus d'amélioration des structures de production agricole qui grâce à des conditions de politiques agricoles spécifiques permettra aux agriculteurs et en particulier les petits agriculteurs d'accroître leur production vers une amélioration de leurs conditions de vie. Selon Malassis, L. (1973), la stratégie du développement agricole implique non seulement une révolution technologique mais le plus souvent un changement social qui peut être même une condition préalable à la création d'une agriculture nouvelle, progressive, apte à remplir sa fonction au sein du processus de développement.

Le développement agricole ne peut donc s'enclencher que dans des conditions de politiques agricoles spécifiques. En effet, comme il a été mentionné dans le cadre théorique, l'État par le biais d'institutions appropriées devrait prendre des mesures et des dispositions qui se rapportent à deux niveaux principaux:

### ***a) structure et organisation de la production***

La première condition pour créer une agriculture progressive est de libérer les paysans de leurs subordinations multiples (Malassis, 1973). Dans les pays en développement, le foncier peut être souvent un élément important de subordination. Selon Lecaillon J. et al (1987), la réforme agraire est l'un des moyens institutionnels les plus puissants touchant l'agriculture. Elle est un acte politique d'une grande portée et ne peut donc être mise en oeuvre que par décision politique (Malassis, 1973). Cette réforme devient nécessaire lorsque prédominent des formes d'organisation socio-économique inadaptées au processus de développement agricole (taille restreinte des exploitations, mode de faire valoir indirect dont les modalités d'utilisation de la terre freinent le réinvestissement pour la modernisation des systèmes de production par le drainage d'une part considérable du surplus agricole hors de l'exploitation sous forme de rente foncière, oligarchie foncière, insécurité juridique, urbanisation de l'espace, etc...). Malassis (1973) attire l'attention sur le fait qu'une réforme agraire qui ne s'accompagnerait pas d'une croissance de la productivité agricole, même si elle répondait à des objectifs de justice sociale, ne créerait pas les bases du processus de développement. Un volet de crédit institutionnalisé permettra aux paysans d'organiser et d'accroître les investissements dans leur exploitation tout en court-circuitant les usuriers.

L'amélioration des conditions technologiques de production (accès et savoir-faire approprié pour l'utilisation d'intrants éprouvés et adaptés au milieu vers l'intensification de la production) implique également l'engagement de l'État à travers la mise en place de services d'expérimentation et de vulgarisation dans le but d'élever le niveau de formation et d'information des paysans. Des programmes d'éducation rurale et d'alphabétisation fonctionnelle inclus dans un système de formation global et continu et non conçu comme un système de rattrapage scolaire mais comme un système d'échanges et d'apprentissage de nouvelles techniques permettront aux adultes de jouer un rôle actif dans le processus de développement de l'agriculture.

L'équipement du territoire (systèmes d'irrigation, routes, infrastructure de stockage et de transformation) et l'approvisionnement en intrants et en biens de consommation constituent également des domaines dans lesquels l'État doit intervenir afin d'impulser le développement agricole. Selon Lecaillon J. et al. (1987), la rareté de ces produits peut avoir un effet dissuasif sur la production agricole en encourageant le développement de marchés parallèles qui vendent à prix fort au point de noyer les efforts consentis dans d'autres domaines par le drainage des surplus générés. Cela pourrait avoir pour conséquence le repli défensif des paysans et leur retour à la production de subsistance.

### ***b) structure et organisation de la distribution et de la commercialisation***

Dans les pays du Tiers-monde, les offres saisonnières (agriculture dépendante des conditions naturelles) des produits agricoles entraînent des fluctuations des prix en défaveur des agriculteurs qui sont obligés de vendre dans les périodes de baisse des prix afin de se procurer des biens manufacturés de première nécessité. L'éloignement des marchés, l'état des réseaux de transport, les carences en infrastructures de stockage et de transformation dans la plupart des cas contribuent à accroître les manques à gagner des producteurs. Cela influe négativement sur leur niveau de revenus, sur leur capacité à épargner et à investir dans la modernisation de leurs systèmes de production, et sur leurs conditions de vie. Ainsi, les producteurs peuvent se retrouver dans un cycle continu de paupérisation qui les oblige à s'endetter par le biais des usuriers, à vendre leurs récoltes sur pied, ...).

Les politiques en faveur de l'équipement du territoire et le crédit institutionnel peuvent permettre de réduire les fluctuations temporelles et spatiales des prix, de favoriser ainsi l'épargne et subséquemment la modernisation des systèmes de production. Par ailleurs, dans les pays en développement, l'État a tendance à manipuler les prix afin de contrôler les effets inflationnistes et/ou de favoriser l'alimentation des villes au détriment des campagnes. C'est d'ailleurs par cette voie que sont drainés principalement les surplus paysans par le biais des termes de l'échange entre produits manufacturés et produits agricoles défavorables à ces derniers. En outre, le marché libre peut même favoriser la pénétration des produits agricoles similaires aux produits locaux qui concourent à faire chuter les prix paysans soit en raison de leurs prix de vente inférieurs ou encore en occasionnant un accroissement excessif de l'offre par rapport à la demande. L'aide alimentaire peut aussi dans certains cas influencer négativement sur les prix des produits agricoles locaux. C'est donc dans ce domaine que les politiques étatiques doivent intervenir le plus sérieusement en assurant une certaine protection du marché des produits agricoles locaux par le contrôle et la régulation des importations alimentaires. D'après Malassis (1973), la politique des prix est difficile à manier car elle ne devrait ni décourager les paysans ni entraîner un processus de hausse des

prix en chaîne mais des mesures de subvention aux producteurs pourraient être mises en oeuvre pour encourager la production sans influencer les prix.

Selon Lecaillon J. et al. (1987), la politique institutionnelle d'un gouvernement trouve ses limites dans la situation géographique du pays et/ou dans les accords internationaux qu'il a pu conclure avec ses voisins. Les carences en ressources financières et administratives peuvent aussi constituer une autre contrainte majeure. Dans un pays comme Haïti où les projets d'ONG et internationaux sont multiples, la participation de ces institutions à la conception et à la mise en oeuvre d'un plan de modernisation de l'agriculture contribuerait à réduire grandement les effets de ces problèmes et à empêcher la dispersion des efforts.

L'agriculture demeure encore un secteur d'importance en Haïti. Son développement constitue l'une des principales voies de sortie du pays du sous-développement. Cependant ce secteur confronte des difficultés majeures qui mettent en péril l'économie nationale et la survie d'une catégorie majoritaire de la population: la paysannerie. Cette crise date de près de deux siècles et les mesures de politiques agricoles appliquées ont à la fois tissé la trame de cette situation et constitué l'un des principaux goulots d'étranglement à son renversement. Aussi, une nouvelle orientation de la politique agricole représente la condition sine qua non au développement de l'agriculture. L'étude de cas de la Plaine du Cul-de-sac nous permettra de faire ressortir de façon concrète la nature et la portée des relations entre politiques agricoles et développement de l'agriculture en Haïti. A la lumière de ces considérations nous pouvons énoncer les hypothèses suivantes:

- 1) Le mal-développement de l'agriculture dans la plaine du Cul-de-sac résulte principalement de l'application d'une succession de mesures de politiques agricoles antagonistes au développement agricole de la région;

- 2) Une politique agricole pour être efficace dans la région devra prendre en compte la localisation de la région, la spécificité des différents systèmes de production, les populations qui y sont engagées en adéquation avec la nécessité d'accroître l'efficacité technique des activités agricoles qui y sont entreprises.



# CHAPITRE IV

## IV. MÉTHODOLOGIE

### 4.1. OBJECTIFS DE LA COLLECTE DES DONNÉES

La méthodologie de collecte de données mise en œuvre dans cette recherche, inscrite dans le cadre de l'approche systémique devait nous permettre l'appréhension des multiples articulations de la structure régionale aux fins de parvenir à:

1. Connaître et décrire les structures de production agricole de la Plaine du Cul de sac
2. Identifier les problèmes et contraintes handicapant la production agricole dans cette région
3. Recenser et évaluer l'adéquation et l'efficacité des interventions agricoles étatiques dans la Plaine par rapport aux problèmes et contraintes identifiées
4. Mettre en relief les atouts à prendre en considération vers l'initiation d'un processus de développement agricole viable.

## 4.2. LIMITES GÉOGRAPHIQUES DE L'ENQUÊTE

L'enquête a porté sur toute l'étendue de la Plaine du Cul-de-sac d'une superficie totale estimée de près de 60.000 ha. Cependant le caractère spécifiquement agricole des informations recherchées nous a portés à en exclure les espaces résidentiels, occupés généralement par des urbains non-impliqués dans l'agriculture, et localisés principalement le long des grands axes routiers.

## 4.3. DÉMARCHE DE RECHERCHE

### ***4.3.1. ENQUÊTE SUR LES STRUCTURES DE PRODUCTION AGRICOLES ET SUR LA PERCEPTION DES INTERVENTIONS ÉTATIQUES***

#### **4.3.1.1. LES TOURNÉES D'EXPLORATION**

Le travail de terrain a débuté par des visites exploratoires qui ont fourni des informations sur les modes d'occupation de l'espace, la configuration des paysages et les grands ensembles de l'écosystème. Ces investigations préliminaires nous ont aussi permis de préparer le terrain en nouant les premiers contacts avec les intervenants dans le milieu, les autorités locales, quelques notables et leaders paysans. Ainsi, à cette phase du travail nous avons centré et planifié notre plan de sondage.

#### **4.3.1.2. LA SUBDIVISION DU TERRITOIRE**

Les informations résultant des visites exploratoires couplées à certaines données bibliographiques nous ont permis de stratifier la région sur la base de la disponibilité en eau pour l'irrigation. En effet, ce facteur de production constitue un élément fondamental de

façonnement des structures de production agricole dans la région. Ainsi, deux sous-régions ont pu être déterminées: une sous-région humide regroupant les superficies localisées à l'ouest et au sud-ouest de la plaine et une sous-région semi-aride renfermant les territoires des parties nord et est du Cul-de-sac. Il est à préciser que dans la partie semi-aride se retrouvent quelques îlots irrigués que nous considérons tout au long du travail comme des appendices de la sous-région humide.

#### **4.3.1.3. LES ENTREVUES:LA SÉLECTION DES INTERLOCUTEURS**

Les entrevues ont été menées en fonction de la nature essentiellement qualitative de l'enquête. Il s'agissait d'obtenir des informations sur l'évolution et le fonctionnement des structures de production agricole au niveau de chaque sous-région ainsi que sur les contraintes et problèmes handicapant le développement agricole au niveau de chacune d'elle. Les informations portaient également sur la nature, l'importance et la qualité des interventions des structures du MARNDR ainsi que sur la perception de la population de l'efficacité et de l'adaptabilité de ces interventions. C'est ainsi que notre population-cible a été constituée de toute structure organisée d'agriculteurs, d'institutions d'intervention extra-régionale, d'agro-industriels et de toute autre personne-ressource susceptible de fournir des informations relatives aux structures de production de la plaine du Cul-de-sac et capable de donner son avis quant aux interventions agricoles étatiques. Les cadres du Ministère de l'Agriculture impliqués dans les structures de décision/d'orientation ou d'encadrement aux niveaux régional et central ont été interrogés à une autre phase du travail de collecte dont la méthode spécifique sera présentée au point suivant.

En raison du manque d'informations relatives au nombre et à la répartition des regroupements d'agriculteurs, nous avons dû constituer une liste plus ou moins exhaustive de ceux fonctionnant dans les deux sous-régions précédemment déterminées. Cette liste fut établie à partir de données recueillies auprès de 11 informants-clés travaillant ou ayant déjà collaboré avec des associations d'agriculteurs de la région et contactés lors de la phase exploratoire.

Ainsi 37 associations paysannes ont été progressivement inventoriées dont 18 dans la sous-région semi-aride et 19 dans la zone humide. Le choix de ces regroupements d'agriculteurs comme principale source d'informations de notre travail repose sur trois considérations fondamentales:

- l'habitude/habilité de réflexion des agriculteurs organisés sur les problèmes de leur milieu les rend aptes à fournir des informations cohérentes et structurées sur l'organisation de la production agricole et en particulier sur leur perception des interventions agricoles étatiques;
- ils ont une vision globale des problèmes et des contraintes de la région en matière de développement agricole et ils sont généralement impliqués auprès des institutions d'encadrement agricole dans des actions de développement;
- ils ont l'habitude de coopérer à des travaux de recherche similaires.

En raison de la taille réduite de notre population-cible (les associations d'agriculteurs), il nous a été impossible de procéder à un échantillonnage probabiliste de type aléatoire alors nous avons opté pour une technique d'échantillonnage en grappes, non extrapolable et nous avons enquêté les 37 regroupements identifiés. Ainsi, indépendamment de la taille de ces regroupements oscillant entre 9 et 33 agriculteurs et en faisant l'hypothèse que tous les participants à ces groupes sont également capables de collaborer à un diagnostic des structures de production agricole de leur milieu, nous avons organisé avec chacun de ces groupes une entrevue collective réunissant dans tous les cas trois membres, sans considération pour leur statut respectif au sein des associations.

Le choix de ces représentants a été fait au jugé car le premier membre rencontré, une fois informé des objectifs et des modalités du sondage et ayant accepté d'y collaborer en désignait un autre, lequel à son tour en désignait un troisième, puis à eux trois convenaient d'un rendez-vous et d'un lieu de travail. Dans la plupart des cas les entrevues se tinrent, le jour même de la prise de contact. Dans le cas des groupes mixtes (12 sur 37 dont 7 dans la sous-région semi-aride et 5 dans la zone humide), on a sollicité du premier représentant

rencontré, dans tous les cas des hommes, que le deuxième participant à inviter soit une femme. La composition des sous-groupes rencontrés a été ainsi:

- ◆ 25 sous-groupes de 3 agriculteurs-hommes;
- ◆ 11 sous-groupes de deux agriculteurs et d'une agricultrice;
- ◆ 1 sous-groupe de deux agricultrices et d'un agriculteur (le troisième représentant interviewé fut une femme).

Certaines techniques d'animation (tour de table, brainstorming, réflexions en groupe) utilisées tout au long des entrevues ont facilité la participation et permis de recueillir les points de vue de tous les interviewés, de relever et d'éclaircir des informations quelques fois incohérentes ou contradictoires.

Des entrevues conduites en particulier auprès des personnes-ressources précédemment mentionnées auxquelles on a ajouté d'autres cadres des institutions d'intervention publiques et privées (Mairie de Croix des Bouquets, Plan Parrainage, personnel du Centre de Santé de la Croix des Bouquets, du dispensaire de Fonds Parisien) et quelques autres notables (au total 18 individus), ont permis de valider et de compléter les informations fournies par les sous-groupes.

Les informations relatives au foncier, à la démographie, au milieu naturel (le climat, l'hydrographie, les sols et leurs potentialités), à l'aménagement du territoire (les infrastructures, le niveau d'urbanisation, etc...) au niveau de vie de la population (conditions de nutrition, scolarisation, habitats, etc...) destinées à compléter, à quantifier ou à préciser les données qualitatives issues des entretiens ou de nos observations du cadre de vie proviennent de la bibliographie, de l'analyse cartographique et des dossiers des institutions intervenant dans le milieu.

#### 4.3.1.4. VARIABLES ETUDIÉES ET INDICATEURS

Les structures de production de la plaine du Cul-de-sac ont constitué les variables-clé de l'étude. Parmi les variables explicatives des structures de production, les structures agraires ont été étudiées en priorité. Les structures de commercialisation et de transformation des produits agricoles et les rapports de l'agriculture avec les autres secteurs économiques n'ont été abordés que du point de vue de leurs influences sur le développement des structures agraires.

Les politiques agricoles ont été étudiées à partir de l'orientation des différentes décisions du gouvernement par rapport à la plaine du Cul-de-sac, de leur application et de leurs impacts sur l'état des structures de production agricole de la région.

Pour parvenir à un bon ciblage des informations permettant un diagnostic des structures de production dans la Plaine du Cul-de-sac, les trois paramètres suivants ont été considérés:

a) *Les modes d'organisation physique et socio-économique du milieu* afin d'obtenir la production agricole. A cette phase ont été examinés les systèmes agraires et leur efficacité à promouvoir le développement agricole. A cet effet, les variables suivantes ont été pris en compte à partir de ces indicateurs:

TABLEAU # 5. VARIABLES ET INDICATEURS ÉTUDIÉS

<i>Variables de recherche</i>	<i>Indicateurs</i>
◆ le foncier	-Superficie et taille des parcelles cultivées -Mode de faire valoir -Types et taille des exploitations agricoles -Tenure de la terre et superficies associées -Superficies des principales cultures -Superficies incultes (urbanisées et en friche)
● les infrastructures de production	-Superficies irriguées -Disponibilité de l'eau sur les parcelles -Type d'infrastructures de stockage et de transformation, capacité, produits concernés et population desservie
◆ la main d'œuvre	-Origine, nature et savoir-faire technologique
◆ les modes de combinaison de facteurs de production et la production	-techniques de production et itinéraire technique -nature et volume de production par type d'exploitation (rendement à l'ha par culture, taille et type du cheptel, rendement/animal)
◆ l'encadrement à la production	-formation, information, services de vulgarisation, organisation sociale des agriculteurs
◆ le financement des exploitations	-origine et modalités de financement de l'outillage, nature et provenance des intrants utilisés
● la performance des structures de production	-Évolution des rendements des cultures -Évolution des superficies irriguées -Évolution des superficies urbanisées/cultivées

*b) L'organisation de la distribution et de la commercialisation des produits agricoles*

\*état et localisation du réseau de transport

\*localisation et importance des marchés

\*les flux ( parcours, périodicité et volume des flux: marchandises, informations, agents)

\*Moyens de transport, fluctuation des prix, coûts de transport,

taxations, etc...

*c) Les conditions de vie*

- \*emploi et revenus
- \*alimentation (accès et état nutritionnel) et sécurité alimentaire
- \*habitat
- \*infrastructures de santé, accès au service et conditions sanitaires de la population
- \*formation, alphabétisation et scolarisation, et...
- \*les stratégies de survie développées

Durant la phase d'analyse des données, le poids de l'histoire agraire a été pris en compte dans le façonnement et l'efficacité des structures de production.

#### 4.4. ENTREVUES SUR L'ORIENTATION DE LA POLITIQUE AGRICOLE ET LES INTERVENTIONS DU MARNDR DANS LA REGION

Il n'existe pas de document structuré définissant d'un bout à l'autre la politique sectorielle du gouvernement en matière d'agriculture. Néanmoins, on a retrouvé des textes relatifs aux grandes lignes de cette politique, aux axes principaux d'intervention du MARNDR et toute une série de documents portant sur des stratégies spécifiques d'intervention vers l'organisation de la production agricole et sur les rapports du Ministère avec les différents partenaires du secteur. Par contre, des documents traitant de la politique du secteur en matière d'organisation de la distribution et de la commercialisation agricoles n'ont pas été retrouvés. Par ailleurs des dossiers relatifs à la stratégie d'intervention spécifique appliquée dans la plaine du cul-de-sac ainsi que quelques rapports périodiques sur la nature, l'importance et les aires spécifiques de ces interventions ont pu aussi être retrouvés.

Les informations issues de ces dossiers ont pu être corroborées et complétées à travers différentes entrevues conduites avec les responsables tant au niveau des structures



d'orientation, de décision que d'exécution du bureau central du Ministère, des trois bureaux agricoles communaux (BAC) et du bureau départemental de l'Ouest dénommé Direction Départementale Agricole de l'Ouest (DDA-O).

Les personnalités suivantes nous ont accordés des entretiens individuels:

1) Bureau central du MARNDR:

- le ministre sortant de l'agriculture qui a défini les grandes lignes de la politique agricole gouvernementale, encore en vigueur;
- le chef de cabinet de l'actuel ministre, ce dernier étant difficilement accessible car dans la conjoncture actuelle de crise politique due à l'absence prolongée d'un Premier Ministre, il gère en même temps deux autres ministères dont les titulaires avaient démissionné en même temps que l'ex-Premier Ministre, il y a de cela près d'un an;
- le coordonateur de la Commission hydro-agricole

2) DDA-O

- le directeur départemental de l'Ouest;
- 2 agronomes dont l'une chargée du développement rural et l'autre des ressources naturelles;
- 1 technicien agricole et un animateur chargés de l'encadrement des agriculteurs de la plaine

3) Les Bureaux Agricoles Communaux

- BAC de Croix des Bouquets: l'agronome communal également chargé du Projet d'irrigation Rivière Blanche (PRB); l'ingénieur chargé de l'irrigation de la plaine, 1 contrôleur d'irrigation et 1 syndic attaché au PRB;

- BAC de Thomazeau: l'agronome communal et un animateur;
- BAC de Ganthier: l'agronome communal et un animateur

#### 4) Le Parlement

- Chambre des députés: le Président sortant de la Commission permanente traitant des dossiers se rapportant au Ministère de l'agriculture
- Sénat: le Président de la Commission traitant des dossiers relatifs aux Ministères des Travaux Publics Transport et Communication (TPTC), des Mines, de l'agriculture, de la Réforme agraire et de l'Environnement.

#### 5) La Mairie de Croix des Bouquets

- Le Maire adjoint

Cette partie de la collecte de données sur la politique agricole devait permettre d'examiner les conditions de politique agricole actuelles et leur aptitude à amorcer et à soutenir un processus de développement agricole régional de la Plaine du Cul-de-sac.

Les données recherchées ont permis d'évaluer l'engagement de l'État actuel dans le développement de l'agriculture de la plaine et l'orientation et l'ampleur des efforts que devra consentir le présent gouvernement afin d'initier et de maintenir le développement agricole dans cette région. La vision globale de développement agricole du MARNDR, le discours et les interventions étatiques ont été étudiées à partir d'une série d'indicateurs pré-définis à deux niveaux principaux:

##### *a) structure et organisation de la production:*

-Le foncier :taille des exploitations, mode de valoir et conditions d'utilisation des terres, statut juridique des parcelles, rythme d'urbanisation de la zone

-les flux financiers dans la zone: structures officielles et parallèles, formes (communautaire, bancaire, autres), modalités d'accès aux fonds, niveau d'endettement des exploitants

-les intrants et équipements:types d'intrants (pesticides, semences améliorées), qualité, sources, type d'équipements et d'infrastructures (irrigation, stockage, transformation, voies de pénétration), coûts et conditions et niveau d'accessibilité

-les programmes de formation, d'encadrement :modalités de fonctionnement, niveau d'accessibilité et de participation, résultats et feed back des participants

*b)structure et organisation de la distribution et de la commercialisation*

-Fluctuation des prix et saisonnalité

-mesures officielles de contrôle des prix

-orientation de la stratégie gouvernementale pour le maintien ou la libéralisation des prix des produits agricoles (fluctuation, mesures de contrôle, etc...), catégories bénéficiaires de ces mesures (commerçants, paysans, ou population urbaine)

-effort de planification, de coordination, d'orientation, d'harmonisation des différentes interventions sur le terrain: relations de partenariat (État, autres intervenants, paysans), types et périodicité, modalités de suivi.

-les personnes ressources au niveau des instances de décision et d'encadrement du MARNDR ainsi que les intervenants privés dans le milieu.

Le travail de collecte sur le terrain a duré globalement 11 mois, de septembre 1997 à août 1998. Cependant, elle a connu une phase très intensive sur le terrain durant les trois premiers mois. La partie qui visait les responsables au niveau des structures d'orientation et de décision du MARNDR s'est faite par à coups au rythme des prises de contact et de la disponibilité des personnalités visées.

Un modèle des grilles utilisées dans les différentes catégories d'entrevues se retrouvent en annexe du mémoire. Ce sont en général des guides conçus pour favoriser des entrevues souples et ouvertes de type semi-structuré.

#### 4.5. LA BIBLIOGRAPHIE

-la bibliographie existante consistait principalement en des documents sur de précédents diagnostics du milieu (études et mémoires), les statistiques agricoles, les programmes, plans d'action, et rapports d'activités du MARNDR, les décrets et dispositions de lois, les rapports sur la situation agricole et foncière d'Haïti, etc...

Ces données nous ont permis de faire l'inventaire et de cerner la nature et l'ampleur des contraintes du milieu, la nature et la portée des interventions agricoles étatiques. Elles nous ont fournis des données chiffrées et nous ont été utiles dans la compréhension globale des caractéristiques et du fonctionnement des structures de production dans la région. Elles nous ont aussi renseigné sur les grandes orientations de la politique agricole en Haïti.

#### 4.6. CADRE D'ANALYSE

La méthodologie de traitement et d'agencement de l'information a emprunté le cadre d'analyse du système rural (Maldague, 1997), lequel a permis l'organisation des données sur le milieu en 5 sous-systèmes: l'écosystème, le système de production, l'aménagement du territoire, les conditions sociales et les catalyseurs internes. Cette démarche a permis une analyse très globalisante de la région et la mise en lumière de l'articulation de ses différentes composantes et leurs interactions dynamiques expliquant la configuration de la trame des lieux et des structures de production agricole.

Le logiciel tableur Excel a été principalement utilisé dans le traitement et la représentation des informations.

L'étude des variables retenues a permis, pour chaque sous-région, la mise en évidence de contraintes classées par ordre de priorité selon leur fréquence dans les réponses des organisations paysannes. Dans chaque sous-région, on a étudié la nature et l'importance des interventions du MARNDR par rapport aux contraintes identifiées. A cet effet, ces interventions ont été replacées dans le cadre d'action global du MARNDR, de façon à faire ressortir le niveau de cohérence de la structure entre les énoncés de politique diffusés et la pratique sur le terrain. Puis, ce cadre d'action a été analysé par rapport à notre schéma théorique de référence supposément apte à initier et soutenir un développement agricole et par-là même un développement régional. En outre, l'efficacité de ces interventions par rapport aux contraintes identifiées ont été appréciées d'une part, à partir des résultats obtenus du point de vue du MARNDR, d'autre part à partir de la perception des populations au moyen d'une échelle de pondération graduée à un rythme croissant de 1 à 10 comportant 9 niveaux d'efficacité oscillant du nul à l'excellence.

Les résultats de l'analyse ont été organisés en quatre grandes parties:

- I. Le diagnostic des structures de production
- II. Les interventions publiques
- III. Analyse de l'impact de ces interventions sur le couple production agricole/développement agricole dans la plaine
- IV. Les grandes orientations d'une politique agricole adaptée à la réalité de la plaine du Cul-de-sac

#### 4.7. MODES DE REPRÉSENTATION DES DONNÉES

A part les cartes et les figures que nous avons empruntées à des études précédentes, un logiciel de cartographie, Atlas GIS a été utilisé pour la production, l'adaptation ou l'actualisation de cartes de base sur la région. Pour réaliser ce travail, on a utilisé les sources suivantes:

1. Les cartes d'état-major du service de Géodésie et de Defense Mapping Agency Washington de 1993-1994;
2. Les cartes administratives de l'Institut Haïtien de Statistiques et d'Informatique (IHSI) produites en 1984 et révisées en 91-92;
3. Les fonds de carte de la Direction d'Aménagement du Territoire du Ministère du Plan (DAPTE) sur les habitats, les potentialités des sols, l'occupation des sols, etc...datés de 1982
4. Une carte de la PCS produite par l'Éducatexte à partir des données cartographiques de l'IHSI en 1998

Les photos aériennes retrouvées trop anciennes (datées des années 1950) et difficilement actualisables n'ont pas servi car elles se sont révélées de faible utilité par rapport aux données cartographiques existantes.

Les cartes suivantes ont pu ainsi être produites:

- Carte du découpage administratif de la Plaine du Cul-de-sac.
- Carte de localisation de la plaine du Cul-de-sac dans le département de l'Ouest et dans le territoire haïtien
- Carte de délimitation des sous-régions
- Carte d'occupation des sols
- Carte d'évolution de l'empiétement urbain à partir des travaux cartographiques de Myriam Duret et du Defense Mapping de 1994

- Carte de répartition des organisations paysannes interviewées

Des tableaux présentés à toutes les étapes du travail ont permis de synthétiser les informations et ont servi de support à l'analyse en général. Des photographies des lieux typiques et des paysages agraires ont renforcé l'illustration des informations présentées.

## CHAPITRE V

### V. RÉGION D'ÉTUDE

#### 5.1. LOCALISATION ET IDENTITÉ DE LA PLAINE DU CUL-DE-SAC

La Plaine du Cul de Sac (PCS) se positionne sur le globe terrestre entre les parallèles 18° 30' et 18° 40' de latitude Nord et les méridiens 72° 02' et 72° 20' de longitude Ouest. Elle constitue une dépression naturelle encastrée entre deux chaînes de montagnes (cf:carte # 1). La plaine, d'orientation est-ouest, s'étale presque au centre du département de l'Ouest d'Haïti, qu'elle partage en deux parties, l'une au nord et l'autre au sud (cf:cartes # 2 et 3). Les données chiffrées relatives à sa superficie varient beaucoup avec les auteurs en fonction des critères de délimitations prises en compte, à savoir les frontières naturelles associées ou non aux limites de la zone métropolitaine de Port-au-Prince ou aux lisières des superficies cultivées. Pour certains, cette superficie serait de 36.000 ha (Victor, 1995), pour d'autres, la plaine s'étendrait sur 45.000 ha (Duret 1983) et pour d'autres encore elle atteindrait 50.000 ha (Manès, 1986) ou encore plus, 62.000 ha (Van Lierop et Rioux, 1989; CRESFED, 1998). Dans cette présente étude, la superficie considérée a été délimitée en 1998, par une institution spécialisée en Haïti en production de carte, l'Educatexte, pour le compte de l'Institut National de la



Réforme Agraire (INARA). Cette institution a repoussé la plaine dans ses frontières extrêmes en adoptant comme limites Nord, les piedmonts de la chaîne des Matheux et des montagnes du Trou d'Eau, comme limites Ouest, la Baie de Port-au-Prince et les lisières des agglomérations de la métropole de Port-au-Prince (limites Nord/Nord'Est de la capitale), la ligne frontalière haïtiano-dominicaine à l'Est, et le massif de la Selle, au Sud. La superficie calculée de l'espace ainsi délimité, au moyen d'un logiciel cartographique, l'Atlas GIS est de 57.990,6 ha. Selon cette même méthode de calcul, les deux sous-régions, humide et semi-aride, définies sur la base de notre stratification géographique de l'aire étudiée, mesurent respectivement, 27.343, 9 et 30.646,7 ha. Dans la partie semi-aride, sont à exclure les superficies recouvertes d'eau, occupées par l'Etang Saumâtre appelé encore lac Azuei (11.300 ha selon Victor, 1995) et le lac Trou Caïman (700 ha, Manès, 1986).

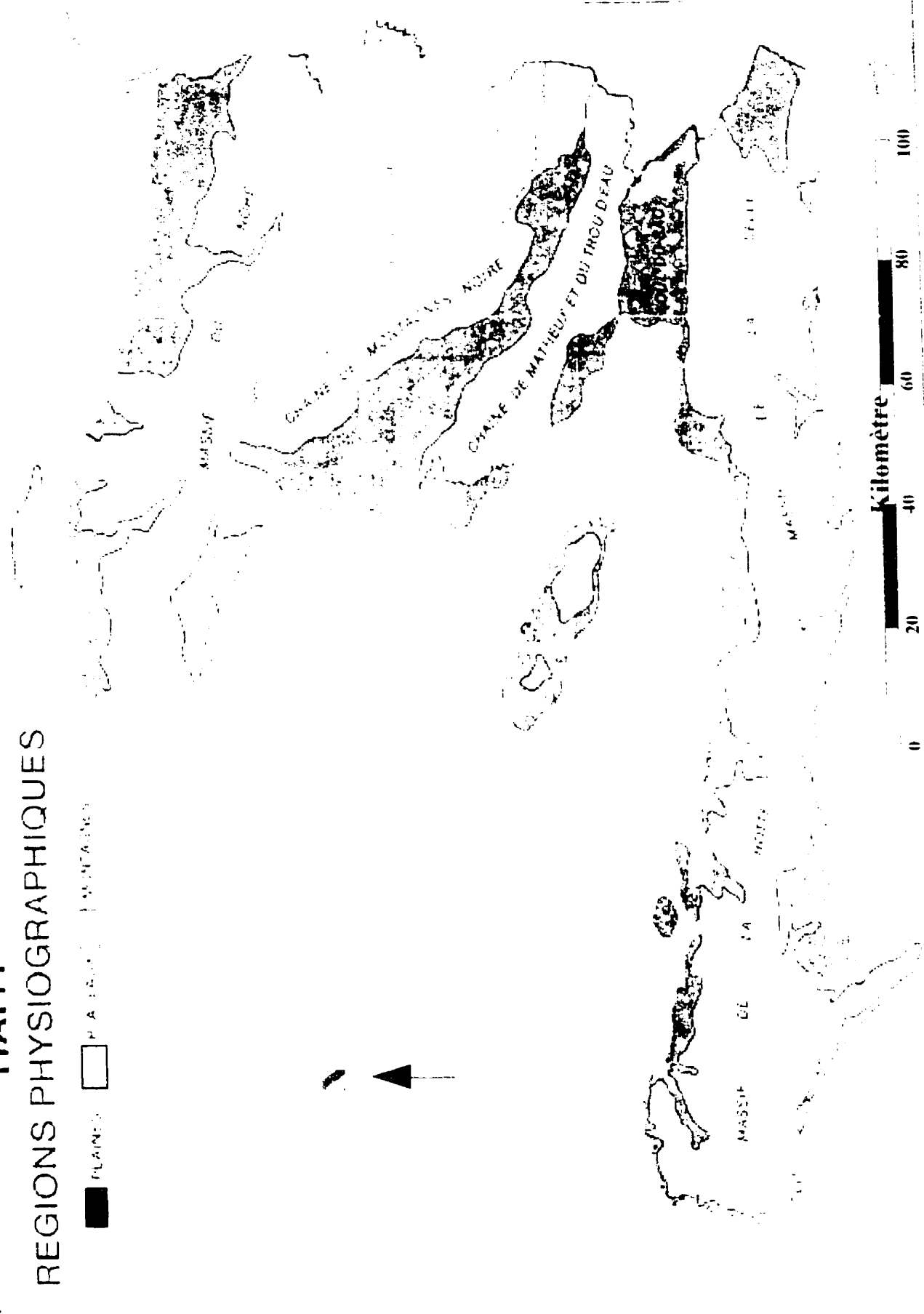
La Plaine du Cul de Sac constitue l'une des principales plaines agricoles du pays tant du point de vue de sa superficie globale que de ses potentialités agricoles. En matière de superficie, elle représente la troisième surface plane du pays. En ce qui a trait à ses potentialités agricoles, elle dispose de 29.200 ha (USAID, 1985) de superficie arable de très bonne qualité classée apte à l'agriculture en Haïti dans la catégorie bonne à excellente (cf: carte # 4) et constitue de ce fait, le deuxième espace agricole du pays après l'Artibonite. Outre les deux lacs recouvrant près de 20% de sa surface, la PCS renferme la plus grande réserve d'eau souterraine du pays et est traversée par deux importants cours d'eau de surface, la Rivière Grise et la Rivière Blanche (cf: carte # 5). Elle se situe à proximité, du plus vaste marché agricole haïtien, celui de la Croix des Bossales, localisé dans la capitale d'Haïti, Port-au-Prince dont la population est estimée à près d'un million sept cent mille habitants (selon les données de 1998, l'Institut Haïtien de Statistiques et d'Informatique ou IHSI). La PCS est également proche du premier port et du plus grand aéroport du pays. Elle constitue l'une des régions du pays les mieux pourvues en infrastructures routières et dispose d'un long réseau de canaux d'irrigation encore "réhabilitable".

Carte # 1

# HAITI

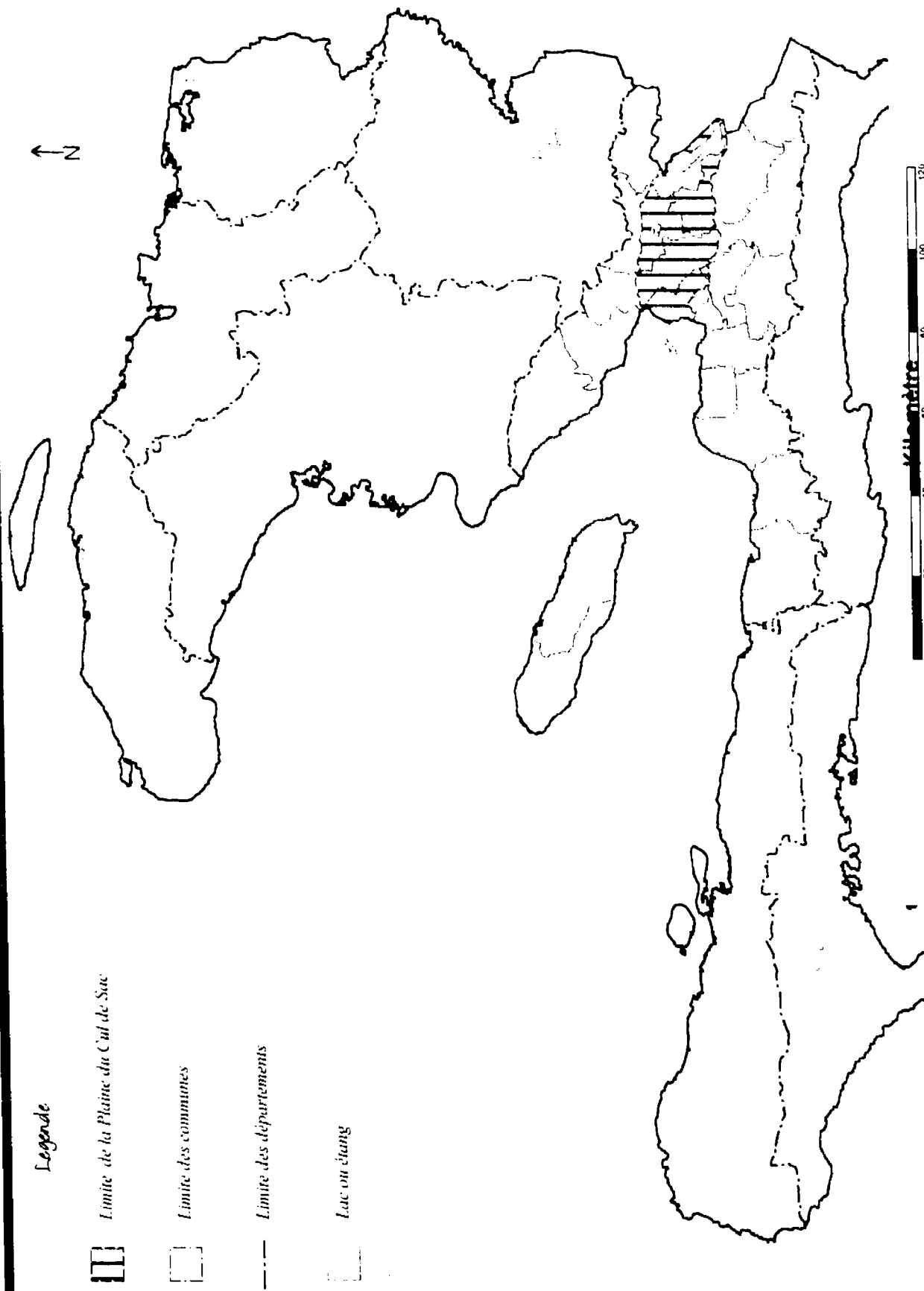
## REGIONS PHYSIOGRAPHIQUES

PLAINES
  MONTAGNES



0 20 40 60 80 100  
 Kilomètre

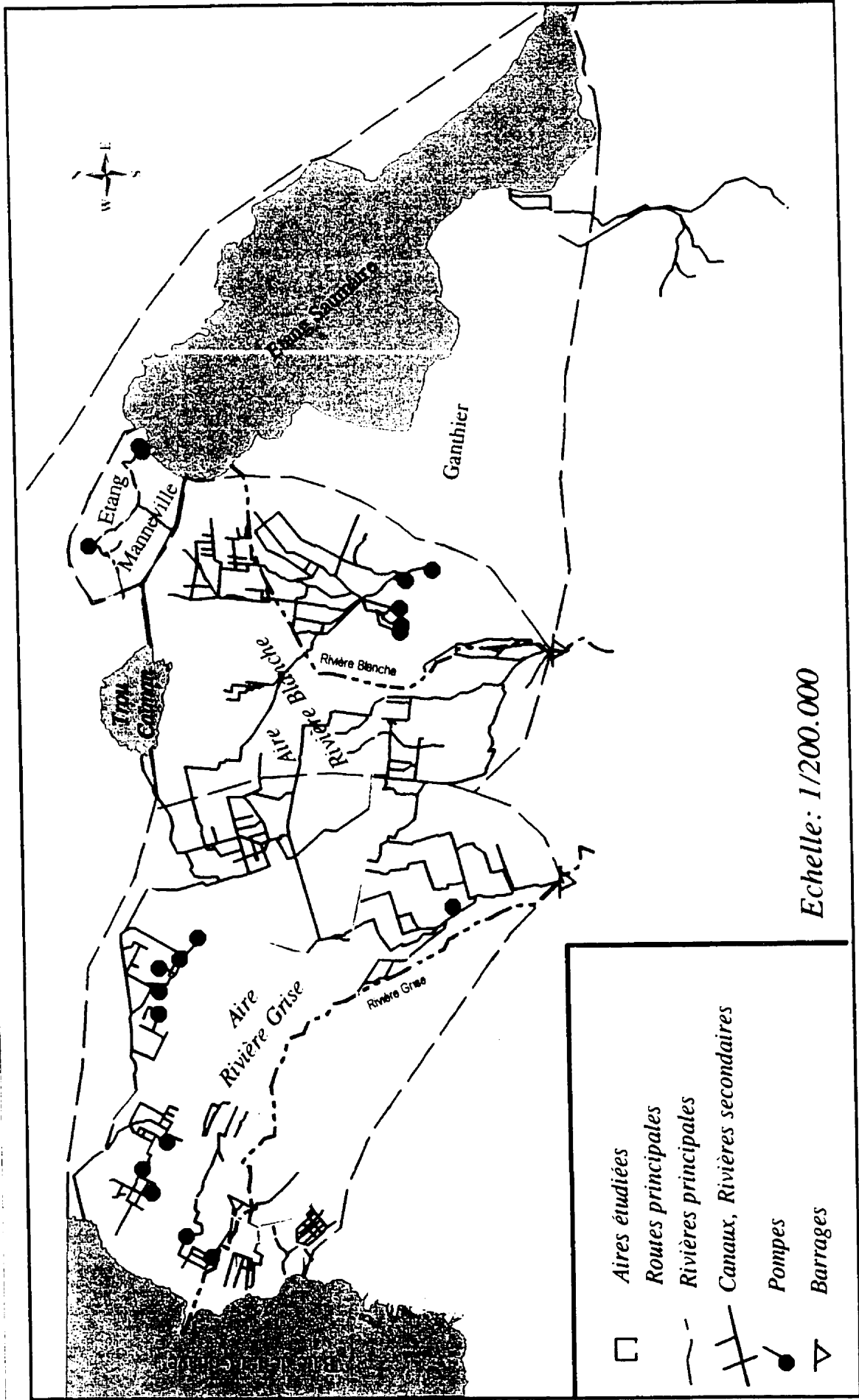
Carte # 2







Carte # 5



**PLAINES DU CUL-DE-SAC**  
**Infrastructures hydrauliques**

La PCS représente l'un des principaux centres de production d'une variété de mangue de qualité très prisée sur le marché international, dénommée Mme Francisque laquelle est une grande source de devises pour le pays. En dépit de la tendance déclinante de la canne à sucre dans la PCS, elle demeure encore l'une des grandes zones de production de cette culture. Elle approvisionne régulièrement la capitale en légumes et en céréales (maïs et surtout sorgho). Elle est le lieu de regroupement des plus importantes entreprises agro-industrielles du pays leur fournissant leurs matières premières de base pour la fabrication de rhum, d'alcool, de sucre, de concentrés de tomate, de boissons diverses, de poulets de chair, etc...). Ses beautés panoramiques, naturelles et historiques (le plus grand étang d'Haïti, une source thermale: les Sources puantes, ses vestiges coloniaux, etc...) en font un lieu potentiel de développement de l'éco-tourisme.

## 5.2 PAYSAGES, AGROSYSTEMES ET CARACTÉRISTIQUES GÉOPHYSIQUES DE LA PCS

La plus grande partie de la PCS, environ 28.000 ha, est consacrée à l'agriculture. Selon ORE 1990, outre la partie urbanisée, 11 000 ha seraient inexploités en raison de problèmes d'aridité et de salinité. Du point de vue climatique, la Plaine du Cul-de-Sac se classe parmi les régions semi-arides. Néanmoins, sa partie Ouest, désignée dans l'étude sous le terme sous-région humide, plus exposée aux brises de mer de la baie de Port-au-Prince, bénéficiant de ce fait d'une pluviométrie plus abondante (en moyenne 1000 à 1200 mm de pluie annuellement) et surtout des atouts de l'irrigation offre à la vue de l'observateur placé sur l'un des sommets limitrophes, un panorama verdoyant. La structure de ce paysage est due à l'existence d'un dôme foliaire relativement dense principalement composé de manguiers par delà desquels se dessinent en contrebas des mosaïques de champs divers, de couleurs variées allant du vert tendre des parcelles de canne à sucre et au vert plus soutenu des autres cultures (banane, maïs, sorgho, manioc, etc...) et auxquelles s'associent par endroit des taches rouges des parcelles d'épinard, ou jaunes de nature indéterminée et quelques têtes de bétail disséminées. Ça et là et plus particulièrement dans la portion Sud-ouest de la sous-région,

l'intrusion des habitats irrégulièrement répartis, agglomérés principalement le long des routes interrompt cette continuité et modifie la trame globale des lieux.

Cette image contraste de manière singulière avec la partie orientale, dénommée par nous, sous-région semi-aride (en moyenne 800 à 900 mm de pluie/an), laquelle présente un paysage quelque peu desséché s'étendant sur de grandes superficies, sensiblement moins habitées, avec des animaux tout aussi éparpillés. Paradoxalement, cette étendue presque désertique côtoie le long de sa limite est, un immense plan d'eau bleu-vert, l'Étang Saumâtre. Elle est couverte d'une végétation xérophytique, plus ou moins dispersée, constituée d'épineux et de cactus, d'un vert foncé au milieu de laquelle émergent, par endroits, quelques champs d'une teinte jaunâtre et cultivés pour la plupart en sorgho. Ce paysage est caractéristique de la situation quasi-constante de stress hydrique de cette partie de la PCS.

Le tableau # 6 ci-après résume les caractéristiques et les ressources naturelles de la région ainsi que l'utilisation qu'on en fait:



TABLEAU # 6: CARACTÉRISTIQUES GÉOPHYSIQUES DE LA PCS

<b>Pluviométrie</b>	1000 mm/an. en moyenne
<b>Température</b>	27 degrés C. en moyenne
<b>Evapotranspiration</b>	2500 mm/an. La dispersion des pluies par évapotranspiration contribue fortement à la constitution de ce climat semi-aride.
<b>Géologie et pédologie</b>	<p>La PCS résulte de l'accumulation de sédiments quaternaires à dominante calcaire, associés à des basaltes et des tufs. Ces alluvions, issues des montagnes environnantes, d'épaisseur très variable et très hétérogènes, sont représentées par des alternances de sables plus ou moins argileux, de galets, de graviers et d'argiles parfois sableuses (Woolley, 1997). Ce sont des sols jeunes et perméables.</p> <p>Plusieurs sablières localisées au pied des montagnes environnantes sont exploitées pour la production de matériaux de construction.</p>
<b>Ressources en eaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ L'Etang Saumâtre et Trou Caïman exploités pour la pêche, les 2 principaux cours d'eau: la Rivière Grise et la Rivière Blanche;</li> <li>◆ 12 sources de débit variant pour les 4 plus importantes entre 120 et 690 l/s et pour les autres entre 7 et 61 l/s et 4 autres sources de débit indéterminé.</li> <li>◆ La nappe souterraine du pays débite 3 m<sup>3</sup>/seconde (Victor, 1995). Elle est anarchiquement exploitée pour l'irrigation et l'alimentation des citadins (500 forages) à travers des prélèvements journaliers supérieurs aux apports.</li> <li>◆ A part les deux étangs salés, les autres ressources hydriques ayant dans tous les cas une conductivité inférieure à 600 micromhos/cm et un T.A.S. (Taux d'Absorption de Sodium en milliéquivalent par litre) compris entre 0.08 et 0.59 sont utilisables et utilisées, pour la plupart, pour l'irrigation sans danger de salinisation ou d'alcalinisation (Manès, 1986)</li> </ul>
<b>Pente</b>	Faible: 1 à 2 % et relief peu accentué
<b>Altitude</b>	Environ 50 mètres, en moyenne
<b>Bassins versants</b>	1250 km <sup>2</sup> quasi totalement déboisés ce qui entraîne l'augmentation saisonnière de la torrencialité des cours d'eau avec pour conséquences des inondations périodiques dévastatrices des infrastructures, des champs et des habitats. Niveau d'érosion très élevé, supérieur au niveau de dégradation moyen national (ANDAH, 1994) et occasionnant la baisse progressive de la fertilité des sols cultivés.

<b>Végétation</b>	<p>Couverture arborée irrégulière: dense à clairsemée dépendant de l'emplacement des arbres (au milieu des champs ou à la lisière des parcelles) et dominée par les manguiers dans la sous-région humide et par les bayahondes dans la sous-région semi-aride. Les espèces arbustives et arborescentes (cf: noms scientifiques en annexe du mémoire) les plus couramment rencontrées sont en:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-région humide: <p>Petit médecinier, Vétiver, Bayahonde, Pithecolobium, Neem (très nombreux par endroits), Cassia, Casuarina, Sablier, Leucaena, Acajou, Tcha-tcha, Bois d'orme, Pistache des Indes, Mombin, Herbe de Guinée, Citronniers, Manguiers (globalement dominants), Arbres véritables, Cocotiers, Amandiers, Avocats, Eucalyptus, Chênes, Flamboyants, etc.</p> </li> <li>• Sous-région semi-aride: <p>Bayahonde, Cactus, Lantana, Acacia, Bois cabri etc...généralement utilisés pour la fabrication du charbon.</p> </li> </ul>
-------------------	--

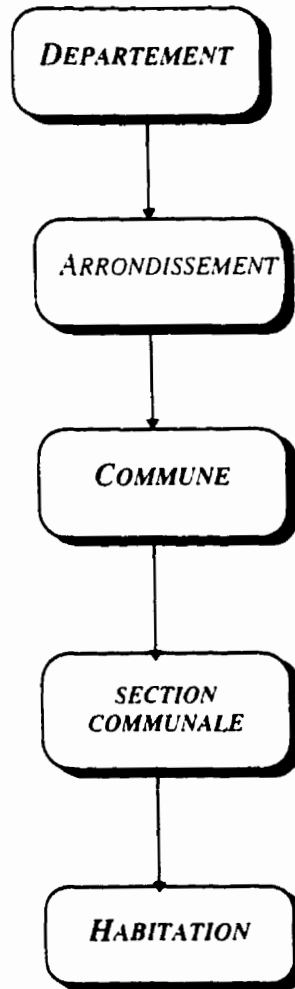
Sources:Élaboration propre à partir des données: ORE; Manès, Woolley, Victor. ANDAH

### 5.3. SITUATION ADMINISTRATIVE ET DÉMOGRAPHIQUE DE LA PLAINE DU CUL-DE-SAC

#### 5.3.1. SITUATION ADMINISTRATIVE

Comme il a été mentionné au début du texte, le territoire de la République d'Haïti est subdivisé administrativement en départements, arrondissements, communes, sections communales et habitations. La ligne hiérarchique régissant le fonctionnement de ces différentes entités est esquissée dans la figure suivante:

Figure 2. :LES ENTITÉS ADMINISTRATIVES TERRITORIALES DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI



Source: Élaboration propre

Du point de vue administratif, la PCS ne constitue pas en soi une entité administrative unique. Elle est formée de l'assemblage de fragments plus ou moins importants de 4 communes, de l'arrondissement de Port-au-Prince: Delmas, Croix des Bouquets, Thomazeau et Ganthier (cf:carte # 3, ci-avant présentée). Ces communes regroupent au total 14 sections communales. Selon le CRESFED qui a récemment actualisé les données démographiques du dernier recensement national de 1982, la population actuelle de la PCS s'estimerait à environ 185.320 habitants au sein desquels les femmes et les hommes représentent respectivement 51.24% et 48.76%.


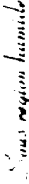



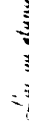
Le tableau # 7, ci-après, présente les différentes sous-unités administratives de la PCS, regroupées au sein de ces communes ainsi que leurs populations correspondantes. Cependant, les habitations, constituant la plus petite entité administrative d'Haïti, n'ont pas été listées, car en général, leur nombre, leurs dénominations et leurs limites sont mal connus. Néanmoins, celles au niveau desquelles les entrevues de groupes furent menées, ont été relativement bien positionnées sur la carte dessinée à cet effet (cf:carte # 6)

# Carte # 6

HAITI



## Legende

-  Sous region semi aride
-  Sous region humide
-  Limite des communes
-  Populations enquêtees
-  Localisation des petits systemes irrigues
-  Lacs ou etang

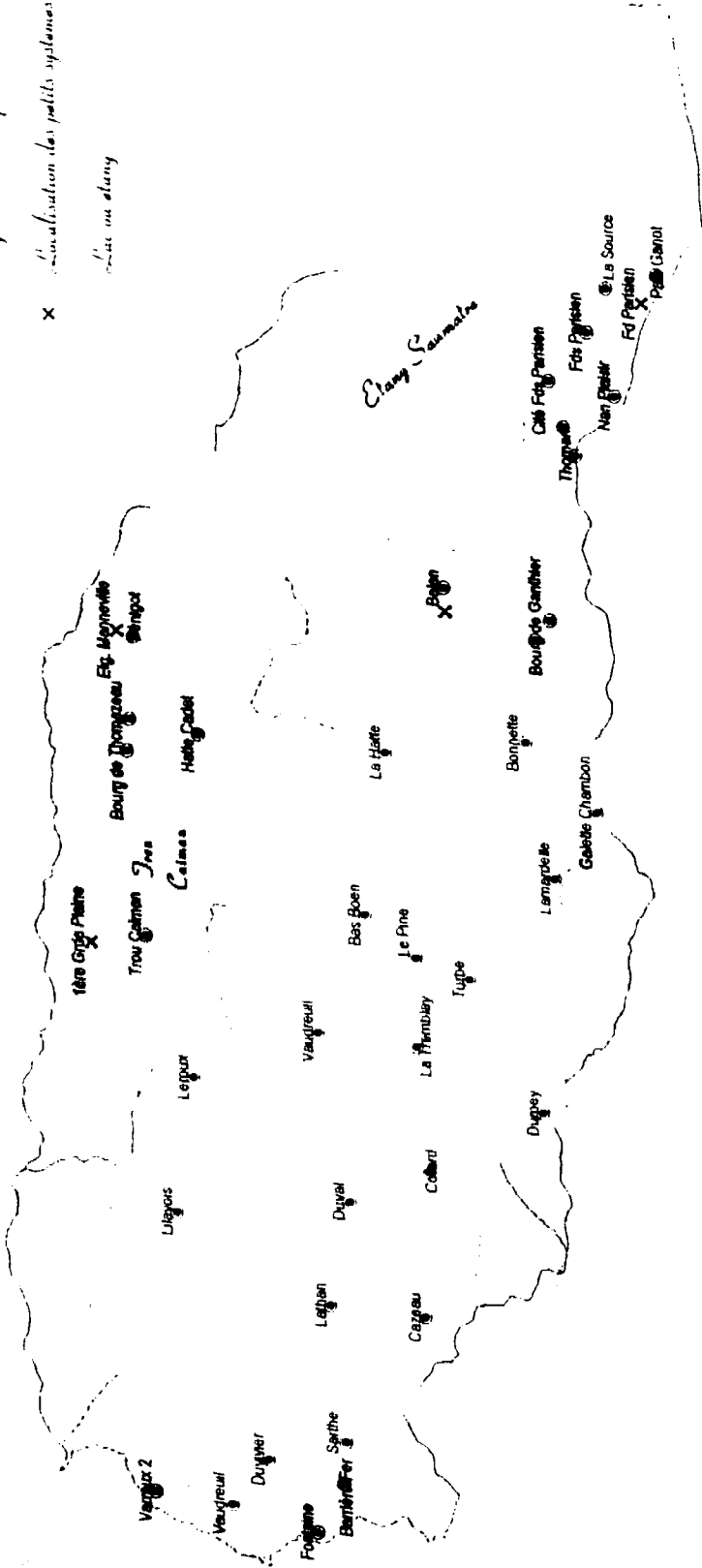


TABLEAU #.7.: UNITÉS ADMINISTRATIVES ET POPULATION DE LA PCS

<i>Commune (en partie)</i>	<i>Villes/sections communales</i>	<i>Population</i>		
		<i>Pop. totale</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>
Delmas	1 <sup>ère</sup> Varreux	5338	2569	2769
	2 <sup>ème</sup> Varreux	6466	3024	3442
	3 <sup>ème</sup> Bellevue	10399	4922	5477
	4 <sup>ème</sup> Bellevue	4604	2324	2280
Croix des Bouquets	Ville de Croix des B.	7843	3527	4316
	1 <sup>ère</sup> Varreux	20084	9825	10259
	2 <sup>ème</sup> Varreux	14710	7194	7516
	1 <sup>ère</sup> Petit Bois	18688	9045	9643
	2 <sup>ème</sup> Petit Bois	12017	5933	6084
	3 <sup>ème</sup> Petit Bois	17722	8803	8919
Thomazeau	Ville de Thomazeau	2963	1386	1577
	1 <sup>ère</sup> Grande Plaine	11745	5567	6178
	2 <sup>ème</sup> Grande Plaine	12150	6163	5987
Ganthier	Ville de Ganthier	3916	1913	2003
	1 <sup>ère</sup> Galette Chambon	9020	4494	4526
	2 <sup>ème</sup> Balan	13723	6835	6888
	3 <sup>ème</sup> Fond Parisien	13932	6838	7094
<b>TOTAL</b>	<b>14 sections communales et 3 villes</b>	<b>185320</b>	<b>90362</b>	<b>94958</b>

Source: CRESFED, 1998

### 5.3.2. CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION

#### 5.3.2.1. LES CLASSES D'AGES

En se référant aux travaux de ADRA-IFSIS dans la PCS, la représentativité moyenne des catégories d'âges au sein de la population emprunte les valeurs suivantes:

TABLEAU # 8 : REPRESENTATIVITE MOYENNE DES GROUPES D'ÂGES DANS LA PCS ET POPULATIONS CORRESPONDANTES

<i>Groupes d'âges</i>	<i>Représentativité Moyenne (en %)</i>	<i>Population</i>	<i>Sexe</i>	
			<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>
0-5 ans	17,63	32672	15931	16741
6-15 ans	24,96	46256	22554	23702
16-65 ans	52,61	97478	47530	49948
+ 65 ans	4,81	8914	4347	4567
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>185320</b>	<b>90362</b>	<b>94958</b>

Source: Élaboration propre à partir des données de ADRA-IFSIS, 1997; CRESFED, 1998

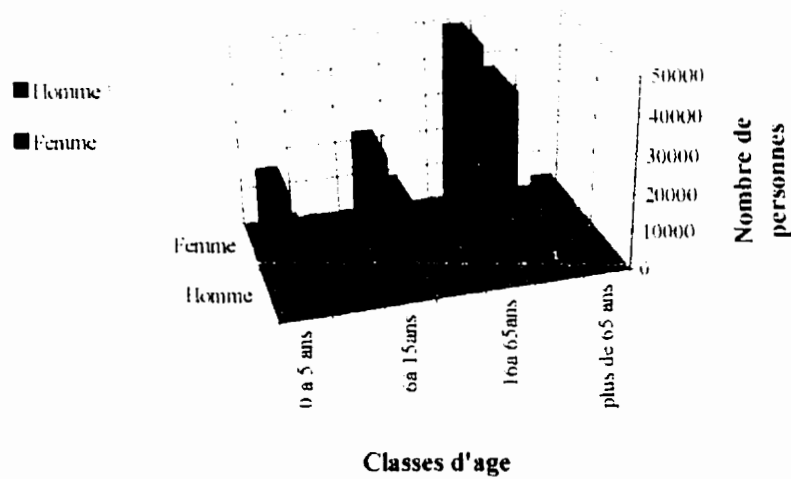


Figure 3 : RÉPARTITION DE LA POPULATION DE LA PCS PAR SEXE ET PAR ÂGE

Avec les trois catégories d'âges dépendantes (0-5 ans, 6-15 ans et plus de 65 ans) représentant plus 47,4% et une proportion de jeunes de moins de 20 ans à l'intérieur de la classe active non encore intégrés à la vie économique, la répartition des âges dans la PCS emprunte l'allure typique de celle des pays en développement caractérisée par une grande dépendance démographique. A cet effet, les données relatives à l'occupation de la population de la plaine renseigneront un peu plus précisément sur le sujet.

### 5.3.2.2. LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Selon Victor J.V. (1995) les habitants de la PCS seraient engagés dans les volets d'activités suivants:



TABLEAU # 9: RÉPARTITION DE LA POPULATION DE LA PCS PAR VOLET D'ACTIVITÉ

<i>Activités</i>	<i>Représentativité moyenne (%)</i>
Agriculteurs	25
Ecoliers et étudiants	32
Commerçants	17
Artisans et employés	5
Chômeurs	21
Total	100

Source: Victor J.V., 1995

En outre, d'après ADRA-IFSIS, environ 16% d'agriculteurs, dans les trois sites étudiés, sont aussi engagés dans des activités annexes à l'agriculture et entre 42.4 et 66.7 % des ménages ont des membres engagés à la fois dans des activités agricoles et non-agricoles. Toutefois, en examinant les données du tableau, il apparaît que les catégories économiquement actives de la PCS supportent la charge d'environ 53% de la population totale, représentés par les étudiants et les chômeurs. La taille moyenne des ménages est de 5,63 membres avec une force de travail disponible de 3,3 membres, en moyenne.

### 5.3.2.3. LE NIVEAU D'ÉDUCATION

Selon les résultats du recensement effectué par Clérismé, en 1987, dans l'aire irriguée de la Rivière Blanche, l'analphabétisme atteignait 58,56% de la population et 53,23% des exploitations agricoles. Toutefois, selon les données officielles de 1995, pour l'ensemble du pays, le taux d'analphabétisme chez les adultes serait de 48,77%. Mais, en se basant sur les données de ADRA-IFSIS 1997, le profil éducationnel des exploitations dans trois sites différents dans la plaine, se présentait ainsi:

TABLEAU # 10: PROFIL ÉDUCATIONNEL DES EXPLOITATIONS DANS LA PCS

<i>% moyen d'exploitations n'ayant aucun membre alphabétisé</i>	<i>% moyen d'enfants fréquentant l'école primaire /exploitation</i>	<i>% moyen d'enfants fréquentant l'école secondaire /exploitation</i>	<i>% moyen d'adultes par exploitation ayant un certain niveau d'instruction</i>
14.33	91.97	38.33	50.73

Source:Élaboration propre à partir des données de ADRA-IFSIS, 1997

# **RÉSULTATS DE LA RECHERCHE**

## **PREMIÈRE PARTIE**

### **LE DIAGNOSTIC**

# CHAPITRE VI

## VI. LES SYSTÈMES DE PRODUCTION

### 6.1. EVOLUTION DES SYSTÈMES DE PRODUCTION DANS LA PCS

L'agriculture a commencé dans la PCS dès l'implantation de la colonie française de Saint-Domingue. Jusqu'au début des années 1700, ce fut un espace consacré à l'élevage et à la production d'indigo. A partir de 1724, l'introduction de la canne à sucre va entraîner des changements profonds au niveau des systèmes de production. En effet, la demande élevée de sucre sur le marché international de l'époque s'accompagna d'un essor fulgurant de la canne un peu partout dans la colonie, en particulier dans la PCS. L'intensification de la production obligea à la construction d'infrastructures d'irrigation sur les rivières Grise et Blanche. Après la proclamation de l'Indépendance en 1804, les grands généraux se partagèrent le territoire et y instaurèrent l'absentéisme et le métayage avec comme conséquences la suspension des investissements dans la plaine et l'installation d'une agriculture minière. Ces grandes exploitations d'absentéistes remplacèrent donc les domaines coloniaux. La canne à sucre est toujours prédominante mais le niveau d'occupation des sols par cette culture stagne et c'est le début de la diversification agricole avec la banane en première ligne. Puis, une succession de désastres naturels violents détruisirent les infrastructures coloniales de production. C'est ainsi qu'à partir du début des années 1900, les reconstructions d'infrastructures alternèrent avec les destructions subséquentes aux désastres.

En 1916, un événement agraire majeur se produisit, l'implantation d'une usine sucrière. La Haïtian American Sugar Company (HASCO) bénéficiant de grandes concessions foncières amena un regain d'investissement en infrastructures d'irrigation (pompes et barrages) et routière (construction d'un chemin de fer), la modernisation des technologies, l'amélioration de la qualité des intrants utilisés, une augmentation des superficies en canne à sucre, une intensification des systèmes de production impliquant aussi une augmentation de la diversification. Les métayers furent déboutés et remplacés par des ouvriers agricoles. A partir de 1965, de nouvelles catastrophes naturelles détruisirent le bassin général qui arrosait plus de 60% des terres irriguées. C'est le début de la régression de la culture de la canne. Les difficultés d'approvisionnement en eau et la pression démographique au niveau de la zone métropolitaine de Port-au-Prince conduisirent à une percée de l'urbanisation et à la progression de la diversification.

Les années 80 furent marquées par l'effondrement des cours du sucre sur le marché mondial et la fermeture de la HASCO en 1987. Les périodes difficiles eurent pour effet l'introduction de projets de réhabilitation des systèmes d'irrigation. Le bassin général sur la Rivière Grise ne fut jamais reconstruit mais on réhabilita partiellement le système d'irrigation de la Rivière Blanche. Des crues périodiques continuèrent à mettre en péril les infrastructures résiduelles d'irrigation et amenèrent des pertes régulières de bétail, de cultures et l'érosion des berges des rivières. La canne et la banane continuèrent leur déclin. Des cultures plus résistantes à la sécheresse et/ou à cycle plus court gagnent du terrain. Aujourd'hui, on retrouve dans la PCS, une agriculture encore mixte de vivres et de denrées mais à dominante vivrière (cf: carte # 7). Des constructions de routes diverses accélèrent une urbanisation sauvage et incontrôlée de la plaine. En 1986, un décret interdisant les constructions fut promulgué. Il ne fut jamais appliqué. Plusieurs entreprises agro-industrielles firent leur entrée dans la PCS. Les agriculteurs continuent à réclamer la reconstruction du Bassin Général. De multiples études se succédèrent vers la réhabilitation du système d'irrigation de la Rivière Grise mais, comme il s'agit d'un projet coûteux, les bailleurs semblent peu enclins à investir dans une zone que tout et tous semblent condamner à l'urbanisation totale.

# Carte # 7

HAITI

## Legende



Limite de la Plaine du Cul de Sac



Ville Communale

1 Pn

Lac ou etang

Route Principale

9 Soc Maitres

2 Crochu

1 Crochu

6 Trou d'eau

21

ka

Carrière à sucre en pleine regression  
Echatoile, sorgho, aubergine, quelques autres cultures vivrière

Tron  
Cabaïan

Thomasau

Reynolds

Croix des Bouquiers

Sorgho, canne à sucre  
plante à la regression, maïs, autres cultures

Quelques autres cultures vivrières

Sorgho

Quelques autres cultures vivrières

Port au Prince

6 Massassart

7 Miron Hopital

3 Egl d'acier

7 Mign Nona

4 Balmus la Magn

Petion Ville

6 Aux Canes

2 Belle Fontaine

6 Mare Poissier

5 Pays Poun

3 Ed Parisien

4 Ciel Ford

Kilomètre

30

25

20

15

10

5

Le tableau # 11 ci-après informe plus amplement sur les différentes phases de l'évolution des systèmes de production dans la plaine du Cul-de-Sac.

TABLEAU # 11:EVOLUTION DES SYSTEMES DE PRODUCTION DANS LA PCS

<i>Périodes</i>	<i>Evénements agraires majeurs</i>	<i>Systèmes de production</i>	<i>Conséquences</i>
période coloniale: 1600-1804	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Installation des premiers colons français</li> <li>◆ Introduction de la canne à sucre (1724)</li> <li>◆ Construction d'importantes infrastructures d'irrigation dans la PCS dont une prise à cheval sur la rivière Grise et le système d'irrigation sur la rivière Blanche</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Indigoteries et hattes</li> <li>◆ Essor rapide de la canne à sucre sur l'ensemble des superficies cultivées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Prédominance de la canne et irrigation systématique de 16770 ha. les hattes sont repoussées sur les plateaux et les savanes</li> </ul>
période post-indépendance: 1804-1916	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concession de vastes domaines coloniaux aux officiers supérieurs</li> <li>• Instauration du métayage s'accompagnant d'un fort taux d'absentéisme</li> <li>• Destruction totale du barrage bassin général par un ouragan (1816) lequel ne sera réhabilité qu'environ 30 ans plus tard vers 1846</li> <li>• Construction du premier barrage sur la rivière grise (1915)</li> <li>• Nouvelle destruction d'une partie des infrastructures d'irrigation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prédominance de la canne mais début de diversification, en particulier avec la banane</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminution drastique des investissements agricoles dans la PCS car drainage des revenus agricoles de la Plaine vers les grands propriétaires absentéistes résidant pour la plupart en ville</li> </ul>

<b>Périodes</b>	<b>Événements agraires majeurs</b>	<b>Systèmes de production</b>	<b>Conséquences</b>
1916-1965	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Installation d'une usine agro-industrielle américaine, la HASCO, dans la PCS pour la transformation de la canne en sucre (1916)</li> <li>■ L'État accorde à la compagnie 6 000 ha pour la production de canne</li> <li>■ Installation d'une ligne de chemin de fer pour le transport de la canne à l'usine</li> <li>■ Installation de stations de pesage un peu partout dans la PCS</li> <li>■ Réhabilitation du barrage de dérivation de la rivière Blanche (1925)</li> <li>■ Nouvelle réhabilitation du barrage de la rivière Grise et forage progressif par la HASCO d'environ une cinquantaine de puits afin d'augmenter la superficie des exploitations irriguées lesquelles n'atteignaient que 1300 ha au début</li> <li>■ Nouvelle destruction du barrage sur la rivière Grise par le cyclone HAZEL (1954) reconstruit en 1955</li> <li>■ Destruction du barrage sur la rivière Blanche (1954)</li> <li>■ Re-destruction du barrage sur la rivière Grise (1963, ouragan Flora) remplacé jusqu'à date par une digue de sable construite saisonnièrement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Près de 12 000 ha plantés en canne à sucre pour l'approvisionnement de la HASCO</li> <li>■ Modernisation des techniques de production, par la HASCO: introduction de nouvelles variétés, réhabilitation des anciennes plantations de canne, nouvelles techniques de labourage à vapeur et à la charrue, de plantation et d'entretien; introduction de l'engrais.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Déguerpissement de tous les métayers qui travaillaient les terres concédées à la HASCO</li> <li>■ Emergence d'une classe d'ouvriers agricoles dans la PCS</li> </ul>



<b>Périodes</b>	<b>Événements agraires majeurs</b>	<b>Systèmes de production</b>	<b>Conséquences</b>
1965-1998	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Effondrement du bassin général qui arrosait plus de 60% des terres irriguées de la PCS</li> <li>● Fermeture de la HASCO incapable de concurrencer le sucre importé et qui se reconvertit en entreprise importatrice de sucre (1987)</li> <li>● Installation d'une agro-industrie de transformation de la tomate, la FAMOSA</li> <li>● Apparition des projets de développement visant la réhabilitation des périmètres irrigués dont le projet rivière Blanche (1985)</li> <li>● Accroissement des forages pour l'irrigation et des prélèvements à des fins domestiques</li> <li>● Depuis 1981, succession d'études de faisabilité pour la reconstruction du barrage sur la rivière Grise, mais réticence des financeurs à consentir des investissements agricoles importants dans une région agricole en voie d'urbanisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Jusqu'en 1992, 18.000 ha plantés en canne</li> <li>● Régression de la canne qui tombe à environ 12.000 ha en 1994.</li> <li>● Percée des cultures à cycle court et des espèces résistantes à la sécheresse.</li> <li>● Intensification de la mécanisation</li> <li>● Valorisation de certains espaces salins pour la production agricole hors sol et la production de poulets de chair</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Urbanisation progressive de la PCS subséquente aux difficultés d'accès à l'eau d'irrigation</li> <li>● Régression des bananeraies en raison des constructions anarchiques qui ont entraîné l'irrégularité des arrosages à cause des coupures au niveau des canaux d'alimentation</li> <li>● Plus de 4000 ha de terre de la concession de la HASCO demeurent aujourd'hui non-cultivées.</li> </ul>

Sources: Une monographie de la plaine du Cul de Sac, note inédite, non-datée, non identifiée, annotée par Victor, J. A., 62 p.; Bernardin, 1994; Victor, 1995; Michel G., 1991

## 6.2. LE FONCIER DANS LA PCS

Au cours des entrevues conduites auprès des regroupements d'agriculteurs dans la Plaine du Cul-de-sac, le foncier a été abordé à plusieurs reprises comme étant un problème, en particulier au niveau de la sous-région humide. En effet, pour les représentants de 17 associations sur 19 (soit 87% des groupes dans la sous-région), le manque de terre (taille réduite des exploitations) et le métayage constituent l'une des principales contraintes de la zone irriguée. Pour les deux autres associations, les grands propriétaires et les entreprises agro-transformatrices, en particulier la HASCO contrôlèrent la plupart des terres de la plaine. Par conséquent, il faudrait une réforme agraire pour une répartition plus juste du foncier. 15 groupes sur 19 (79%) dans la même sous-région ont évoqué le problème des 4.000 ha de la HASCO restés en friche depuis le début des années 90. Pour eux, il s'agit de superficies appartenant à l'État et qui devraient être récupérées par celui-ci pour une redistribution aux agriculteurs. Selon leurs affirmations, les faibles tentatives de squatterisation de ce domaine ont été, dans tous les cas, sévèrement réprimées par la milice privée des bénéficiaires de cette concession. 13 groupes sur 19 en sous-région humide (68%) ont aussi abordé la question des conditions de fermage qui spolient les paysans. Au niveau de la sous-région semi-aride, à part 5 organisations sur 18 (28 %) qui ont mentionné le problème du métayage, la structure foncière ne semble pas constituer aux yeux de ces agriculteurs une contrainte d'importance. Le tableau # 12 ci-après, renseigne un peu plus sur les opinions émises par les groupes sur le foncier.

Les études bibliographiques relatives au foncier semblent aller dans le même sens que les points de vues issus des entrevues de groupes. En effet, selon Victor J.V., (1995), le régime foncier dans la plaine est ainsi constitué:

- 37 grands propriétaires citadins possèdent 11.000 ha de superficie agricole utile;
- 90% des exploitations agricoles ont moins de 2 carreaux;

- le mode de faire valoir se présente comme suit: 36% des parcelles sont travaillées par leurs propriétaires, 35% par des métayers, 16% sont en indivision et 13% ont un statut indéfini.

TABLEAU # 12: PERCEPTION DES GROUPES PAYSANS DU FONCIER DANS LA PCS

<i>Contenu des points de vue</i>	<i>Nombre groupes</i>	<i># identification groupe/sous-region</i>	
		<i>Humide</i>	<i>Semi-aride</i>
Taille trop restreinte des exploitations agricoles et le métayage freinent le DA	17	1.5.6.8, 10 à 17. 23 à 27	
Trop de superficies non-travaillées, en particulier HASCO à récupérer par l'État	15	1.3.5, 6 à 8,10, 12 à 17,24,25	
Prix du fermage trop élevé	13	3, 5 à 7, 10 à 13.15.17.24.26.27	
Le métayage rend les agriculteurs plus pauvres	5		9,18,29, 30,35
Trop de superficies contrôlées par les grands propriétaires et les agro-industries donc, nécessité RA	2	3,7	
On ne peut haïr les grands propriétaires pour ce qu'ils ont	1	5	

Source:Élaboration propre à partir d'enquêtes personnelles

**DA:** Développement agricole

**RA:**Réforme Agraire

Dans le but de parvenir à une connaissance plus affinée de la structure foncière de la PCS, nous avons utilisé principalement 3 sources de données, pour la sous-région humide, portant sur trois zones différentes :le recensement de 1987 effectué dans l'aire du Projet Rivière Blanche (RB: environ 5.640 ha de superficie irriguée), un diagnostic socio-économique réalisé, en 1989, dans le périmètre irrigué de la Rivière Grise (RG: environ 8.300 ha) et une enquête parcellaire et d'exploitations conduite, en 1997, dans le périmètre de l'Etang Manneville (EM:775 ha), aire irriguée de Thomazeau, en pleine sous-région sèche. Pour la sous-région semi-aride, deux bases de données nous ont servis, l'une constituée, en 1993, sur le foncier de la commune de Ganthier (partie plane de la commune localisée dans la

PCS), laquelle regroupe la majeure partie des superficies sèches de la sous-région, et l'autre élaborée, en 1997, sur le niveau de sécurité des ménages, dans trois sites différents de la PCS dont deux, situés dans les communes de Ganthier et de Thomazeau (partie sèche) et l'autre dans la commune de Croix des Bouquets, en sous-région humide. La carte # 5, ci-devant présentée renseigne sur la localisation des grandes aires étudiées. D'après ces études, la situation foncière dans ces sites se présente ainsi:

### 6.2.1. TAILLE DES EXPLOITATIONS

#### 6.2.1.1. DANS LA SOUS-RÉGION HUMIDE

TABLEAU # 13: TAILLE DES EXPLOITATIONS SUR LES PÉRIMÈTRES RG ET RB

<i>Taille des exploitations</i>	<i>Périmètre RG en %</i>	<i>Périmètre RB en %</i>
Moins de 0.25 carreau	1,70	10,24
de 0.25 à moins de 1 car.	37,5	53,04
de 1.00 à moins de 2 car.	35,8	27,36
de 2.00 à moins de 3 car.	11,7	6,53
de 3 à moins de 5 car	5,8	1,92
de 5 à moins de 10 car	1,7	0,76
de 10 car et plus	5,8	0,15
Total	100	100

Sources: Van Lierop et Rioux, 1989; Clérisme, 1987

Il est important de faire remarquer que dans l'étude Van Lierop et Rioux dans le périmètre de la RG, les données ci-avant présentées concernent les petites et moyennes exploitations. Les très grandes exploitations ont été étudiées à part, ceci pour éviter les biais qu'aurait pu engendrer le trop grand écart de dimensions entre de ces deux catégories.

Pour l'Etang Manneville, bien que les données soient réparties dans des classes différentes dans l'étude du périmètre irrigué, la tendance reste relativement la même:

TABLEAU # 14 : TAILLE DES EXPLOITATIONS SUR LE PÉRIMÈTRE DE L'EM

<i>Taille des exploitations</i>	<i>Etang Manneville en %</i>
Moins de 0.50 carreau	31.03
de 0.51 à moins d'1 car.	31.03
de 1.00 à moins de 2 car.	22.41
entre 2 et 4 car	12.07
plus de 4 car	3.44
Total	100

Source: FAO, 1997

TABLEAU # 15: TAILLE DES PLUS PETITES EXPLOITATIONS DANS LA SOUS-REGION HUMIDE

<i>Taille des exploit.</i>	<i>RG (%)</i>	<i>RB (%)</i>	<i>EM (%)</i>
Moins d'1 car	39.2	63.28	62.06
de 1 à moins de 2 car	35.8	27.36	22.41
<b>Total exploit de moins de 2 car</b>	<b>75</b>	<b>90,64</b>	<b>84,47</b>

Sources: Élaboration propre à partir de FAO, 1997; Van Lierop &amp; Rioux, 1989; Clérismé, 1987

Ainsi, dans la sous-région humide, les exploitations sont de très petites dimensions. Elles n'atteignent pas 2 carreaux dans au moins 75% des cas et au moins 39% d'entre elles mesurent moins d'un carreau.

Comme il a été signalé précédemment, les plus grandes exploitations du périmètre RG ont fait l'objet d'une étude particulière dans le diagnostic de Van Lierop et Rioux. Ils ont inventorié 31 propriétaires dont les domaines mesuraient entre 8.75 et un peu plus 109 car. Ces superficies appartenant dans de nombreux cas à plusieurs héritiers sont en grande majorité exploitées en situation d'indivision et gérées sur la base d'une entente non-formelle entre les différents propriétaires, ce pour éviter leur morcellement. Dans la plupart des cas, elles sont données en métayage à de multiples petits exploitants. Cette étude a aussi révélé que globalement au niveau de l'unité d'enquête considérée (grandes et petites exploitations mises ensembles), 75% des ménages enquêtés dans l'aire de la RG cultivaient moins de 22% de la superficie totale des terres cultivées, avec des écarts tels que 39% des exploitants

travaillent 8% des terres tandis que 5% en exploitent 58%. En outre, d'après Latortue F. (1998), la taille moyenne des grandes propriétés dans le périmètre de la RB serait de 75 carreaux tandis qu'elle atteindrait 302 carreaux à la RG. Selon Van Lierop et Rioux, pour les 75% de petits exploitants, la superficie moyenne serait de moins de 1.5 carreau.

On ne saurait négliger les vastes superficies contrôlées par la HASCO, environ 4000 carreaux de terre, selon les agriculteurs de la PCS, à cheval sur les deux sous-régions et dont la plus grande partie se localise en sous-région humide. Cette propriété est en friche depuis la fin des années 80. D'après Van Lierop et Rioux (1989), la taille de ce domaine oscillait entre 4.000 et 6.000 carreaux. Par ailleurs, selon la FAO (1997), les absentéistes/citadins seraient propriétaires de 20 % de la superficie du parcellaire étudié à l'Etang Manneville. Il semblerait, d'après les informations glanées çà et là, que l'absentéisme soit généralement courant un peu partout dans la plaine.

#### **6.2.1.2. DANS LA SOUS-RÉGION SEMI-ARIDE**

A ce niveau, seule l'étude foncière de CRES DIP conduite dans la commune de Ganthier a été prise en compte. En effet, la recherche entreprise sur la sécurité de ménages, n'a présenté les informations relatives à la taille des exploitations que de manière agrégée pour les différents départements considérés. L'étude foncière de CRES DIP fait état d'exploitations de dimensions un peu plus grandes que pour la sous-région humide: 50% oscilleraient entre 1 et 3 car. Mais, il n'en demeure pas moins que 33,4 % ne dépassent pas 1 carreau. Toutefois, la taille moyenne des exploitations étudiées était de 1,96 car. Le tableau # 16 ci-après fournit de plus amples précisions à ce sujet:

TABLEAU # 16 :TAILLE DES EXPLOITATIONS DANS LA COMMUNE DE GANTHIER

<i>Taille des exploitations (car)</i>	<i>(%)</i>
0 - 0.50	16.7
0.51 - 1.00	16.7
1.1 - 3.00	50
3.1 - 5	11
plus de 5.00	5.6
Total	100

Source: Élaboration propre à partir de CRES DIP, 1993

De manière globale, à la lumière de ces données, on pourrait avancer que dans la PCS, les exploitations sont généralement de petites dimensions mais qu'elles sont un peu plus grandes en sous-région semi-aride qu'en sous-région humide. Cette considération rejoint les conclusions tirées par ADRA-IFSIS, selon lesquelles au niveau des 5 départements étudiés, la taille moyenne des exploitations serait plus petite en régions irriguées et humides qu'en régions sèches. Il est à prendre en compte, cependant, que dans la portion humide de la plaine, ces petites exploitations y avoisinent de très grandes.

### **6.2.2. SUPERFICIE ET DISTRIBUTION DES PARCELLES CULTIVÉES**

D'une manière générale, les exploitations haïtiennes se composent de plusieurs parcelles plus ou moins éloignées de la maison de l'agriculteur. Selon ADRA-IFSIS, au niveau des sites considérés, la distance moyenne des parcelles à l'habitat de l'exploitant oscille entre environ 45 mn à un peu plus de 4:30 heures. Le nombre moyen de parcelles par exploitation est de 2,63. Les études de Van Lierop et Rioux et de la FAO offrent des informations détaillées à ce sujet (cf: tableaux # 18 et 19). Malheureusement, aucun des travaux portant sur la sous-région semi-aride n'en fournit sur ce point spécifique. Néanmoins, ADRA-IFSIS ayant obtenu le nombre moyen de parcelles pour la zone de

Ganthier, 3,21, en utilisant les données sur la taille des exploitations dans cette même zone. on a pu estimer de la taille moyenne des parcelles:

TABLEAU # 17 : ESTIMATION DE LA TAILLE DES PARCELLES A GANTHIER

<i>Taille des parcelles</i>	<i>% d'exploitations</i>
moins de 0.31 carreau	33.4
plus de 0.31 à 0.93 car	50
plus de 0.93	16.6
Total	100

Sources: Élaboration propre à partir des données de CRES DIP, 1993; ADRA-IFSI, 1997

TABLEAU # 18 : TAILLES DES PARCELLES SUR LES PÉRIMÈTRES DE RG ET RB

<i>Taille des parcelles en car</i>	<i>RG (%)</i>	<i>RB (%)</i>
Moins de 0.25	88.5	39.3
de 0.25 à moins de 1.00		56.49
de 1.00 à moins de 2.00	5.8	3.31
de 2.00 à moins de 3.00	2.4	0.61
de 3 à moins de 5.00	1.3	0.29
de 5 à moins de 10.00	1.1	0.00
de 10 à plus	0.8	0.00
Total	99.99	100

Sources: Élaboration propre à partir de Van Lierop et Rioux, 1989; Clérismé, 1987

TABLEAU # 19 : TAILLE DES PARCELLES SUR LE PÉRIMÈTRE DE L'EM

<i>Taille des parcelles en carreau</i>	<i>EM (%)</i>
Moins de 0.062	37
plus de 0.062 à 0,12	30
plus de 0,12 à 0,25	22
plus de 0,25 à 0,5	8
plus de 0,5 à 1,00	2
plus de 1,00	1
Total	100

Source: FAO, 1997



Ainsi dans la zone de l'EM, les parcelles sont encore plus exiguës, ne dépassant pas 1 car, dans 99% des cas. Cette enquête parcellaire a aussi révélé que la plus petite parcelle mesurée atteignait 2 ares soit 0.015 carreau, la plus grande mesurait 2,85 carreaux et la superficie moyenne était de 16 ares soit 0,12 carreau.

TABLEAU # 20 :REPRESENTATIVITE DES PARCELLES NE DEPASSANT PAS 1 CARREAU DE SUPERFICIE DANS LA PCS

<u>Site</u>	<u>Catégorie de parcelles ne dépassant pas 1 car</u>	<u>%</u>
RG	moins d'1 car	88.5
RB	moins d'1 car	95.79
EM	limitée à 1 car	99.00
Ganthier	moins de 0.93 car	83.4

Sources: Élaboration propre à partir de Van Lierop et Rioux, Clérismé, FAO, CRESDIPP

D'après les informations fournies dans les différents tableaux, il apparaît que dans les deux sous-régions de la PCS, quel que soit le site considéré, la très grande majorité des parcelles cultivées (plus de 80%) sont de très petites dimensions ne dépassant pas 1 carreau de superficie. En outre, dans au moins 30% des cas, sauf à RG où cette sous-catégorie n'a pas été étudiée, la taille des parcelles n'atteignent pas 1/3 de car. A l'EM où l'exiguïté atteint des tailles incroyablement petites, la proportion des parcelles de moins d'1/3 de carreau avoisine 90%.

TABLEAU # 21 :REPRÉSENTATIVITÉ DES PARCELLES N'ATTEIGNANT PAS 1/3 DE CARREAU DE SUPERFICIE

<u>Site</u>	<u>Catégorie de parcelles n'atteignant pas 1/3 de car</u>	<u>%</u>
RB	moins de 0.25	39.3
EM	limitée à 0.25	89
Ganthier	moins de 0.31	33.4

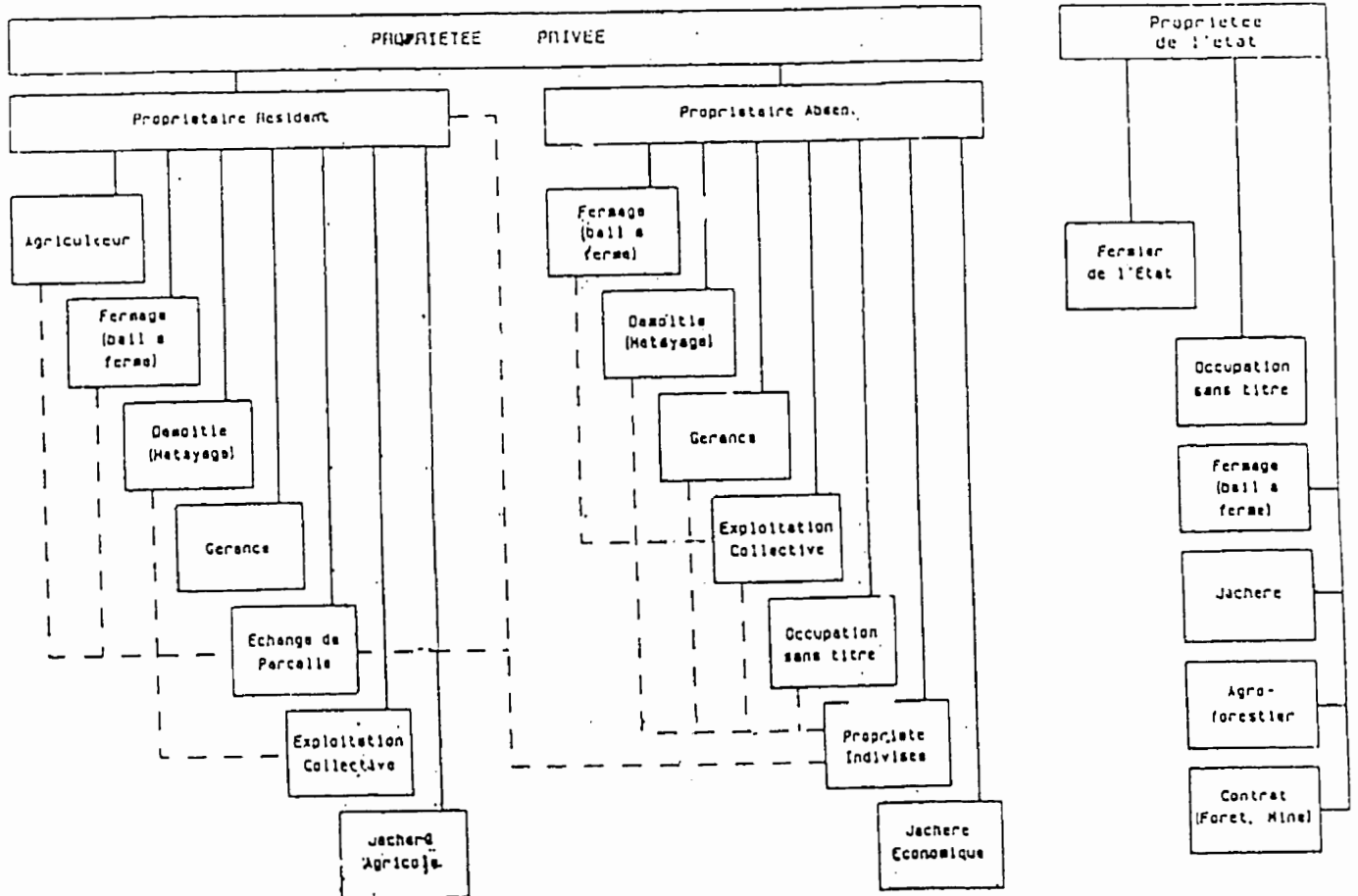
Sources:Élaboration propre à partir de Clérismé, FAO, CRESDIPP, ADRA-IFSIS

### **6.2.3. LES MODES DE FAIRE VALOIR**

En Haïti, plusieurs modes de faire valoir régissent la mise en valeur des terres. On y distingue la propriété qui réfère à la situation d'un exploitant ayant soit acheté la terre qu'il cultive, soit reçu en héritage. L'héritage suppose deux types de droit de propriété, un droit partiel quand l'exploitant n'est que co-proprétaire de la terre qui lui appartient en même temps qu'à d'autres héritiers, auquel cas il travaille en situation d'indivision. L'indivision constitue un mode de faire valoir précaire dans la mesure où l'exploitant peut être assujéti à une rente foncière vis à vis des autres héritiers. En outre, il n'a pas la latitude et ne se trouve pas en situation logique de consentir à des dépenses de modernisation des systèmes de mise en valeur de la parcelle cultivée. Le droit de propriété de l'héritier est total quand cette propriété lui est léguée dans son intégralité ou quand le domaine hérité a été légalement partagé entre tous les héritiers dont chacun jouissant d'un droit inaliénable sur sa portion.

Par ailleurs, en Haïti, le métayage et le fermage sont des modes de faire valoir très répandus. Les fermiers peuvent être soit des locataires de l'État, soit encore des locataires de propriétaires privés. On peut aussi retrouver des métayers de fermiers de l'État. La gérance est relativement répandue dans les zones de grandes superficies où les propriétaires sont des absentéistes. Quelques cas d'usufruit sont également présents un peu partout. On peut retrouver également, en particulier dans les zones où il existe des superficies de l'État ou de grandes propriétés laissées longtemps en friche, des occupants sans titre, c'est à dire des exploitants-squatters. Il est à souligner que généralement une même exploitation agricole haïtienne se compose de plusieurs parcelles de statut foncier très différents. Van Lierop et Rioux illustre dans la figure 4, la complexité des modes de tenure retrouvés dans la PCS, en particulier dans l'aire de la Rivière Grise.

Figure 4 : MODÈLE CONCEPTUEL DE LA TENURE DE LA TERRE DANS LA RÉGION DE LA PLAINE DU CUL-DE-SAC. (in Van Lierop et Rioux) 1989



Dans les documents utilisés pour l'étude du foncier dans la PCS, les modes de tenure ont été abordés tant par rapport à la superficie totale enquêtée qu'au nombre de parcelles subdivisant cette superficie. Ces deux paramètres nous paraissant également importants à prendre en compte et n'ayant pas été étudiés, dans tous les textes pour les deux aspects en même temps, les informations y relatives ont été donc été utilisées de manière complémentaire, pour une même sous-région. On a pu ainsi parvenir à une vue générale de l'importance des différents modes de faire valoir inventoriés au niveau de la PCS. Les tableaux qui suivent informeront donc de manière détaillée sur le sujet.

### 6.2.3.1. LES MODES DE FAIRE VALOIR DANS LA SOUS-RÉGION HUMIDE

TABLEAU # 22: REPRÉSENTATIVITÉ DES MODES DE TENURE PAR RAPPORT A LA SUPERFICIE TOTALE CONSIDÉRÉE ET AU NOMBRE DE PARCELLES (SRH)

Site	Propriété (%)		Métayage (%)		Indivision (%)		Location (%)		Autres (%)**	
	ST	Par- celles	ST	Parc.	ST	Parc.	ST	Parc.	ST	Parc.
RG	35	40	16	36	35	11	3.4	12	10.6	1
RB	ND	32.17	ND	33.36	ND	19.16	ND	12.85	ND	2.46
EM	33	17.1	39	49	-*	12.9	10	12	18	9

Sources: Élaboration propre à partir de Van Lierop et Rioux, Clérisse, FAO

SRH: sous-région humide

ST: Superficie totale considérée

ND: Non disponible

\*L'information sur l'indivision est non disponible car les superficies en propriété étudiées ici incluent toutes les parcelles directement cultivées par leur propriétaire indifféremment de leur mode d'accès ou de l'étendue de leurs droits.

\*\*Le statut "autres" inclut les gérants, les usufruitiers, les occupants sans titre, etc... ou tout autre mode de faire valoir non déterminé.

Ainsi donc, dans la SRH, en référence aux données du tableau 17, il appert que par rapport à la superficie étudiée, la propriété totale ou limitée constitue généralement un mode de faire valoir important. Ensuite vient le métayage, plus ou moins important en fonction de la zone considérée. L'indivision représente un mode tenure aussi important que la propriété dans le périmètre de la RG. Malheureusement, on ne peut l'évaluer isolément de la propriété totale au niveau des deux autres sites. La location varie du faible au négligeable pour les sites au niveau desquels l'information est disponible.

En ce qui a trait aux modes de tenure des parcelles, dans deux sites sur trois, la propriété et le métayage occupent la première place, au moins pour 30 à 35 % de parcelles dans chaque catégorie. A l'EM, le métayage l'emporte largement sur la propriété. En outre, la location, sensiblement uniforme dans les trois sites, touche environ 12% des parcelles et demeure, de ce fait, un mode de faire valoir non négligeable.

Par conséquent, quelle que soit l'unité d'enquête considérée, la propriété et le métayage constituent les deux modes de tenure dominants dans la sous-région humide de la PCS. A l'EM, la catégorie autres regroupant différents types de faire valoir résiduels ne peut être considéré comme dépassant la catégorie propriété. Cependant, il importe de déterminer la part approximative du FVI par rapport à la propriété étant donné l'importance de ces variables dans le niveau de sécurité et de reproduction des exploitations.

TABLEAU # 23 : REPRÉSENTATIVITÉ DES SUPERFICIES TRAVAILLÉES EN FAIRE VALOIR INDIRECT (SRH)

<i>Site</i>	<i>Métayage (%)</i>		<i>Location (%)</i>		<i>Total FVI (%)</i>	
	<i>ST</i>	<i>Parc.</i>	<i>ST</i>	<i>Parc.</i>	<i>ST</i>	<i>Parc.</i>
<b>RG</b>	16	36	3.4	12	19.4	48
<b>RB</b>	ND	33,36	ND	12,35	ND	46,21
<b>EM</b>	39	49	10	12	49	61

Sources: Élaboration propre à partir de Van Lierop et Rioux, Clérismé, FAO

FVI:Faire Valoir Indirect

En se référant à la superficie totale considérée, les terres travaillées en FVI représentent près de 20% de l'espace à la RG et près de 50% à l'EM. En examinant la question, par rapport aux parcelles travaillées, il appert qu'au moins 45 % d'entre elles ont un statut se rapportant au FVI et que cette proportion dépasse un peu 60% dans l'un des trois sites (EM). Quand on sait, qu'une certaine part de ces superficies est mise en valeur en situation d'indivision, on peut donc aisément affirmer que dans la partie humide de la PCS, les modes de tenure considérés comme insécures, dans le sens qu'ils limitent les tendances et/ou la capacité financière de l'exploitant à l'investissement pour la modernisation, sont très importants.

### 6.2.3.2. LES MODES DE FAIRE VALOIR DANS LA SOUS-RÉGION SEMI-ARIDE (SRSA)

Pour étudier la question des modes de tenure dans cette partie de la PCS, nous avons combiné les informations de l'enquête foncière portant sur la commune de Ganthier et celles provenant de la recherche sur la sécurité des ménages, laquelle fournit des données pour deux sites différents dans cette sous-région. Source Gabriel et Glore.

TABLEAU # 24 : REPRÉSENTATIVITÉ DES MODES DE TENURE PAR RAPPORT A LA SUPERFICIE TOTALE CONSIDÉRÉE ET AU NOMBRE DE PARCELLES (SRSA)

SITE	Propriété		Métayage		Indivision*		Location		Autres	
	% ST	Par- celles	% ST	Parc.	%ST	Parc.	% ST	Parc.	% ST	Parc.
Glore	ND	51	ND	33.3	ND	*	ND	0	ND	15.6
S.Gabriel	ND	66.7	ND	13.6	ND	*	ND	4.9	ND	14.8
Ganthier	19	ND	40	ND	36	ND	0	ND	4	ND

Sources: Élaboration propre à partir de ADRA-IFSI, CRES DIP

SRSA:sous-région semi-aride

\*L'information sur l'indivision est non disponible pour les mêmes raisons signalées par rapport au tableau précédent.

On peut avancer globalement, que la propriété partielle ou totale est importante, dans cette partie de la PCS. Elle concerne entre 50 et un peu plus de 65% des parcelles dans les premiers sites et touche près de 20% des parcelles à Ganthier. En outre, le métayage constitue le deuxième mode de faire valoir du point de vue de son importance. Il porte sur 40% de la superficie totale étudiée lors de l'enquête foncière, et sur 13 à un peu plus de 30% des parcelles dans les autres aires de recherche. Cependant, d'une manière générale, la location semble constituer un mode de faire valoir négligeable, quasi-inexistant.

TABLEAU # 25 : REPRÉSENTATIVITÉ DES SUPERFICIES TRAVAILLÉES EN FAIRE VALOIR INDIRECT (SRSA)

<i>SITE</i>	<i>Métayage (%)</i>		<i>Location (%)</i>		<i>Total FVI (%)</i>	
	<i>ST</i>	<i>Parc.</i>	<i>ST</i>	<i>Parc.</i>	<i>ST</i>	<i>Parc.</i>
<b>GLore</b>	ND	33,3	ND	0	ND	33,3
<b>Source Gabriel</b>	ND	13,6	ND	4,9	ND	18,5
<b>Commune de Ganthier</b>	40	ND	0	ND	40	ND

Sources: Élaboration propre à partir des données de CRESDIP, et ADRA-IFSI

En dépit de la faible représentativité de la location dans la partie sèche de la PCS, le métayage en tant de mode FVI quasi unique y occupe une place importante. Il touche approximativement entre 20% à un peu plus de 30% des parcelles travaillées. En outre, dans la commune de Ganthier, il a concerné 40% de la superficie totale considérée au moment de l'étude.

En conclusion, dans la PCS, quoique le poids des modes de FVI soit un peu moindre dans la partie sèche que dans la partie humide, la tendance en matière de tenure foncière diverge peu entre les sous-régions. En effet, d'une manière générale, la propriété, indivise ou non, et le métayage en sont les modes de tenure dominants. Quand on sait que les grands domaines sont surtout travaillés en situation d'indivision et que la location demeure tout de même peu négligeable dans la partie humide, on peut soutenir que la région se caractérise, du

point de vue foncier, par une assez forte insécurité d'autant plus que la forme de rente foncière la plus spoliatrice pratiquée en Haïti, à travers le métayage y est largement répandue.

### **6.2.3.3. LES CONDITIONS DE FAIRE VALOIR INDIRECT DANS LA PCS**

#### ***1. LE MÉTAYAGE OU DEUX-MOITIÉS***

Une loi datée de 1963 établit les conditions du métayage en milieu rural. Elle institutionnalise les pratiques dites de *deux-moitiés* en Haïti et fait obligation au preneur de la terre de payer au propriétaire, une rente foncière équivalant à la moitié des produits ou des revenus de la récolte moyennant que ce dernier supporte 50% des frais d'exploitation. Dans le cas contraire, le partage se fera au moins 2/3 - 1/3 au bénéfice de l'exploitant. Cette loi fixe la durée du bail en métayage entre 3 et 10 ans en fonction de la longueur du cycle des cultures entreprises sur la parcelle.

Dans la pratique, les conventions coutumières tiennent peu compte de cette loi et aucune institution ne semble veiller à son application. Il en est de même dans la PCS où la nature des ententes varie avec les cultures et les attentes personnelles du propriétaire. Ainsi, la rente foncière oscille entre 3/10 et 1/2 des revenus de la récolte en fonction des cultures entreprises sur la superficie concernée. Cette rente est payable en nature ou en espèce et la participation du propriétaire dans les frais d'exploitation varie de 0 à 50% des coûts des intrants, des opérations de labour et de l'eau. Dans de nombreux cas, les grands propriétaires, principale catégorie impliquée dans ce genre de transaction comme donneurs, se chargent des grands travaux tels que le labourage mécanisé avant de remettre la terre au preneur. Dans tous les cas, dans la PCS, le preneur s'engage à fournir un rendement maximum en-dessous duquel, son arrangement valable pour un an risque de ne pas être reconduit l'année suivante. Il se charge de toutes les opérations de production et dans le cas de paiement en espèce, de la



commercialisation des fruits de la récolte également. Le tableau # 26 suivant fournit quelques précisions sur le sujet:

TABLEAU # 26 : CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT DU MTAYAGE DANS LA PCS

<i>Culture</i>	<i>Rente foncière</i>	<i>Forme de paiement</i>	<i>Participation du propriétaire aux frais d'exploitation</i>
Ciboulette ou autres légumes	4/10	nature ou espèce	0
Patate douce	3/10	espèce	0
Haricot	3/10 à 1/2	idem	quand la rente est de 1/2:50% frais semences et 50% frais d'irrigation
Sorgho	4/10 à 1/2	idem	dans certaines habitations: 50% des frais de l'eau d'irrigation
Mais	1/2	ND	idem
Canne à sucre	1/2	ND	50% des frais de labourage, des semences et de l'eau

Source: Elaboration à partir d'enquêtes personnelles sur le terrain, et de Van Lierop et Rioux

## 2. LE FERMAGE

Les conditions du fermage dans la PCS varient principalement avec le niveau de l'accessibilité de la parcelle concernée à l'eau d'irrigation. Du point de vue de l'accessibilité à l'irrigation, nos enquêtes de terrain ont révélé 3 catégories de parcelles:

- 1) Celles qui font partie d'un système d'irrigation alimenté plus ou moins régulièrement par l'une des rivières et qui se retrouve sur un rôle d'irrigation avec leur droit d'eau inclus dans un horaire régulier. Pour ces parcelles le prix du fermage est le plus élevé et se situe entre 4000 à 6000 gourdes l'année par carreau dépendant de la localisation de la terre sur le système (en amont ou en aval) et de sa fertilité intrinsèque.

- 2) Celles qui se trouvent sur un système d'irrigation par pompage et pour laquelle on accède à l'eau d'une pompe privée ou d'une pompe publique du MARNDR. La régularité de distribution de l'eau étant moindre et son prix plus élevé, le coût de location oscille entre 3500 et 5000 gourdes le carreau par an dépendant du niveau d'accessibilité et de régularité à l'eau et de la fertilité de la terre et du terroir dans lequel il est inclus. Certains groupes d'agriculteurs interviewés soutiennent que le débit de l'eau sur le système gravitaire est supérieur à celui de la pompe et permet une meilleure humidification du sol, ce qui justifie l'écart de prix du fermage entre les deux types de parcelles.
- 3) Celles qui n'ont aucun accès à l'eau d'irrigation pour lesquelles le prix du fermage au carreau, à l'année, varie de 1200 à 2000 gourdes dépendant essentiellement de la localisation de la terre, plus la superficie se retrouve à l'ouest de la PCS, plus elle bénéficie d'une pluviométrie favorable, plus le prix du fermage est élevé.

D'une manière générale, la durée du fermage varie entre 3 et 7 ans. . Dans tous les cas l'exploitation des vergers se retrouvant sur la propriété concernée par la transaction est exclue des droits du locataire. D'après les informations obtenues auprès des associations interviewées, le bail à ferme représente une transaction pratiquée principalement par les petits propriétaires confrontant des difficultés financières ponctuelles et pressantes alors que le métayage se pratique en particulier par les grands et moyens propriétaires qu'ils soient ou non absentéistes. Cela se comprend aisément car le métayage constitue en effet un mode de mise en valeur des terres peu ou non coûteux qui se révèle dans tous les cas extrêmement rentable pour le propriétaire.

Dans la proposition de loi-cadre de l'Institut national de la Réforme Agraire, il est prévu l'abolition du métayage sur tout le territoire national et des dispositions d'amélioration des conditions de fermage portant spécifiquement sur la durée des contrats. Malheureusement, il n'est pas prévu des mesures corollaires qui obligeraient le propriétaire à continuer à céder ses terres en faire valoir indirect dans les conditions proposées. Cela risque, dans un premier temps du moins, d'être préjudiciable au petit agriculteur preneur de

superficiés en FVI. Néanmoins, étant donné que dans cette proposition est aussi incluse une clause interdisant de laisser les terres en friche pendant de longues périodes, ces propriétaires s'ils ne se résignent pas à travailler eux-mêmes leurs propriétés devront, dans le cas où cette loi est adoptée puis appliquée, les donner en ferme sinon elles courent le risque d'être récupérées moyennant indemnisation pour être redistribuées dans le cadre de la Réforme Agraire.

#### ***6.2.4. LA SECURITÉ JURIDIQUE DES TERRES DANS LA PCS***

Les informations utilisées ici proviennent de l'étude de la FAO 1997, sur le foncier en Haïti. D'après une définition inspirée de ce travail, l'insécurité foncière serait le niveau de risque de dépossession ou d'expropriation lié à l'exercice des droits de propriété ou d'exploitation sur une superficie quelconque. Selon la FAO, l'un des problèmes fondamentaux du foncier haïtien serait l'insécurité foncière. Elle se manifesterait dans la réalité du pays par de longs et coûteux procès, la perte de ses droits d'exploitation ou de propriété, les actions violentes et les batailles rangées, la peur d'investir dans l'amélioration de l'espace concerné par le problème et dans les cas extrêmes la perte en vies humaines. La carence institutionnelle se manifestant à travers la corruption, le manque de formation des professionnels du foncier, les faiblesses techniques et les contradictions entre les différentes méthodes de travail utilisées, le chevauchement des rôles et des fonctions entre les institutions préposées au foncier découlant de l'application de lois contradictoires, le prix élevé des transactions foncières, le manque de confiance de la population par rapport aux instances concernées seraient les causes majeures de cette forme d'insécurité.

Au niveau de la PCS, d'après les enquêtes conduites dans le cadre de cette recherche auprès des deux tribunaux de paix chargés de la gestion et du règlement des conflits sociaux dans la région, la fréquence des cas traitant du foncier récemment enregistrés par ces tribunaux a permis d'évaluer le niveau d'insécurité foncière. Ces tribunaux fonctionnent l'un

à Thomazeau et l'autre à Croix des Bouquets. Les archives incomplètes au sein de ces institutions expliquent les données manquantes dans le tableau dressé à cet effet:

TABLEAU # 27 : IMPORTANCE DES TROUBLES FONCIERS (TF) PAR RAPPORT AUX TROUBLES GÉNÉRAUX (TG) DANS LA PCS

<i>NATURE DES TROUBLES ET DES ACTIONS</i>	<i>THOMAZEAU</i>		<i>CROIX DES BOUQUETS</i>	
	<i>Nombre de TF</i>	<i>% TF/TG</i>	<i>Nombre de TF</i>	<i>% TF/TG</i>
Les plaintes	30	ND	ND	ND
La conciliation	6	12	ND	ND
Les réquisitions	29	23.58	67	21
Les constats	ND	66	ND	50
Les affaires traitées	107	66	404	49,45
Les jugements	19	ND	19	ND

Source:Élaboration propre à partir des données de FAO 1997

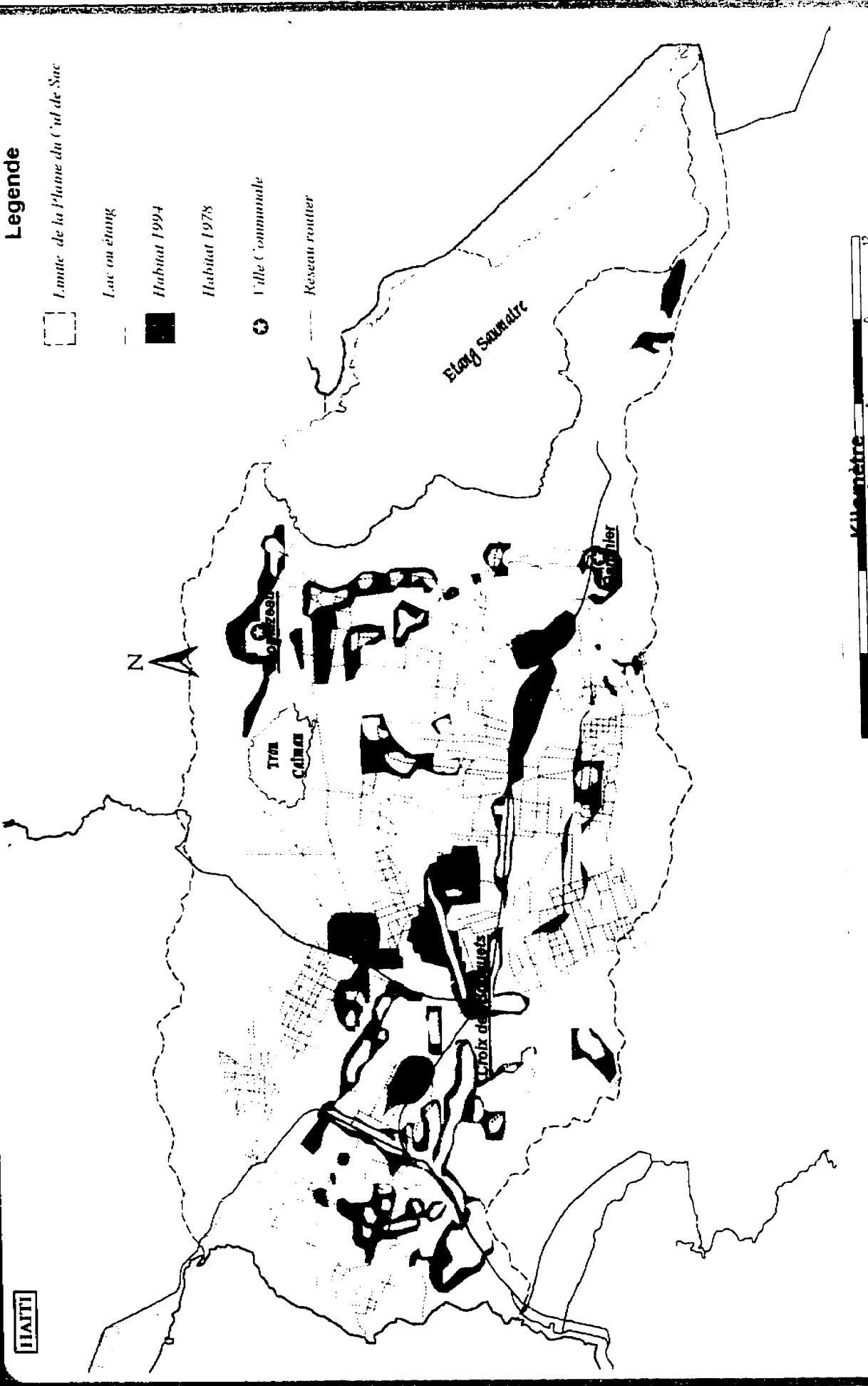
Ces données démontrent l'omniprésence des conflits terriens dans les troubles sociaux de la région. En outre, d'une manière générale, les troubles fonciers représentent une fraction considérable des cas enregistrés par rapport à la diversité de nature des autres cas rencontrés (vols, viols, voies de fait, scandales publics, etc...). Cependant, l'importance de ces troubles fonciers dépend grandement de leur nature. Ainsi, la conciliation est faible à Thomazeau car d'après la FAO, il est difficile de parvenir à une gestion à l'amiable des conflits terriens. Le nombre de constats démontrent la fréquence des conflits fonciers que les tribunaux seront appelés à traiter. Selon les conclusions du diagnostic, le nombre de ces constats tend à augmenter avec le temps. Ils sont passés à Croix des Bouquets de 37 à 53% entre 79-80 et 94-95. Cette augmentation résulte d'après FAO de l'accroissement de l'insécurité foncière liée à l'urbanisation anarchique de la PCS. Ces constats ont aussi augmenté en nombre à Thomazeau passant de 33 à 107 cas et légèrement en proportion (62 à 66%) entre 75-76 et 89-90. L'importance des affaires traitées corrobore les interprétations relatives aux constats et démontre que la proportion des conflits fonciers au niveau des deux tribunaux est comprise entre environ 50% et près de 70% des cas. Malheureusement, le manque d'informations ne permet pas de se prononcer sur la place qu'occupent les jugements liés au foncier par rapport

aux autres types. En définitive, il n'est pas inutile de signaler que les nombreux trous présents dans le tableau illustrent les faiblesses institutionnelles précédemment mentionnées.

### **6.2.5. L'URBANISATION DANS LA PCS**

L'étude la plus systématique sur cette question effectuée dans la plaine en 1983, par M. Duret, a révélé qu'en 1956, 2800 ha y étaient habités . Cette superficie serait passée à 4000 ha en 1978 soit un taux croissance simple de 42,86% en 22 ans, à raison de 1,94% de croissance annuelle. Ces habitations se sont concentrées essentiellement dans la sous-région humide, c'est-à-dire sur les meilleures terres agricoles, mieux desservie en eau, électricité et voies de communication. En outre, M. Duret a calculé un taux de croissance des habitats de 66.6%, entre 56 et 80, uniquement dans la partie sud-ouest située en pleine région humide et la plus affectée par ce problème car colonisée par les industries du fait de sa proximité de Port-au-Prince. La progression annuelle de l'urbanisation, pour cette zone spécifique, correspondant à la partie la plus fertile de la PCS, était de 2,77% sur 24 ans. En se basant sur le taux de croissance annuelle globale, de 1,94 %, les habitats auraient cru de 1978 à 1998 de 38.8%, ce qui aurait amené la superficie habitée à 5552 ha. En sachant d'une part, que la grande ruée sur les terres de la plaine, plus spécifiquement dans la sous-région humide, aux fins de construction de logements pour les professionnels en particulier, a connu son apogée à partir du début des années 80. En se référant d'autre part, aux données cartographiques du Defense Mapping de 94 démontrant un accroissement de la superficie des plages d'habitats de plus de 50% par rapport à 78, dans presque tous les cas tout en faisant apparaître de nouvelles plages (cf: carte # 8) et en y ajoutant les récentes acquisitions faites par quelques firmes immobilières telles que l'IMSA (Immobilier S.A.), le long du Boulevard 15 octobre (nouvelle voie carrossable en sous-région humide) et par des entreprises commerciales nécessitant de grandes surfaces telles que les parcs d'exposition des voitures importées, il ne serait pas vain de supposer qu'à l'heure actuelle la superficie urbanisée ait largement franchi la barre des 7000 ha.

Carte # 8



Cette tendance à l'urbanisation ira en s'accroissant car la construction de la nouvelle autoroute au Nord de la plaine entraînera les mêmes conséquences que pour le boulevard 15 octobre. Il est à noter, que l'actuel gouvernement comporte dans son agenda un projet de construction de logements sociaux qui sera localisé dans cette même partie Nord de la plaine. Les tableaux ci-après présentent une récapitulation des données chiffrées relatives à l'estimation de l'accroissement de l'empiètement urbain dans la plaine sur la base des références précédemment considérées:

TABLEAU # 28. :PROJECTION DE L'EMPIÈTEMENT URBAIN SUR 1998 A PARTIR DES DONNÉES DE M. DURET

<i>Année</i>	<i>Taux de croissance simple (%)</i>	<i>Taux de croissance annuelle (%)</i>	<i>Superficie habitée (ha)</i>
1956	-	-	2800
1978	42,86	1,94	4000
Projection sur 1998	38,8	1,94	5552

Source:Élaboration propre à partir des données de Duret 1983

TABLEAU # 29 :PROJECTION SUR 1998 A PARTIR DES DONNEES DE M.DURET et du Defense Mapping 1994

<i>Année</i>	<i>Taux de croissance simple (%)</i>	<i>Taux de croissance annuelle (%)</i>	<i>Superficie habitée (ha)</i>
1978	42,86	1,94	4000
1980	3,88	1,94	4155,2
1994 (cf:Defense mapping 1994)	>50	>3,57	>6232,8
Projection sur 1998	>14,28	>3,57	>7.122,84

Source:Élaboration propre à partir des données de Duret 1983 et du Defense Mapping 1994

Cette urbanisation se fait de manière anarchique par les paysans, les spéculateurs et les familles en manque de logement, en absence de tout plan d'organisation de l'espace. Ainsi, la partie urbanisée de la PCS ne comporte ni parcs, ni terrain de jeux, ni tracés de

routes secondaires. Elle se subdivise en quartiers résidentiels dont l'apparence ne diffère des bidonvilles de la capitale que par le type de matériaux utilisés et l'architecture moderne des nouveaux habitats (cf:photo #2 de la progression des habitats urbains dans les espaces cultivés, en annexe). Par conséquent, de nombreux cas de constructions sur les canaux d'irrigation ont été signalés avec comme retombée des coupures définitives de l'alimentation en eau des parcelles cultivées, localisées en aval.

Selon le GOH-PNUD-CNUEH (1997), ce développement urbain anarchique s'accompagne également de conséquences écologiques telles que des pertes de sol sans commune mesure à la consommation réelle d'espace par les constructions, la pollution croissante de certaines zones officiellement réservées. Ainsi, les Sources Puantes, riches en soufre, qui auraient pu être aménagées en station thermale, sont devenues une décharge sauvage pour les industriels.

#### **6.2.5.1. PERCEPTION DU PROBLÈME DE L'URBANISATION PAR LA POPULATION**

Selon les enquêtes effectuées auprès des groupes d'agriculteurs, dans la PCS, la progression de l'empiétement urbain est la résultante de plusieurs facteurs combinés:

1. les problèmes d'accès et de régularité à l'eau d'irrigation (30/37 soit 81% des cas);
2. la non-rentabilité des cultures et la faiblesse des revenus tirés de l'agriculture condamnant les agriculteurs à la pauvreté (27/37 soit 72% des cas);
3. le prix élevé des terres pour la construction et la possibilité d'investir dans un secteur plus rentable (25/37 ou 67% des cas)
4. le désir de soustraire les jeunes du secteur agricole si peu rentable (16/37 soit 43% des cas). Selon ces groupes, l'argent tiré de la vente des terres a souvent été utilisé pour favoriser la migration des jeunes en terre étrangère.



En conclusion, si on devait résumer les caractéristiques de la structure foncière dans la PCS, les traits suivants seraient à considérer:

1. la prédominance de modes de tenure insécures;
2. un morcellement excessif;
3. le poids non négligeable des grands propriétaires dans le contrôle des terres en particulier dans la sous-région humide;
4. une urbanisation anarchique et sauvage;
5. une insécurité foncière considérable.

### 6.3. LES SYSTEMES DE CULTURE DANS LA PCS

#### ***6.3.1. IMPORTANCE RELATIVE DES CULTURES DANS LES SOUS-REGIONS ET ORGANISATION DE L'ESPACE***

La superficie cultivée dans la PCS peut s'estimer à environ 28.000 ha dont 20.655 ha seraient irrigables avec environ 55% (MARNDR 1989, in MICHEL G., 1991) plus ou moins régulièrement irrigués. Les principales cultures pratiquées sont la canne à sucre, le sorgho, le bananier, le maïs, le haricot, les fruits et les légumes.

Il n'a pas été possible de retrouver des informations exactes sur la superficie occupée par chaque culture ou chaque groupe de cultures. Mais, en combinant les données chiffrées issues de plusieurs sources différentes, on est parvenu à reconstituer l'étendue approximative des cultures les plus importantes. Ainsi, en 1992, 18.000 ha de la PCS étaient encore plantés en canne à sucre (Victor J.V., 1995), malgré la fermeture de la HASCO depuis 1987. Cependant, les difficultés d'accès à l'eau d'irrigation de plus en plus cruciales et l'urbanisation en ont fait une culture en régression continue. En 1994, elle occupait encore 12.000 ha (Bernardin, 1994), dont la plus grande partie concentrée à l'extrême ouest, à proximité de Barbancourt, la plus grande usine de transformation de la canne dans la PCS, actuellement. De 1994 à aujourd'hui, ces superficies en canne ont, sans doute, continué à diminuer car selon

l'étude du GOH-PNUD-CNUEH 1997, dans la sous-région humide, les cultures vivrières et les vergers couvriraient au total près de 13.000 ha ainsi répartis: 492 ha pour les vergers à dominante de manguiers, 9000 ha pour les associations maïs-patate et maïs-sorgho-haricot dont un tiers (1/3) pour le premier groupe d'associations et deux tiers pour le second, 1670 ha pour la banane, 1635 ha pour les maraîchers (ciboulette, échalote, betterave, aubergine, épinard). On y retrouve aussi d'autres cultures secondaires (manioc, pois congo, vigna, arachide, tomate, papaye, thym, poireau, basilic, piment, chou, melon, gombo, tabac, riz, malanga, millet, pois souche, etc...) et d'autres associations secondaires telles que canne à sucre-patate douce-maïs, sorgho-maïs, vigna-maïs-gombo, banane-patate-haricot, etc...Ainsi, par déduction, la superficie couverte en canne à l'heure actuelle pourrait s'estimer à environ 7000 ha.

En sous-région semi-aride, le sorgho occupe environ 80% des terres cultivées (CRESDIP, 1993, et ANDAH, 1994). Les autres cultures secondairement pratiquées dans la sous-région sont le maïs, le pois congo, le manioc, la patate, le riz et la banane dans les bas-fonds marécageux de Fond Parisien. Les associations les plus couramment rencontrées dans cette partie de la plaine sont maïs-sorgho, maïs-pois congo, sorgho-pois congo, sorgho-patate-pois congo, maïs-sorgho-patate.

En 1987, Clérismé a dans son recensement relevé dans l'aire de la RB, la prédominance des monocultures (76,3% de la superficie totale enregistrée) de maïs, canne à sucre, sorgho, haricot, banane, légumes par rapport aux associations (23,7%). Cette tendance générale à toute la plaine semble demeurer encore aujourd'hui, car quelle que soit la sous-région considérée, les résultats de nos tournées exploratoires confirment la supériorité spatiale des cultures pures par rapport aux associations mais sans qu'il n'y ait pour autant de grandes étendues uniformes en monoculture sauf dans le cas de quelques espaces à dominante sucrière. En sous-région sèche, ce sont les monocultures de sorgho et de maïs qui sont les plus courantes. Cette prédominance des cultures pures sur les associations est l'expression de la forte intégration de l'agriculture de la PCS au marché. Néanmoins, dans les superficies irriguées, une même parcelle peut être plantée en culture pure au milieu des

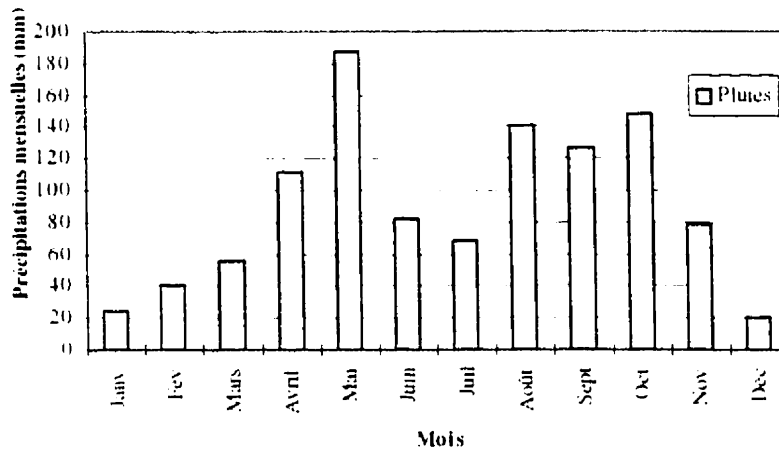
carreaux alors que les digues limitrophes sont cultivées en gombo, maïs, patate, vigna, manioc ou pois congo. Certaines digues même portent sur leurs flancs des espèces différentes (patate par exemple) de celles des sommets (manioc). On a remarqué aussi qu'à l'intérieur même de la sous-région humide, la répartition des cultures variait avec les types de sol et la disponibilité en eau. Ainsi, dans les périmètres irrigués, dans les superficies localisées en amont ayant un accès plus facile et plus régulier à l'eau, il a été constaté une forte concentration de légumes alors que dans les parties aval, la canne à sucre devient dominante. La même constatation a été faite en sous-région semi-aride, les marécages sont cultivés en riz et banane alors que les superficies sèches sont plantées en sorgho, maïs, pois congo, etc... De même, d'après les groupes interviewés, les rotations pratiquées variaient pour une même sous-région avec les sites considérés. En sous-région humide, les sites et leur position sur les périmètres irrigués déterminent les types de rotation. Ce sont: les rotations ciboulette-patate, patate-patate; ciboulette-sorgho-patate (partie amont RG et RB) canne à sucre-canne à sucre, banane-banane (partie aval RG et RB), maïs-sorgho, maïs-haricot, poireau-poireau-poireau, banane-patate, banane-maïs-patate-pois inconnu (au centre et vers l'aval de RG et EB), échalotte-aubergine, riz-patate, haricot-aubergine (périmètre irrigué de Thomazeau). En sous-région semi-aride, les rotations sont moins diversifiées, les plus pratiquées selon les groupes, sont sorgho-sorgho en zones sèches, riz-riz, banane-banane-riz, en marécage. Les modèles d'organisation de l'espace dans les petits sites irrigués en pleine sous-région sèche (Balan, Fond Parisien, Thomazeau) diffèrent peu de ceux de la grande sous-région humide. On y rencontre les légumes (aubergine, papaye), le haricot le maïs, la banane et un peu de canne par endroits.

Il s'agit ici de la combinaison classique en région tropicale de différentes stratégies d'organisation du milieu reliant environnement biophysique et contraintes socio-économiques, permettant aux agriculteurs d'optimiser l'utilisation de l'espace tout en minimisant les risques, et de disposer, malgré leur forte intégration au marché, d'un certain volume de production secondaire pour la consommation familiale.

### 6.3.2. LE CALENDRIER CULTURAL DANS LA PCS

Dans la PCS que ce soit en sous-région humide ou semi-aride, le calendrier cultural suit le rythme des saisons pluvieuses. Il s'agit d'une pluviométrie bi-modale qui débute en général vers mars-avril, atteint son pic vers avril-mai, connaît une petite baisse entre juin-juillet pour reprendre à partir d'août et s'arrêter en décembre. La grande saison sèche s'étend donc de décembre à mars. L'histogramme (Fig. 5) de répartition des pluies dans la PCS, présente l'allure suivante:

Figure # 5 : RÉPARTITION DES PLUIES DANS LA PCS



En sous-région humide, pour la plupart des cultures, les plantations ont tendance à précéder les pluies et démarrent en février. Pour quelques autres cependant, les semis indépendants de la pluviométrie se font à n'importe quel moment de l'année (banane, canne à sucre, les légumes en général). En sous-région sèche, les plantations sont un peu plus tardives, commencent en avril, se poursuivent jusqu'à mai et redémarrent vers septembre. Certaines espèces exigent un calendrier de plantation spécifique (haricot, en décembre à

cause de la baisse de température de cette période, la variété photo-périodique du sorgho, et du pois congo, en juillet, à cause de leurs exigences en lumière). Les variétés non-photopériodiques du sorgho et du pois congo se cultivent avec les autres espèces de printemps. En raison de la contrainte eau, la plupart des espèces ne sont plantées qu'une fois l'an, dans la PCS. En effet, à part les légumes qui n'ont pas de saison spécifique, seuls le maïs et le vigna ont une deuxième saison de plantation, en septembre. Certaines autres cultures de court cycle qui auraient pu être entreprises sur les deux saisons ne le sont que durant l'une des périodes. Ainsi donc, le niveau d'intensification des systèmes de cultures dans la PCS est étroitement lié à la disponibilité de l'eau, aussi bien en système irrigué qu'en système pluvial. Cette constatation est corroborée par les résultats de Van Lierop et Rioux qui ont relevé un faible taux d'occupation des sols de 1.2, en pleine sous-région humide sur le périmètre de la RG. Selon eux, avec des systèmes d'irrigation appropriés, ce taux d'occupation pourrait dépasser 3. Le calendrier cultural ci-après renseigne plus amplement sur le sujet.

TABLEAU # 30 :CALENDRIER CULTURAL DES PRINCIPALES CULTURES ET DE QUELQUES CULTURES SECONDAIRES DANS LA PCS

CULTURES	1 <sup>ère</sup> Saison					2 <sup>ème</sup> Saison						
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
CANNE*												
BANANE*												
SORGHO (NP)			S	S		R	R					
SORGHO (P)						S	S				R	R
MAIS		S	S	S		R	R	R	S			R
VIGNA		S			R				S		R	
POIS CONGO						S	S				R	R
LÉGUMES*												
PATATE DOUCE	R									S		
MANIOC		S										R
GOMBO		S			R	R						
RIZ						S	S				R	R
HARICOT		R	R								S	S

Sources: Élaboration propre à partir des données de ANDAH, Ferdinand T. 1991, et Manès.

**S (+ diagonale claire)** :semis

**R (+ hachure)**: cycle de culture jusqu' à récolte

**P**:photopériodique

**NP**:nonphotopériodique

\*Ces espèces sont plantées et récoltées n'importe quand dans l'année

### 6.3.3. L'OUTILLAGE ET L'ÉQUIPEMENT AGRICOLES DANS LA PCS

L'un des plus importants goulots d'étranglement de l'agriculture haïtienne demeure l'obsolescence des techniques de production mises en oeuvre. Les outils utilisés sont les mêmes que ceux de l'époque coloniale:houe, serpette, pioche et le niveau d'équipement général de l'exploitation agricole haïtienne n'atteint pas \$US 20,00 (FAO, 1995). Aussi, dans

la PCS, la situation n'est guère différente, l'outillage manuel demeure le type d'équipement généralement accessible. Néanmoins, en sous-région humide, dans les grandes exploitations, on retrouve une gamme complète de machinerie agricole. A chaque saison de culture, certains de ces grands propriétaires louent les services de leurs machines aux autres agriculteurs pour le labourage de leurs champs. Selon les informations issues des entrevues de terrain, le coût de ces services incluant le labourage suivi du hersage varie de 600 à 1000 gourdes le carreau dépendant de la zone, de la période, de la demande et du nombre de tracteurs disponibles. Selon les membres de groupes, le tracteur quand il est accessible est en général moins coûteux que la main d'œuvre achetée, souvent rare aux périodes les plus cruciales. Dans le temps, le MARNDR louait les tracteurs aux paysans à un prix intéressant, mais depuis plus de 10 ans, ce genre de services n'est plus offert. Van Lierop et Rioux ont découvert, en 1989, en pleine sous-région irriguée, dans l'aire de la RG, qu'en réalité peu d'agriculteurs pouvaient accéder aux engins agricoles motorisés. Seulement 1,13 % des exploitations enquêtées avaient accès à un motoculteur. Néanmoins, certains métayers peuvent sous certaines conditions spécifiques obtenir le labourage mécanique de la parcelle concernée par la transaction. Par ailleurs, la charrue n'était utilisée que par 13% d'agriculteurs. Par contre, selon la FAO, dans la zone irriguée de Thomazeau (aire de l'EM), le nombre d'exploitants ayant utilisé le tracteur semblait un peu plus élevé: moyennement important selon les données de l'enquête.

Les enquêtes de ADRA-IFSIS de 1997, ont révélé les types d'outils manuels utilisés dans trois sites de la PCS ainsi que le niveau d'accès des exploitants à ces outils. Selon les résultats présentés, ils sont dans la majorité des cas, propriété de leur utilisateur. Dans quelques cas, ils sont empruntés. Les cas de location sont quasi-inexistants. Les outils les plus répandus sont la machette, la houe, la hache et la pelle. Le tableau ci-après fournit les précisions en la matière.

TABLEAU # 31: NIVEAU D'ACCESSIBILITÉ DES EXPLOITATIONS  
A L'OUTILLAGE AGRICOLE

<i>Types d'outils</i>	<i>% moyen d'exploitations ayant accès à ces outils et type d'accès</i>		
	<i>Propriété</i>	<i>Emprunt</i>	<i>Location</i>
Houe	56,33	4,33	1
Machette	74,66	4,33	0
hache	29	9,66	0
pioche	16	7,33	0
barre à mine	5,33	6,33	0
pelle	10,66	5,33	0
serpette	6,66	2	0
brouette	3,33	3,33	0

Source: Élaboration propre à partir des données de ADRA-IFSI

Il est à signaler que certaines exploitations disposent de charrettes qui leur permettent de transporter la canne vers les entreprises d'agro-transformation de ce produit dans la plaine. A ce niveau, l'emprunt entre agriculteurs est couramment pratiqué.

Par ailleurs, la récolte est manuelle quel que soit le produit. En ce qui a trait aux infrastructures de stockage, il n'en existe point dans la plaine. Les céréales (maïs, sorgho) et les légumineuses sont stockés dans des sacs ou en vrac après séchage au soleil. Des grappes d'épis de maïs appelés *gouane* sont également suspendus aux arbres pour être séchés puis stockés sur leur lieu de séchage. Les légumes peu périssables tels que l'oignon et échalote sont attachés par paquets sur une gaule et mis au soleil pour une courte durée.

En outre, le seul produit transformé par les agriculteurs dans la plaine est le maïs qui est moulu au moyen de moulins à moteur localisés surtout dans les plus importants marchés. Le prix de la mouture varie entre 2.5 à 3 gourdes la marmite d'environ 6 livres.

Pour les groupes interviewés, l'anachronisme des outils et équipements utilisés est la conséquence de:



- de la faible rentabilité de la production agricole dans les conditions où elle se pratique dans la plaine (29/37 soit 78% des cas);
- l'irresponsabilité et l'indifférence de l'État vis à vis des paysans (19/37 soit 51% des cas);
- du coût élevé de ces matériels sur le marché (12/37 soit 32% des cas)

Pour l'ANDAH 1994, cette précarité de l'outillage et de l'équipement est la résultante:

- ◆ des taux de prélèvements élevés pratiqués depuis longtemps sur la paysannerie haïtienne handicapant le processus d'accumulation;
- ◆ de l'absence d'artisanat mécanique due à l'inadéquation des curriculum des écoles techniques et professionnelles aux besoins réels du pays;
- ◆ la pauvreté de la Recherche-Formation-Développement;
- ◆ l'inexistence d'institutions de crédit agricole.

#### **6.3.4. L'ORGANISATION DU TRAVAIL AGRICOLE DANS LA PCS**

La main d'œuvre utilisée sur les exploitations peut avoir 3 origines: familiale, salariée, ou solidaire. Deux types d'associations de travail sont le plus couramment rencontrés dans la PCS, le *Vanjou*, et la *Corvée*. Le *Vanjou* est une organisation temporaire qui se construit en période de pointe agricole pour que les membres puissent s'entraider ou vendre leur force de travail. Le prix de la journée représente la somme du salaire journalier de chacun des membres présents dans le groupe auquel on ajoute celui des boissons et de la nourriture. La *Corvée* est un regroupement très éphémère qui se constitue le temps de porter concours à un exploitant (parent ou ami) ayant grande charge de travail. En échange, le bénéficiaire est tenu d'offrir des boissons et de la nourriture en quantité illimitée. Selon la FAO (1997), à travers son étude sur l'aire irriguée de Thomazeau (EM), de ces trois formes de travail, la main d'œuvre familiale est prédominante. Toutefois, un grand nombre d'exploitations ont recours à l'entraide (80% des exploitants à Ganthier, selon CRES DIP), et la main d'œuvre salariée généralement très utilisée en saison de pointe peut, même en sous-région sèche, représenter

35 à 60% du travail total utilisé sur l'exploitation (CRESDIP). Par conséquent, en sous-région humide, où les activités sont encore plus intenses, la part du travail salarié dans la main d'œuvre totale utilisée sur les exploitations devrait à certaines périodes critiques être beaucoup plus élevée. Le coût de cette forme de main d'œuvre varie de 35 à 40 et de 45-50 gourdes homme/jour dépendant si la nourriture est comprise ou non dans les ententes, ou encore de 5 gourdes par heure pour les portions de journées. La main d'œuvre est surtout achetée vers décembre ou juin, périodes de démarrage des travaux de labourage en vue des plantations de printemps ou d'automne. Selon Victor J.V. (1995), les salariés agricoles de la PCS sont généralement des paysans sans terre, des petits propriétaires et/ou des métayers, des squatters ex-ouvriers de la HASCO ou encore des migrants issus des habitations montagneuses environnantes ou d'autres contrées plus pauvres du pays.

#### ***6.3.5. L'ACCESSIBILITÉ AUX INTRANTS ET LE NIVEAU TECHNOLOGIQUE GÉNÉRAL DES EXPLOITATIONS DE LA PCS***

D'après Van Lierop et Rioux, peu d'exploitants de l'aire irriguée de la RG utilisent des pesticides, des engrais ou des semences améliorées. La principale raison (39% des cas) évoquée est la non-disponibilité de ces intrants. Parmi les autres explications avancées, le prix élevé des intrants a également été mentionné. Peu d'agriculteurs semblent ignorer leur utilité (11,5 des cas). En outre, la FAO, dans ses recherches à Thomazeau n'a identifié aucun exploitant ayant utilisé l'engrais mais, quelques-uns semblaient avoir utilisé la fumure organique. Nos entrevues ont révélé l'utilisation de l'engrais dans 3 sites au niveau de la sous-région humide, (Lamardelle, Duvivier et Dumey). Deux types d'engrais y étaient principalement utilisés, l'engrais complet et l'urée. Cependant, les membres de groupes (dont aucun de ceux interviewés ne l'avaient déjà expérimenté personnellement) ont mentionné le manque de connaissances des agriculteurs des doses optimales et des besoins spécifiques des espèces plantées. Ils ont aussi affirmé que le prix élevé de ce produit dépassait la capacité financière de la plupart des planteurs de la sous-région.

Par ailleurs, toujours selon Van Lierop et Rioux, dans l'aire de la RG, 66 % des exploitants bénéficiaient réellement de l'eau d'irrigation mais, de façons intermittentes et imprévisibles sans rapport avec les besoins des plantes. 85% des non-bénéficiaires sont des malheureuses victimes du manque d'eau sur le périmètre (certains n'en avaient pas reçu sur leurs parcelles depuis plus de 4 ans) et 10 % affirment que le prix est trop élevé pour leur bourse. Seulement 27% des exploitants enquêtés exerçaient les techniques de cultures en ligne. Dans la sous-région semi-aride, les agriculteurs n'ayant pas accès à l'eau, n'utilisent ni engrais, ni pesticides, ni semences améliorées mais tout comme les agriculteurs de la sous-région humide, ils amènent leurs animaux paître sur les parcelles restées en friche entre deux saisons de culture. Le niveau élevé de risques de pertes dans cette zone d'agriculture pluviale constitue la cause majeure de la faiblesse des technologies qui y sont utilisées de même que le manque de volonté des planteurs à les améliorer. Dans la partie humide, d'après Van Lierop et Rioux, trois raisons semblent expliquer le faible niveau technologique, tout d'abord le manque et l'irrégularité de l'accès à l'eau qui ne garantissent pas les rendements des cultures, le manque de support technique et enfin la difficulté d'accès aux intrants: 50% des utilisateurs d'engrais doivent se le procurer à Port-au-Prince, les autres sources sur place étant irrégulièrement et insuffisamment approvisionnées. D'ailleurs, la plupart des groupes que nous avons rencontrés en sous-région humide caressent le projet de monter leur boutique d'intrants ce qui peut être un indicateur de l'intensité du problème d'approvisionnement dans la plaine.

Les données issues de nos entrevues, complétant celles de Van Lierop et Rioux renseignent sur les sources d'approvisionnement en engrais et semences au niveau de la PCS:

1. Le marché de Croix des Bouquets (la source la plus importante);
2. Quelques ONG fournissent des semences à des conditions relativement intéressantes: Plan Parrainage, FAO, IMRU;
3. Les services et projets liés au MARNDR: District agricole de Port-au-Prince Nord, PRB, Damien;
4. La Double Harvest (ferme agro-industrielle privée) qui vend des plants de légumes;

## 6.4. LES SYSTÈMES D'ÉLEVAGE DANS LA PCS

### ***6.4.1. GÉNÉRALITÉS SUR LES SYSTÈMES D'ÉLEVAGE DANS LA PCS***

Dans la PCS, l'élevage est de type extensif. Il est étroitement lié aux systèmes de culture et la plupart des exploitations, dans les deux sous-régions agro-écologiques, disposent au moins de quelques animaux qui paissent sur les parcours naturels et les terrains fraîchement récoltés ou en friche sans qu'il y ait des aires spécifiques ou une place dans le calendrier agricole pour la production de fourrage. Différentes espèces animales font partie du système de production. Selon ADRA-IFSIS, dans les trois sites considérés dans la PCS, entre 63.6 à 90% des exploitations pratiquent l'élevage avec en moyenne entre 2 et 2, 5 espèces différentes chacune. Mais, tout comme pour les systèmes de cultures, l'élevage est de type traditionnel. Les animaux sont gardés à la corde et à certaines périodes de l'année ils sont élevés librement dans les champs. L'élevage libre se pratique beaucoup plus dans la sous-région semi-aride où l'intensité de la production végétale est moindre. Quand les animaux sont à la corde, on les change de lieu de pâturage une à deux fois par jour. Généralement, les porcs sont élevés à la corde près des maisons ou parfois en parcs, les caprins sont laissés en liberté sur les superficies non-cultivées, les bovins sont élevés à la corde sur les superficies en friche alors que la volaille gardée aux alentours des habitats n'est que rarement mise en cage pour des périodes courtes durant les semailles. Par conséquent, dans ce système d'élevage, le gain moyen de poids des animaux est très faible et ils n'atteignent une valeur marchande intéressante qu'après de longues périodes. A part le porc dont les races élevées actuellement en milieu paysan sont améliorées, ce qui d'ailleurs, de ce fait engendre de sérieux problèmes d'adaptation aux conditions du milieu (accès limité des agriculteurs aux aliments usinés, aux médicaments et aux services vétérinaires) et condamne à terme le développement de cet élevage. Toutes les espèces animales présentes dans les exploitations sont des races rustiques, créoles, très résistantes aux maladies, au manque de soins vétérinaires et à la sous-alimentation. Toutefois, il est important de signaler, que les

racres porcines locales ont été totalement détruites vers le début des années 80, lors d'une opération d'éradication systématique de la peste porcine africaine dont quelques cas avaient été identifiés en Haïti. Cet abattage orchestré par le gouvernement américain par le biais de l'USAID et du gouvernement haïtien de l'époque était en réalité une opération préventive visant à protéger le marché porcin américain d'une hypothétique contamination.

Par ailleurs, chaque type d'animal a sa fonction sur l'exploitation paysanne: la volaille sert de caisse de roulement et permet aux agriculteurs de couvrir des besoins ponctuels de consommation, le menu bétail leur permet de faire face à des dépenses d'importance moyenne tandis que les bovins servent aux dépenses sociales de grande envergure telles les mariages, les funérailles, l'acquisition de terre, les dépenses de scolarité aux rentrées de classe, etc...

Tout comme pour le foncier, les rapports sociaux de production animale sont façonnés par des inégalités structurelles sous-jacentes. En effet, les petits agriculteurs sont souvent des gardiens du bétail d'une minorité des paysans et de citoyens aisés. Ces rapports sont définis selon le modèle du *deux-moitiés* lié au foncier, les deux étant d'ailleurs régis légalement par la même loi. Le bailleur donne en gardiennage des jeunes animaux dont l'entretien est totalement à la charge du preneur sous conditions de partage à part égale des produits de la vente des animaux adultes ou de leur portée. La rémunération est le plus souvent en nature impliquant le partage des portées du cheptel en gardiennage. En cas de perte imputable à de possibles négligences, le preneur est spolié d'une partie ou même de la totalité de ses revenus. Grâce à ce mode d'arrangement peu coûteux, les bailleurs peuvent acquérir un moyen supplémentaire d'épargne, avec un faible investissement de départ, qu'ils convertiront plus tard, en des transactions spéculatives rentables lors de la revente de ces animaux. Le gardiennage permet aux petits agriculteurs de disposer d'une source supplémentaire de revenus connexes à la production végétale ou de devenir propriétaire de quelques têtes d'animaux. Selon l'ANDAH, en 1994 à Ganthier, le gardiennage des bovins touchait 41,2% du cheptel inventorié lors du diagnostic et 100% des caprins. De plus, d'après les résultats d'enquêtes d'exploitations de Michel G (1991), sur le périmètre de la RG, 29% du cheptel de la population concernée était pris en gardiennage.

#### **6.4.2. ACCÈS DES EXPLOITATIONS AU BÉTAIL ET TAILLE DU CHEPTEL DANS LES DEUX SOUS-RÉGIONS**

ADRA-IFSI a procédé à un inventaire des types et du niveau d'accès des exploitations au bétail dans les trois sites concernés par l'étude. Selon ces résultats, la représentativité des espèces dans les exploitations varierait avec les sites. Ainsi, en excluant la volaille de moindre valeur marchande, à Ferme Blanchard (Croix des Bouquets, en SRH), c'est l'espèce bovine qui domine, à Source Gabriel et à Glore, ce sont les caprins. Cette répartition différente en terme de taille par espèce principale est directement à la disponibilité alimentaire plus grande en SRH qu'en SRSA. Les porcins seraient à représentativité relativement égale dans les trois sites avec une légère supériorité à Ferme Blanchard alors que les équins et les ovins, ne sont présents que dans un nombre restreint d'exploitations. Néanmoins, à Ferme Blanchard plus de 10% d'exploitations ont des ovins alors que près de 20% à Glore ont des équins. En ce qui se rapporte à la taille moyenne du cheptel, les exploitations ont généralement plus de 3 capris et autour de 4 volailles. Un petit nombre d'exploitations à Source Gabriel comptent plus de 4 bœufs en moyenne alors que dans les deux autres sites le nombre oscillerait autour de 1. En outre, les porcins sont supérieurs en nombre dans les exploitations de Ferme Blanchard. Les ovins et les équins sont entre 1 et 2 têtes en moyenne dans les 3 sites. Globalement, toute espèce confondue, le niveau d'accès des exploitations au bétail est plus élevé en SRH qu'en SRSA. Le tableau ci-après fournit les précisions chiffrées en la matière:

TABLEAU # 32 : NIVEAU D'ACCÈS DES EXPLOITATIONS AUX ANIMAUX D'ÉLEVAGE

<i>Espèces animales</i>	<i>% d'exploitations ayant accès a ces espèces dans les sites enquêtés et nombre moyen/type/exploitation</i>					
	<i>Source gabriel</i>		<i>Glore</i>		<i>Ferme blanchard</i>	
	<i>% d'exploit.</i>	<i>nombre moyen</i>	<i>% d'exploit.</i>	<i>nombre moyen</i>	<i>% d'exploit.</i>	<i>nombre moyen</i>
Volaille	40.9	4.8	69	4.1	61.5	4.7
Bovins	18,2	4,0	24,1	1,1	42,3	1,6
Caprins	68,2	10,9	41,4	3,3	34,6	3,9
Porcins	31,8	1,7	31	1,7	34,6	2,8
Ovins	9,1	2	6,9	1,5	11,5	1,7
Equins	9,05	1,5	18,95	1,1	9,6	1,4

Source: ADRA-IFSIS

Selon les résultats de nos entrevues sur le terrain, l'un des plus grands problèmes des agriculteurs-éleveurs (39/37 soit 78% des cas) dans les deux sous-régions est le prix élevé des sous-produits destinés à l'alimentation des porcs. Dans la sous-région sèche, c'est la rareté de fourrage en période de sécheresse qui semble être le problème principal (100% des cas). En outre, plus de la moitié des groupes (19/37 soit 51% des cas) ont mentionné dans les deux sous-régions, les maladies qui détruisent les poules et les voleurs de bœufs qui opèrent la nuit (15/37 soit 41% des cas). 12 groupes de la sous-région semi-aride (25/37 soit 67% des cas) soulignent les difficultés financières d'accès des agriculteurs aux animaux d'élevage.

Les contraintes identifiées par l'ANDAH en 1994, au niveau de l'élevage dans le département de l'Ouest rejoignent en les complétant celles énoncées par les regroupements d'agriculteurs de la PCS. Elles peuvent être classées en deux grandes catégories, celles portant sur l'alimentation et celles relatives à la santé. On y distingue donc,

1. le prix élevé et la qualité douteuse des sous-produits destinés à l'alimentation des porcs;
2. le manque de pâturage et le manque d'eau pour la boisson des animaux subséquent au tarissement des sources en saison sèche;

3. les maladies chez les volailles dont la plus destructrice le New Castle frappe les poules en saison sèche;
4. les parasitoses internes et externes des ruminants;
5. En 1992, 48.5% de la population bovine affectée par le charbon bactérien dans le département de l'Ouest, était originaire de la PCS (Ganthier, Croix des Bouquets et Damien)
6. un ultime problème hors classe, le vandalisme

### 6.5. FINANCEMENT DES EXPLOITATIONS

Jusque vers les années 80, le crédit agricole était géré par l'État haïtien. C'est ainsi que se succédèrent à partir des années 60, une suite d'organismes étatiques de crédit touchant globalement un nombre limité des paysans, favorisant les producteurs de denrées aux vivres et plus spécifiquement les plus aisés jugés plus solvables, le succès de ces opérations étant mesuré principalement à l'aune du taux de remboursement. Certains de ces organismes ont vu leur histoire entachée d'accusations de corruption et de détournement de fonds sans qu'il n'y ait jamais eu de recours formel à la justice pour juger les fonctionnaires présumés indéliques. C'est dans ce panorama brumeux que le Bureau de Crédit Agricole (BCA), le dernier organisme étatique de crédit en date, avait accordé selon FAO 1995, un volume de crédit annuel de 20 millions de gourdes à 20 mille exploitations agricoles pour une enveloppe totale de crédit formel de 40 à 50 millions de gourdes en 1984-1985. Depuis 1994, le BCA a changé d'orientation accordant ses prêts à des partenaires financiers (grandes et petites institutions financières à but multiple) qui les redistribuent à leur tour dans le milieu rural dans différentes branches d'activités sans nulle priorité spécifique à l'agriculture. À côté du crédit étatique, se retrouvent donc des ONG partenaires ou non du BCA, les caisses populaires et coopératives, le crédit familial et le crédit usuraire. Il est à signaler qu'aucune des institutions formelles publiques ou privées ne fournit strictement du crédit agricole pour le financement des exploitations. Il s'agit plutôt d'une forme combinée de crédit rural au sein duquel se retrouvent les prêts de consommation, les prêts à la commercialisation ou au



financement d'autres types de micro-entreprises et les prêts agricoles. De toute façon, selon l'ANDAH, les prêts accordés au milieu rural, toute origine confondue, sont dérisoires dans le portefeuille de crédit des banques (1,2 % en 1989 et 0,6% en 1991).

Dans la PCS, selon les résultats des recherches de Van Lierop et Rioux en 1989, dans l'aire de la RB et de la RG seulement 33% des agriculteurs avaient accès au crédit. Du volume total de crédit dont bénéficiaient ces exploitants, entre 55 (RB) et 57,5% (RG) provenaient de parents et amis, entre 2,5 % (RG) et 14% (RB) des usuriers et entre 7,5% et 22% des institutions publiques de prêt BCA et BNDAL. De plus, du volume total alloué à ces agriculteurs 58% était utilisé effectivement dans la production agricole à RB contre seulement 17% à la RG.

En 1994, ANDAH avait identifié, pour les plaines sèches du département de l'Ouest, autour de 30% d'exploitants ayant bénéficié du crédit. Le volume accordé variait entre 100 gourdes et 5000 gourdes. De ces fonds environ 40% étaient strictement utilisés dans l'agriculture. Il est à noter que l'organisme étatique de crédit ne faisait pas partie des bailleurs répertoriés.

En ce qui se rapporte à nos recherches sur le terrain, en 1997, selon tous les groupes enquêtés, le crédit est pratiquement inexistant dans la PCS. Les agriculteurs empruntent le plus souvent de leurs parents et amis ou en cas de force majeure à des usuriers. Quelques ONG accordent des prêts mais surtout aux petites commerçantes. En effet, à part une coopérative de Fonds Parisien, dans la sous-région sèche, qui offrait du crédit à ses membres, aucun des autres représentants de groupes rencontrés n'avait bénéficié du crédit, récemment. Toutefois, en 87, un membre d'un groupe de Duvivier avait bénéficié d'un prêt de 1000 gourdes du BCA. Pourtant, tous ces groupes aspirent à devenir des partenaires des institutions de crédit afin d'en accorder à leurs membres.

Par ailleurs, au cours d'une entrevue conduite en août 98 auprès du responsable du BCA du département de l'Ouest (BCA-O), les conclusions suivantes ont pu être dégagées:

Le BCA ignore exactement le nombre actuel de ses intermédiaires intervenant dans la PCS ainsi que la portion du fonds accordé cette année qui est engagée dans l'agriculture. Chaque partenaire retenu octroie le fonds reçu selon ses propres règlements et orientation et choisit unilatéralement sa zone d'intervention. C'est le rapport périodique qui informera le BCA-O de l'usage du fonds ainsi que des zones d'intervention du partenaire. Toutefois, sur la base des rapports antérieurs de quelques-uns de ces intermédiaires, le BCA-O a pu fournir une liste de sept (7) institutions qui intervenaient l'année précédente dans la PCS en précisant néanmoins que le nombre de bénéficiaires dans cette région n'atteignait pas 2000. Des institutions désignées, deux, COSODEV et FHD, ayant leurs locaux dans la plaine même ont pu nous renseigner sur leurs activités présentes. Le tableau ci-après résume les données ainsi trouvées:

TABLEAU # 33 : LE CRÉDIT AGRICOLE DANS LA PCS A TRAVERS DEUX PARTENAIRES FINANCIERS DU BCA

<i>Nom institution</i>	<i>Volume crédit octroyé dans la PCS entre 97-98</i>	<i>Montant alloué à l'agriculture</i>	<i>% alloué à l'agriculture</i>	<i>Nombre de* Bénéficiaires</i>	<i>Statut du bénéficiaire</i>	<i>Lieux de résidence</i>
COSODEV	1365000	112500	8.24	68	individus	Croix des Bouquets et Thomazeau
FHD	1125000	ND	ND	150	groupes agricoles (au nombre de 4)	Bonette, Goman Marin, Meyer et Shada

Source: Élaboration propre

\*Cette information concerne tant les agriculteurs que les non-agriculteurs

Il apparaît une certaine résistance générale tant du côté des institutions que des paysans à investir des fonds empruntés dans l'agriculture. Cette situation s'explique par le fait que, les conditions dans lesquelles évolue l'agriculture haïtienne la rendent à tel point insécure que les concernés eux-mêmes manifestent une certaine appréhension à se trouver dans l'impossibilité de faire face à leurs engagements, ce qui occasionnerait une perte de crédibilité à leur endroit et réduirait leurs chances de renouveler et ou d'augmenter leur

volume de prêt, à l'avenir. Aussi, l'agriculteur quand il est en présence d'une opportunité de crédit préfère l'investir ou plus souvent par le biais de sa conjointe dans la spéculation sur les produits agricoles et de première nécessité ou dans la commercialisation d'intrants, la rentabilité de cette activité étant assurée. Cela justifie d'ailleurs l'engouement de multitudes d'ONG à octroyer des fonds aux petites marchandes plutôt qu'aux agriculteurs directement aux fins d'accroître la production agricole proprement dite.

ADRA-IFSI 1997, a révélé que dans la PCS, spécifiquement dans les 3 sites étudiés, en moyenne 43% des fonds investis dans le commerce au niveau des exploitations provenaient du crédit. Ainsi donc, il existe des sources de crédit dans la PCS mais l'agriculture en bénéficie peu.

#### 6.6. LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES DANS LA PCS

La PCS se situe à un carrefour où plusieurs grands marchés de consommation lui sont proches. Chaque grande portion de la plaine se retrouve à proximité d'un centre commercial important. Ainsi, les plus grands marchés fréquentés par les habitants de la partie Ouest sont Croix des Bossales, Croix des Bouquets et Croix des Missions. Le marché de Thomazeau est fréquenté pour les exploitants de la portion nord-est de la plaine, et Pétion-ville pour ceux de la partie Sud-est. En outre, plusieurs marchés secondaires s'entrecroisent à l'intérieur de la région. L'existence d'un grand réseau routier desservi en tout temps par de nombreux véhicules de transport en commun facilite encore plus la commercialisation. Ces moyens de transports sont surtout utilisés par les commerçantes qui doivent transporter dans les grands marchés les volumineuses charges qu'elles auront accumulées dans les champs ou à travers les marchés secondaires. En effet, les marchés secondaires sont beaucoup plus régulièrement fréquentés par les agriculteurs et surtout par leurs femmes. Ils/elles s'y rendent à dos d'animaux ou à pied et ne fréquentent les centres commerciaux plus importants qu'aux périodes de pointe de récolte.

Différents lieux d'écoulement ont été inventoriés en fonction de la nature et du volume des produits récoltés:

1. Les animaux sont vendus à Croix de Bouquets qui demeure le principal marché animal de la région où s'effectuent abattage et revente;
2. La canne à sucre est écoulée dans les guildiveries et les distilleries locales et à l'usine Barbancourt pour la fabrication du rhum;
3. Les légumes sont écoulés sur place, au champs où les commerçantes viennent s'y approvisionner. La patate et le maïs peuvent aussi dans certains cas emprunter le même circuit;
4. De petites quantités de céréales, de tubercules, de banane sont écoulés à travers les marchés secondaires, plus proches des lieux de production. Certains agriculteurs n'écoulent leur production vivrière que dans ce circuit;
5. Aux périodes de pointe de récolte, les agriculteurs transportent les principaux produits de leur champs dans les grands marchés de Croix des Bouquets, de Croix des Bossales ou de Pétion-ville où ils s'approvisionnent en produits manufacturés de première nécessité. Les commerçantes qui ont accumulé des marchandises au champs ou à travers les marchés secondaires font de même.

C'est cette importante concentration de marchandises dans quelques grands centres commerciaux, sur une période limitée, qui en l'absence de toute infrastructure de stockage, avec un nombre très limité d'usines d'agro-transformation et une absence de politique de maintien des prix des produits primaires aux périodes de récolte entraîne la chute brutale des cours de ces produits dont la vente aurait dû permettre l'amélioration progressive des conditions de production. Durant cette période de chute brutale des prix agricoles, les propriétaires des dépôts sur place à la Croix des Bossales utilisent un réseau de *sous-marins* (intermédiaires assurant pour les grossistes, la collecte des produits auprès des producteurs ou des commerçantes de moindre envergure) qui ramassent les produits pour revendre les plus périssables à prix fort, et surtout stocker ceux qui seront progressivement remis en marché, surtout aux périodes de semailles (en général les grains). Ainsi, durant ces périodes, le phénomène inverse se produira et les agriculteurs seront forcés d'acheter des semences de

mauvaise qualité à prix élevé. D'où cette spirale de décapitalisation progressive dans laquelle s'englué le paysan et à laquelle n'échappent que les grands producteurs qui sont dans de nombreux cas, en même temps spéculateurs en denrées et propriétaires de dépôts. Par conséquent, dans le cas de la PCS, le petit agriculteur se considère chanceux s'il est propriétaire d'un lopin qui se situe dans les quartiers prisés par les spéculateurs fonciers et les urbains en quête d'espace car il trouve ainsi un échappatoire à ce processus de paupérisation jusque là irréversible.

Durant nos entrevues, ce problème structurel datant de l'origine de la république d'Haïti a été perçu comme une fatalité inhérente au secteur agricole de laquelle on ne peut se défaire mais qui peut-être contournée par l'intensification de la production. Donc, il faut éliminer les contraintes matérielles à l'augmentation de la production, dans le cas de la plaine, l'eau et si tant soit peu l'amélioration de l'accès à la terre. Paradoxalement, les membres de ces regroupements semblent ne pas se rendre compte que cet échange inégal structurellement orchestré, pratiqué au niveau du secteur primaire, en Haïti constitue aussi un goulot d'étranglement majeur du secteur qui handicape le renouvellement et la modernisation de l'outillage, l'accès à des intrants de meilleure qualité, bref l'intensification tant souhaitée. En effet, un autre aspect totalement aberrant du problème est l'obligation qu'à le paysan de vivre quotidiennement et de continuer à produire en utilisant des produits manufacturés qui lui sont revendus à prix fort à travers les mêmes circuits de commercialisation fonctionnant en sens inverse.

Vient se greffer sur ce problème, l'engagement du pays dans le libéralisme économique impliquant la libre circulation des biens. Par conséquent, le marché haïtien se trouve envahi de produits agricoles dominicains, produits à des coûts moindres et revendus deux à trois fois moins chers que les produits similaires locaux. La banane dominicaine en constitue un exemple parfait et le riz américain vendu à 50% moins cher que les variétés locales a totalement détrôné ces dernières de la consommation journalière. Selon, le rapport de diagnostic agricole de la FAO, de 1995, les droits de douane à l'importation des produits

agricoles tels que riz, haricot, etc....avaient fortement baissé et étaient de l'ordre de 5% de la valeur CAF dont 2% à valoir sur l'impôt sur le revenu de l'importateur.

## 6.7. LES ENTREPRISES AGRO-INDUSTRIELLES

Dans la PCS, il n'y a pas de différences marquées de système de cultures entre les grandes et les petites exploitations, d'ailleurs la plupart des grands propriétaires préfèrent céder leurs terres en métayage, parcelle par parcelle, plutôt que de les mettre en valeur directement. Toutefois, quelques grandes fermes pratiquant un mode d'exploitation particulier existent. Citons en exemple, Double Harvest et First Farm.

Double Harvest s'étend sur très de grandes superficies et constitue un grand centre confessionnel américain de production de plantules maraîchères, forestières et ornementales. Sa production est principalement écoulee à travers les ONG plus ou moins liées à la secte religieuse en question. Néanmoins, un comptoir de vente de plantules maraîchères est ouvert aux agriculteurs des environs. On y utilise une large gamme de technologies modernes telles que les productions en serre, différents modes de systèmes d'irrigation (goutte à goutte et autres), différents types de machines agricoles, etc...Ils disposent sur place de leur magasins d'intrants (engrais, pesticides, semences améliorées, etc.), de pièces de rechange et de leurs sources privées d'alimentation en eau. Des spécialistes en amélioration variétale sont affectés strictement à la conduite d'essais vers l'amélioration de la production. Ils engagent saisonnièrement un grand nombre d'ouvriers agricoles.

La First Farm est une grande exploitation agricole taiwano-haïtienne (98 carreaux), située à la limite de la région semi-aride, à l'entrée de Ganthier, à proximité d'une source permanente de débit important, la Source Zabeth. Ces terres ont été affermées à quelques grands propriétaires de la zone. La ferme s'est spécialisée dans la production de légumes et des épices destinés à la communauté asiatique vivant aux États-Unis. Les espèces qui y sont produites sont pour la plupart inconnues du marché haïtien (squash, ciboulette chinoise,

melon amer, etc...). On y cultive également la banane écoulée sur le marché de Port-au-Prince. Le gérant, un agronome, très ouvert au dialogue, a chiffré le capital de l'entreprise à deux cent mille dollars américains (\$US 200.000,00) et soutenu que les rendements des cultures pratiquées équivalaient à ceux obtenus dans les pays développés . La ferme achète aussi des agriculteurs locaux des fleurs de bananiers exportées aux États-Unis pour la consommation de cette même communauté.

Leur équipement acheté aux États-Unis (2 tracteurs, 1 motoculteur, des camions, des charrues, 6 pompes d'irrigation, des pompes d'aspersion, 1 congélateur de grande capacité, etc...) et leur système de production (irrigation au goutte à goutte, intrants améliorés, etc...) sont très modernes et très diversifiés. Ils disposent d'un personnel spécialisé permanent de 5 membres et d'une quarantaine d'ouvriers, permanents également. En période de pointe agricole, ils engagent entre 250 à 300 travailleurs saisonniers et en morte saison, cet effectif est réduit de moitié.

Leurs principales contraintes sont le manque d'espace vers l'augmentation de la production, le vandalisme, l'élevage libre pratiqué dans la zone, l'irrégularité de l'approvisionnement en électricité, la sécheresse qui oblige à des grandes dépenses d'arrosage.

Les agriculteurs de Hatte Cadet, une localité en aval de la ferme et proche de la ville de Thomazeau affirment que depuis l'utilisation de la source Zabeth par la First Farm, l'eau est détournée au moyen de pompes et n'atteint plus leurs exploitations.

Les industries agrotransformatrices de canne (Barbancourt) et de tomate (FAMOSA) exploitent aussi de grandes superficies en monoculture de l'espèce constituant leur matière première principale. Ces fermes sont bien équipées en machines agricoles, disposent de leurs pompes privées et utilisent des intrants améliorés dans leurs systèmes de production. Elles engagent aussi des ouvriers dans les périodes de pointe de travaux agricoles. En raison de la baisse de production de la tomate dans la PCS subséquente à la trop grande sensibilité de cette espèce à divers types de pestes incontrôlables dans les

conditions de production de la région, FAMOSA utilise principalement de la matière première d'importation.

D'une manière générale, le principal (sinon l'unique dans certains cas) point d'intégration de ces fermes modernes à la structure de production régionale demeure l'utilisation de la main d'œuvre locale. En effet, les conditions de production étant diamétralement opposées, les agriculteurs ne peuvent que constater qu'avec des moyens appropriés, il peut exister un autre modèle d'agriculture apparemment productive.

Parallèlement à ces fermes modernes ont été répertoriées dans la PCS une dizaine d'entreprises agro-exportatrices de mangues Francisque. Aux périodes de récolte, ces entreprises s'approvisionnent directement au champs des paysans ou à partir de leur propre comptoir d'achat. Dans ce cas, les fruits sont transportés par les paysans à dos d'âne ou en brouette. Après sélection et traitement, les stocks retenus seront placés dans des containers puis acheminés vers l'Amérique du Nord, l'Europe ou les Caraïbes. Les rejets seront remis en vente sur le marché local. Les principales contraintes auxquelles font face ces entreprises sont les difficultés d'accès à certaines autres zones de production du pays, les mauvaises conditions de transport et de manutention des mangues, les pertes résultants du mauvais fonctionnement des containers, le retard dans l'arrivée des produits à l'étranger ce qui parfois peut altérer la qualité des stocks et le manque de moyens de transport vers l'étranger. Toutefois, de l'avis de ces entrepreneurs, c'est un marché intéressant au sein duquel la demande est nettement supérieure à l'offre tant au niveau local qu'international.

D'autres types d'agro-industries existent dans la plaine telles que les guildiveries et les distilleries (environ une vingtaine) utilisant la canne à sucre locale. Les guildiveries sont des usines d'origine coloniales qui produisent une sorte de vin blanc local dénommé clairin, à partir du jus de canne. On retrouve également quelques usines de production d'aliments (2 ou 3) pour bétail et quelques entreprises (près d'une dizaine) de production industrielle de poulets de chair, d'œufs, de porcs, etc...Les entreprises d'élevage moderne font face à une contrainte de taille, l'envahissement du marché de la viande par des produits carnés surgelés,



subséquent à l'élimination des barrières douanières et dont les 5<sup>ème</sup> quartiers de porcs et les abattis de volaille sont revendus à bas prix sur le marché local. Cette activité a également détrôné de l'assiette de la majorité de la population à maigre pouvoir d'achat, le poulet indigène incapable de soutenir la concurrence. Ces entreprises connaissent aussi de grandes difficultés d'approvisionnement en aliments pour leur cheptel lesquelles résultent de la disponibilité réduite des ingrédients utilisés dans la fabrication de ces aliments. Néanmoins, du point de vue de leurs propriétaires, elles bénéficient de la proximité des grands centres de consommation de la capitale.

## **CHAPITRE VII**

### **VII. L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LES CONDITIONS DE VIE DE LA POPULATION DE LA PCS**

#### **7.1. LES INFRASTRUCTURES HYDRO-AGRICOLES**

La PCS compte 14 systèmes d'irrigation alimentés par la RG et la RB, par des sources et par la nappe phréatique. Comme cela a été mentionné précédemment, ces systèmes définissent une superficie irrigable d'environ 20.655 ha de laquelle la RG et la RB représentent 45%. Cependant, en raison de contraintes multiples, ces 14 n'irriguent de manière plus ou moins régulière que 11.360 ha. Toutefois, la RG a elle seule, permet d'irriguer durant trois mois environ 8300 ha. De plus, il est à signaler, que certains propriétaires disposent de leur pompe privée alimentée à partir de la nappe et à certains endroits ils vendent des droits d'eau aux agriculteurs. L'une des organisations paysannes interviewées, dans l'habitation Duvivier, gère quatre pompes communautaires qui ont été offertes à la communauté par différentes ONG.

Selon l'ingénieur responsable de l'irrigation au Bureau Agricole Communal (BAC) de Croix des Bouquets, interrogé dans le cadre de ce travail, depuis 1950, il n'y a jamais eu de travaux d'infrastructures d'envergure dans la PCS, toutes les actions jusque là entreprises ne servent que de palliatif. Manès (1986) abonde dans le même sens, il n'existe aucune structure de dérivation adéquate sur les deux rivières de la plaine. Le système de la RB détruit en 1954, ne fut que partiellement réhabilité par le projet de réhabilitation de la RB (PRB), à partir de 1979. Le cyclone Gordon en 1994 reendommagea une bonne partie des travaux de réhabilitation.

Le barrage de la RG, dit Bassin général, depuis sa destruction en 1963 ne fut jamais réhabilité. La dérivation à partir de cette rivière s'effectue au moyen d'une digue de matériaux de toutes sortes érigée en biais dans la rivière. Cette digue non-consolidée est régulièrement emportée par les crues et reconstituée saisonnièrement par le BAC de Croix des Bouquets. Elle permet d'irriguer les parties amont du périmètre. D'après les agriculteurs, membres des groupes interviewés, ce barrage artificiel dit "Tête-morte" est toujours trop tardivement érigé, ce qui empêche une valorisation adéquate des eaux disponibles et occasionne de fréquentes coupures d'alimentation en eau sur le périmètre. L'aval du périmètre est irrigué au moyen de pompes. Des 6 pompes installées par le MARNDR, pour l'alimentation en eau d'environ 490 ha, 4 furent en partie détruites par la population aux périodes de troubles politiques, les 2 autres en fonctionnement permettent l'arrosage de 150 ha.

Le périmètre RB dont la réhabilitation de la rive gauche pour l'irrigation d'environ 3000 ha de terre a commencé en 79 avec le PRB, est également conçu pour fonctionner sur la base d'une alimentation mixte combinant une irrigation gravitaire à partir d'une prise sur la rivière et une irrigation par pompage fournie par 19 pompes. Selon la LGL SA, (1996), le système en rive gauche s'alimente à l'heure actuelle directement dans la rivière sans aucune forme de protection des ouvrages. En outre, depuis la réhabilitation partielle du système en 1988, les 19 stations pour des raisons diverses d'ordre technique (vétusté des pompes, problèmes de financement handicapant le déroulement des travaux), politique (vols et

vandalisme dans les stations en périodes de troubles) et social (refus de collaboration de la population pour les travaux d'entretien), n'ont jamais pu fonctionner en même temps. A une certaine époque vers 1994, uniquement 4 pompes étaient en fonctionnement. A l'heure actuelle, 14 d'entre elles fonctionnent dont 12 alimentant le périmètre de manière plus ou moins régulière. En 1996, une centrale thermique destinée à fournir de manière continue l'énergie électrique nécessaire au fonctionnement des pompes fut construite. Mais, depuis son inauguration, cette même année, des problèmes de nature administrative (difficultés de concertation avec la population sur les modalités de paiement de l'eau) bloquent son démarrage. Les autres petits périmètres sont alimentés par pompage de la nappe ou des sources.

Tous les périmètres irrigués de la PCS sont gérés par les services déconcentrés du MARNDR localisés au niveau des trois BAC de cette région, avec une implication plus ou moins importante de la population responsable de l'entretien des canaux secondaires. De 1994 à 1996, des travaux à haute intensité de main d'œuvre ont été organisés dans le cadre du programme gouvernemental de création d'emploi, pour le curage des canaux un peu partout dans la PCS.

Le coût de l'eau diffère selon le mode d'alimentation du système. Il est plus cher à la pompe et varie entre 20 gourdes et 50 gourdes l'heure en fonction de la zone considérée et de la propriété de la pompe (publique ou privée). Sur les systèmes gravitaires, l'utilisateur paie selon sa superficie 12,5 gourdes/carreau. Tous ces systèmes connaissent des difficultés qui limitent leur fonctionnement optimal. D'après les résultats des entrevues conduites auprès des regroupements paysans et des responsables de la DDA-O, les difficultés des systèmes peuvent être ainsi listées:

1. Un processus de dégradation non maîtrisé des infrastructures hydro-agricoles sur l'ensemble des systèmes;
2. Une gestion inéquitable et anarchique des eaux surtout sur le périmètre de la RG, où tous les grands propriétaires situés en amont retiennent l'eau, de manière arbitraire en utilisant des hommes de main lourdement armés. Il n'existe pas de

police des eaux, ni aucun autre moyen ou structure de coercition, apte à forcer les irrigants à respecter les règlements établis. Ainsi, ces irrigants peuvent-ils casser les canaux pour accéder à plus d'eau sans que cela ne porte à conséquences;

3. La rivière Grise aurait dû être endiguée car il y a une grande accumulation de sédiments en amont, mais un problème de financement empêche la réalisation de travaux de cette envergure, ce qui limite l'efficacité et la durabilité de la Tête-morte;
4. Les canaux réhabilités par le PRB, trop étroits ne peuvent pas, en période de crue, recevoir les volumineux apports de sédiments charriés par la rivière, ce qui conduit à des ruptures localisées et même à certains endroits à des ensevelissements;
5. Il se produit des pertes énormes dans les canaux non revêtus;
6. Le sous-équipement des systèmes en matériels connexes (dispositifs de mesure de débits, partiteurs, dalots, etc....) et le fonctionnement problématique de ceux existant (vannes de nettoyage des barrages sur la RG par exemple) limitent l'efficacité de ces systèmes;
7. L'entretien des canaux primaires est irrégulier en raison de manque de fonds, les systèmes ne parvenant pas à s'autogérer financièrement;
8. l'insuffisance généralisée des eaux pour l'irrigation résultant des imperfections des systèmes existants et du manque d'infrastructures par rapport aux potentialités en eau;
9. L'urbanisation accélérée de la partie ouest de la PCS entraînant des coupures dans l'alimentation en eau;
10. Les systèmes se situent dans un environnement naturel extrêmement agressif, peu d'actions ont été conduites dans le bassin versant pour limiter les dégâts alors que ces infrastructures ne sont ni adéquatement construites, ni adéquatement entretenues pour résister à ces agressions;
11. Le manque de collaboration de la population frustrée par les insuffisances des systèmes;

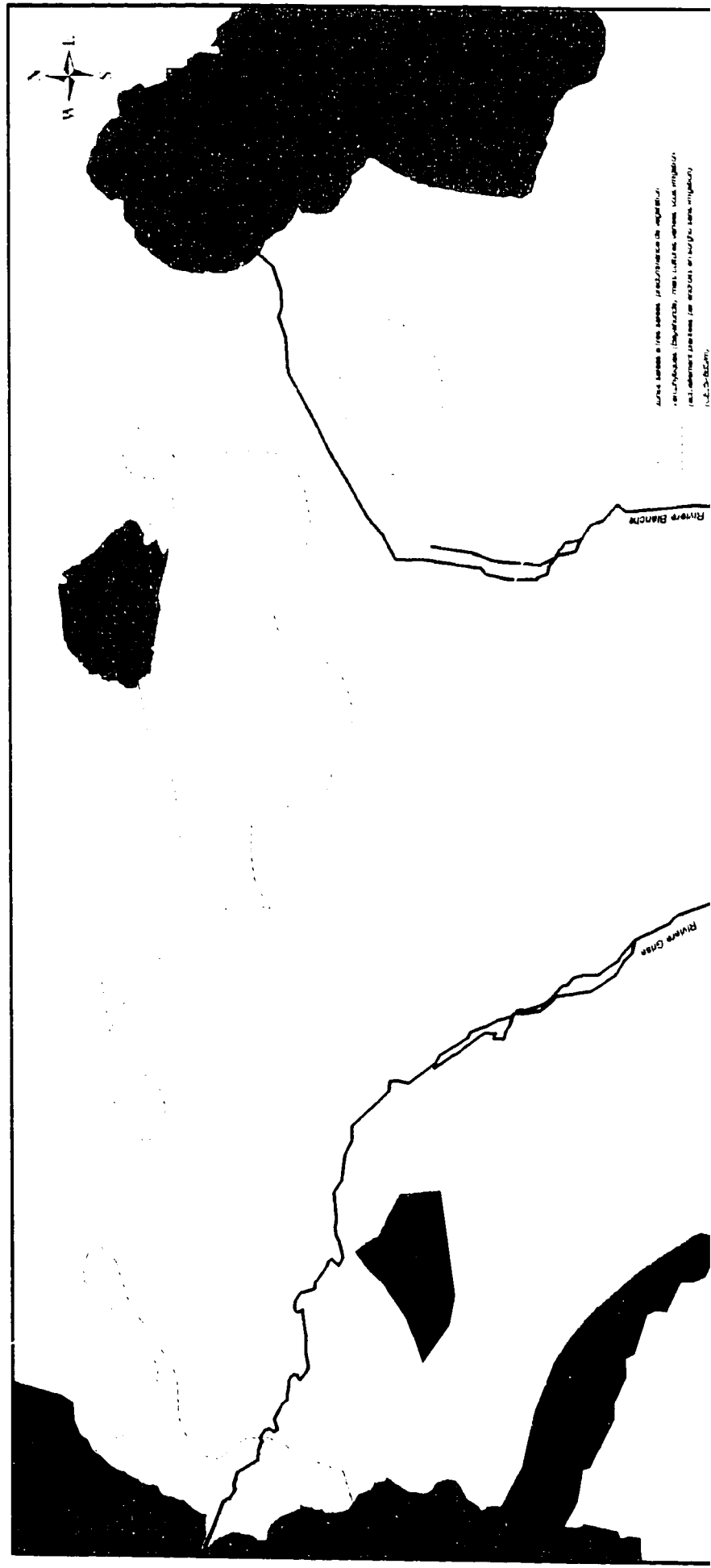
12. Le vandalisme en période de troubles politiques et la désobéissance civile (refus de payer la taxe d'irrigation);

Michel G. a résumé ces insuffisances en trois points essentiels:

- Une incapacité du MARNDR à gérer et à planifier l'irrigation faute d'une politique agricole bien définie, d'un manque de moyens financiers, d'équipements et de ressources humaines motivées, qualifiées à tous les niveaux;
- ◆ Une non-appropriation du système par les usagers non sensibilisés sur la problématique générale de l'irrigation dans la PCS et sur les droits et devoirs des différents partenaires;
- ◆ Une insécurité dans la distribution comme conséquence des deux premières causes.

En ce qui a trait aux structures de drainage, dans la PCS il n'existe que deux grands canaux totalisant environ 25 km, non curés depuis les derniers travaux à haute intensité de main d'œuvre de 1995. Quelques autres structures secondaires avaient été construites dans le cadre du PRB dans le périmètre concerné. Cette insuffisance de structures de drainage explique en grande partie les problèmes de salinité des sols de la PCS (cf: carte # 9). Selon les responsables de la DDA-O, la salinité serait même en progression vers des superficies jusque là non affectées.

Carte # 9



## 7.2. LES ROUTES ET LES CONDITIONS DE TRANSPORT DANS LA PCS

5 voies principales asphaltées, parmi les plus belles du pays, traversent la PCS: la Nationale # 1 qui part de Port-au-Prince vers le nord du pays en passant par Damien et Croix des Missions. La Nationale # 2 reliant Port-au-Prince au département du Centre en passant par Croix des Bouquets. La Nationale # 3 qui relie Port-au-Prince à la République Dominicaine à travers Croix des Bouquets, Ganthier, Fonds Parisien. Une nouvelle autoroute traverse la partie Nord de la plaine pour atteindre la Nationale # 1. Le boulevard 15 octobre relie la PCS à Pétion-ville, à l'aéroport et à l'autoroute de Delmas. Le coût du transport publique par personne varie avec le circuit et la longueur du trajet, entre 1,50 et 7 gourdes. Ce prix sera double, triple, etc... dépendant du volume de marchandises transportées par un passager.

Par ailleurs, de multiples voies secondaires intérieures en terre battue, carrossables et en excellent état la plupart du temps, sillonnent toute l'aire de la plaine reliant ainsi tous les marchés et les lieux de production entre eux. C'est cet immense réseau qui, en l'absence de toute réglementation et de toute planification a constitué un important facteur d'urbanisation et de spéculation foncière. Ces infrastructures constituent en effet un grand moyen de déconcentration dans la gestion de la vie socio-économique quotidienne de la région vers la capitale.

Comme partout ailleurs dans le pays, le transport est géré strictement par le secteur privé. Dans la plaine, des dizaines de véhicules de transport en commun assurent la liaison entre la capitale et la plaine. L'insuffisance de ces véhicules par rapport à la pression démographique galopante et surtout l'absence totale de réglementation au niveau de ce secteur d'activité, ont abouti à des conditions de transport infra-humaines. Les surcharges, les bousculades, les bagarres, les discussions, les interminables heures d'attente sous le soleil brûlant ou sous la pluie, les courses effrénées pour attraper un véhicule, constituent le lot quotidien de tout passager contraint à utiliser ce moyen pour mener ses activités, donc de la



majorité. Les étudiants, les commerçantes, les employés de tout genre, les ouvriers, obligés de s'embarquer dans cet enfer quotidien demeurent les principales catégories victimes de cette absence de gestion de cet aspect de la vie publique du citoyen haïtien.

### 7.3. LES MARCHÉS

Selon une étude sur les marchés commanditée par la Coordination Nationale de la Sécurité alimentaire en mars 98, il y a lieu de distinguer trois types de marchés ruraux en Haïti:

1. les marchés de production localisés surtout en montagnes et plaines sèches, fréquentés principalement par les producteurs commercialisant les denrées produites sur leurs exploitations. Ce sont des marchés généralement non couverts ou partiellement couverts de tôle ou de paille. Les étalages s'établissent à même le sol. Les voies d'accès sont généralement des sentiers et le transport se fait à dos d'hommes ou d'animaux;
2. les marchés de regroupement, généralement d'accès facile car localisés le long des routes carrossables des plaines irriguées ou sèches et des montagnes humides. Ils peuvent être aussi partiellement couverts ou non couverts. Des tonnelles s'y retrouvent, un peu partout. Les étalages se font à même le sol. Ces marchés sont essentiellement fréquentés par des intermédiaires assurant la collecte et le regroupement des produits. Des camionnettes et des camions assurent le transport des marchandises ainsi regroupées vers les marchés de consommation. Ils fonctionnent généralement au moins deux jours par semaine, les samedi, mardi, vendredi ou jeudi.
3. les marchés de consommation localisés dans des agglomérations relativement importantes (villes, bourgs, villages) et accessibles en tout temps. Ce sont des marchés apparentés au type urbain qui fonctionnent officiellement les lundi, jeudi, mercredi, samedi ou vendredi, mais avec des transactions de moindre importance s'y opérant quotidiennement. Ce sont les lieux de transaction des consommateurs.

Ils peuvent comprendre à certains endroits des tonnelles sous lesquelles s'étalent beaucoup plus des produits de quincaillerie que des denrées agricoles.

Dans la PCS, ont été dénombrés avec l'aide des groupes paysans, une dizaine de marchés. De ce effectif, sept (7) représentent des marchés de consommation: Croix des Bouquets, Croix des Missions, Thomazeau, Cité Soleil, Ti Source, Anbagranchemin et Bon Repos. Ils fonctionnent tous quotidiennement. Dans ces marchés sont mis en vente les principaux produits de la zone c'est à dire, des légumes, des céréales (sorgho, maïs, riz), des légumineuses (haricot, pois congo, vigna, etc...), des articles de quincaillerie, des produits de première nécessité, du riz importé de Miami, de l'huile, des fripes, etc...Les plus importants sont Croix des Bouquets, Thomazeau et Croix des Missions. De ce groupe, Croix des Bouquets, le plus grand marché de la PCS, constitue le seul marché de bétail approvisionnant les abattoirs de la capitale en animaux. Il dispose aussi du seul abattoir de la région et est fréquenté par tous les habitants de la plaine ou même par certains métropolitains. Ce marché a aussi une fonction de regroupement car il est le lieu d'accumulation des productions agricoles locales d'où viennent s'approvisionner, en période de récolte, les grossistes et les sous-marins des marchés urbains de la capitale. Ses jours de pointe d'activités sont le lundi et le vendredi.

Outre ces marchés de consommation, ont été inventoriés 4 autres marchés de moindre importance: Ti marché-Lamardelle, Ti marché Telier (Fonds Parisien) qui sont des marchés de production, Thoman et Dalon représentant des marchés de regroupement. Ces derniers constituent aussi les lieux de regroupement du bétail vers Croix des Bouquets. Signalons que la PCS étant une grande région de production de mangues Francisque, tous les marchés précédemment cités remplissent soit une fonction de production, soit encore une fonction de regroupement pour ce produit spécifique.

Par ailleurs, à la frontière haïtiano-dominicaine, dans le prolongement de Fonds Parisien, en sous-région semi-aride, un véritable circuit d'échanges transfrontaliers non réglementé, s'est établi. Les haïtiens de la partie semi-aride de la PCS se rendent à ce marché frontalier dénommé Malpasse pour écouler des fripes, quelques produits agricoles, et

s'acheter en retour d'autres produits agricoles et de première nécessité dominicains. Des moto-taxis et des camionnettes en assurent quotidiennement le transport. A Fonds Parisien, le peso dominicain circule autant que la gourde haïtienne et les jeunes de la zone parlent couramment l'espagnol.

#### 7.4. LES INFRASTRUCTURES DE SANTE ET LES CONDITIONS SANITAIRES ET NUTRITIONNELLES DE LA POPULATION DE LA PCS

Avec le personnel du Centre de Santé et d'Entraînement de la Croix des Bouquets, un inventaire des établissements de santé publics, dans la PCS, a pu être effectué. La plaine regroupe 4 centres de santé et de 2 dispensaires. Dans la sous-région humide se retrouvent deux de ces centres (Croix des Bouquets, Turbé) et deux dispensaires (Vaudreuil, Bas Boen) alors qu'en sous-région semi aride, les deux autres centres de santé se localisent dans les villes municipales (Ganthier et Thomazeau). Outre, ces établissements publics, Croix des Bouquets et Thomazeau, disposent de cliniques privées, Ganthier d'un hôpital communautaire financé par une ONG, Parole et Action et Fonds Parisien d'un dispensaire communautaire financé par une ONG confessionnelle, les Mennonites. Quelques pharmacies privées se retrouvent aussi à Croix des Bouquets.

Le centre de santé de cette ville est le plus important établissement de la PCS et de ce fait, il est fréquenté, dans les cas sérieux, par tous les habitants de la région. Il offre des services externes et est subdivisé en plusieurs services: 1 clinique pédiatrique, une clinique prénatale, 1 clinique générale, 1 coin de vaccination et de soins infirmiers, 1 clinique dentaire, 1 laboratoire et 1 coin pharmacie. Les autres centres de santé offrent à peu près les mêmes services mais sont moins équipés. Le personnel infirmier de ces centres se compose d'un à deux médecins permanents, d'un dentiste présent périodiquement, de plusieurs infirmières et auxiliaires. Les dispensaires sont spécialisés dans les services de premiers soins, de vaccination et de soins prénataux. Ils n'ont pas nécessairement de médecin. Des programmes d'éducation sanitaire à travers des visites domiciliaires et des réunions

communautaires se font par le personnel du district sanitaire de Croix des Bouquets en collaboration avec le centre de santé de cette ville.

Les frais de fréquentation dans les établissements publics sont de 5 gourdes pour l'ouverture du dossier à la première visite, 5 gourdes par visite et 2 gourdes pour les résultats de laboratoire. Dans les cliniques privées les frais de consultation sont de 25 gourdes, à l'hôpital communautaire de Ganthier, ils sont de 15 gourdes. Les difficultés financières de la grande majorité de la population à acheter les médicaments qui leur sont prescrits constituent le plus grand problème confronté par ces structures de santé.

Selon les résultats d'une étude sur les conditions de vie dans la PCS conduite en 1997 par le Plan Parrainage, l'une des ONG les plus anciennement établie et la mieux intégrée dans la plaine, il semblerait exister une couverture sanitaire relativement bonne dans la région car 85% des femmes enquêtées avaient au moins eu contact avec un centre de santé pour la vaccination de leurs enfants. Cette étude résulte d'une enquête-ménage associée à une enquête agricole réalisées dans 5 sections communales de la plaine, trois en sous-région humide (Croix des Bouquets) et deux en sous-région sèche (Ganthier).

Au cours de nos entrevues sur le terrain, la question de l'accès de la population aux soins de santé a été posé comme problème sous plusieurs aspects: l'éloignement des centres de santé (8/37, soit 22% des cas) par rapport à certaines localités obligeant les gens à se déplacer sur de grandes distances et à emprunter un transport public, la quasi-inexistence d'hôpitaux dans la plaine (27/37 ou 73% des cas), ce qui est problématique dans les cas graves et les cas d'accouchement nocturnes, le prix élevé des médicaments et leur accessibilité limitée sur place dans les localités mêmes et dans les coins pharmacie des centres de santé (30/37 ou 81% des cas).

D'après les informations obtenues auprès du personnel du centre de santé de la Croix des Bouquets, l'état de santé de la majorité de la population fréquentant le centre, c'est-à-dire originaire, pour la plupart, de la sous-région humide, serait moyennement bonne. Les

maladies les plus courantes demeurent celles susceptibles d'être soignées par des médicaments mais surtout par l'amélioration des conditions de vie. Ce sont en général les affections associées aux conditions environnementales et socio-économiques difficiles telles que les épidémies répétées de grippe chez les enfants et les adultes, l'anémie (surtout chez les femmes allaitantes et les écoliers), les maladies diarrhéiques, les lésions de la peau, les infections urinaires, etc... Cependant, la malnutrition frappe la majorité des enfants en bas âge. De plus, si les cas de malnutrition de 3<sup>ème</sup> degré ( $M_3$ ) sont peu nombreux, 40% d'entre eux seraient à classer dans la catégorie ( $M_2$ ). La situation beaucoup plus alarmante dans la région semi-aride car les groupes ont été unanimes à souligner les difficultés d'accès de la population aux aliments en période de soudure. En outre, d'après le personnel du dispensaire de Fonds Parisien 7 enfants sur 10 seraient atteints de malnutrition de 3<sup>ème</sup> degré parmi les cas enregistrés journalièrement.

Par ailleurs, ADRA-IFSIS 1997, dans le cadre de ses recherches sur le niveau de sécurité des ménages avait mené une enquête nutritionnelle dans les 5 départements retenus à cet effet, dont celui de l'Ouest avec trois sites dans la PCS. Mais, les résultats ont été présentés de manière agrégée. Ainsi, il a été révélé, pour tous les départements, entre 20 et 48 % d'enfants en bas âge (de 0 à 5 ans) n'ayant pas atteint l'équilibre poids/taille correspondant à leur âge.

## 7.5. LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ET LES CENTRES DE FORMATION

Selon le Plan Parrainage, le secteur privé, en Haïti, contrôle 60% des établissements scolaires de niveau primaire et 80% au niveau secondaire, ce qui engendre des débours élevés pour les parents toujours en butte aux pires difficultés pour survivre (80% de la population haïtienne vit en de-ça du seuil de pauvreté absolue). Dans la PCS, avec l'aide des groupes d'agriculteurs ont été dénombrés près d'une quarantaine d'établissements scolaires privés, confessionnelles et publics de niveau primaire, 4 maternelles, 2 centres d'alphabétisation pour adultes, 3 lycées et près d'une vingtaine d'autres écoles secondaires. Les centres de formation

professionnelle se concentrent à Croix des Bouquets et sont au nombre d'une dizaine. On y enseigne principalement les métiers liés au bureautique et à l'économie domestique. Les deux centres d'alphabétisation se répartissent entre Ganthier et Thomazeau. Les deux ont été mis en place à l'initiative de Parole et Action qui finance le salaire des moniteurs et les matériels scolaires. Ils travaillent l'après-midi dans les locaux d'un établissement scolaire en fonctionnement, le jour. D'une manière générale, les établissements scolaires sont en meilleur état dans les bourgs que dans les habitations et les établissements privés encore mieux que les publics. En effet, dans plusieurs cas, les écoles publiques de niveau primaire surtout sont logées dans des bâtiments anciens qui auraient dû être déjà réhabilités ou démolis.

Ces établissements scolaires primaires et secondaires qu'ils soient privés ou publics disposent en général pour tout équipement de bancs de bois grossièrement travaillés, quelques fois bancals, sur lesquels s'entassent entre 3 et 4 élèves et d'un tableau par classe. Toutefois, les écoles congréganistes semblent se détacher du lot. Elles sont généralement logées dans un local propre, muni d'un mobilier en bon état et d'une grande cour mais le problème du sous-équipement demeure. Selon, les groupes que nous avons interviewés, pas un établissement scolaire ne dispose de matériels et d'espace de sport, ou de bibliothèques. Dans certains établissements publics, deux classes se partagent la même salle. De nombreux parents, au stade du secondaire envoient leurs enfants étudier dans la capitale, ce qui grève considérablement leur budget.

Pour les groupes interviewés, le bas niveau d'enseignement des établissements sur place associés aux mauvaises conditions de travail (12/37 ou 32,43% des cas) et le coût élevé de la scolarité (100 % des cas) constituent les principales contraintes du secteur éducation dans la plaine.

D'après le Plan Parrainage, il y a lieu de prendre en compte également l'éloignement des écoles de certaines localités reculées associé aux coûts et aux conditions du transport en

commun que cela implique souvent à l'intérieur même de la plaine et vers Port-au-Prince, les enfants ne bénéficiant d'aucun tarif particulier par rapport aux adultes.

## 7.6. LES HABITATS

Trois catégories d'habitats ont été identifiés dans la PCS:

1. Les habitats en mur de terre battue ou en gaules clissées avec la toiture en chaume ou en tôle. Ils appartiennent à des paysans pauvres et à des ouvriers agricoles. Ils sont dans la plupart des cas composés d'une à deux pièces dépassant rarement 12 m<sup>2</sup> de superficie chacune et sommairement meublés: un lit conjugal représenté dans de nombreux cas par une natte de jonc, une table et parfois deux ou trois chaises bancales. Le plancher, souvent en terre battue peut parfois être recouvert d'une mince couche de béton. Ils sont souvent faiblement aérés disposant ou non d'une fenêtre. Ils n'ont généralement accès ni à l'électricité, ni à l'eau courante. Un coin cuisine recouvert ou non d'une tonnelle se retrouve à l'extérieur non-loin de la maison. Ces habitats ne disposent pas d'équipement sanitaire (douches et latrines), la nature constituant leur seul espace pour les ablutions journalières et le rejet des déchets humains ou domestiques. Par conséquent, l'environnement est à certains endroits particulièrement insalubre. Ce sont le plus souvent des habitats regroupés constituant des villages ou *lakou*. Toutefois, les propriétaires de ceux qui sont localisés non loin des quartiers accédant à l'électricité ou traversés par des pilonnes électriques peuvent pirater un peu d'énergie. En sous-région semi-aride principalement, dans la zone de Ganthier-Fonds Parisien, en période de sécheresse, les habitans sont en butte aux pires difficultés pour s'approvisionner en eau de boisson.
2. Les habitats en maçonnerie avec un toiture en tôle ou plus rarement en béton retrouvés le plus souvent dans les agglomérations urbaines localisées

le long des routes ou dans les villes municipales. Ce sont des espaces de grande densité de population au sein desquels les maisons de dimensions relativement restreintes sont quasiment accolées les unes aux autres. Elles sont généralement habitées par les paysans relativement aisés ou ceux qui se sont urbanisés en vendant leurs terres aux émigrés de Port-au-Prince. Ces maisons accèdent à l'eau à travers les puits artésiens non loin desquels sont creusées les fosses d'aisance. Selon le personnel de santé de la Croix des Bouquets, c'est la principale cause de l'incidence élevée des maladies diarrhéiques en plaine. Ceux qui se localisent dans les villes et quartiers proches des grandes artères, en particulier de la Nationale #1, sont alimentés en électricité clandestinement ou légalement. L'irrégularité de l'alimentation électrique étant un problème national ne saurait être comptabilisée dans l'agenda particulier de la région.

3. Les habitats des urbains émigrés dans la zone. Ce sont généralement des maisons modernes regroupées ou non en quartiers, construites tout en dur et le plus souvent entourées de hautes murailles qui les isolent de la majorité sans vraiment les protéger des malfaiteurs. Ils peuvent parfois être construits en plein milieu des champs paysans. Dans la plupart des cas, ils disposent de leurs sources privées d'eau et d'électricité en complément à l'approvisionnement de ville. Ils sont dans tous les cas pourvus d'équipements sanitaires modernes.

Il est à signaler que la plaine dispose de sa propre centrale électrique localisée à Varus dans la commune de Deltas permettant ainsi le fonctionnement des industries localisées dans la région. En outre, des lignes de haute tension reliant le barrage hydroélectrique (le plus grand du pays) de Péligre, dans le département du Centre à Port-au-Prince la traversent du Nord au Sud.

Les travaux du Plan Parrainage ont permis d'avoir des informations sur la représentativité des deux premières catégories d'habitats dans son aire d'étude:



- une toiture en tôle (58%) ou en chaume (39%);
- avec 2 pièces ou 3 pièces (91%)
- un plancher en terre battue (83%)
- des murs en terre battue (57%) ou en clissage (28%)
- sans latrines (67%) ni water-closet (100%)
- sans aucune fenêtre (33%) ou avec 1 à 3 fenêtres (45%)
- avec 2 ou 3 portes (82%)
- et une cuisine séparée de la maison (88%).

En ce qui a trait aux conditions de vie, la majorité de la population utilisent le bois comme source d'énergie (81%), 87% dorment sur une natte de jonc. La population s'alimente en eau à partir des sources, ce qui engendre souvent des bagarres entre les gens aux abords des points d'eau. L'eau de pluie aux saisons où elle est disponible est aussi utilisée. Les habitats sont en majorité construites sur un domaine familial. Des problèmes spécifiques liés aux insuffisances des habitats ont aussi été identifiés: les fuites d'eau dans les toits en tôle, les adolescentes obligées de se laver en pleine rue à même les canaux d'irrigation, les accidents d'électrocution des enfants subséquents aux prises d'électricité clandestines, une compétition accrue entre les membres de la communauté pour l'eau et le bois, la non-protection des sources existantes.

Woolley 1997, a révélé dans son mémoire d'autres problèmes tout aussi importants:

- les risques de contamination de la nappe exploitée pour la consommation par des déchets humains résultant de la construction de fosses septiques à fond perdu accompagnant chaque nouvelle habitation
- la surexploitation de la nappe découlant de prélèvements anarchiques (risques de salinisation de la nappe entraînant une augmentation des problèmes de salinité des sols)
- L'existence d'une énorme décharge municipale à Trouitier, localité située à l'ouest de la plaine, l'un des espaces les plus fertiles de la PCS selon sa classification des aires agro-écologiques, pouvant engendrer des problèmes de pollution tels que les dangers de contamination de la nappe par des nitrates, de contamination de la faune marine par des

éléments toxiques susceptibles de passer dans la chaîne alimentaire à travers les fruits de mer, la pollution de l'air résultant de la mise à feu des déchets solides libérant des chlorures d'hydrogène avec des conséquences sur la santé humaine (problèmes d'oxygénation du sang).

Au cours de nos entrevues, tous les groupes ont déploré l'état de pauvreté extrême et généralisé dans lequel vit la population (100% des cas), certains en sous-région semi-aride ont mentionné la disparition progressive des sources liées au déboisement des mornes avoisinants (13/19 soit 68.42% des cas pour cette partie de la plaine) et la fragilité des maisons face aux intempéries si fréquentes dans la région (11/19 soit 58% des cas en sous-région humide).

En ce qui concerne, l'accès de la population aux centres de loisirs, à part les terrains de football, non aménagés localisés un peu partout dans la plaine et une salle de bal par ville communale, il n'existe pas de vrais centres de loisirs pour la population de la PCS. Toutefois, plusieurs bars, des night-clubs et quelques hôtels sont principalement construits le long de la Nationale # 1. Ces lieux sont surtout fréquentés par les citoyens des régions avoisinantes. A Fonds Parisien, le long de l'Étang Saumâtre, s'est établi récemment un hôtel dont le propriétaire espère attirer des touristes en provenance de Santo-Domingo. Jusqu'à maintenant, la fréquentation y est très faible. La plage est accessible aux baigneurs à raison de 15 gourdes par personne.

## 7.7. LES ACTIVITES EXTRA ET PARA-AGRICOLES

Il existe de multiples activités économiques permettant aux paysans de compléter les revenus que leur rapporte l'agriculture. Certaines d'entre elles sont liées directement à l'agriculture et d'autres existent parallèlement au secteur. Ainsi, les agriculteurs les plus pauvres complètent leurs revenus en vendant leur force de travail. La production du charbon constitue une activité répandue principalement en sous-région sèche où il existe beaucoup

plus de superficies couvertes de bosquet. La quasi totalité de la population de Fonds Parisien exploite les espèces xérophytiques au de-là de l'Étang Saumâtre à la limite de la frontière haïtiano-dominicaine. Dans toute la sous-région, les groupes ont déploré la coupe abusive des bayahondes en tant qu'agression à l'environnement mais surtout en tant que source de revenus majeure en voie de disparition. La PCS du Cul-de-Sac, selon Victor 1995, fournit 5% du charbon consommé dans la capitale. Le commerce des produits agricoles et de première nécessité presque exclusivement organisé par les femmes est répandu dans les deux sous-régions. Selon ADRA-IFSIS, en moyenne 60% des exploitations sont engagés dans cette activité dans les sites étudiés dans la PCS. En outre, en sous-région sèche des agriculteurs-pêcheurs exploitent l'Étang Saumâtre. En sous-région humide surtout, les pépiniéristes produisant des plantes ornementales principalement pour l'approvisionnement des familles de la capitale et des urbains émigrés dans la plaine, sont nombreux. Une activité exclusive à Fonds Parisien a été identifiée, le portefaix qui se rend sur la frontière pour travailler dans le chargement/déchargement des véhicules faisant le transport de marchandises dans les deux sens. Sur cette frontière existent aussi de multiples autres petits boulots journaliers dénommés *job*. En période de sécheresse, les agriculteurs de la zone s'y adonnent quasi-exclusivement et soutiennent dans toutes les entrevues qu'en l'absence de ces activités transfrontalières, ils seraient déjà morts et enterrés des suites de la famine. Par ailleurs, l'artisanat, les jeux de hasard, les bureaux publics et les ONG, la domesticité, les petits métiers, la récolte des mangues rapporteraient aussi un peu de revenus dans quelques ménages.

Les membres de groupes ont signalé à plusieurs reprises dans les deux sous-régions (21/37 soit 57% des cas) que les revenus issus de ces activités non-directement agricoles dépassaient de beaucoup ceux provenant de l'agriculture. De plus, FAO,1997 a calculé que 52% des revenus des exploitations de l'aire irriguée de Thomazeau (EM) provenaient des activités non-agricoles. CRESDIP a souligné le fait que 79% des exploitations de Ganthier étaient engagés dans des activités extra agricoles sans préciser la part de revenus qui leur est associée. Toutefois, il a mentionné, malheureusement sans support chiffré qu'une grande part des revenus des agriculteurs dans ses aires d'enquêtes, provenait des activités annexes à

l'agriculture et que dans certains cas, ces revenus dépassaient ceux tirés directement de l'agriculture. Par conséquent, en dépit de la prédominance du secteur agricole dans la PCS et du haut niveau de potentialités agricoles dont elle dispose, l'agriculture demeure une activité en régression tant du point de vue économique que spatiale.

## **CHAPITRE VIII**

### **VIII. L'ENCADREMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES AGRICOLES DANS LA PCS**

Le savoir-faire mis en oeuvre dans la PCS est avant tout le résultat des expériences accumulées par les agriculteurs de la région dans le temps et dans l'espace. Les performances agricoles des pays en développement ont largement démontré les limites de développement d'une agriculture basée essentiellement sur l'ingéniosité, le savoir et le savoir-faire paysans. Toutefois, l'évolution et le processus d'ajustement permanent des systèmes de cultures de la plaine aux contraintes du milieu, en particulier par rapport à la disponibilité de l'eau, constituent un indicateur du haut niveau de mobilité des paysans dans un environnement particulièrement défavorable au progrès technique. Certes, il existe dans la région des îlots de développement de l'agriculture moderne mais l'écart technologique matérialisé à l'intérieur de la même région résulte directement de l'énorme distance entre ces deux catégories de producteurs dans l'accessibilité aux conditions structurelles et matérielles de production mais non d'un refus systématique d'amélioration des systèmes de production dominants.

Dans la PCS, les responsables de la DDA-O, à travers les entrevues qu'ils nous ont accordées ont assumé avec facilité le fait que l'encadrement technique des producteurs de la région par les structures du MARNDR se réduisait essentiellement à la gestion des deux principaux périmètres irrigués RG et RB. Certes, il y a toujours eu des interventions ponctuelles non articulées, associées ou non à des séances de formation comme par exemple

des campagnes périodiques de vaccination du cheptel, des actions de support à des ONG, à des Organisations Internationales ou à des firmes privées engagées dans la fourniture d'intrants, dans la conduite d'essais expérimentaux de fertilisation et de comparaison variétale, des appuis/conseils techniques particuliers à des agriculteurs sur demande. Mais, la fréquence limitée, la dispersion de ces interventions et surtout leur absence d'harmonisation à l'intérieur d'un programme organisé ont abouti à des résultats mitigés, dans tous les cas non-mesurés, en matière d'amélioration du savoir et du savoir faire technologique des producteurs.

Parallèlement, près de 25 ONG (liste en annexe du mémoire) interviennent dans la région principalement dans les domaines de l'éducation, de l'habitat, de l'eau potable, de l'aide alimentaire, des infrastructures routières infra régionales, etc..... Cependant, de cet effectif seulement 9 ont des interventions en agriculture particulièrement au niveau des volets de fourniture de semences améliorées et d'outillage (augmentation de l'accessibilité des paysans aux mêmes outils obsolètes répandus dans le milieu). Une seule de ces institutions intervient spécifiquement dans le domaine de la formation et organise des séminaires pour des agents-éleveurs. L'une des principales limites de la plupart de ces ONG réside dans leur concentration dans des aires réduites impliquant une population-cible limitée en nombre et la dispersion de leurs efforts subséquente à une trop grande autonomie d'action en fonction de leur propre priorité, sans articulation ou même un minimum de coordination entre elles et avec les structures d'intervention étatiques régionales ou centrales, et surtout en dehors de tout cadre ou de programme de développement régional ou national préalablement défini au niveau superstructurel.

Pourtant, en matière d'organisation du corps social régional, il existe de nombreuses structures paysannes organisées dans la plaine à l'initiative de la population et parfois de ces ONG intervenant dans le milieu. Leurs grandes contraintes se situent dans leur faible niveau de formation organisationnelle et technique, leurs énormes carences de ressources financières vers un fonctionnement régulier, apte à assurer leur pérennité, leur absence de reconnaissance

légale dans la majorité des cas et leur faible cercle d'influence en tant qu'interlocuteurs du secteur dans le milieu.

Un autre aspect lié au développement des ressources humaines locale est l'accès aux informations. En Haïti, en l'absence de toute structure de diffusion de l'information technique et économique liée à l'agriculture, les marchés constituent les principaux créneaux inter paysans d'échange et de diffusion. Certes, il existe des émissions radiophoniques sur au moins deux stations radiophoniques à Port-au-Prince, accessibles aux paysans de la plaine mais, la nature des informations diffusées, en général des itinéraires techniques de cultures particulières, sans grand rapport avec la réalité quotidienne des paysans en font des initiatives louables mais dénuées d'impact. Il en est de même des articles apparaissant périodiquement dans un quotidien de la capitale et qui diffusent des informations exactement de même nature. Ce dernier canal d'information paraît encore plus incongru étant donné le niveau d'analphabétisme élevé des paysans associé à la capacité limitée de ceux qui le sont un tant soit peu à comprendre le français, le circuit restreint de distribution de ce quotidien et l'inaccessibilité totale de la majorité des agriculteurs à ce moyen de communication.

## **CHAPITRE IX**

### **XI. PERFORMANCES DES SYSTÈMES DE PRODUCTION DANS LA PCS**

Pour étudier les performances des exploitations dans la PCS, deux principaux paramètres ont été pris en compte: un indicateur économique, la rentabilité économique, en terme de revenus obtenus par les exploitants, et un indicateur technique, les rendements des principales cultures.

#### **9.1. RENDEMENTS DES PRINCIPALES CULTURES ET PRODUCTION CORRESPONDANTES DANS LA PCS**

Les données relatives au rendement actuel des principales cultures ont été obtenues auprès des techniciens des BAC de Ganthier et de Thomazeau et des groupes paysans interviewés. Malheureusement, pour les légumes qui constituent un groupe important de produits agricoles mais vendus exclusivement au champs, on n'a pas pu parvenir à une estimation cohérente faute d'informations homogènes de base relatives aux unités de mesure utilisées au moment de la récolte. Le tableau ci-après présente les rendements moyens pour les principales cultures dans les deux sous-régions. Pour certaines cultures importantes en SRH mais négligeables en SRSA, les données n'ont été calculées que pour la première sous-région:



TABLEAU # 34 : RENDEMENTS DES PRINCIPALES CULTURES DANS LES DEUX SOUS-REGIONS DE LA PCS

<i>Sous-région</i>	<i>Rendements estimés des principales cultures en Tm/ha</i>					
	<i>Maïs</i>	<i>Haricot</i>	<i>Banane</i>	<i>Canne</i>	<i>Sorgho</i>	<i>Patate douce</i>
SRH	1.2	0.61	6.7	41.25	0.97	5
SRSA	0.77	CS	CS	CS	0.65	CS

Source:Élaboration propre à partir d'enquêtes personnelles sur le terrain

CS:cultures secondaires

En combinant les informations sur les rendements à celles relatives aux superficies occupées par ces cultures dans la PCS (cf: point 2.3.4. ci-avant développé), il est possible de parvenir à une estimation de la production agricole pour quelques cultures principales dans la région. Avec un taux d'occupation des sols homogène à l'intérieur d'une association, soit 50% par culture dans le cas de deux cultures et 33,3% pour chacune dans le cas d'une association de 3 cultures, la production dans la PCS pour les cultures principales prend les valeurs suivantes:

TABLEAU # 35 : ESTIMATION DE LA PRODUCTION DE QUELQUES CULTURES PRINCIPALES DANS LA PCS

<i>Culture</i>	<i>Occupation des sols et production</i>			
	<i>SRH</i>		<i>SRSA</i>	
	<i>Superficie (ha)</i>	<i>Production (Tm)</i>	<i>Superficie (ha)</i>	<i>Production (Tm)</i>
Mais	3500	4200	ND	ND
Patate	1500	7500	CS	-
Haricot	2000	1220	CS	-
Banane	1670	11189	CS	-
Canne	+/- 7000	+/- 288750	CS	-
Sorgho	2000	1940	5876	3819.4

Source:Élaboration propre à partir des données de GOH-PNUD-CNEH.1997 et enquêtes personnelles

TABLEAU # 36: ESTIMATION DE LA CONTRIBUTION DE LA PRODUCTION AGRICOLE DE LA PCS  
DANS LA PRODUCTION NATIONALE

<i>Culture</i>	<i>Production nationale en Tm (1)</i>	<i>Production de la PCS en Tm</i>	<i>Contribution de la PCS en % dans la production nationale</i>
Mais	370000	4200	1,13
Patate	370000	7500	2,03
Haricot	45000	1220	2,71
Banane	320000	11189	3,5
Canne	4200000	288750	6,9
Sorgho	170000	5759,4	3,39

Sources: Élaboration propre à partir des données de production nationale de FAO, 1995

Les informations de ce tableau démontre l'insignifiance de la contribution de la PCS dans la production nationale, encore plus marquée quand on sait que FAO n'a pas tenu compte dans son estimation de l'apport des aires irriguées. Aussi, ces chiffres cristallisent de manière frappante, l'incohérence qui prédomine dans la gestion des ressources du pays. Haïti est un pays caractérisé du point de vue agricole par un déficit alimentaire élevé. Selon les calculs de FAO 1997, la production agricole ne couvrirait que 57% des besoins alimentaires nationaux. Or, la PCS en tant qu'espace agricole riche en potentiel (2<sup>ème</sup> du point de vue potentialités agricoles des sols et 3<sup>ème</sup> en terme d'étendue) aurait pu être exploitée de manière un peu plus rationnelle vers un apport à la production nationale à la mesure de ses atouts. D'autant plus, qu'il s'agit là d'un pays fragile ayant les 3/4<sup>2</sup> de sa superficie, montagneux et une forte proportion de ce relief accidenté avec des pentes de plus de 30%. Ces contraintes naturelles limitent<sup>3</sup>, sa superficie cultivable à 28% alors que 46% de ses terres sont actuellement sous cultures avec les conséquences écologiques que cela implique (10.000 à 15.000 ha de terre perdue chaque année par l'érosion et un million d'hectares déjà complètement érodés par l'agriculture). Dans un contexte pareil, chaque pouce de terrain plane dans le pays aurait dû avoir la valeur d'un trésor et être traité comme tel. Quand, dans le cas de la PCS, ce pouce de terre représente près de 30.000 ha de sol arable, potentiellement

<sup>2</sup> selon les données officielles de 1998 publiées sur Internet par l'Ambassade d'Haïti à Washington

<sup>3</sup> GORDON, L., 1998: <http://www.envirolink.org/orgs/tlio/landessa.html>

riche en eau, le bon sens minimal recommande qu'il soit correctement pris en charge. Aussi, à l'évidence, l'actuelle utilisation de la PCS est-elle irrationnelle et son mode de gestion inefficace et inefficent.

TABLEAU # 37 : COMPARAISON DES RENDEMENTS DE QUELQUES CULTURES PRINCIPALES DANS LA PCS EN SRH ENTRE 1954, 1981, 1986, 1989 ET 1997

<i>Cultures</i>	<i>Rendement moyen en Tm/ha (en sous-région humide)</i>				
	<i>1954</i>	<i>1981</i>	<i>1986</i>	<i>1989</i>	<i>1997</i>
Maïs	-	-	1,4	1,18	1,2
Canne à sucre	100	50	47,5	35	41,25
Haricot	1,17	0,7	0,62	0,51	0,61
Banane	ND	ND	8	ND	6,7
Sorgho	ND	ND	1,1	ND	0,97

Sources:Élaboration propre à partir des données de Manès 1986 pour l'année 86, Michel G. 1991, pour les années 1954, 1981 et 1989 et nos enquêtes personnelles, 1997

La comparaison des rendements de 1954 à 1997 permet de constater une baisse continue et considérable dans le cas des deux cultures pour lesquelles les données sont disponibles. 1954, malgré la fréquence des catastrophes naturelles enregistrées, correspondait à une époque florissante de la HASCO et où le bassin général fonctionnait encore. A partir des années 1980, c'est l'après HASCO et le pays est en plein troubles politiques, ces événements ont eu des répercussions négatives sur la gestion et la disponibilité de l'eau dans les systèmes d'irrigation. 1986 correspond à la chute de Duvalier et c'est l'année de tous les espoirs, les systèmes fonctionnent encore plus ou moins régulièrement. 1989, année de la première élection démocratique, constitue une période d'intensification des problèmes politiques, les structures étatiques fonctionnent en veilleuse, l'entretien des canaux primaires qui relève pourtant de l'État n'est plus assuré. Michel G. rapporte des coupures d'alimentation en eau allant jusqu'à trois mois et le sabotage des berges par les paysans en quête d'eau, à plusieurs endroits. 1997, les systèmes recommencent à fonctionner de manière plus régulière, des travaux à haute intensité de main d'œuvre durant deux ans ont permis un déblayage des drains qui n'avaient pas été curés depuis très longtemps, la DDA-O reçoit du

gouvernement des équipements qui permettent la reconstruction régulière des "Tête morte" en saison pluvieuse et les pompes sont progressivement réparées. Ces efforts se matérialisent donc par une certaine stabilisation des rendements mais qui dans l'ensemble demeurent très faibles. Le tableau de comparaison ci-après présenté, le prouve:

TABLEAU # 38 : COMPARAISON DES RENDEMENTS DES PRINCIPALES CULTURES DE LA PCS ET DE CEUX OBTENUS AU NIVEAU NATIONAL, EN RÉPUBLIQUE DOMINICAINE ET AU NIVEAU MONDIAL DANS LES CONDITIONS SEMBLABLES A HAÏTI

Cultures	Rendements moyens/place en Tm/ha				
	PCS (1)		Niveau national en régime pluvial	En Rép. Dominicaine	Reste du monde (zones de cultures traditionnelles)
	SRH	SRSA	(2)	(2)	(3)
Maïs	1,2	0,77	0,82	1,8	0,5-0,8
Canne	41,25	-	35	51,3	65-75
Haricot	0,61	0,42	0,75	0,9	1-2
Banane	6,7	-	4	ND	15-25
Sorgho	0,97	0,65	0,7	2,5	0,7
Patate	5	-	4,4	6,8	3-10

Sources: Élaboration propre à partir, de nos enquêtes personnelles(1), des estimations de FAO en 1995 (2), des données du Mémento de l'agronome, 4<sup>ème</sup> édition de 1993 (3)

A partir de ces données, il y a lieu de relever, d'une part, que les rendements nationaux sont globalement faibles par rapport à ceux obtenus dans d'autres pays qui confrontent des problèmes de gestion de leur secteur agricole. En outre, les rendements en République Dominicaine dépassent dans la plupart des cas ceux enregistrés dans ces pays et donc de loin ceux d'Haïti. Ce qui démontre une meilleure gestion de l'agriculture dans le pays voisin par rapport au reste du monde pauvre. D'autre part, à l'intérieur de la PCS, en sous-région semi-aride, les rendements sont à tous les niveaux plus faibles que la moyenne nationale dans des conditions similaires d'agriculture pluviale, ce qui constitue un indicateur du faible niveau de prise en charge de l'agriculture, dans cette partie de la plaine.

## 9.2. LA RENTABILITÉ ÉCONOMIQUE DES SYSTÈMES DE PRODUCTION AGRICOLE DANS LA PCS

La rentabilité économique de l'agriculture au sein des exploitations a été appréhendée à partir de deux sources de données traitant de cet aspect et utilisées de manière complémentaire, l'étude foncière de FAO de 1997, sur la partie irriguée de Thomazeau, l'Étang Manneville, celle de CRESDIP de 1993, sur la portion de la commune de Ganthier localisée dans la plaine du Cul-de-Sac, en sous-région sèche. Les tableaux ci-après renseignent plus précisément sur le sujet:

TABLEAU # 39: LE REVENU AGRICOLE DES EXPLOITATIONS À L'EM ET À GANTHIER

<i>Sites</i>	<i>Revenu agricole Moyen/an en gourdes</i>	<i>% du revenu total des exploitations</i>	<i>% d'exploitations à autres sources de revenu en gourdes</i>
EM	8569	48	ND
Ganthier	4000	ND	80%

Sources: FAO, 1997 et CRESDIP, 1993

N.B: dans ces travaux, le revenu agricole implique strictement celui tiré de l'agriculture et de l'élevage.

Sur la base des données fournies par ADRA-IFSIS on avait estimé la taille moyenne des ménages à 5,63 membres ce qui donne un revenu agricole moyen per capita à l'intérieur des exploitations pour les deux sites de 1522 gourdes à l'EM et de 710,48 gourdes à Ganthier.

En adoptant comme référence minimale, le revenu per capita national pour l'année 1996-1997 soit 4800 gourdes (\$US 300.00 ramené au taux moyen de change de l'époque en Haïti qui était de 16 gourdes pour \$US 1) et comme référence maximale, le niveau maximum de revenus obtenu par CRESDIP pour la zone de Ganthier soit 10.000 gourdes, on a pu déterminer trois classes de revenus. En utilisant, la valeur de la taille moyenne des exploitations soit de 5,63, on est parvenu à estimer le revenu per capita par classe. Le tableau qui suit présente la répartition des exploitations à l'intérieur de ces classes et leur revenu per capita:

TABLEAU # 40: CLASSIFICATION DES REVENUS AGRICOLES DANS DEUX SITES DIFFÉRENTS  
AU NIVEAU DE LA PCS

<i>Classes de revenus agricoles moyens des exploitations (gourdes)</i>	<i>% d'exploitations par classe de revenus agricoles et niveau estimé du revenu agricole moyen per capita</i>			
	<i>EM</i>		<i>Ganthier</i>	
	<i>% exploitation/ classe de revenu moyen</i>	<i>revenu moyen per capita</i>	<i>% exploitation /classe de revenu moyen</i>	<i>revenu moyen per capita</i>
Moins de 4800	46	501,24	72,3	350,74
entre 4800 et 10.000	25	1283	27,7	1249,55
plus de 10.000	29	4673,77	0	0

Source:Élaboration propre à partir des données de FAO, 1997 et de CRESDIP, 1993

A l'évidence, dans la PCS, dans une perspective la plus réductionniste possible, il existe des sites en sous-région humide, où avec le support de l'irrigation, 46% des exploitations accusent un revenu agricole moyen per capita de moins de \$US 35 et en sous-région semi-aride, dans un système d'agriculture pluviale strict, où dans plus de 70% des exploitations, ce revenu n'atteint pas \$US 25. Ces chiffres sont vraiment éloignés des \$US 150 de revenu moyen per capita en milieu rural enregistrés pour l'année 96, et renseignent quelque peu sur la part du revenu non agricole dans la constitution du revenu total des exploitations.

Quand on sait que le salaire minimum journalier officiel est fixé à 36 gourdes par jour, ce qui donne un revenu annuel officiel de 9000 gourdes pour 50 semaines de travail (les ouvriers des industries de sous-traitance et les différents petits employés des entreprises commerciales sont effectivement rémunérés sur cette base minimale) alors que le revenu des exploitations n'atteint pas 4800 gourdes dans 72% des cas à Ganthier et dans 46% des cas à l'EM, on aboutit à la conclusion que le statut d'agriculteur en Haïti est excessivement précaire et ne le demeurent que ceux qui ne disposent d'autres alternatives. On comprend maintenant pourquoi la part du revenu agricole tend à devenir de plus en plus mince dans le revenu total

des exploitations, et la migration effrénée des agriculteurs de la PCS en République Dominicaine dans les opérations de coupe de canne. Or, les conditions agricoles dans la plaine sont meilleures que dans la plupart des autres zones agricoles du pays (en témoignent les rendements obtenus en SRH par rapport à la moyenne nationale), on réalise nettement que l'agriculture haïtienne faute d'une intervention cohérente et rapide est condamnée à terme.

Dans la PCS, l'urbanisation en tant qu'alternative hautement plus payante (1/100 de carreau de terre, en sous-région humide, se vend sur le marché foncier lié à l'urbanisation entre 20.000 et 35.000 gourdes en fonction de la zone considérée) s'intensifiera, s'étendra à la sous-région semi-aride et remplacera progressivement et rapidement les espaces encore sous cultures.

Dans ses travaux sur le niveau de sécurité des ménages spécifiquement dans les trois sites localisés dans la PCS, ADRA-IFSIS a abouti à des conclusions qui vont dans le même sens que celles mises en lumière précédemment. En effet, entre 13 à 30% des ménages accusent dans ces localités un déficit dans le calcul de leur compte d'exploitation. En outre, dans ces trois sites, tous les ménages se trouvent en situation de vulnérabilité socio-économique à des degrés oscillant entre extrême et le faible. En sous-région humide, les périodes de soudure correspondent aux deux pointes de plantation et environ 14% de ménages se retrouvent dans des conditions difficiles extrêmes alors qu'en région semi-aride, les mois plus durs sont entre mai et août et affectent sévèrement plus de 20% des ménages.

Dans ces périodes difficiles, les stratégies de survie mises en œuvre par les agriculteurs sont diverses et multiples. Les plus courantes demeurent la migration vers la République Dominicaine, la vente de force de travail sur la frontière et dans la plaine, la solidarité interfamiliale, l'intensification de la production de charbon, l'achat de nourriture à crédit, la vente des effets personnels et du bétail, l'ajustement de l'estomac aux conditions difficiles par la diminution du nombre et de la quantité de repas généralement consommés, etc.....

## CHAPITRE X

### **X. LES CONTRAINTES AU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE DU POINT DE VUE DES AGRICULTEURS**

Les contraintes au développement agricole exprimées par les agriculteurs diffèrent quelque peu d'une sous-région à l'autre. Toutefois, dans les deux sous-régions, l'eau d'irrigation, le manque d'encadrement et l'absence de crédit représentent des blocages majeurs pour tous les groupes interviewés. De même, le problème du déboisement quoique jugé de moindre importance par rapports aux précédents, se retrouve en position significative dans la liste des problèmes avancés dans ces deux parties de la plaine. Cependant, pour les agriculteurs de SRH, l'accès limité aux intrants et au foncier constituent également des contraintes de première importance à l'avancement de l'agriculture. En outre, dans cette sous-région, la mauvaise gestion des infrastructures et l'urbanisation sont considérés comme des blocages non-négligeables.

Par contre, pour les agriculteurs en SRSA, le manque de fonds d'investissement en agriculture et la salinisation représentent aussi des barrières au développement agricole. En se référant aux résultats du diagnostic, il est possible de relever que l'ampleur des manifestations de ces problèmes est différente d'une sous-région à l'autre, cela explique sans doute la structure des opinions ainsi exprimées. Le tableau 41 fournit des précisions chiffrées en la matière:



TABLEAU # 41: POINTS DE VUE DES AGRICULTEURS DES CONTRAINTES AU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

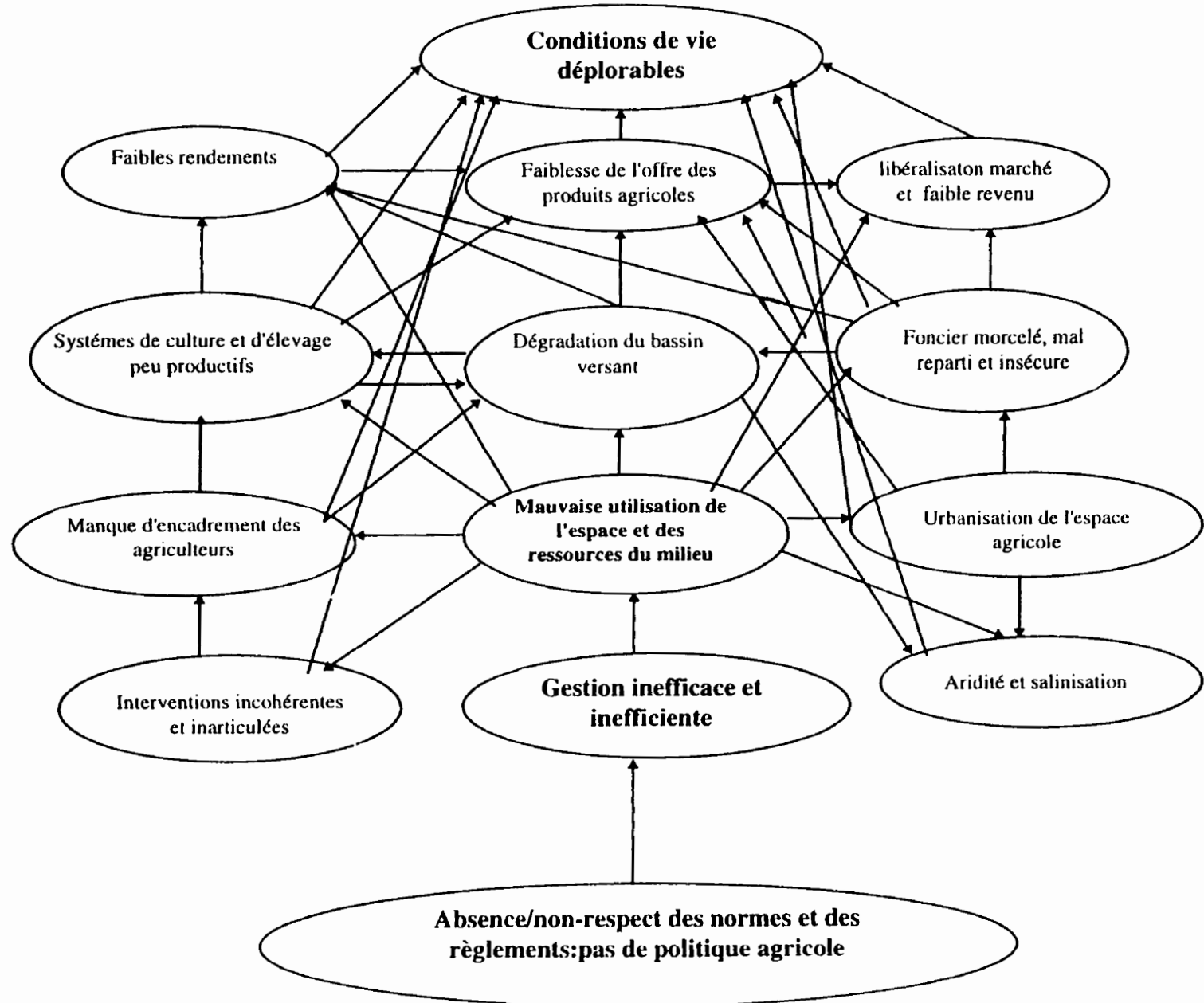
<i>SRH</i>	<i>Représentativité en % d'opinions exprimées</i>	<i>SRSA</i>	<i>Représentativité en % d'opinions exprimées</i>
Les difficultés d'accès et l'irrégularité a: de l'eau d'irrigation subséquente à la destruction du bassin général	19/19 soit 100	La sécheresse et l'absence d'infrastructures hydro-agricoles	18/18 soit 100
Le manque d'encadrement des agriculteurs	19/19 soit 100	Le manque d'encadrement des agriculteurs	18/18 soit 100
L'absence de crédit	19/19 soit 100	L'absence de crédit	18/18 soit 100
L'accès limité aux intrants agricoles	19/19 soit 100	Le manque d'argent à investir dans les exploitations	16/18 soit 89
L'accès limité au foncier et les conditions de cet accès	19/19 soit 100	Le déboisement accéléré de la PCS pour production de charbon	14/18 soit 78
La mauvaise gestion des systèmes d'irrigation	17/19 soit 89	La salinisation des sols	11/18 soit 61
Le déboisement du bassin versant de la PCS	9/19 soit 47	Le métayage	5/18 soit 28
L'absence de loi de protection de la PCS contre l'urbanisation	9/19 soit 47	-	-
Urbanisation	3/19 soit 16	-	-

Source:Élaboration propre à partir d'enquêtes personnelles sur le terrain

Figure 6 : ESQUISSE D'UN ARBRE A PROBLÈME À PARTIR DES RÉSULTATS

DU DIAGNOSTIC DE LA PCS

C  
O  
N  
S  
É  
Q  
U  
E  
N  
C  
E  
S  
  
 P  
R  
O  
B  
L  
È  
M  
E  
  
 C  
E  
N  
T  
R  
A  
L  
  
 C  
A  
U  
S  
E  
S



## CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE

Les problèmes que connaît la PCS actuellement ont pour point de départ une absence de plan directeur de développement dans lequel serait inscrit son affectation précise et définitive. A la lumière, des limitations naturelles du pays et des potentialités agricoles exceptionnelles de cette région, il devient évident que le choix logique et rationnel ne saurait être que l'agriculture. Changer son affectation au profit de l'urbanisation amènerait à un gaspillage de ressources qu'Haïti ne peut assumer.

A l'évidence, à différents niveaux les problèmes d'absence ou de non respect des législations sont apparus, de même qu'une certaine inefficacité laquelle paraît sous-tendue par une incohérence, une dysharmonie manifeste dans certains cas. A-t-on opté pour l'urbanisation? Soit. Quelles en seront les retombées à l'échelle nationale et régionale? Quelles dispositions devraient adopter pour qu'elle se fasse correctement? Sinon, est-ce un choix en faveur de l'agriculture? Quelles en seront les retombées à l'échelle nationale et régionale? Quelles sont les dispositions à envisager pour qu'elle réussisse? Que fait-on actuellement dans le sens de l'un ou de l'autre choix?

Dans la deuxième partie des résultats, on essaiera, à la lumière de la documentation d'orientation des interventions du MARNDR et de celles de ses structures de terrain, de déceler la ligne directrice théorique des actions entreprises dans la PCS qui permettrait de comprendre l'option choisie par les dirigeants en matière d'affectation. La documentation nous renseignera également sur la vision et la position théorique de ces institutions par rapport aux multiples problèmes mis en relief par le biais du diagnostic. L'étude des actions entreprises sur le terrain sera orientée vers la recherche de la cohérence par rapport à cette ligne directrice, cette vision théorique et par rapport aux contraintes mises en relief et par rapport aux besoins des populations. En outre l'adéquation de ces choix théoriques et des actions sera étudiée par rapport à l'ampleur des problèmes décelés. En définitive, tout ce paquet théorique et pratique sera confronté au schéma théorique et pratique susceptible d'amener le développement agricole.

Quelle est la nature des institutions concernées par cette prise en charge? Dans quel cadre théorique, macro-économique, politique, administratif s'insèrent-elles? Quelle sont la nature, l'ampleur, la portée et les limites de leurs interventions? L'analyse documentaire relative à ces institutions, le diagnostic de leurs interventions sur le terrain, la perception des acteurs directement et indirectement impliqués sur le terrain ainsi que la vision des principaux concernés, en l'occurrence les agriculteurs, de ces institutions et de leurs performances permettront de trouver des éléments de réponse à ces questions dans la deuxième partie des résultats.

## ***DEUXIÈME PARTIE***

### ***LES POLITIQUES ET LES INTERVENTIONS***

# CHAPITRE XI

## XI. L'ANALYSE DES CONTRAINTES

Le diagnostic des structures de production de la PCS a permis de mettre en lumière quatre grands groupes de contraintes (cf: tableau # 42)

1. Celles liées à l'affectation du milieu;
2. Celles relevant du foncier;
3. Celles liées aux systèmes de production
4. Celles découlant de la gestion des ressources du milieu

Ces groupes de contraintes s'articulent entre elles autour d'un noeud central constitué par la non-définition d'une affectation précise et définitive de l'utilisation de l'espace ainsi que des orientations liées à sa gestion. Cette absence de définition du cadre d'utilisation du milieu a entraîné à sa suite 3 niveaux de mise en valeur dualiste de l'espace: la contradiction urbanisation/agriculture, la contradiction grandes et petites exploitations et la contradiction vivres/denrées. Ces niveaux de dualisme ont à leur tour charrié dans leur sillage tout un ensemble de contraintes articulées autour d'une mise en valeur anarchique et incontrôlée du milieu qui se cristallise:

- au niveau foncier: par un morcellement excessif, la prédominance de modes de faire valoir insécures et une urbanisation anarchique et sauvage;
- au niveau des systèmes de production agricoles, par des paralysies technologique et économique qui s'influencent l'une l'autre à l'intérieur d'un cercle vicieux se matérialisant par un processus continu de décapitalisation et de paupérisation des exploitations;
- au niveau de la gestion des ressources du milieu, par une mise en valeur anarchique du milieu oscillant entre la surexploitation, le gaspillage et la sous-exploitation.

Ces grands groupes de contraintes fortement interreliés agissent mutuellement les uns sur les autres à travers de multiples embranchements pour aboutir à deux conséquences majeures le sous-développement agricole et la dégradation des ressources du milieu, elles-mêmes à leur tour fortement corrélées.

Au cours de nos entrevues de terrain, les regroupements paysans ont défini leurs priorités telles que rapportées dans le chapitre précédent, par rapport à cette problématique. A ce niveau de la recherche, il convient de questionner les institutions publiques préposées à l'agriculture afin de déterminer leur lecture de cette situation, leur vision par rapport à ces problèmes à travers les différents politiques proposées, la priorisation qu'elles en ont établie et la nature des interventions qu'elles ont mises en oeuvre.

TABLEAU # 42: RÉCAPITULATION DES CONTRAINTES ET DES CONSÉQUENCES DÉGAGÉES AU NIVEAU DU DIAGNOSTIC DES STRUCTURES DE PRODUCTION AGRICOLE DANS LA PCS

<i>Composantes</i>	<i>Problèmes/contraintes dégagés</i>	<i>Conséquences</i>
1. Affectation du milieu	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Dualisme dans l'affectation du milieu: agriculture et urbanisation;</li> <li>● Dénrées ou vivres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Utilisation anarchique de l'espace et interventions non planifiées, non coordonnées</li> </ul>
2. Foncier	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Morcellement excessif et prédominance des petites exploitations</li> <li>● Exiguïté des parcelles</li> <li>● Prédominance de modes de tenure instables</li> <li>● Écart important entre grandes/petites exploitations</li> <li>● Contrôle d'une grande partie des terres par les grands propriétaires fonciers</li> <li>● Urbanisation sauvage et anarchique</li> <li>● Insécurité juridique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Surexploitation du capital foncier</li> <li>● Faiblesse des revenus et des rendements</li> <li>● Faiblesse des investissements pour la modernisation de l'agriculture (niveau technologique et d'équipement faibles) et pour la reconstitution de la fertilité</li> <li>● décapitalisation et paupérisation</li> </ul>



<p>3. Systèmes de production (végétale et animale)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Faible niveau technologique général : 1) faiblesse des pratiques agricoles durables et faible utilisation d'intrants modernes, peu d'amendement chimique et organique (pas d'utilisation de compost, faible utilisation de fumure, pas de jachère, pas d'utilisation d'engrais vert, de pesticides ou de semences améliorées); 2) sous-équipement extrême de la majorité des exploitations.</li> <li>3) rotations et associations agronomiquement inappropriées dans certains cas: association graminée/graminée, succession d'une même espèce dans un même espace sur plusieurs saisons de cultures</li> <li>■ Élevage extensif en marge de la production végétale et techniques de conduite/gestion traditionnelles</li> <li>■ Faible intégration des exploitations modernes à la problématique générale de sous-développement agricole de la région</li> <li>■ Faible encadrement à la production: peu de recherche/vulgarisation, pas de développement des ressources humaines (peu de développement savoir et savoir-faire paysans)</li> <li>■ Absence de crédit agricole</li> <li>■ Pas de protection des prix des produits primaires (Élimination des barrières douanières et concurrence en défaveur des produits primaires locaux- échange inégal entre ville et campagne)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ dégradation environnementale</li> <li>■ baisse progressive de fertilité des sols</li> <li>■ Faibles rendements</li> <li>■ Manque de diversification</li> <li>■ Faible apport nutritionnel, faible rendement par animal et faibles revenus</li> <li>■ Faiblesse des échanges technologiques entre grandes et petites exploitations</li> <li>■ lenteur de diffusion des innovations</li> <li>■ pérennité du sous-équipement</li> <li>■ précarité des marchés et maintien de la subsistance</li> </ul>
--	---	--

4. Gestion problématique des infrastructures hydro-agricoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>◊ Approvisionnement en eau irrégulier et insuffisant</li> <li>◊ Insuffisance d'infrastructures d'irrigation et de drainage et sous-équipement</li> <li>◊ Gestion problématique des infrastructures existantes (dégradation des structures, irrégularité de l'entretien, faiblesse des actions de réhabilitation, non appropriation des systèmes par les usagers et distribution anarchique, redevances insignifiantes sur les systèmes gravitaires)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◊ Faible productivité</li> <li>◊ Urbanisation</li> <li>◊ Dégradation des conditions générales de production</li> <li>◊ Inégalité d'accès à l'eau</li> </ul>
5. Mauvaise gestion Ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sur exploitation nappe phréatique</li> <li>• Sous-exploitation des étangs</li> <li>• Dégradation/Surexploitation du bassin versant</li> <li>• Surexploitation des ressources ligneuses endémiques pour production de charbon à l'intérieur de la PCS</li> <li>• Exploitation incontrôlée de sablières dans les piémonts</li> <li>• Établissement d'une grande décharge publique sur une partie de la zone la plus fertile de la PCS (Troutier)</li> <li>• Non-exploitation et contamination des Sources Puantes (site potentiel de source thermale)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perte de fertilité/Aridité</li> <li>• Salinité</li> <li>• Perte de sols</li> <li>• Crues périodiques et fréquentes</li> <li>• Envasement des infrastructures hydro-agricoles</li> <li>• Insalubrité</li> <li>• Risques de contamination de la nappe</li> <li>• aggravation à terme de la dégradation par suite de l'instabilité des piémonts</li> <li>• Assèchement périodique des sources</li> </ul>

Source: Élaboration propre

## **CHAPITRE XII**

### **XII. LES INTERVENTIONS PUBLIQUES**

#### **12.1. HISTORIQUE DES POLITIQUES AGRICOLES EN HAÏTI**

A part la période coloniale durant laquelle la politique agricole s'est inscrite dans le cadre d'un développement excentré au profit de la métropole française, les projets de politiques agricoles en Haïti se sont toujours réduits à une succession de dispositions aspirant à poursuivre la politique coloniale de production de denrées d'exportation pour la génération de devises, vers la constitution d'une richesse nationale et un développement économique aux contours extrêmement flous. Récemment, les derniers éléments de politiques agricoles semblaient s'orienter vers la consolidation de l'agriculture paysanne de petites propriétés. Mais, en réalité, il n'y a jamais eu un véritable plan de développement de l'agriculture qui se serait matérialisé à l'intérieur d'une politique nationale cohérente et structurée avec des repères bien définis. Cette carence fondamentale est liée au fait que les dirigeants du pays ne se sont jamais construits un modèle, un projet de développement national d'insertion de cette politique agricole. Toutes les tentatives théoriques en ce sens venaient de l'extérieur et de ce fait n'ont jamais pu s'adapter au contexte spécifique d'évolution du pays en général et de l'agriculture en particulier.

En effet, dès le début de la nation, s'amorça la lutte opposant partisans de l'articulation de l'agriculture à l'ordre mondial dominant et partisans d'une classe paysanne profondément marquée par son passé d'esclaves, originellement déracinée de ses entrailles africaines et de ce fait aspirant à une sécurité que seule semble pouvoir lui procurer la possession et la gestion d'un coin de terre apte à lui fournir sa nourriture au-delà de toute considération idéologique de développement national. Mais, le pas n'a jamais été franchi par l'un ou l'autre camp vers l'élaboration d'un modèle de développement national transcendant, basé ou non sur des paradigmes inspirés des grands courants idéologiques mondiaux qui aurait pu canaliser les efforts des uns ou des autres vers la défense, l'enrichissement et la construction d'un modèle, d'un projet de développement national dont les voies auraient conduit à la structuration d'une société forte à l'image des grandes sociétés contemporaines. Par conséquent, ces deux camps se sont toujours complus dans des affrontements stériles parfois dans des luttes armées et surtout dans une guerre froide, imprégnant toutes les cellules du corps économique-social en faveur de l'une ou l'autre de ces aspirations mais sans aucune substance fondamentale.

La stérilité idéologique de ces luttes en terme de modèle de référence a donc profondément marqué l'évolution des différents secteurs économiques de la vie nationale et donc du secteur agricole aussi.

L'intrusion du capital international dans l'économie à partir de l'occupation américaine relayée aujourd'hui par des ONG, des OI et des bailleurs de fonds multiformes, a progressivement et inexorablement renforcé les articulations des structures de production nationale au marché mondial mais sans jamais rien changer des aspirations fondamentales des camps en présence. Au contraire, les luttes séculaires se sont poursuivies, l'agriculture paysanne sous une forme plus ou moins bâtarde a pris les pas sur les grandes exploitations en renforçant ses articulations au marché, en s'affaiblissant de plus en plus sans rien changer de son orientation vivrière. L'explosion démographique a contribué à la réduction et à la dégradation des ressources naturelles de base. L'économie nationale globale s'est aussi affaiblie car elle s'est retrouvée projetée sans plan de bataille, avec ses différentes

composantes dont l'agriculture, dans une arène internationale avec des rapports de force qui lui ont toujours été défavorables.

Le camp aspirant à une agriculture d'exportation intégrée au marché mondial a toujours été politiquement et économiquement favorisé car du côté du courant dominant. Il y eut cependant des intrusions de l'autre camp au pouvoir mais dans tous les cas, faute de modèle de référence, leurs passages respectifs ont été marqués par une gestion incohérente de l'agriculture comme des autres secteurs et les dirigeants ont été dans l'incapacité de concevoir leurs propres règles, leurs propres voies, leurs propres paradigmes vers le développement progressif d'une société structurée. Ils se sont ingénies à se développer eux-mêmes par des voies plus ou moins régulières.

Entre-temps, la communauté internationale de plus en plus forte et de plus en plus structurée, dominée par les grandes nations a continué à parfaire ses modèles, s'est soudée pour se renforcer individuellement et mutuellement. Cette communauté a continué à définir, par le biais de modèles et de méthodes de plus en plus sophistiqués, les rôles de ses différentes entités constitutives au sein desquelles les petites nations demeurent toujours cloîtrées dans leurs fonctions de vassal, les obligeant à endosser des modèles d'emprunt. Quelques-unes d'entre elles ont pu par delà les contradictions internes et les visions nationales opposées, en définissant leurs propres voies à la traîne du capital mondial ou à contre-courant, défendre leurs positions violemment ou pacifiquement et négocier pied à pied pour se tailler une place économique. Ce ne fut pas, jusqu'à présent, le cas d'Haïti.

Aujourd'hui, encore dans l'incapacité de se construire son propre modèle, le tissu social s'est effiloché et les guerres claniques ont pénétré les camps de l'intérieur. La fraction au pouvoir dans la ligne pro-paysanne mais sous domination internationale et tiraillée de toutes parts par ses propres partisans divisés en différents fragments rivaux, a fait des choix théoriques pour le secteur agricole mais son rôle et ses attributions demeurent encore flous car les travaux de politique ne sont intégrés dans aucun modèle de développement

économique cohérent sinon celui conçu par la communauté internationale dans le cadre de la globalisation. Aussi, dans la pratique, sur le terrain, les interventions inarticulées se poursuivent comme par le passé.

Les tableaux # 43 et 44, ci-après, résument les dispositions de politiques agricoles qui ont jalonné l'histoire agraire du pays ainsi que leurs impacts sur le développement agricole. L'ère précolombienne correspondant à l'âge pré-agricole de l'évolution agricole haïtienne durant lequel le niveau d'artificialisation du milieu était quasi-nul, n'a pas fait ici, l'objet de considérations particulières.

TABLEAU # 43: LES DISPOSITIONS DE POLITIQUES AGRICOLES AU FIL DE L'HISTOIRE D'HAÏTI

<i>Coloniale: 1492-1804</i>	<i>Post-indépendance: 1804-1915</i>	<i>Période de pénétration du capital américain dans l'agriculture: 1915-1940</i>	<i>L'avènement de l'aide internationale dans l'agriculture: 1940-1986</i>	<i>L'ajustement structurel et plan néolibéral: 1986 à 1998</i>
<p>-Grandes exploitations coloniales insérées dans le cadre du mercantilisme, visant un développement agricole excentré basé sur l'esclavage des noirs importés d'Afrique;</p> <p>-Les règles du servage sont définis dans un Code noir</p>	<p>-Distribution de terre aux Généraux</p> <p>-Caporalisme agraire;</p> <p>-Textes constitutionnels assignant à l'agriculture le rôle de source de la prospérité de l'État;</p> <p>-Peu d'effort de structuration institutionnelle. Secrétariat mixte de l'agriculture et de l'Intérieur puis mixte agriculture Travaux Publics,</p> <p>-Aucun effort de construction d'un plan de développement de la nouvelle nation et du secteur agricole,</p>	<p>-Définition d'un plan de réforme agricole à 4 composantes.</p> <p>1) Modification des lois en faveur de l'accession des étrangers à la propriété de la terre et concessions de vastes superficies à des compagnies américaines;</p> <p>2) Mise en place de mesures de spécialisation de l'agriculture vers le renversement définitif de la tendance agricole à dominante vivrière,</p> <p>3) Formation de ressources humaines et institutionnelles aptes à assurer la relève politique au départ des occupants. Création du Département de l'agriculture,</p> <p>4) Mise en place d'infrastructures de production agricole</p> <p>-Le premier plan quinquennal de développement agricole parut</p>	<p>-Plan de développement agricole et de bien-être rural</p> <p>-Démarrage des grands programmes internationaux de développement rural orienté par les Nations Unies;</p> <p>-Succession de plans quinquennaux de développement agricole;</p> <p>-Création du Ministère de l'agriculture</p> <p>-Conception d'un plan de développement national en 1970 par une mission internationale et basée sur le développement de l'industrie de sous-traitance et l'agro-industrie,</p> <p>-Multiples programmes/projets de développement bilatéraux, multilatéraux et d'ONG</p>	<p>-Plan de réforme institutionnelle du MARNDP.</p> <p>-Mesures de suppression des barrières douanières et renforcement des articulations de l'agriculture au marché international;</p> <p>-Grandes orientations stratégiques pour les années 90: Domaine spatial;</p> <p>-Travaux de Politique agricole FAO/MARNDP (1995)</p> <p>-Travaux de politique sectorielle (1996)</p> <p>-Travaux de réforme agraire et création de l'Institut National de la Réforme Agraire;</p> <p>-Pas de plan macro-économique de développement national;</p>

Tableau # 44: GRANDES ORIENTATIONS DES DISPOSITIONS DE POLITIQUES AGRICOLES ET IMPACTS SUR LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

<i>Coloniale: 1492-1804</i>	<i>Post-indépendance: 1804-1915</i>	<i>Période de pénétration du capital américain dans l'agriculture: 1915-1940</i>	<i>L'avènement de l'aide internationale dans l'agriculture: 1940-1986</i>	<i>L'ajustement structurel et plan néolibéral: 1986 à 1998</i>
<b>GRANDES ORIENTATIONS</b>				
Économie agro-exportatrice mercantile constituée de grandes exploitations fournisseuses de matières premières pour la métropole	Prolongement au niveau-national du dualisme esclaves-colons matérialisé au niveau agricole par le dualisme grandes exploitations commerciales et petites exploitations vivrières de subsistance; Orientation générale vers le renforcement de la grande propriété et de l'agriculture exportatrice	- Vers la grande exploitation capitaliste, l'agriculture spécialisée et le renforcement des articulations de la production agricole au marché international, - Mesures incitatives vers production de denrées	Vers la spécialisation de l'agriculture et le renforcement des articulations de la production agricole au marché international	- Choix théorique d'agriculture mixte vivres/denrées, diversifiée; - Vers des mesures d'organisation et de structuration de la production
<b>IMPACTS SUR LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE</b>				
-Initiation de l'artificialisation du milieu par mise en place d'infrastructures de production agricole	- Drainage hors de l'espace agraire du capital ligneux et des richesses résiduelles de l'expansion caféière coloniale	- Amorçage d'une crise paysanne sous forme de migrations massives des paysans vers les pays voisins; - L'érosion des sols devient préoccupante,	- Explosion démographique - Décapitalisation accélérée des exploitations paysannes, - Dégradation des ressources naturelles de base	- Pas d'application de ces travaux sur le terrain sauf l'amorce de la réforme agraire dans une zone pilote - Poursuite de la décapitalisation des exploitations et de la dégradation des ressources de base

Source: Élaboration propre à partir des travaux de Hilaire, S. (1995), de SACAD et FAMV (1993)



### ***12.1.1. HISTORIQUE DES INTERVENTIONS AGRICOLES DANS LA PCS***

Les plus importantes interventions agricoles dans la PCS, à savoir la construction des périmètres irrigués, remontent pour la plupart à l'époque coloniale. Les gouvernants post-coloniaux se sont contentés de les réhabiliter après chaque catastrophe sans vraiment entreprendre l'aménagement des bassins versants en tant que cause principale de ces destructions successives. Si on se réfère à l'historique des systèmes de production agricole, dans la région, il apparaît que depuis les années 1970, la fréquence des réhabilitations systématiques successives aux destructions a considérablement diminué pour se limiter principalement à celles effectuées dans le périmètre de la RB. En outre, la HASCO constitue également un héritage des étrangers qui d'une certaine manière a contribué à l'expansion agricole de la région. Néanmoins, la PCS, comme toutes les zones rurales du pays a bénéficié du passage de plusieurs grands projets de développement agricole pour lesquels les résultats du diagnostic du chapitre précédent constituent une évaluation ex-post des plus révélatrices de l'insignifiance des impacts qui en ont découlé. Les plus importants ont été: le Food Supply Mission of the Institute of Interamerican Affairs (SCIPA) au début des années 1940, le PBB (Projet de Bas Boën) vers 1969 et le Projet Rivière Blanche (PRB), tous les trois intervenant dans l'aire de la RB et rattachés à la structure centrale de gestion de l'agriculture.

## 12.2. LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE AGRICOLE HAITIENNE ACTUELLE

### **12.2.1. PLACE ET RÔLE DE L'AGRICULTURE DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ HAÏTIENNE**

Dans la loi-mère du pays (la Constitution de 1987), il est consigné à l'article 247: *l'Agriculture, source principale de la richesse nationale, est garante du bien-être des populations et du progrès socio-économique de la nation.* En outre, dans une série de documents préparés par le Ministère de la Planification de la Coopération Externe et de la Fonction Publique (MPCE), parus en octobre 1990 et définissant les grandes orientations stratégiques de la politique de développement national pour les années 1990, il est écrit spécifiquement dans celui relatif au domaine spatial: *une croissance économique forte et soutenue demeure la condition essentielle à des changements réels.....laquelle ne sera possible qu'au prix d'un immense effort national...concevable que par la combinaison d'un développement industriel et d'une augmentation agricole..... vu que l'agriculture seule ne peut constituer l'unique moteur de développement en raison de l'exiguïté des terres arables (30% du territoire),..... mais, l'importance de l'agriculture dans l'économie de toutes les régions du pays en fait un point de départ obligé.* Aussi, est-il énoncé dans ce même document que l'exploitation des ressources agricoles sera corollaire à celle d'autres ressources existantes (le potentiel touristique de nombreux sites naturels, l'abondance de la main d'œuvre non exclusivement agricole utilisable dans l'industrie, ...). Mais, le démarrage du processus industriel devra reposer sur l'agriculture qui à travers l'augmentation de la consommation d'intrants stimulera le développement d'industries spécialisées (outils, engrais) en amont et parviendra ainsi à un accroissement de la production agricole lequel engendrera en aval le développement de l'agro-industrie.

Dans le plus récent document de politique sectoriel préparé par le Ministère de l'agriculture et des Ressources naturelles (MARNDR) en 1996, les rôles dévolus au secteur

agricole vont dans le même sens que ceux précédemment décrits. En effet, l'agriculture y a pour fonction d'assurer au pays un certain niveau de sécurité alimentaire, de diminuer le déficit de la balance commerciale et de raviver l'économie. Elle représente la ressource économique la plus importante et la plus immédiatement exploitable dans le panorama économique actuel du pays.

Le rôle de l'État dans ce processus lui est assigné, par la Constitution lui faisant obligation d'établir les structures nécessaires à la productivité maximale de la terre et la commercialisation interne des denrées (art. 249). Parallèlement, dans le diagnostic préalable à l'énoncé des grandes orientations pour la décennie 1990, le fonctionnement centraliste extrême de l'État depuis le début de la nation, matérialisé à travers le drainage des ressources du pays tout en entier vers la capitale macrocéphale est sévèrement mis en accusation car selon les constats exprimés, il n'a favorisé ni la productivité, ni la modernisation agricole et encore moins la diversification des secteurs d'activité. A la place est proposé un cadre de développement régional basé sur la complémentarité et la spécificité des régions. Le nouveau visage de l'État dans ce contexte sera orienté vers un développement national équilibré. Il devra être à la fois *régulateur, guide et soutien, entrepreneur et gestionnaire*. Concrètement, il y est aussi énoncé les lignes d'action de cette nouvelle forme d'État pour le secteur agricole. Elles portent sur la nécessité de mesures d'appui à la production agricole et de diminution des prélèvements sur le milieu rural à travers une politique de baisse des prix de revient de la production (taxation sélective des intrants, contrôle des monopoles d'achat et d'approvisionnement), de baisse des prix des produits manufacturés, une politique foncière et de réglementation des modes de faire-valoir, etc...

Si on se réfère aux modèles théoriques de Baudouin, des rôles assignés à l'agriculture, on pourrait d'emblée classer cette option de l'État haïtien dans le modèle II selon lequel l'agriculture constitue le principal secteur de financement de la croissance. E outre, en dépit de sa volonté théorique de chercher à rétablir l'équilibre entre villes et campagnes, le nouvel État proposé demeurera foncièrement interventionniste visant à réguler tout le processus de développement économique. Toutefois, Baudouin dans son travail de classification des

politiques agricoles avait souligné le fait que l'application d'un tel modèle peut ne pas être défavorable au développement du secteur si elle s'accompagne de mesures favorisant la formation d'un surplus agricole et si une partie importante de ce surplus reste dans le secteur à travers une politique de diminution des prélèvements sur les agriculteurs. Ce qui paraissait être le choix théorique proposé dans les grandes orientations pour la décennie 1990.

### ***12.2.2.OBJECTIFS ASSIGNÉS AU SECTEUR ET GRANDES LIGNES D'ORIENTATION DES TRAVAUX ACTUELS DE POLITIQUE AGRICOLE***

Les documents d'orientation de 1990 définissent les grandes options nationales ainsi que le but visé à travers le secteur agricole à l'horizon 2006. Il s'agit de parvenir à stimuler la croissance économique à partir de l'agriculture par le biais de l'intensification agricole laquelle permettra un doublement ou même un triplement de la production agricole. Cette intensification reposera sur une valorisation maximum des terres les plus aptes à l'agriculture (900.000 ha ) aux dépens des superficies de moindre potentiel agricole qui seront consacrées aux pacages et à la conservation. Elle touchera également l'élevage et la reforestation et devra déboucher sur la formation d'une valeur ajoutée de 200% de ces ressources correspondant à un taux de croissance de 4,5% sur quinze ans. C'est cette croissance économique qui devra, à l'amont et à l'aval, stimuler le démarrage du processus industriel. L'amélioration du revenu et de la consommation, le renforcement des structures organisationnelles locales pour une gestion décentralisée des actions , la maîtrise du cadre spatial constituait les objectifs corollaires à cette intensification agricole dans une perspective de développement régional intégré.

En 1995, le MARNDR avec l'appui technique de la FAO en élaborant les grandes lignes d'une politique agricole pour le pays, convertit cette grande option en objectifs quoique non mesurables et non-limités dans le temps. Ce qui les ramène à l'état de buts plutôt que d'objectifs concrets à atteindre:

- assurer la sécurité alimentaire à travers la sécurisation et la consolidation des unités de production familiale et industrielle, des réseaux organisés de producteurs et d'intermédiaires afin d'accroître la production agricole;
- assurer la protection de l'environnement en définissant des zones prioritaires à protéger et à réhabiliter et la valorisation adéquate des ressources naturelles;
- promouvoir le développement des exportations par l'acquisition d'une meilleure connaissance des marchés internationaux, la recherche de débouchés plus valorisants, et l'amélioration de la qualité par rapport aux exigences mondiales.

Le document de politique sectorielle de 1996, quoique dans la même ligne de pensée que les travaux de 1995, est encore plus précis dans ses objectifs généraux: favoriser l'intensification des cultures vivrières et des cultures d'exportation en vue d'accroître le niveau de sécurité alimentaire, d'augmenter les rentrées de devises et d'améliorer le niveau de vie des agriculteurs; gérer et préserver les ressources naturelles sols, eau et forêt.

A travers les documents de politiques agricoles de 1995 et 1996, deux mesures d'accompagnement indispensables sous-tendent la réalisation de ces objectifs: la réforme institutionnelle du MARNDR et la réforme agraire.

#### **12.2.2.1. LA RÉFORME INSTITUTIONNELLE**

Dans le cadre des négociations entamées en 1986 avec les bailleurs de fonds internationaux pour l'obtention de prêts vers la réhabilitation de l'économie, la modernisation de l'État reliée à l'application d'un programme d'ajustement structurel vers l'assainissement économique constitue l'une des principales exigences de ces accords. Cette modernisation de l'État implique essentiellement la déconcentration des activités offertes par les institutions publiques et leur non-implication dans la livraison directe des services. Cette idée de réforme institutionnelle est relayée par la Constitution de 1987. Aussi, la modernisation de l'État, sous-tendue par un diagnostic sévère relatif à la faillite de l'État, constitue-t-elle un grand

chapitre dans les travaux d'orientations stratégiques de 1990. Au niveau sectoriel, les diagnostics institutionnels agricoles de 1995 et de 1996 ont révélé:

- ◇ une grande confusion d'action résultant de la non-définition du rôle des différents acteurs du secteur et de laquelle découle la prévalence des Organisations Internationales (OI) à court-circuiter l'État, des ONG à agir en entreprises privées et des organisations paysannes peu structurées à se multiplier.
- ◇ une incapacité du MARNDR à coordonner les actions entreprises dans le secteur par les différents acteurs impliqués avec comme conséquence une dispersion et une incohérence des efforts consentis;
- ◇ la faiblesse et l'inadaptation des structures du MARNDR par rapport à ses missions et son engagement direct dans une multitude d'interventions tout aussi désorganisées;
- ◇ la centralisation des moyens financiers et matériels et humains se traduisant par un déséquilibre néfaste entre les structures de terrain et le niveau central et le faible niveau de formation des agents d'exécution;

Globalement, il en a résulté une inadéquation des choix technologiques par rapport aux besoins et aux moyens des exploitants, un manque flagrant de valorisation des rares acquis technologiques, une persistance à répéter et à déplacer les erreurs d'une région à l'autre du pays, une efficacité réduite des services fournis aux producteurs.

Ces diagnostics ont donné lieu à la formulation d'un cadre de réforme institutionnelle dont la teneur et les implications supposent principalement le désengagement de l'institution de ses fonctions d'exécution au profit du renforcement de son rôle normatif, l'établissement d'un véritable partenariat avec tous les acteurs du secteur, la déconcentration effective des actions à entreprendre.

- le désengagement de l'institution de ses fonctions d'exécution se fera au profit du renforcement de ses rôles:

1. d'orientation, des toutes les actions concernant le secteur en vue de s'assurer qu'elles sont bien dans la ligne de la planification nationale sectorielle indicative élaborée;

2. de supervision, afin de s'enquérir de l'orientation effective prise par le secteur et repenser ses actions en conséquence;
3. de coordination, en élaborant des mécanismes de concertation entre les différents acteurs du secteur afin de s'assurer que leurs actions respectives soient mutuellement bénéfiques au secteur;
4. de concepteur des normes et des mesures de contrôle de nature économique, sanitaire à respecter par les acteurs du secteur et de suivi de leur application;
5. de fournisseur de l'assistance technique;
6. de suivi-évaluation des projets et des programmes;
7. de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion de l'information relative au secteur.

Toutefois, dans les documents de 1996, il est précisé que le MARNDR maintiendra ses fonctions d'exécution sur le court terme ou même sur le moyen terme dans les domaines d'aménagement des bassins versants, des infrastructures d'irrigation et de recherche-développement-formation.

- l'établissement d'un véritable partenariat avec les producteurs, les organisations paysannes, les ONG et les Organisations Internationales (OI) et le secteur privé suppose la prise en charge de l'exécution des actions relatives au secteur par ces différents acteurs sur la base des attributions qui leur ont été confiées dans le cadre de la politique sectorielle de 1996, après consultation préalable avec le MARNDR. Celui-ci se chargera de mettre en place des mesures incitatives visant à encourager ces acteurs à adhérer au plan d'action qu'il aura établi. Les grandes lignes des attributions définies par le MARNDR par catégorie d'acteurs sont les suivantes:

1. les producteurs agricoles au niveau de leur exploitation agricole ont pour tâche principale de valoriser de façon optimale le potentiel agricole une fois que l'État aura mis en place les conditions socio-économiques et macro-économiques nécessaires au développement agricole;

2. les organisations paysannes en se dotant des moyens d'action inaccessibles au producteur isolé et sur la base de la formation qu'elles auront dispensé à leurs membres devront prendre en charge l'exécution collective des travaux communautaires, la gestion de leur milieu et la défense des intérêts de leurs membres;
3. les ONG auront pour fonctions essentielles le support à l'encadrement des agents économiques du secteur, la promotion du secteur, le financement, l'exécution de certaines tâches dans une dynamique de support à l'État plutôt que dans celle de substitution qui avait eu comme conséquence, par le passé, le drainage d'une fraction considérable des ressources financières internationales. Ces actions ne devraient pas non plus entrer en compétition avec celles des entreprises privées sous peine de décourager l'entrepreneuriat;
4. l'assistance externe bi ou multilatérale a pour fonction de supporter techniquement et financièrement les différents agents intervenant dans le secteur mais sous le contrôle de l'État. Cette catégorie ne saurait intervenir dans l'exécution des projets au nom du MARNDR dans un contexte de désengagement de l'État au profit du secteur privé considéré dans son sens le plus large;
5. le secteur privé agricole représenté par les entreprises artisanales, capitalistes ou coopératives engagés dans des activités à l'amont et à l'aval de la production ont pour tâches spécifiques d'assurer le financement du secteur, la fourniture d'intrants, la valorisation et la conservation de la production agricole, la commercialisation des produits agricoles et agro-industriels.
  - la déconcentration des services, des moyens et du personnel d'encadrement du MARNDR de la capitale vers les différents niveaux géographiques jusqu'à la commune.

#### **12.2.2.2. LA RÉFORME AGRAIRE**

En ce qui a trait à la réforme agraire, dans la Constitution haïtienne de 1987, il est fait obligation à l'État de créer un Institut National de la Réforme Agraire qui sera chargé



d'organiser la refonte des structures foncières au bénéfice des réels exploitants de la terre (art.248). En outre, la loi devra déterminer la superficie minimale et maximale des unités de base des exploitations agricoles (art. 248.1). Par ailleurs, à travers les documents d'orientation de 1990, il est spécifié que la condition sine qua non à l'augmentation de la productivité agricole consiste en l'ajustement de la taille moyenne des parcelles travaillées. *La nouvelle image rurale se caractérise par....une juxtaposition de jardins de plus de 2 ha par ménage agricole.* La diminution de l'emploi primaire qui en résultera serait compensée par la création d'emplois au niveau du secondaire et du tertiaire. La suppression du métayage, au profit de l'affermage à long terme, des loyers fixes ou de la vente constitueront des mesures corollaires à ce remembrement.

En 1995, d'autres points s'ajoutent à ceux de 1990, l'accroissement de la sécurité juridique des terres, la redistribution et l'appui à la mise en valeur des terres du domaine privé de l'État et de certaines autres superficies rendues disponibles après négociation avec leurs propriétaires, la restructuration des grandes propriétés foncières dont la superficie dépasse la capacité de faire valoir direct d'un individu. Ce sont ces trains de mesure et les modalités de leur opérationnalisation qui ont été développés dans une proposition de loi-cadre de la réforme agraire.

Ces travaux de politique agricole élaborés dans un cadre macro-économique libéral prennent en compte l'obligation qui est faite à l'État de libéraliser le commerce extérieur. En effet, après le coup d'état de 1991 et le retour à l'ordre constitutionnel en 1994, la reprise des négociations avec les bailleurs de fonds internationaux a abouti à la confirmation du choix de politique macro-économique libérale par le gouvernement réinstallé, la monnaie nationale fut dévaluée et soumise aux fluctuations des cours sur le marché des changes, les frontières furent ouvertes et les mesures de contingentement à l'importation supprimées. Sur le plan agricole, cela suppose, l'élimination des barrières douanières par la suppression des taxes à l'importation des produits agricoles, la recherche des avantages comparatifs dans le choix de cultures à promouvoir et la concurrence ouverte avec les produits agricoles importés. Ceci impose donc la nécessité de développer une agriculture compétitive, productive, capable de

générer des revenus substantiels. La seule réserve légale à cette ouverture incontrôlée du marché national exprimée par la Constitution dans l'article 251 paraît inapplicable dans la situation agricole actuelle où le déficit agricole avoisine 50%: *l'importation des denrées agricoles et de leurs dérivés, produits en quantité suffisante sur le Territoire National, est interdite, sauf en cas de force majeure.*

En 1996, à l'investiture du second gouvernement constitutionnel en cours de mandat, l'agriculture fut déclarée secteur prioritaire et les engagements prononcés à l'endroit de l'économie en général et du secteur agricole en particulier laissaient espérer une certaine limite à la libéralisation du marché. Les points essentiels des engagements exprimés étaient:

- définir une politique économique apte à promouvoir la croissance et à travers laquelle la population accédera à une place plus grande dans le processus de production;
- renforcer l'insertion du pays au marché international par l'augmentation de la production et de l'exportation de biens à forte valeur ajoutée;
- assurer la protection sélective des produits de base susceptibles de garantir la sécurité alimentaire.

La mise en oeuvre de ces mesures devraient permettre une croissance économique annuelle de 6.5%.

### **12.2.3. LES AXES D'INTERVENTION RETENUS**

Dès 1990, les modes de faire valoir et la gestion de l'eau d'irrigation abordés en tant que contraintes principales à l'essor de la production agricole sont déclarés domaines prioritaires d'action. En outre, sont préconisées l'élaboration et l'application de politiques relatives à la protection des ressources naturelles, à la promotion d'activité de transformation, de crédit, d'équipements, de taxation sélective des intrants à la production agricole, à la baisse des prix de revient des produits de première nécessité, à la fiscalité incitative à la production nationale, etc...

Un canevas pour l'élaboration de programmes d'action vers la matérialisation de ces dispositions, fut proposé. Il porte sur:

- l'intensification de l'agriculture (l'agroforesterie, la mobilisation de l'eau, l'agriculture de plaines et de plateaux humides, la culture vivrière en sec, l'amélioration de la disponibilité d'intrants agricoles et d'outillage et d'équipements, l'amélioration variétale et la promotion de cultures productrices de matières premières pour l'agro-industrie et l'artisanat);
- l'intensification de la production animale (l'amélioration de la santé et de l'alimentation animales, la mise en place d'unités de transformation pour la production d'aliments pour bétail, etc...) et de la pêche (l'amélioration des équipements de pêche et de conservation, la promotion de la pisciculture et de l'aquaculture);
- la protection des ressources naturelles (la défense et restauration des sols, la maîtrise de l'eau dans les bassins versants, le renforcement de la participation des populations par l'éducation environnementale, etc...).

Ces interventions insérées dans un cadre global de développement régional s'entreprendraient parallèlement à des actions de promotion du tourisme, de l'agro-industrie, de l'industrie de fabrication d'outillage, de l'artisanat. Compte tenu des contraintes financières du pays, des zones d'intervention prioritaires furent pré-définies sur la base principalement des potentialités agricoles et de la disponibilité en eau. Le coup d'état de 1991 met fin à cet effort de planification.

Les travaux de 1995, définissent encore plus précisément les choix d'orientation et d'actions à considérer au niveau du secteur compte tenu du cadre macro-économique, des nouveaux rôles assignés au MARNDR, de la nécessité d'une réforme agraire et de la complexité générale de la problématique agricole. Les choix furent ainsi exprimés:

1. **en faveur de l'agriculture paysanne** qui en dépit d'un environnement économique et politique défavorable a su démontrer tout au long de l'histoire agraire haïtienne sa grande viabilité et sa capacité à fournir une bonne partie de la production agricole. Contrairement à la grande exploitation qui s'est érigée dans

le pays du temps de la colonie grâce à un marché exclusif, s'est maintenue en asservissant une main d'œuvre paysanne démunie, sans aspirer à s'intensifier, à se moderniser et ne s'est jamais préoccupé des grands équilibres écologiques malgré le parti pris affirmé dont elle a bénéficié depuis l'origine de la nation.

2. **pour le maintien de la diversification agricole associant cultures vivrières et cultures de rente.** Au stade actuel il serait irréaliste d'imposer une spécialisation de quelques cultures d'exportation laquelle a été tout au cours de l'histoire combattue par les petits exploitants en raison de la trop grande dépendance de ce type d'agriculture vis à vis de l'extérieur dans un environnement économique insécure. Une certaine spécialisation en quelques cultures d'exportation pourrait progressivement se développer parallèlement aux efforts de renforcement des structures paysannes regroupées ou non en coopératives pour la prise en charge de telle initiatives au fur et à mesure du processus de développement agricole. Cette prise en charge paysanne pourrait offrir l'avantage de casser quelque peu les monopoles d'exportation agricole actuellement aux mains de groupuscules étrangers et de grands exportateurs. Ces structures organisées d'agriculteurs pourraient constituer les principaux courroies de transmission des interventions publiques de redressement de l'agriculture.
3. **pour une agriculture mixte de mornes et de plaines** en raison du manque de terre et l'ampleur des besoins alimentaires et basée sur le fait que les deux écosystèmes demeurent liées du fait de l'érosion affectant autant l'un que l'autre. Toutefois, il est à négocier avec les exploitants l'adaptation des spéculations aux contraintes physiques du milieu moyennant des équipements appropriés, l'appui technique et les services nécessaires à la mise en valeur rationnelle des terres.
4. **pour l'agriculture irriguée** dans les zones où la pluviométrie annuelle est inférieure à 800 mm et dans les zones où cette pluviométrie est très irrégulière. Cependant, cette irrigation ne saurait être mise en œuvre que dans le cadre d'une gestion fermée, intégrée des bassins versants impliquant la gestion des ressources en eau aussi bien dans la partie plane en aval que dans les versants amont charriant ces eaux. En outre, dans le contexte actuel, il convient de concevoir des

systèmes irrigués qui tiennent compte également des problèmes de tenure, de droit d'eau, de comités d'usagers et d'entretien de réseaux. Par ailleurs, on peut envisager dans les mornes l'installation de petits aménagements hydrauliques.

5. **pour la recapitalisation des exploitations et le crédit agricole:** dans les zones montagneuses, la restauration des capacités d'accumulation des exploitations constitue une obligation. Cela implique la reconstitution du capital par une injection indispensable de capitaux dans la restauration des sols et la reconstitution du couvert végétal, la réhabilitation et la reconstitution des aménagements hydro-agricoles, la fourniture d'équipements, d'outillage et d'intrants, la mise en place de structures de transformation et de commercialisation à gérer par des groupements paysans.

Dans les plaines, la restauration du potentiel de production passe par la reconstruction et/ou l'installation de systèmes d'irrigation avec la participation des populations. Ces actions pourront être complétées par un programme d'équipement hydraulique des petits périmètres en piedmont et en colline.

En ce qui concerne le crédit agricole, une politique de subvention n'est pas souhaitable car elle serait mal perçue par le milieu rural. Compte tenu du fait que le niveau de précarité n'est pas le même pour toutes les exploitations, la stratégie d'octroi de crédit devrait diverger en fonction du niveau de besoin et des capacités initiales de valorisation de ce capital. Pour les exploitations en voie de décapitalisation dans l'incapacité d'épargner, il faut utiliser la force de travail en tant qu'unique atout disponible au niveau de l'exploitation et envisager un système de contrat où l'exploitant apporte son travail contre la remise de petits équipements et d'outils. Ceci nécessitera la mise en place rapide de petites opérations conçues avec les bénéficiaires et gérées par des organisations paysannes ou des collectivités territoriales. Pour que les exploitations encore en mesure de constituer une épargne, on peut envisager un système de crédit s'appuyant sur les caisses populaires.

6. **pour des spéculations appropriées aux contraintes physique du milieu et une meilleure gestion des systèmes de production végétale:** dans les zones montagneuses, une intensification de la production caféière s'obtiendrait par deux moyens. D'une part, par l'amélioration des techniques de production (fertilisation, taille, rajeunissement), d'autre part par une légère extension des caféières en remplacement d'une partie des espaces généralement plantés en haricots dont la culture est particulièrement érosive vers une correction progressive de la tendance à la multiplication des cycles de cette culture. Dans les mornes plus humides, la banane pourrait être conduite seule ou en association avec le café vers une reconstitution du couvert boisé auquel on ajouterait des fruitiers. La canne à sucre pourrait être déplacée des plaines aux collines et aux plateaux pour la protection des zones sensibles et alimenter ainsi un réseau de petites unités de transformation modernisées mises en place à cet effet. Le vétiver pourrait être planté dans les zones érodées. Dans les plaines irriguées, les efforts devraient converger vers une intensification de la riziculture, une extension considérable du haricot en compensation des espaces perdus en montagne moyennant l'adoption de variétés résistantes à la mosaïque dorée, une extension de la banane, des cultures vivrières et maraîchères en remplacement de la canne moyennant une amélioration des conditions de fourniture et de gestion de l'eau et de la maîtrise des systèmes d'irrigation, une augmentation rationalisée de l'utilisation d'intrants et de la fumure minérale en particulier, une amélioration des équipements et de l'outillage. Ces conditions étant réunies, il sera possible d'envisager de meilleurs rotations et assolements vers une amélioration du taux d'occupation des sols sur lesquels s'alterneraient et/ou se partageraient un même espace des cultures de long cycle et de court cycle (par exemple, en plaine:rotation riz-riz-tomate; assolement riz-banane avec deux cycles consécutifs de riz et en montagne:assolement café-banane et en rotation haricot-patate douce). Ces modèles mis en place sur de petites superficies (0,5 et 2 ha en plaine et 1 ha en montagne) permettraient une augmentation de la valeur ajoutée, de la productivité du travail et/ou le maintien de la fertilité des sols d'importance variable en fonction des modèles considérés.

Dans les plaines sèches, on envisagerait le renforcement des systèmes vivriers en sec basés sur des cultures résistantes à la sécheresse (sorgho-manioc-patate) par l'implantation de petites unités de transformation et de production d'aliments pour bétail.

7. **pour une intensification de l'élevage** à travers l'amélioration des conditions d'alimentation par le développement de cultures fourragères, la reconstitution des vergers, l'amélioration de l'état sanitaire du cheptel par le biais de la généralisation des campagnes de vaccination contre le charbon bactérien et le New Castle, la promotion d'un cheptel bovin, l'intensification de la diffusion d'une race de porc de rusticité éprouvée (le gascon-chinois proche génétiquement du porc créole indigène éradiqué), l'implantation de petites unités de transformation (aliments pour bétail et sous-produits).
8. **pour la non-intervention au niveau de la distribution et de la commercialisation des produits agricoles:** l'agriculture évoluant désormais dans un cadre macro-économique libre-échangiste, l'élimination des barrières à l'importation aussi bien des intrants agricoles que des produits agricoles similaires à ceux produits localement constitue une mesure incontournable. D'ailleurs, la dévaluation de la gourde a entraîné une augmentation des prix des produits agricoles et par voie de conséquence une augmentation des revenus des exploitations. C'est l'amélioration de la productivité des cultures qui grâce aux jeux naturels d'ajustement du marché permettra une stabilisation des cours et des revenus agricoles.

Il est à signaler que dans le même tableau démontrant les proportions de l'augmentation des cours des produits agricoles subséquente à la dévaluation, il apparaît une augmentation encore plus grande des prix des intrants agricoles. Par conséquent, cet ajustement automatique des prix par l'augmentation de la production dans le cadre du marché ouvert ne se fera que si celle-ci arrive à atteindre des proportions record par rapport à la situation actuelle.

Ainsi donc, dans ces travaux de politique agricole daté de 1995, par rapport *au statut quo ante*, en dépit des efforts de structuration et d'organisation de la production qu'on aura consenti dans le cas où ces dispositions sont appliquées, les prélèvements à la distribution et à la commercialisation iront en s'accroissant puisqu'il s'agit d'une agriculture à dominante vivrière non compétitive sur le marché international qu'on refuse de protéger par l'adoption de mesures de soutien des prix. Le paradoxe est encore plus criant quand on sait que la compétition s'établit particulièrement avec des produits agricoles provenant des pays industrialisés dont les coûts de production ont été fortement subventionnés et que ces pays appliquent des mesures de protection douanières strictes à l'importation des produits vis à vis desquels ils ne sont pas compétitifs.

Toutefois en 1996, les plus récents travaux de politique agricole tout en demeurant dans la ligne des interventions proposées en 1995, en matière de structuration et d'organisation de la production agricole divergent quelque peu par rapport aux axes stratégiques de mises en œuvre de ces actions. Les axes stratégiques prioritaires retenus sont les suivants:

1. **la maîtrise de l'eau et l'aménagement des bassins versants dans les zones à fort potentiel agricole** selon une stratégie d'intervention de gestion fermée des bassins versants impliquant l'irrigation, l'aménagement, la restauration des structures d'irrigation dans les parties planes et sur les versants, la construction de différents types d'ouvrages de retenue, de stockage de l'eau et de protection des sols. La conception et l'application d'une stratégie et des mécanismes de transfert des responsabilités de la gestion de l'eau aux populations sous-tendront ces interventions.
2. **l'appui direct à la production par le renforcement de l'accès des paysans au crédit et aux intrants améliorés.** Le crédit sera rendu disponible à travers deux voies, l'une par le biais de la mise en place d'un fonds de garantie auprès des institutions spécialisées au niveau central de manière à permettre aux paysans d'accéder au crédit formel et l'autre par la consolidation des institutions



décentralisées moins formelles vers leur structuration en un réseau national apte à répondre à plus long terme à la demande paysanne. L'accès aux intrants améliorés supposera à court et à moyen terme l'octroi de subvention aux intrants essentiels. Dans le but d'assurer le long terme, la structuration et la mise en place d'une filière semencière et de distribution d'intrants réunissant des représentants du MARNDR, des agriculteurs, des ONG, du secteur privé commercial intégrés dans une dynamique de réflexion/concertation permettra la mise à disponibilité continue de ces produits à un coût abordable grâce à la limitation des distorsions de marché.

3. **l'appui à la commercialisation des produits et la promotion de nouveaux marchés.** En tenant compte des contraintes imposées par le cadre macro-économique libéral, il s'agira tout d'abord de procéder à un minimum de protection douanière sélective à l'importation des produits agricoles stratégiques tels que le riz, le maïs, la viande de volaille. En outre, le développement des capacités de stockage par le renforcement l'amélioration technique et logistique des structures et des conditions de stockage individuelles et collectives en milieu paysan allié aux efforts d'augmentation de la production permettra aux producteurs de profiter des périodes de hausse de prix sur le marché national. De plus, dans l'objectif d'augmenter la valeur ajoutée des produits agricoles et de créer des emplois un appui au développement d'unités de transformation de base sera dispensé aux producteurs à travers principalement la mise à disposition de financement spécifique, la formation et l'appui technique. En dernier lieu, en collaboration avec le secteur privé et leurs représentations organisées, le MARNDR s'engagera dans la recherche de nouveaux débouchés à l'exportation et l'amélioration de la qualité des produits exportables afin d'augmenter la rentrée des devises au niveau du secteur.
4. **la recherche-formation-développement.** La mise en place d'une structure de recherche et de vulgarisation adaptée à la diversité écologique du pays et capable de proposer dans de courts délais des solutions appropriées aux problèmes techniques affectant les différentes zones agro-écologiques permettra le renforcement des capacités de production agricole. Dans ce cadre, le MARNDR

mettra l'accent sur la restructuration de l'appareil de recherche développement en y additionnant d'autres volets, en réhabilitant les centres de recherche régionaux non fonctionnels depuis longtemps et en les dotant de moyens humains et matériels en accord avec les besoins en la matière. Ces structures devront travailler en collaboration avec les regroupements agricoles communaux, les ONG et les associations de producteurs vers la recherche de l'adéquation entre la recherche et le terrain.

5. **l'appui à la structuration du monde rural** par la consolidation des structures existantes et la mise en œuvre d'actions conjointes MARNDR/populations locales.

#### ***12.2.4. LE FINANCEMENT ACCORDÉ AU SECTEUR***

Aux travaux de politique agricole de 1995 et de 1996 étaient annexés des programmes et projets pour la mise en œuvre des propositions en fonction des priorités et des stratégies retenues. Mais, de tout temps en dépit du rôle de financeur du développement dévolu au secteur agricole, il n'a jamais pu bénéficier d'allocation budgétaire à la mesure des attributions qui lui sont concédées. Selon la FAO (1995) dans le budget de l'exercice 1994-1995, l'agriculture a bénéficié d'une allocation de 6% du budget de fonctionnement de l'État et de 16% du budget d'investissement total. Toutefois, en raison de la grande dépendance financière du pays par rapport à l'extérieur, la contribution nationale à ce budget ne s'élevait qu'à 5% tandis que la contrepartie fut fournie par l'aide étrangère. Néanmoins, le programme d'investissement de 1996-1997 prévoyait l'exécution de 45 projets regroupés à l'intérieur de 6 programmes dont les coûts devaient être financés à 43% par les ressources nationales et 57% par l'aide externe. Dans le programme d'investissements publics du Ministère de l'Économie et des Finances couvrant la période de 1995-1996 à 1998-1999, l'agriculture, en tant que secteur prioritaire du gouvernement, bénéficie en moyenne de 11% des investissements prévus (FAO, 1997). Selon l'ex-Ministre de l'agriculture de 1996, le secteur occupait à cette époque la 5<sup>ème</sup> position dans le budget national alors que l'Exécutif lui accordait la première place dans son agenda. La non-définition d'un plan de développement de la Nation avec les

attributions de chacun des secteurs clairement explicitées se retrouve à la base de cette contradiction, a-t-il ajouté. Par conséquent, il existait une grande confusion de vues au sein du cabinet ministériel et cela s'est traduit dans la réalité par une lutte féroce pour les allocations budgétaires, chaque ministre considérant son secteur prioritaire en tant que levier potentiel du développement national et l'agriculture n'arrive pas émerger de cette discordance idéologique. Toute cette confusion alimentée à l'extérieur par divers courants politiques culmina par l'éclatement de la crise politique survenue au début de 1997 et empêcha la concrétisation des dispositions inscrites dans la dernière politique sectorielle en date.

### 12.3. DES INTERVENTIONS AGRICOLES ACTUELLES

Une volonté manifeste de structuration théorique du secteur agricole s'est fait sentir à travers les différents travaux effectués à partir de 1990. En outre, il se dégage une grande cohérence d'actions et une certaine continuité du point de vue planification théorique au niveau des différents travaux effectués sur l'organisation du secteur agricole de 1990 à 1996 vers l'initiation effective d'un processus de développement agricole. En effet, chacune des productions théoriques des trois périodes de travail paraît s'imbriquer aux autres dans une logique consciente ou non de complémentarité. Pourtant, dans la réalité, ces différentes fractions théoriques de politique n'ont jamais pu être mises en œuvre sur le terrain de manière structurée. Trois raisons étroitement liées l'une à l'autre se retrouvent à la base de ce fait: la non-définition d'une politique macro-économique d'insertion de ces travaux de politique agricole, l'instabilité politique et la dépendance financière du pays vis à vis de l'extérieur. En effet, le coup d'état de 1991 mit fin aux efforts de planification initiés en 1990. Les travaux de 1995 étaient entrepris en fin de mandat du premier président démocratique et la crise politique de 1997 mit en veilleuse la dernière politique sectorielle. En outre, en raison de la grande dépendance financière du pays par rapport à l'extérieur, le poids des bailleurs dans les décisions d'orientation de la politique nationale jusque là sans repères définitifs, est loin d'être négligeable. La mise en œuvre de toute politique dans le pays supposant une contribution majoritaire de bailleurs de fonds internationaux, ceux-ci conditionnent leur aide

par rapport à l'orientation et au contenu de la politique elle-même et en outre par rapport au niveau de stabilité politique existant dans le pays. C'est ainsi qu'il semble y avoir eu quelques réserves de ces bailleurs par rapport à la politique sectorielle de 1996 principalement parce que d'une part le choix de la maîtrise de l'eau comme axe d'action prioritaire paraissait financièrement lourd et d'autre part le MARNDR était encore trop impliqué dans la mise en place de cette politique par rapport au rôle normatif de coordination et de suivi assigné aux structures de l'État dans le cadre de l'ajustement structurel. Des points de vue exprimés par quelques responsables du MARNDR au cours de nos entrevues et quelques passages relevés dans les correspondances du ministère avec les bailleurs dénotaient une certaine réticence de ceux-ci vis-à-vis des dernières dispositions de politique agricole. Néanmoins, selon l'ex-Ministre qui nous avait accordé une longue entrevue dans le cadre de cette recherche, une dizaine des dossiers préparés dans le cadre du programme de maîtrise de l'eau dans les zones à potentialités agricole élevées avait reçu l'accord de financement de plusieurs bailleurs internationaux dont la FAO, l'UE, la Coopération Japonaise et devait être mise à exécution en 1998.

Des 60.000 ha de superficie à haut potentiel agricole sur lesquels devaient démarrer la mise en œuvre de cette politique, 10.000 ha localisés dans l'aire irriguée de la RB au niveau de la PCS, étaient ciblés. Le périmètre de la RG n'avait pas été retenu car étant trop détérioré et n'ayant pas bénéficié de travaux d'envergure au niveau de ses infrastructures, depuis les derniers dommages des catastrophes naturels du début des années 60. Il aurait nécessité des débours trop importants par rapport aux autres sites choisis. Pourtant, pour les agriculteurs de la PCS, seuls des travaux sur la RG auraient permis une nette amélioration des conditions d'irrigation dans la plaine. Malheureusement, sur la dizaine de dossiers retenus, les propositions portant sur la PCS n'y figurèrent pas, les bailleurs étant peu enclins à investir des fonds importants dans l'agriculture de cette région alors qu'aucune mesure corollaire de protection contre l'urbanisation ne figurait dans l'agenda des gouvernants.

Mais, depuis octobre 1997, à la suite d'une crise politique complexe que les différentes parties impliquées semblent peu enclines à résoudre. Le Premier Ministre nommé

au début de 1996, a démissionné en octobre 1997 avec plusieurs de ces Ministres dont celui du MARNDR. A partir de cette date, à part la réforme agraire prise en charge par l'Exécutif et l'Institut National de la Réforme Agraire créé à cet effet en 1995 et qui a démarré dans une région-pilote du département de l'Artibonite, les interventions publiques en agriculture se réduisent à la gestion des affaires courantes et la continuité dans les modes d'interventions traditionnelles à travers des petits projets et des actions sporadiques inarticulés.

## 12.4. LES INTERVENTIONS AGRICOLES PUBLIQUES DANS LA PCS

### *12.4.1 LE CADRE INSTITUTIONNEL D'INTERVENTION*

En attente de la réforme institutionnelle qui devrait modifier quelque peu l'organigramme actuel et redéfinir les tâches des structures déconcentrées, le MARNDR est représenté dans le département de l'Ouest par la Direction Départementale Agricole de l'Ouest (DDA-O). La DDA-O a ses locaux à Croix des Bouquets en pleine sous-région humide. Les DDA en tant qu'entités déconcentrées du MARNDR sur le terrain, du point de vue organique, regroupent les représentants des différentes directions techniques du MARNDR. Elles sont coiffées par un agro-professionnel de carrière ayant le titre de Directeur départemental. Les directions techniques au niveau central conçoivent les politiques sous-sectorielles du MARNDR en fonction des axes d'interventions définis tandis que les DDA ont pour mission l'exécution de ces politiques sur le terrain. Les cadres techniques des DDA, exécutent les lignes des politiques sous-sectorielles des directions de production végétale, de production animale, de ressources naturelles, de développement rural à côté desquelles on retrouve les cadres relevant de la direction administrative centrale et ayant à charge principalement la logistique de support à l'exécution des politiques sur le terrain.

Les projets spécifiques en exécution dans un département dépendent également de la DDA de cette région même s'ils sont dirigés par un responsable technique spécifique, ce qui n'est pas le cas des organismes autonomes d'intervention tels que le Banque de Crédit Agricole (BCA) relevant directement de la Direction Générale. Dans l'organigramme encore en vigueur (voir: en annexe du mémoire), les DDA sont représentées au niveau de la commune par les Bureaux Agricoles Communaux (BAC) chargés de l'application de la politique sectorielle du MARNDR auprès des agriculteurs. Ils sont coiffés par un agronome ayant la responsabilité de coordonner la mise à exécution des politiques sous-sectorielles dans la commune par le biais d'agronomes, de techniciens et d'agents de terrain (vétérinaire, forestier, de crédit, de pêche, d'élevage, d'irrigation, etc...). La nature des interventions en cours sur le terrain dépend des caractéristiques agro-écologiques et socio-économiques de la commune et définit le profil technique de l'équipe de terrain. En tout état de cause, le personnel technique des BAC intervenant directement auprès des paysans se chargent:

- des infrastructures hydro-agricoles;
- des interventions ponctuelles en appui aux campagnes agricoles et à l'élevage;
- des interventions en protection des sols dans les superficies montagneuses;
- de l'animation, de la formation, de la vulgarisation, de l'encadrement technique des producteurs;
- des relations avec les organisations de base, les ONG, les OI et les programmes gouvernementaux intervenant en agriculture dans la commune;
- de la collecte des données agricoles de base sur le terrain;

Il est à mentionner aussi, les actions de politique agricole entreprises pour le moment dans une zone pilote de l'Artibonite mais avec des perspectives d'extension nationale.

Dans la PCS, 4 BAC interviennent au niveau des 4 communes de la région. Delmas, Croix des Bouquets, Thomazeau, Ganthier dont les deux premiers en sous-région humide et les autres à cheval sur les deux sous-régions mais avec une forte implication du Directeur du BAC de Thomazeau dans les petits périmètres irrigués de la commune dont l'Étang Manneville. Par contre, les aires irriguées dans la commune de Ganthier étant très peu

étendues, les activités du BAC portent principalement sur la partie sèche. Il est à signaler que les interventions de ces structures portent également sur les portions de ces commune situées hors de la PCS. Le BAC de Croix des Bouquets, du point de vue interventions est le plus important car il se charge de la gestion des deux plus grands périmètres irrigués de la PCS, la RG et la RB, et d'un projet, le PRB (Projet Rivière Blanche) en panne de financement international mais fonctionnant au ralenti avec des fonds publics. Le responsable de ce Projet est aussi en charge du BAC.

#### ***12.4.2. LES INTERVENTIONS ACTUELLES DU MARNDR DANS LES DEUX SOUS-RÉGIONS DE LA PCS***

L'étude des actions actuelles du MARNDR réfère pour nous à la période succédant aux efforts de structuration du secteur initiés en 1990. Cependant, dans la pratique, ces premiers travaux de 90 ne constituant qu'une esquisse de cadre de réflexion inachevée à cause du coup d'état et qui de ce fait ne s'est jamais concrétisée sur le terrain, ne seront principalement prises en compte que les interventions ayant démarré à partir de la période de retour à l'ordre constitutionnel. Une phase de flou politique consacrée à l'élaboration des politiques de 95 et 96 et matérialisée par une quasi inactivité du MARNDR sur le terrain oblige dans certains cas à ne prendre en compte que les plus récentes interventions. Néanmoins, pour la compréhension du contexte global, de multiples incursions dans les périodes précédentes seront utiles dans la présentation de ces interventions.

Par ailleurs, la question de la réforme agraire ne sera pas abordée car la seule action en la matière a constitué en la création d'une Direction Départementale de Réforme Agraire dans la partie Nord du département de l'Ouest au sein de laquelle se retrouve la PCS. Cette Direction est engagée à l'heure actuelle dans des études d'appréhension du foncier de ce sous département sans accent particulier sur la plaine.

Il est à signaler également qu'à la phase de restauration de l'ordre constitutionnel à partir de 1994, un vaste programme gouvernemental financé en majeure partie par des fonds étrangers avait été mis sur pied dans le but d'injecter des capitaux dans l'économie nationale durement endommagée par l'embargo international appliqué sur le pays durant les trois années du coup d'état. Ce Programme d'Urgence et de Récupération Économique (PURE) axé principalement sur les travaux à autre intensité de main d'oeuvre fut mis à exécution par des institutions publiques préexistantes telles que le Fonds d'Assistance Economique et Social (FAES) ou d'autres structures publiques spécialement créées à cet effet (Unité Centrale de gestion dite UCG) ou par des ONG contractuelles comme la Panamerican Development Foundation (PADF) ayant sous-traité avec d'autres ONG (CARE, CECI, par exemple), ou encore par l'Exécutif directement à travers par exemple les Petits Projets de la Présidence (PPP). Ce programme exécuté sur le territoire national a touché aussi bien les villes que le milieu rural. Certaines de ces actions entreprises dans la PCS et portant sur l'agriculture seront aussi considérées dans cette partie du travail.

#### **12.4.2.1. LES INTERVENTIONS EN INFRASTRUCTURES HYDRO-AGRICOLES**

Les interventions du MARNDR en matière d'infrastructures hydro-agricoles dans la PCS se subdivisent en 2 volets:

- ◆ la réhabilitation des infrastructures;
- ◆ la gestion des périmètres irrigués.

De l'avis des responsables de terrain à tous les niveaux de la hiérarchie lequel rencontre les points de vue de tous les groupes paysans interviewés, ces interventions représentent l'essentiel des actions du MARNDR dans la PCS car elles mobilisent la majorité des ressources et des énergies et touchent un grand nombre d'exploitations agricoles.

Les interventions les plus récentes et les plus concrètes du MARNDR en matière de réhabilitation hydro-agricole se situent dans le prolongement des travaux effectués dans le



cadre du PRB sur le périmètre de la RB. Ce projet, démarré en 1979, avait effectué de grands travaux de reconstruction du réseau jusqu'à sa suspension en 1988. En 1991, la reprise devait permettre l'achèvement de la réhabilitation. Ce qui ne fut que partiellement fait jusqu'à la seconde suspension du projet en raison du coup d'état à la fin de la même année. Mais, une bonne partie de ces travaux, accumulés depuis 1979, fut détruite par le cyclone Gordon en 1994. Ce qui met en évidence toute la précarité des interventions non articulées dans un plan d'ensemble de développement régional. En effet, tous les efforts d'aménagement en matière d'irrigation en Haïti se révèlent peu viables dans la mesure où ils ne sont pas intégrés dans un plan d'intervention inscrit dans le cadre d'une gestion fermée des bassins versants impliquant des interventions parallèles en amont sur les versants et en aval dans les parties planes. Dans le cas de la PCS, cette précarité est encore plus grande quand on connaît les destructions successives qui ont marqué l'histoire des systèmes d'irrigation de cette région depuis l'époque coloniale. Bref, actuellement la détérioration alliée aux problèmes d'entretien prend des proportions considérables sur ce périmètre. Aussi, depuis 1996, dans le cadre du PURE, l'UCG envisage les possibilités de redémarrage des travaux d'infrastructure et a entrepris par le biais d'une firme privée une étude diagnostic de la situation du périmètre. Ce projet encore en gestation.

De ce fait, depuis 1995 dans la continuité des actions désintégréées, les interventions du MARNDR, dans la PCS, en matière de réhabilitation se résument à de petits travaux inarticulés d'amélioration ponctuelle des performances des systèmes. L'une des activités les plus importantes à mentionner dans ce cadre, consiste en la réparation des pompes d'alimentation endommagées pendant la longue période d'agitation politique succédant à la chute de Duvalier, principalement dans l'aire de la RG et de la RB. Ainsi, 2 pompes sur 6 dans le premier périmètre de la RG et 14 sur 19 à la RB sont redevenues fonctionnelles. En 1994, sur la RB seulement 4 de ces pompes étaient en activité. Cependant, un peu partout dans les autres petits systèmes des pompes sont encore inutilisables, à l'Étang Manneville, à Balan et Fonds Parisien, par exemple.

Par ailleurs, un renforcement du parc d'équipements directement financé par l'Exécutif a permis l'amélioration de la capacité et une certaine régularité du BAC de Croix des Bouquets à distribuer l'eau par érection saisonnière de la digue "Tête morte" sur la RG.

En outre, l'Unité Centrale de Gestion, avait entrepris, en 1997, la construction d'une centrale électrique pour l'alimentation régulière en énergie des pompes d'irrigation. Jusque-là cette centrale est non opérationnelle.

Tout récemment, vers le début de 1997, le MARNDR entreprit la réhabilitation du barrage sur la rivière Lastic à Fonds Parisien endommagé depuis 1954 par le cyclone Hazel, avec un financement du Trésor Public et des matériels offerts en don par la Coopération Japonaise, depuis 1983. Ce barrage encore en cours de réhabilitation permettra d'irriguer 450 ha de terre dans la SRSA. Le tableau ci-après récapitule les interventions entreprises en matière de réhabilitation des infrastructures:

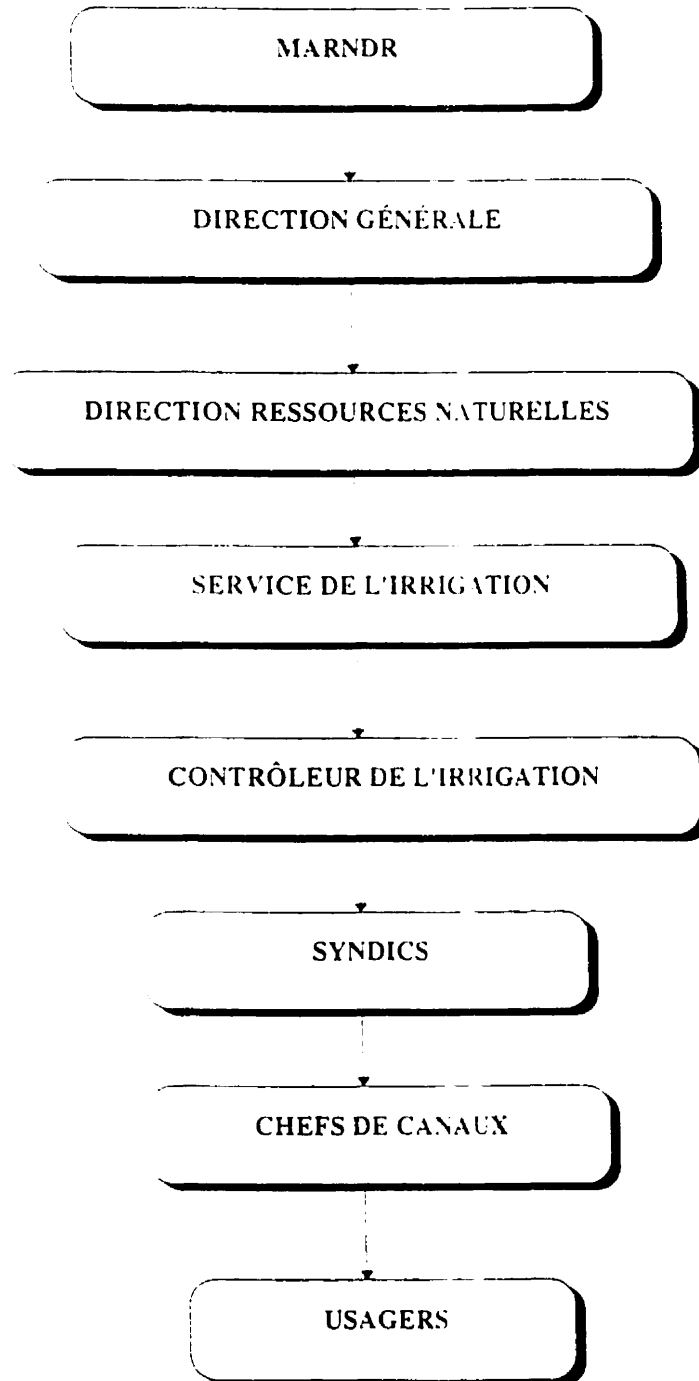
TABLEAU # 45: INTERVENTIONS DU MARNDR EN INFRASTRUCTURES HYDRO-AGRICOLES  
DANS LES DEUX SOUS-RÉGIONS

<i>Nature des interventions</i>	<i>Localisation</i>
Réparation pompes d'irrigation à RG et à RB	SRH
Construction Centrale électrique à RB	SRH
Renforcement équipements pour gestion du système de RG	SRH
Étude diagnostic vers réhabilitation de RB	SRH
Réhabilitation système d'irrigation de Lastic	SRSA

Source:Élaboration propre

La gestion des périmètres implique la mise en application des modalités de leur fonctionnement en ce qui à trait à la distribution de l'eau, le système de recouvrement et les travaux d'entretien. La gestion des périmètres irrigués dans la PCS est assurée par une entité quasi indépendante du BAC reliée directement au MARNDR à travers la DDA-O. Le schéma ci-après renseigne sur les composantes des ces structures de gestion et les lignes hiérarchiques régissant leur fonctionnement:

Figure # 7 :STRUCTURE DE SUPERVISION DES SYSTÈMES D'IRRIGATION



Source:VAN LIEROP et RIOUX (1989)

Cette structure est sujette à modification dans le nouvel organigramme accompagnant la réforme institutionnelle. A la PCS, la supervision directe sur le terrain se situe au niveau de la DDA et est assurée par un ingénieur d'irrigation, cadre du MARNDR dépendant du service d'irrigation qui coiffe les contrôleurs d'irrigation, eux-mêmes, également employés du ministère et affectés au BAC correspondant à leur zone d'intervention.

Du contrôleur aux usagers, certains maillons peuvent se révéler manquants en fonction de la taille du périmètre. De même, suivant les modalités de gestion régissant le système, les usagers peuvent être des agriculteurs individuels ou des structures organisées de producteurs. Ainsi, à la RG, la distribution est assurée par un contrôleur d'irrigation, 5 syndicats, de nombreux chefs de canaux et les irrigants ne sont pas groupés tandis que à la RB, ce sont des groupes paysans qui assurent la gestion du périmètre avec l'assistance d'un seul syndic. Le chef de canaux est un agriculteur nommé par la population ou par le syndic sur la base de son dynamisme à participer à la gestion du système, il en existe un par quartier d'irrigation et il est rémunéré en droit d'eau.

Généralement, dans les systèmes alimentés par pompage le contrôleur d'irrigation supervise un opérateur de pompe, un gardien de la station et les syndicats. A l'Étang Manneville par exemple le système est géré par un contrôleur, un opérateur et un syndic, tous attachés au BAC de Thomazeau. De même, à la RB les pompes sont techniquement manipulées par des opérateurs. Ils sont ainsi que les syndicats des employés du MARND. Ce sont les syndicats qui perçoivent les taxes d'irrigation avant la distribution de l'eau dans les systèmes par pompage. Les irrigants des systèmes gravitaires paient leurs redevances au service des contributions qui est une structure déconcentrée de la Direction Générale des Impôts (DGI).

Ces structures de gestion existent depuis longtemps et n'ont subi aucune modification en dépit des nombreux conflits courants au niveau des périmètres et la répartition inéquitable des eaux au profit des plus puissants irrigants, généralement grands propriétaires qui en l'absence d'une police des eaux ne manifestent aucun respect vis-à-vis des normes et

règlements établis. L'insignifiance des redevances d'irrigation sur les systèmes gravitaires constitue un autre problème de gestion qui aurait dû être posé.

Néanmoins, dans le périmètre de la RB, un nouveau système de gestion reposant sur les producteurs fut mis en place en 1994, dans le souci d'améliorer la distribution et l'entretien du système. Il est constitué d'un comité de 3 agriculteurs en charge de chacune des pompes et qui s'occupe également du recouvrement des fonds avec l'appui du syndic. Un compte d'épargne a été ouvert dans l'une des banques commerciales de Port-au-Prince sur lequel sont régulièrement versés les fonds issus de la vente de l'eau. Ce compte est géré par des représentants des comités et les décaissements ne requièrent que l'approbation du directeur du BAC de Croix des Bouquets. L'argent est utilisé pour l'entretien du système.

A la PCS, l'entretien des canaux est sous la responsabilité partagée de la structure du MARNDR et de la population. La première a la responsabilité des grands et des moyens travaux portant sur les ouvrages de dérivation, les canaux primaires et les drains principaux laquelle devrait être confiée à des entrepreneurs privés alors que l'entretien des canaux secondaires et tertiaires est à la charge de la population assistée de la structure d'exécution sur le terrain (du contrôleur aux chefs de canaux). Dans la réalité, cette organisation est peu opérationnelle à tous les niveaux. En effet, les derniers grands travaux de curage des drains et des canaux primaires remontent à 1996 et ont été effectués par différents ONG contractuels dans le cadre du PURE, sur des tronçons spécifiques définis dans leur contrat. Des travaux d'une telle envergure commencés en 1994 n'avaient pas été effectués depuis plus de 20 ans en raison des carences de fonds. Néanmoins, en 1997, des moyens et des petits travaux de curage ont été entrepris par la DDA-O sur plusieurs des systèmes de la PCS en support à un programme ponctuel d'appui à la campagne de haricot d'hiver de cette même année. Dans tous les cas, les populations non sensibilisées et sûrement inspirées par l'absence d'entretien des grandes infrastructures sont très réticentes à participer à l'entretien des canaux secondaires à moins d'être payées comme cela a été le cas dans les travaux de curage effectués dans le cadre des travaux à haute intensité de main d'oeuvre. Cette situation illustre bien le niveau d'incohérence sous-tendant la prise en charge des systèmes d'irrigation. Il est à

se demander si dans les documents de projet de réhabilitation ne sont jamais inclus les coûts récurrents relatifs à l'entretien des systèmes. D'autant plus que l'irrégularité de la gestion des infrastructures diminue de beaucoup leur durée de vie. En outre, la participation des bénéficiaires aurait dû être recherchée dès la phase de conception du projet au cours de laquelle se seraient départagées les responsabilités entre populations et personnel du projet. Cette participation entretenue à toutes les phases ultérieures par un travail d'animation et de sensibilisation permanent reposant sur un système de règlements et de sanctions aurait sûrement été effective et aurait donc donné de meilleurs résultats tant du point de vue de la distribution et que de l'entretien. Or, dans la plaine, les systèmes sont gérés uniquement par une équipe technique en l'absence d'un personnel d'animation. Pourtant, un petit effort de structuration consenti au niveau de la RB semble, jusqu'à présent, donner de bons résultats. Toutefois, dans le cas de la PCS où les actes de vandalisme matérialisés par de multiples saignements des canaux et des berges et surtout par la prise en otage de l'eau par les grands propriétaires placés en amont et utilisant des hommes de main armés jusqu'aux dents, au système souple participatif devrait être adjoint une structure policière forte apte à déployer une autorité supérieure à celle de ces grands propriétaires. En tout état de cause, les interventions récentes des structures étatiques au niveau de la gestion de l'eau et des infrastructures hydroagricoles se résument en ces points:

TABLEAU # 46: INTERVENTIONS DU MARNDR DANS LA GESTION DES PÉRIMÈTRES IRRIGUÉS  
DANS LA PCS

<i>Nature des interventions</i>	<i>Localisation</i>
Mise en place d'une structure de gestion participative à la RB	SRH
Curage drains	SRH et SRSA
Curage canaux primaires et secondaires	SRH

Source:Élaboration propre

#### 12.4.2.2. LES INTERVENTIONS EN APPUI DIRECT A LA PRODUCTION AGRICOLE

Tout comme dans le cas des infrastructures agricoles, les interventions du MARNDR en appui à la production agricole dans la PCS, passaient pour la plupart par le projet de la RB et s'adressaient donc principalement aux producteurs de cette zone spécifique. Il s'agissait des activités de recherche-vulgarisation-diffusion et de crédit agricole. D'une manière générale, les études conduites sur ce projet (Gallon F., 1994) ont fait état des résultats mitigés obtenus de ces interventions. Ces résultats décevants étaient dus principalement au manque d'intégration des agriculteurs dans le processus de recherche duquel a découlé la vulgarisation de techniques non adaptées aux besoins et aux contraintes des paysans. Néanmoins quelques variétés de céréales introduites se sont révélées relativement performantes. L'échec du volet crédit en support à la production des céréales et du haricot, cristallisé à travers des difficultés de remboursement par les associations de producteurs structurées à cet effet, est imputable au faible taux de rentabilité économique des cultures fortement influencé par les multiples autres contraintes agissant sur les exploitations. D'ailleurs, ces interventions furent toutes suspendues à la première fermeture du projet en 1988.

Récemment, en octobre 1997, dans la continuité des interventions dispersées, a été mis sur pied, un programme national de fourniture de semences pour la campagne de haricot d'hiver de cette année. La DDA-O a pu ainsi bénéficier pour toutes les plaines irriguées du

département, totalisant environ 40000 ha de terre, de 36 tonnes métriques de semences destinées aux semailles de 1500 ha et dont à peu près le quart a été distribué exclusivement à près d'un millier de planteurs des périmètres irrigués de la PCS dont 469 dans l'aire de la RB et 100 à l'EM.

Outre les semences, dans le paquet étaient inclus des pesticides utilisés pour le traitement préalable des semences et des sols infestés de nématodes, des fonds pour l'entretien des infrastructures se rapportant directement aux parcelles semées en haricots issus du programme, comme cela avait été signalé précédemment . De plus, une association d'entreprises commerciales qui est également un des fournisseurs d'intrants pour la dite campagne avait proposé en renfort de se charger de la phase démonstration-diffusion des techniques modernes de plantation de haricot à l'intention des planteurs (plantation en lignes, techniques d'utilisation d'engrais et de pesticides). C'est ainsi qu'a pu être mis sur pied dans la PCS, à la fin de 1997, 65 parcelles de démonstration sur les fermes paysannes dans les périmètres de la RG et de la RB. 300 paysans ont été formés en tant que démonstrateurs dans les techniques de mise en œuvre du paquet proposé. Les résultats de ces essais parus dans un rapport de mai 1998 ont démontré la supériorité du paquet proposé par rapport aux techniques paysannes mais les suites qui en découleraient, n'étaient pas encore rendues publiques.

Pourtant, les résultats de la campagne de haricot ne s'étaient révélés que moyennement satisfaisants car une partie des semences distribuées était de mauvaise qualité.

Par ailleurs, des actions ont été entreprises dans la PCS en appui à l'élevage dans le cadre d'un programme national de vaccination périodique du cheptel porcin contre la peste porcine classique. Ainsi, depuis 1996, plusieurs séances gratuites de vaccination des porcs ont eu lieu dans les deux sous-régions. Ce programme conçu pour 5 ans par le MARNDR est encore activé. Des vaccinateurs paysans ont été formés pour participer aux campagnes saisonnières. En outre, le projet de repeuplement porcin PDEP géré par le MARNDR permet aux agriculteurs de la plaine qui en ont les moyens d'avoir accès à des porcs de races



rustiques au prix coûtant. Les agents vétérinaires, employés du MARNDR au niveau de BAC permettent également aux paysans d'accéder à des soins vétérinaires gratuits et à quelques médicaments de base à meilleur marché. Le tableau ci-après présente une récapitulation des interventions du MARNDR en appui à la production agricole dans la PCS:

TABLEAU # 47: LES INTERVENTIONS DU MARNDR EN APPUI A LA PRODUCTION AGRICOLE DANS LA PCS

<i>Nature des interventions</i>	<i>Localisation</i>
Appui à la campagne de haricot d'hiver 1997	SRH
Essais de démonstration d'un paquet amélioré et formation de démonstrateurs	SRH
Vaccination saisonnière des porcs et formation de vaccinateurs paysans	SRH et SRSA
Soins et pharmacies vétérinaires	SRH et SRSA
Vente de porcs de races rustiques	SRH et SRSA

Source:Élaboration propre

#### **12.4.2.3. LES INTERVENTIONS EN AMENAGEMENT DES BASSINS VERSANTS DE LA PCS**

Les plus récentes interventions en aménagement des bassins versants de la PCS remontent à la première phase de fonctionnement du PRB qui s'est achevée, disions-nous, en 1988. Ainsi, ont été effectués des travaux de protection de 135 km de ravins, d'établissement de canaux de contour sur 2500 ha, la construction d'un réservoir et d'un impluvium de 600.000 litres de capacité, la reforestation de 1000 ha de superficies de piedmont. A l'heure actuelle, le manque d'entretien a entraîné la détérioration de toutes les structures physiques.

Présentement, dans le cadre de l'appui technique aux organisations paysannes, plusieurs petits projets des protection de l'environnement ont été conçus conjointement par le personnel des BAC et ces organisations. Ils ont été acheminés au MARNDR par le biais de

la DDA-O en attente d'un hypothétique financement. Actuellement, un seul petit projet de conservation financé par UCG est en exécution dans une habitation localisée dans le bassin versant de la RB.

Toujours dans la continuité des actions inarticulées, un grand projet d'aménagement des bassins versants de la RG et de la RB conçu pour 5 ans et financé par l'USAID sera sous peu mis à exécution par une ONG américaine ASSET 2000 sans aucune espèce de concertation avec la DDA-O dont les responsables estiment que les efforts de collaboration doivent être initiés tout d'abord par les dirigeants du projet.

#### **12.4.2.4. LES INTERVENTIONS EN ANIMATION, FORMATION, VULGARISATION, POUR L'ENCADREMENT TECHNIQUE DES PRODUCTEURS**

Il n'existe dans la DDA-O aucun programme structuré d'encadrement technique des producteurs. Des séances de formation sont entreprises au niveau des BAC en appui à des interventions spécifiques telles que celles précédemment décrites en agriculture et en élevage. Des réunions d'information sont parfois organisées dans le même but. Les conseils techniques sont prodigués sur demande. Selon le directeur de l'un des BAC, ces demandes sont fort rares et les groupes d'agriculteurs interrogés à ce sujet estiment que leur besoins d'assistance à travers le MARNDR se situent ailleurs (l'amélioration de la disponibilité en eau en tout premier lieu).

Quelques autres activités ponctuelles, éparses et d'intérêt secondaire sont entreprises par les BAC en fonction des possibilités de financement comme la construction d'un centre de formation en économie domestique à Ganthier. Parallèlement aux interventions agricoles publiques, les ONG et les organisations internationales telles que FAO interviennent dans divers domaines relatifs au secteur. A l'image du MARNDR, elles fonctionnent en parfaite désarticulation entre elles et par rapport aux structures étatiques. Les cadres de ces

institutions, les BAC y compris entretiennent des relations d'échanges informels en fonction de leur niveau d'intérêt vis-à-vis des activités entreprises ou de leurs liens personnels. Le seul niveau de contrôle exercé par le MARNDR a lieu à la phase de conception des projets agricoles conçus dans le cadre des programmes d'aide bilatérale dont le financement ne peut être débloqué sans approbation préalable de ce document par la Direction Générale. Ce droit de regard aurait pu servir à évaluer le degré de cohérence de ces projets par rapport aux priorités définies au niveau du secteur, mais dans le présent contexte où ne s'applique aucun plan d'action de référence, il ne s'agit que d'une formalité administrative.

## CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE

A l'évidence, les multiples travaux théoriques de politiques agricoles conçus et appliqués partiellement ou totalement tout au cours de l'histoire agraire haïtienne n'ont jamais pu freiner la dérive du secteur. La recherche d'un consensus national sur les aspirations contradictoires des composantes de la nation sur les orientations à donner à l'agriculture dans le cadre de l'élaboration d'un projet de développement national semble n'avoir jamais été une préoccupation majeure, aujourd'hui, pas plus qu'hier. Les choix théoriques récemment déterminés en faveur de la petite exploitation vivrière mixte de plaines et de montagnes et consignés dans les plus récents documents semblent découler de l'impuissance enfin reconnue des dirigeants et des financeurs à imposer le modèle des grandes exploitations spécialisées. Malheureusement, la pratique ne suit pas et l'application de ces éléments de politique demeure jusqu'à présent à l'état de vœux pieux.

En effet, dans la réalité perceptible à travers la présente étude de cas de la PCS, les interventions restent toutes aussi insignifiantes et inarticulées. Les agriculteurs de cette région ont évalué leurs poids et leur adéquation par rapport aux multiples contraintes du milieu. Les intervenants ont émis leurs opinions quant au blocage de la machine institutionnelle agricole. Cette évaluation sera présentée et analysée dans le chapitre suivant.

## ***TROISIÈME PARTIE***

### ***LE BILAN DU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE***

## **CHAPITRE XIII**

### **XIII. RÉSULTATS DES INTERVENTIONS AGRICOLES SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE DANS LA PCS**

#### **13.1. RÉSULTATS CONCRETS DÉCOULANT DES INTERVENTIONS ENTREPRISES**

La grande difficulté confrontée dans cette partie du travail consiste en l'indisponibilité de données de suivi-évaluation des interventions effectuées sur le terrain au niveau des BAC. Pourtant, l'une des attributions de cette structure de terrain consiste non seulement à collecter des données de base relatives au climat, aux performances des systèmes de production permettant de suivre l'évolution de la production agricole mais aussi celles relatives au suivi des actions entreprises sur le terrain en relation avec l'Unité centrale de planification et de suivi-évaluation du ministère. En réalité, actuellement dans les BAC, il n'existe pas de mécanismes définis de collecte d'informations, pas de personnel spécifiquement affecté à ce travail, pas d'outils et de matériels appropriés à l'exécution de ces tâches, peu d'habitude ou de réflexe de collecte de ces informations de base par les cadres qui auraient pu, par delà les contraintes matérielles et structurelles, utiliser les moyens du bord, toutes les fois que cela aurait été possible pour parvenir à des estimations, des actualisations, etc...Néanmoins, un rapport technique sur l'action du Bac de Croix des Bouquets concernant la campagne de Haricot d'hiver 1997 a été retrouvé.

Ainsi, à part les données essentiellement qualitatives issues des entrevues auprès des agriculteurs et des intervenants du MARNDR, les principaux documents qui ont pu être utilisés dans cette phase du travail demeurent quelques études de pré faisabilité de projets de réhabilitation de RG et RB réalisées par différentes firmes contractuelles dont les plus récentes sont celles de Van Lierop et Rioux (1989) et de LGL SA (1996) et quelques mémoires de fin d'études des étudiants de la FAMV relativement récents portant sur la région et ayant trait à cette recherche.

Dans cette première partie de l'évaluation des résultats des interventions, on cherchera à apprécier de manière la plus concrète possible le nombre d'exploitants touchés ou la superficie totale concernée par intervention, la fréquence de mise en œuvre de cette intervention de manière à appréhender sa durabilité, ses effets sur la contrainte correspondante ou sur les conséquences qui en découlent.

### ***13.1.1. RÉSULTATS DES INTERVENTIONS EN INFRASTRUCTURES HYDROAGRIQUES***

#### **13.1.1.1. RÉSULTATS DES INTERVENTIONS EN RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES**

En 1979, les travaux de réhabilitation du périmètre de la RB dans le cadre du PRB devait permettre l'irrigation d'environ 5000 ha de terre dont 3745, 9 sur la rive gauche et 1087 sur la rive droite (Gallon F., 1994). Cependant, seule la rive gauche a pu bénéficier de la réhabilitation du périmètre. Comme on l'avait déjà mentionné, une irrigation par pompage devait compléter l'alimentation gravitaire à partir des eaux de la RB. Des 23 stations de pompage prévues, 19 ont été effectivement installées et seulement 14 de cet effectif fonctionnent à l'heure actuelle dont 12 de manière plus ou moins régulière. Actuellement, d'après l'ingénieur responsable de l'irrigation au BAC de Croix des Bouquets, les infrastructures en place sur le périmètre permettent d'irriguer de manière assez régulière 2000

ha soit 40% de la superficie prévue. Or, si on se réfère aux travaux de LGL SA (1996), cette irrégularité revêt des proportions considérables puisque la distribution de l'eau sur le périmètre est de plus en plus difficile à cause de la dégradation accélérée du réseau, du mauvais état de plusieurs des pompes et de l'irrégularité de leur approvisionnement en électricité. Depuis 1996, à part la centrale électrique construite depuis environ une année, afin de stabiliser l'alimentation en énergie des pompes et qui demeure jusqu'à présent inopérante, aucune intervention n'a été effectuée par rapport à ces contraintes majeures du système. Selon le Directeur du BAC, des difficultés de concertation avec la population relative au coût de l'eau ont retardé la mise en fonctionnement de la centrale de près d'une année. De même, depuis deux ans un projet de réhabilitation du système est en gestation à l'UCG. En outre, le dossier de réhabilitation déposé par le MARNDR dont une partie concernait le périmètre de la RB, n'a pas été approuvé par les financeurs en raison du conflit urbanisation/agriculture non encore tranché par les responsables. Par conséquent, la réparation des pompes constitue un palliatif à durée de vie très courte, compte tenu des contraintes soulignées ci-haut, qui risque de déboucher à terme sur une accentuation de l'irrégularité de la distribution d'eau et/ou à une réduction de la superficie irriguée si les interventions majeures qui s'imposent tardent encore à venir.

Selon les informations issues du recensement de 1987 de Clérismé, dans l'aire du PRB mesurant 5640 ha, il a été dénombré 20.215 habitants répartis dans 4591 exploitations de superficie moyenne de 1,35 ha. L'actualisation de la population moyennant un taux de croissance annuelle de 1,19% dans la PCS obtenues de la comparaison des données de population de l'IHSI pour 1982 (155.734 habitants, d'après Duret M. 1983) et de 1998 (185.320 selon CRESFED, 1998), le périmètre de la RB compterait aujourd'hui 24.056 habitants regroupés dans 5752 exploitations (taille moyenne des ménages de 4,21, selon Clérismé). Aussi, sur les 2000 ha irrigués se retrouveraient environ 1480 exploitations, ce qui implique par conséquent que près de 75% des exploitations de l'aire du PRB ne bénéficient pas de l'irrigation.



Par ailleurs, le périmètre de la RG regroupe environ 8300 ha de superficie agricole utile. Selon les responsables d'irrigation de la DDA-O, cette superficie serait, à l'heure actuelle, entièrement irriguée, de manière plus ou moins régulière durant 3 mois de l'année. Pourtant, d'après Van Lierop et Rioux (1989), dont l'étude portait sur la rive droite du périmètre regroupant un effectif estimé de 7614 exploitations sur 6500 ha de superficie, seulement 66% de ces exploitations étaient irriguées et ceci de manière intermittente et imprévisible. Des 34% d'exclues, quelques-unes n'avaient pas reçu l'eau depuis 4 ans. Michel G. (1991) rapportait que certaines superficies n'étaient irriguées qu'une ou deux fois l'année et que l'eau disponible dans la rivière durant les saisons pluvieuses correspondantes aux périodes de plantation n'était que très irrégulièrement dérivée vers les parcelles travaillées à cause des difficultés de reconstruction de la digue fréquemment détruite par les crues successives en cette période.

Or, depuis cette date, les seules interventions effectuées sur le périmètre susceptibles d'expliquer cette amélioration de la disponibilité en eau est la reconstruction plus régulière de cette digue en terre subséquente à l'augmentation des équipements du service d'irrigation du BAC de Croix des Bouquets et le curage des canaux primaires par l'UCG. Il est à se demander, si cette affirmation relative à l'irrigation de la superficie totale durant trois mois de l'année n'est pas trop optimiste même quand la remise en eau des canaux serait plus régulière en saison pluvieuse (2 à 3 fois par mois) surtout quand on sait qu'en aval 4 pompes sur 6 sont non fonctionnelles. D'ailleurs, pour 6 des groupes interviewés dans la sous-région humide, la reconstruction de la digue continue, dans certains cas, à être relativement tardive. De toute façon, en l'absence de données chiffrées, on peut avancer que les récentes interventions du MARNDR sur la RG ont permis une certaine amélioration de l'accessibilité à l'eau de la plupart des exploitations, sur de courtes périodes de l'années.

Cependant, ces interventions constituent également des palliatifs car les nouveaux équipements permettent la reconstruction d'une digue en terre et il n'existe aucun mécanisme d'entretien régulier des canaux primaires. En effet, une simple panne de bulldozer suivie de

difficultés d'obtention d'une pièce de rechange risquerait de remettre les problèmes de reconstruction de la digue sur le tapis.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'entretien des infrastructures, l'une des principales causes du manque d'entretien des canaux primaires sur la RG, d'après Michel G. (1991), résulte des carences financières du MARNDR à faire face aux coûts d'entretien du système. Le BAC ne dispose pas en effet de budget spécifique destiné à ces travaux alors que les redevances sur le périmètre de la RG, au cas où elles seraient totalement perçues ne couvriraient, selon les calculs de l'auteur, que 39% des coûts y afférents en excluant les frais administratifs.

Dans la réalité, les irrigants sont très réticents à payer. En 1991, selon Michel G., 70% des usagers n'avaient pas honoré leurs engagements auprès de la DGI et comme il existe peu de communication entre le bureau de perception et celui de distribution, les mauvais payeurs continuent à être servis toutes les fois que l'eau est disponible. Selon les techniciens sur le terrain, la perception des taxes de l'eau s'est améliorée depuis le retour à l'ordre constitutionnel, mais près de 50% des usagers paient encore de manière très irrégulière.

Pour Michel G. (1991), le comportement des irrigants s'explique par leur marginalisation sur le périmètre totalement contrôlé par les chefs de canaux assurant la distribution de l'eau sur une base népotiste et intéressée. Par conséquent, il suffirait de casser cette marginalisation pour parvenir à la participation effective de la population dans la gestion du système. A l'heure actuelle, aucune tentative de résolution de ce problème n'a été faite alors que le curage des canaux primaires et des drains dans le cadre du PURE n'était que ponctuel.

Pourtant, changer les mécanismes structurels de gestion ne serait pas coûteux surtout si on y associait les irrigants, comme on l'a essayé à la RB. Cet essai, n'a pas résolu les problèmes mais, selon l'ingénieur en charge de l'irrigation au BAC de Croix des Bouquets, il a contribué à les alléger. Si les comités de gestion demeurent proches des irrigants,

moyennant un support en animation inexistant pour le moment, la gestion du périmètre continuera à être grandement facilitée.

Ce manque de responsabilisation des intervenants sur le terrain par rapport à des problèmes handicapant la marche des systèmes sur de très longues périodes et dont la résolution de certains n'exigerait que peu d'argent renseigne sur le fonctionnement général de l'institution en charge de la gestion de l'agriculture dans le pays. On ne saurait envisager le manque de discernement puisque les problèmes ont été soulevés dans différentes études. Le retard d'une année dans la mise en marche de la centrale électrique et la minimisation de l'implication de la population dans la gestion du plus grand périmètre irrigué de la plaine constituent des exemples frappants de cette irresponsabilité. Or, l'on sait que, dans cette partie de la PCS, toute aggravation du problème de l'eau aboutit à un abandon des terres cultivées et leur mise en vente pour la construction.

Dans la liste des interventions publiques en matière d'infrastructures hydro-agricoles, la réhabilitation du périmètre de Lastic bien que ne touchant qu'une infime partie de la sous-région sèche (450 ha de la superficie totale travaillée estimée à environ 7345 ha, soit environ 6%) constituerait une action d'avenir si on prévoyait une structure de gestion adéquate basée sur la participation et la réglementation. Ce périmètre même en dehors de toute intervention de support à la production, dans la continuité de la situation actuelle, constituerait un îlot supplémentaire où les performances agricoles dépasseraient celles obtenues dans le reste de la sous-région. Il est important de signaler que d'après le responsable de la Commission hydro-agricole du MARNDR responsable du dossier du Lastic, les matériels servant à la réhabilitation du système, accordés en don à la Nation par la Coopération Japonaise depuis 1983, n'avaient jamais été utilisés.

A noter que les problèmes d'approvisionnement en eau subséquents au non fonctionnement d'une ou de plusieurs des pompes alimentant ces îlots irrigués ne sont pas encore pris en compte par le MARNDR. Ainsi, à Fonds Parisien, selon les groupes interviewés, l'aire irriguée couvrant autrefois près de 100 ha est réduite à moins de 40 ha en

raison de la panne de l'une des deux pompes. Celle-ci a été acheminée à la DDA-O pour réparation, depuis 1992.

### **13.1.1.2. RÉSULTATS DES INTERVENTIONS EN APPUI DIRECT A LA PRODUCTION AGRICOLE**

Si l'on fait abstraction de l'absence de plan de développement agricole régional ou national d'insertion des interventions, on pourrait avancer que l'appui semencier à la campagne d'hiver 1997 fut une louable initiative de reprise des actions de support direct du MARNDR aux exploitations en intrants agricoles, depuis 1988. Cependant, quand on sait que la superficie estimée plantée en haricot annuellement est de 2000 ha on se rend compte que cette aide n'a concernée que 20% de cet espace. En outre, en excluant les autres aires irriguées pour lesquelles les informations relatives à l'effectif des exploitations n'est pas disponible, les 1000 exploitations touchées représentent moins de 8% du nombre total d'exploitants de l'aire du PRB et de la rive droite de la RG (plus de 13.000).

De plus, le caractère transitoire de l'opération lui enlève une bonne part de sa valeur car jusqu'à date, l'initiative provenant du niveau central, les cadres de terrain à tous les paliers ignorent les suites à espérer d'un tel programme.

Néanmoins, la formation des démonstrateurs pourrait se révéler payante dans la mesure où elle s'accompagne d'une augmentation de la disponibilité en intrants améliorés au niveau de la PCS, ce qui faciliterait la situation pour les habituels utilisateurs. Mais, quand on sait que 85% des exploitations, selon Van Lierop et Rioux, n'utilisent pas ces types d'intrants principalement à cause de la disponibilité limitée en eau d'irrigation, lequel problème demeure encore crucial, on serait porté à croire que cet effort de vulgarisation de techniques modernes de production du haricot ne touchera qu'un nombre très limités d'agriculteurs, d'autant plus que la stratégie de poursuite de la démarche demeure toute aussi floue que dans le cas de la campagne de haricots proprement dite.

Néanmoins, à date, l'appui à l'élevage se limite, , aux deux campagnes de vaccination qui, selon les techniciens sur le terrain, ont permis de toucher plus de 60% du cheptel porcin et ont permis de prévenir les pertes qu'aurait occasionné la Peste Porcine Classique dans la

région. Mais, le plus grand problème inhérent à l'élevage porcin dans la région, de l'avis des agriculteurs autant que de celui des chercheurs (ANDAH, 1994) ayant étudié la question, demeure le prix élevé et la mauvaise qualité des aliments utilisés dans l'alimentation des porcs. Par conséquent, ces campagnes de vaccination auraient été encore plus payantes tant du point de vue santé animale qu'humaine si elles concernaient aussi le charbon bactérien, une zoonose qui, en 1992 (toujours selon ANDAH, 1994), a touché près de 50% du cheptel bovin de la PCS. En outre, le New Castle faisant des ravages saisonnières sur la population aviaire de la PCS, comme partout ailleurs dans le pays, des campagnes de prévention de cette maladie auraient soulevé l'enthousiasme des agriculteurs. Aussi, étant donné que le programme de vaccination des porcs est prévu pour 5ans, la diversification des services offerts vers une réponse plus appropriée aux problèmes les plus cruciaux de santé animale dans la région serait à recommander.

En dernier lieu, les autres interventions actuelles du MARNDR dans la PCS demeurent difficiles à évaluer concrètement car en raison de leur caractère ponctuel, de leur faible envergure par rapport aux besoins primordiaux de la région et au nombre limité de bénéficiaires touchés, elles n'ont pas fait l'objet de considérations spécifiques dans les études disponibles et leurs retombées sont difficilement appréciables par les cadres sur le terrain. Il est important de signaler que la plupart de ces interventions actuelles sont concentrées dans la sous-région humide de la PCS. Selon les responsables de la DDA-O, ce traitement inégal en défaveur de la partie sèche de la plaine s'explique par deux faits interreliés: primo, la sous-région semi-aride regrouperait moins de 30% des exploitations agricoles. Secundo, ses potentialités agricoles fortement limitées par la sécheresse obligent, compte tenu du manque chronique de moyens des structures d'action, à opter pour la partie humide plus apte à valoriser ces actions et à fournir des résultats concrets.

### 13.2. IMPACT DES INTERVENTIONS AGRICOLES PUBLIQUES SUR LES CONTRAINTES A LA PRODUCTION ET AU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Le diagnostic des structures de production agricole dans la PCS a permis de mettre en lumière 4 grands ensembles de contraintes interreliées qui se retrouvent à la base des performances parmi les plus faibles obtenues en agriculture, des conditions de vie déplorables et de la régression de l'agriculture elle-même dans le temps et dans l'espace. Or, aucune des interventions proposées ne s'attaque à ces contraintes fondamentales. En effet, depuis le décret de 1986, jusqu'ici inappliqué, on n'a pas du tout l'impression que le conflit agriculture/urbanisation se manifestant pourtant dans toutes les plaines périurbaines du pays constitue une préoccupation même mineure des gouvernants. Au contraire, dans le cas de la PCS, la construction ininterrompue de routes représentant l'action publique régionale la plus coûteuse des deux derniers gouvernements, en l'absence de toute mesure de zonage ou de circonscription minimale des aires à urbaniser, porterait plutôt à penser qu'un choix implicite pour l'urbanisation ait été fait. Le projet de l'Exécutif de construction de logements sociaux au Nord de la plaine renforce les hypothèses relatives à ce choix pour l'urbanisation. En l'absence de toutes dispositions clairement formulées supportant l'un ou l'autre des deux choix possibles on est réduit à ne constater que les effets néfastes de ce dualisme sur l'agriculture et sur l'initiation de tout processus de développement agricole dans la PCS.

En outre, on est parvenu à la conclusion que le foncier en soi, au cas où l'agriculture l'emporterait sur l'urbanisation, tel qu'il est façonné présentement constitue dans la PCS un autre obstacle basique au développement agricole. Cependant, aucune des interventions agricoles actuelles ne s'attelle à le surmonter. Certes, il existe un sous département de l'Institut National de la Réforme Agraire qui devra bientôt se pencher sur la question foncière. Mais, le cas de la PCS sera-t-il retenu en priorité? C'est une question pour laquelle on ne peut risquer aucune réponse. Cependant, on ne peut s'empêcher d'éprouver certaines appréhensions quand on sait que s'attaquer au foncier dans la PCS implique aussi se mettre en opposition ouverte par rapport aux plus riches et plus puissants possédants du pays impliqués

dans tous les circuits économiques et politiques internes et externes. A l'opposé se retrouve un État très affaibli ne faisant pas l'unanimité au Parlement face à un peuple durement frappé par la misère et dans l'expectative d'un changement qui tarde à venir. Des associations d'agriculteurs de la PCS ont eu l'opportunité de participer à une série de débats organisés par l'INARA sur les orientations qu'il conviendrait de donner à la réforme agraire dans le pays. Elles ont pu exprimer leurs attentes spécifiques pour la région. Il est à espérer qu'on en tienne compte.

Toutefois, il est possible que les interventions même ponctuelles du MARNDR d'amélioration de l'approvisionnement en eau se matérialisent par un accroissement momentané des rendements. Mais en l'absence de toutes mesures de protection du marché agricole telle que, par exemple, le contrôle des importations ou la protection des prix en périodes de récolte, un accroissement du revenu demeure incertain. En outre, il est évident qu'aucune amélioration significative n'est à espérer en ce qui concerne le mode de gestion des systèmes de production agricole ou des ressources du milieu, les actions entreprises étant de trop faible portée, trop limitées en nombre, transitoires et dispersées.

En résumé, les actions présentes du MARNDR n'étant articulées à l'intérieur d'aucun cadre de politiques agricoles structuré, ne s'attaquant pas aux contraintes majeures du sous-développement agricole, ne visent donc pas de changements profonds dans le processus de production agricole et ne sauraient par conséquent initier le développement agricole dans la PCS.



## **CHAPITRE XIV**

### **XIV. PERCEPTION DES INTERVENANTS DU MARNDR DES ACTIONS AGRICOLES PUBLIQUES**

Tous les intervenants à tous les paliers de l'institution de gestion de l'agriculture demeurent conscients des limites des actions du MARNDR dans la PCS bien que certains se sentent ouvertement plus concernés que d'autres. L'urbanisation accélérée de la PCS constitue l'une de leurs principales préoccupations par rapport à la région.

Ainsi, pour certains des cadres de la DDA-O dont le Directeur, en ce qui concerne le conflit agriculture/urbanisation, le pouvoir d'intervention du MARNDR demeure limité. La protection de la plaine serait plutôt du ressort du ministère de la Planification (MPCE) en charge du zonage du territoire. En outre, selon la loi, la PCS est officiellement affectée à l'agriculture, ce serait le rôle de la Mairie de Croix des Bouquets de faire appliquer cette loi avec l'appui de polices municipales et nationales.

Mais, les responsables de cette instance interrogés à ce sujet pensent autrement. A leur avis, si le MARNDR est incapable d'irriguer la plaine, la Mairie ne peut empêcher aux agriculteurs de livrer leurs terres à la spéculation foncière hautement plus payante que l'agriculture pluviale. A ce niveau, force est de constater qu'il ne semble exister aucun espace de dialogue et de concertation entre les différentes instances étatiques tant au niveau régional que national.

Pour d'autres cadres de la DDA-O, dans une situation aussi embrouillée, l'arrêt de l'urbanisation dans la plaine nécessiterait une décision politique de haut niveau. Pourtant, paradoxalement, ce sont des choix incohérents qui sont faits tels que, par exemple, les projets de routes qui sacrifient les terres agricoles.

Au niveau central, les cadres qu'on a pu rencontrer dont l'ex ministre du MARNDR, pensent que les problèmes politiques occultent la nécessité de choix fondamental pour la nation comme celle de définir le rôle du pays au niveau international. Ce choix basique se serait matérialisé sur le territoire national par la définition des rôles de chacun des secteurs économiques donc de l'agriculture aussi. Un manque de vision à long terme des dirigeants serait à la base de ce blocage d'autant plus que la problématique haïtienne étant d'une telle complexité, il aurait fallu en plus, une volonté politique à toute épreuve et des ressources financières, fort rares dans le pays.

Aussi, dans la pratique sur le terrain, on ne saurait s'attendre à des interventions publiques plus performantes. Selon les cadres des BAC, le MARNDR s'enlise dans des actions déstructurées et de faible portée alors que les autres structures étatiques ne font pas mieux, par exemple, les travaux d'entretien effectués dans le cadre du PURE ne sont pas durables, ils sont entrepris pour créer des emplois mais non pour le développement. En outre, les techniciens sur le terrain manquent de formation et la corruption de certains membres du petit personnel chargé de la distribution de l'eau handicape le fonctionnement des systèmes d'irrigation. Par conséquent, selon certains, si on n'est pas sérieux dans l'action on ne peut s'attendre à des résultats significatifs.

Il est à signaler que ce caractère problématique de la prise en charge publique de l'agriculture dans le pays ne semble pas toucher les responsables de commissions traitant de l'agriculture au Parlement. Que ce soit au Sénat au sein duquel nous avons eu l'honneur d'interviewer le Président de cette commission ou à la Chambre des Députés dont l'ex-Président a pu discuter de la question avec nous, l'agriculture est à l'arrière-plan dans l'agenda de ces structures. Il faut aussi préciser cependant que ces commissions très peu

fonctionnelles en réalité, sont censées travailler en même temps sur plusieurs domaines et secteurs auprès des ministères concernés. Leurs fonctions principales consistent à légiférer par rapport à ces secteurs et à intervenir en cas d'urgence. La menace d'urbanisation totale de la 3<sup>ème</sup> plus grande plaine agricole du pays et la non-application du décret de novembre 1986 interdisant la poursuite des constructions dans cette région n'ont pas su malheureusement retenir leur attention.

## **CHAPITRE XV**

### **XV. PERCEPTION DES AGRICULTEURS DES INTERVENTIONS AGRICOLES PUBLIQUES ET DE LEURS RÉSULTATS SUR LA PCS**

Cette partie du travail a débuté avec les représentants de chacun des groupes par un échange d'informations générales sur les actions du MARNDR et sur les contraintes agricoles au niveau de la région. Puis, se basant sur un cadre que nous avons pré-élaboré, on est parvenu à une classification de ces actions. A ce stade, on a utilisé une échelle de valeur graduée à un rythme croissant de 1 à 10 correspondant à 9 niveaux d'efficacité représentés comme suit:

1. Nul
2. Très mauvais
3. Mauvais
4. Médiocre
5. Passable
6. Assez bon
7. Bon
8. Très Bon
9. Excellent
10. Excellent

Ainsi, à l'aide de cette échelle les groupes ont procédé à une évaluation quantifiée des interventions agricoles publiques actuelles. L'évaluation a été réalisée par consensus au sein de chaque groupe, les représentants réfléchissant ensemble sur chacune des interventions avant de procéder à la notation basée sur l'efficacité de chaque intervention à supprimer la contrainte correspondante et à initier un changement agricole durable. Les tableaux ci-après présentent les informations obtenues à partir de cette démarche:

TABLEAU # 48 : VALEURS OBTENUES PAR INTERVENTION DANS LA SOUS RÉGION HUMIDE

GROUPE	Activités Hydro-agricoles							Appui prod. Agr.		Autres
	Rep.Pompes	Cent. Élect.	Re-const. dig. RG	Réhab. Lastic	Gest.com. pér.RB	Curage	Camp. haricot	Vaccination		
1	3	1	2	2	3	6	1	1	1	
3	5	2	3	2	3	5	2	1	1	
5	3	1	3	3	4	3	3	2	2	
6	2	1	4	4	4	5	2	3	1	
7	2	1	2	3	3	4	3	2	3	
8	4	3	3	2	4	3	3	3	2	
10	3	1	4	3	4	6	3	1	1	
11	2	1	5	4	3	4	3	3	2	
12	3	1	5	2	3	6	4	2	3	
13	2	3	2	2	5	5	1	2	2	
14	2	4	2	3	7	5	3	3	2	
15	2	4	2	2	5	3	2	2	3	
16	3	4	3	3	6	4	4	1	1	
17	3	3	2	2	5	4	1	3	2	
23	4	3	2	3	5	4	2	3	2	
24	5	3	2	3	5	3	4	1	2	
25	4	3	2	4	4	3	2	3	1	
26	5	4	2	3	4	6	2	2	1	
27	4	4	2	3	4	5	4	2	1	
MOYEN.	3.21	2.47	2.74	2.79	4.26	4.42	2.58	2.11	1.74	
E. TYPE	1.06	1.23	1.02	0.69	1.07	1.09	0.99	0.79	0.71	
Moy/volet	3.32							2.14		1.74

Source:Élaboration propre à partir des résultats des entrevues de groupes

Rép.:réparation; Cent.:centrale électrique; Gest. Com.:gestion communautaire périmètre RB

TABLEAU #49 : VALEURS OBTENUES PAR INTERVENTION DANS LA SOUS-RÉGION SEMI-ARIDE

GROUPE	Activités Hydro-agricoles						Appui prod Agr.		Autres
	Rep.Pompes	Cent. Élect.	Re-const. dig. RG	Réhab. Lastic	Gest.com. per.RB	Curage	Camp. haricot	Vaccination	
2	2	1	1	4	5	5	1	1	1
4	2	1	2	5	4	6	2	2	1
9	3	3	1	4	3	3	1	1	1
18	3	1	1	5	6	7	2	2	2
19	4	2	2	6	5	3	1	1	1
20	3	2	1	4	4	5	1	1	1
21	3	1	2	4	3	6	2	2	2
22	2	1	1	6	3	6	1	1	2
28	3	2	1	5	5	4	2	2	1
29	2	2	2	4	4	4	2	2	1
30	2	1	1	4	4	7	1	1	2
31	1	2	2	7	3	4	1	1	1
32	2	1	3	6	5	5	1	1	2
33	2	1	1	6	4	5	2	2	1
34	3	2	2	7	3	4	1	1	1
35	2	2	1	6	5	3	1	1	2
36	2	1	1	5	5	4	2	2	1
37	1	1	2	5	4	3	2	2	1
MOYEN.	2.33	1.50	1.50	5.17	4.17	4.67	1.44	1.89	1.33
E. TYPE	0.75	0.60	0.60	1.01	0.90	1.29	0.50	0.74	0.47
Moy/volet	3.22						1.67		1.33

Source:Élaboration propre à partir des résultats des entrevues de groupes

D'une manière générale, dans les deux sous-régions, le niveau d'efficacité des interventions du MARNDR à changer l'agriculture dans la plaine est jugé extrêmement faible, en-dessous du seuil moyen équivalant à 5. En SRH, de ce point de vue, aucune intervention n'a été jugée intéressante. Par contre, en SRSA ce seuil a été atteint, en ce qui concerne la réhabilitation du barrage Lastic perçue comme un effort d'investissement dans le long terme. La faible cotation qui y est appliquée est sans doute due à la superficie restreinte du périmètre à irriguer. Même en sous-région humide, non directement concernée par cette intervention, la cotation pour la réhabilitation du Lastic est assez significative se plaçant en 4<sup>ème</sup> position dans la liste des notes accordées. Par ailleurs, les interventions sont globalement mieux jugées en sous-région humide qu'en sous-région semi-aride. L'intensité d'action du MARNDR étant de loin supérieure dans la première sous-région, pourrait expliquer ce fait. En outre, dans une même sous-région, il existe peu de variations entre les notes appliquées par les groupes pour une même activité. En effet, l'écart-type des notes varie entre 0,5 et 1,29. Toutefois, la convergence de vue semble plus élevée en SRSA qu'en SRH car les valeurs empruntées par l'écart-type dans le premier cas sont généralement plus faibles.

Toutefois, à la lumière des informations présentées dans les tableaux, lesquelles confortent nos observations sur le terrain, il a été possible de relever que les groupes ont généralement tendance à questionner plus sévèrement les interventions qui ne les touchent pas directement. À ce niveau, l'évaluation se fait beaucoup plus par rapport aux retombées effectives de l'activité sur la production agricole dans la région et dans la perspective d'un changement durable.

A l'inverse, les groupes semblent beaucoup plus enclins à appuyer les interventions qui les concernent ou qui pourraient les toucher par le biais d'une extension. Ainsi, dans les habitations concernées de près ou de loin par les stations de pompage, que ce soit en SRH ou en SRSA, la réparation des pompes, dans les limites de leur perception globale des actions agricoles publiques, est jugée assez positivement. De même, les groupes de la SRSA, croient



que l'amélioration de la vitesse de reconstruction de la digue en terre est, à la limite, sans importance car l'activité durable serait de reconstruire totalement le barrage sur la RG.

Dans les deux sous-régions, le volet d'activités le mieux coté demeure celui relatif aux interventions hydro-agricoles, le score moyen étant quasi égal dans les deux parties de la PCS. Cela peut signifier que le MARNDR pour rencontrer les besoins des agriculteurs de la région devrait s'efforcer en tout premier lieu d'intensifier ses actions d'amélioration de la disponibilité en eau. De ce point de vue, cela signifie également que la priorité accordée à la maîtrise de l'eau dans les éléments de politique agricole de 1996, si on avait pris la peine de les soumettre à un débat impliquant les principaux concernés, rencontrerait les préoccupations des agriculteurs de la PCS.

D'une manière générale, les activités en appui à la production agricole ont été jugées faiblement porteuses de changement agricole. La sous-région humide en tant que zone-cible de la campagne de haricot l'a tout de même mieux notée que la partie sèche de la PCS. Le choix de ces activités paraît ne pas avoir rencontré les besoins les plus cruciaux des agriculteurs. Les petites activités éparses regroupées dans la catégorie autres et présentes dans l'une ou l'autre des sous-régions ont généralement été jugées peu appropriées à l'initiation d'un changement dans l'agriculture.

Par ailleurs, l'amélioration de la structure de gestion de l'eau dans le périmètre de la RB, impliquant beaucoup plus les agriculteurs est bien cotée et avoisine dans les deux sous-région le seuil d'efficacité minimale. Il en est de même pour le curage des drains et des canaux primaires jugés positivement par rapport à la plupart des autres actions parce que permettant d'augmenter la disponibilité en eau dans les réseaux mais surtout en raison de l'apport de capitaux dont bénéficie la région, subséquent à l'exécution de ces travaux à haute intensité de main d'œuvre. Le caractère transitoire de l'activité n'a pas semblé retenir l'attention d'aucun des groupes.

Tout de même, si la tendance générale en matière de perception des interventions publiques diffère peu dans les deux parties de la plaine, dans le détail, les valeurs accordées aux interventions varient dans certains cas, d'une sous-région à l'autre. Ainsi, une centrale électrique non-opérationnelle est jugée de peu de valeur en sous-région semi-aride tandis qu'elle demeure une intervention d'importance non négligeable en SRH. La tendance est la même dans le cas de l'augmentation des équipements ayant permis une plus grande régularité dans la reconstruction de la "Tête morte" sur la RG.

## CHAPITRE XVI

### XVI. VISION DU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE SELON DES AGRICULTEURS DE LA PCS

A ce stade du travail, il a fallu approfondir quelque peu nos connaissances de la vision réelle des agriculteurs du changement agricole tant mentionné par les groupes afin d'évaluer son niveau de convergence par rapport à notre vision théorique, développée dans les hypothèses du travail, de ce que devrait être le développement agricole dans la PCS. Cette vision a été reconstituée par la jonction des différentes opinions exprimées afin de parvenir à une agriculture développée. Il est à souligner que pour tous les agriculteurs c'est l'utilité matérielle de l'activité qui est importante. Les opinions se complétant d'un groupe à l'autre et d'une région à l'autre, nous avons opté pour la présentation d'une vision régionale unique.

Ainsi, pour la majorité des agriculteurs de la PCS, une agriculture développée serait celle qui permettrait:

- ◆ **aux agriculteurs de vivre comme des êtres humains** (9/37 soit 24% des cas), cela signifie une agriculture productive qui assurerait la sécurité alimentaire à la famille de ceux qui s'y adonnent (100% des cas) c'est à dire qui leur permettrait de disposer de quelques produits alimentaires de base mais surtout qui générerait des revenus tels qu'ils pourraient:

1. s'acheter d'autres produits alimentaires au marché, en quantité suffisante (100% des cas), sur toute l'année (10/37 soit 27% des cas);
  2. d'envoyer tous (5/37 soit 14% des cas) leurs enfants dans de meilleures écoles (100% des cas);
  3. d'avoir des habitats décents (100% des cas);
  4. de s'habiller convenablement (100% des cas) afin de rompre avec l'habitude de porter des fripes (5/37 soit 14% des cas);
- ◆ **à la région de mieux se développer** parce qu'il y aurait plus d'argent et plus d'activités économiques (14/37 soit 38% des cas ). Ainsi, les femmes pourraient alors investir dans des activités commerciales plus rentables (9/37 soit 24% des cas);
  - ◆ **à la capitale d'avoir plus de nourriture** car la PCS est une région agricole potentiellement riche (8/37 soit 22% des cas) qui, dans de bonnes conditions, serait en mesure d'offrir au pays beaucoup plus d'aliments

Mais, cela ne sera possible que si on obtient de l'eau d'irrigation en quantité suffisante, en tout temps, pour l'arrosage (100% des cas) en reconstruisant le bassin général sur la RG (19/37 soit 51% des cas), en réhabilitant la RB (9/37 soit 24% des cas) et en irrigant la zone sèche car il y a de l'eau en quantité suffisante dans la région, utilisable à cette fin (18/37 soit 49% des cas). Mais, peut-être faudra-t-il aussi un peu plus de terre (17/37 soit 46% des cas) pour la grande majorité qui en travaille trop peu, possible si toutes les superficies non travaillées étaient récupérées par l'État pour une redistribution (15/37 soit 41% des cas) et si on améliorait les conditions du fermage (13/37 soit 35% des cas) et du métayage (22/37 soit 59%).

Les agriculteurs connaissent un peu les techniques utilisées dans les grandes exploitations modernes (2/37 soit 5% des cas), donc il leur faudrait surtout de l'assistance financière sous forme de prêt (100% des cas) pour s'acheter des bons produits, c'est-à-dire des intrants améliorés (100% des cas).

Il faudrait aussi protéger les barrages de l'érosion et des crues, en aménageant les mornes alentour qui pourraient alors être reboisés (27/37 soit 73% des cas). Il faudrait aussi protéger l'agriculture du plan néolibéral, dit plan de la mort (5/37 soit 14% des cas) pour les produits agricoles puissent se vendre à un prix juste au bénéfice des producteurs. Mais tout cela est un rêve car l'État n'a jamais rien fait pour les agriculteurs (5/37 soit 14% des cas).

En y ajoutant les autres contraintes exprimées par les groupes, listées à la fin du diagnostic des structures de production agricole dans la région, on parvient à se représenter la vision globale des agriculteurs de la PCS du développement agricole et des dispositions à prendre si on aspire à l'atteindre un jour. Les tableaux # 50 et 51 ci-après, fournissent des précisions sur la vision des groupes du développement agricole et des conditions de base qui permettraient d'initier le processus:

TABLEAU # 50: OBJECTIFS DES AGRICULTEURS DE LA PCS PAR RAPPORT AU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

<i>Contenu des points de vue</i>	<i>Nbre groupes</i>	<i># d'identité des groupes</i>		<i>%/ Nbre total grpe</i>
		<i>SRH</i>	<i>SRSA</i>	
Atteindre la sécurité alimentaire	37	voir: liste groupes	voir: liste groupes	100
Accessibilité aux aliments en qté	37	"	"	100
Accès à de meilleures écoles	37	cf:liste groupes	idem	100
Accès à un habitat décent	37	"	"	100
Capacité à mieux se vêtir	37	"	"	100
Initier dévpt économique région	14	1,7,10,14,15, 23,25	2,18,20,21,33,3 5,37	38
Accessibilité alimentaire toute l'année	10	7,13,17,27	2,9,21,29,35, 36	27
Vivre comme des êtres humains	9	10, 12	4,9,22, 28, 33, 30,36	24
Accès des femmes à activités commerciales plus rentables	9	3,5,8,10,3,16, 24,26	2,9	24
Meilleure contribution à la satisfaction des besoins alimentaires nationaux	8	5,7,11,14,23	19,21,31	22
Ne plus porter des fripes	5	0	4,19,21,28,36	14
Accès de tous les enfants à l'école	5	1,5,8,14	30	14

Source:Élaboration propre à partir résultats entrevues personnelles

TABLEAU # 51: VISION DES AGRICULTEURS DES ACTIONS APTES À INSTAURER LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE DANS LA PCS

<i>Contenu des points de vue</i>	<i>Nbre groupes</i>	<i>Identification groupes</i>		<i>%/ Nbre total grpe</i>
		<i>SRH</i>	<i>SRSA</i>	
Accès à l'eau d'irrigation en tout temps et qté suffisante	37	voir: liste groupes	voir: liste groupes	100
Accès aux crédit et aux intrants améliorés	37	cf:liste	cf:liste	100
Reboisement du bassin versant de la PCS	27	cf:liste	2,4,9,19,21,33,36, 37	73
Améliorer conditions métayage	22	1,5,6,8,10 à 17, 23 à 27	9,18,29,30,35	59
Reconstruction bassin général sur RG	19	voir: liste groupes SRH	0	51
Infrastructures d'irrigation en SRSA	18	0	voir: liste groupes SRSA	49
Agrandir taille exploitations	17	1,5,6,8,10 à 17, 23 à 27	0	46
Récupérer superficies non travaillées pour redistribution	15	1,3,5,6,7,10 à 13, 15,17,24,26,27	0	41
Améliorer conditions fermage	13	3,5 à 7,10 à 13, 15,17,24,26,27	0	35
Réhabilitation système d'irrigation RB	9	13,14,16,17,23,24, 25,26,27	0	24
Protection marché national et des prix des produits agricoles	5	5,7,13	29,31	14
Volonté de changement de l'appareil étatique	5	3,12	19,30,35	14
Connaissances des techniques de production agricole moderne	2	15,26	0	5

Source: Élaboration propre à partir résultats entrevues personnelles

## **CHAPITRE XVII**

### **XVII. ANALYSE COMPARATIVE DE LA VISION DES AGRICULTEURS ET DES ÉNONCÉS DE POLITIQUE DU MARNDR**

On a déjà constaté la perception négative qu'ont les agriculteurs des interventions agricoles du MARNDR sur le terrain, lesquelles se révèlent effectivement en inadéquation quasi complète par rapport à la vision qu'ont ces agriculteurs du développement agricole. Cependant, ces interventions étant aussi en déphasage total par rapport aux travaux théoriques de politique agricole de cette même institution, il convient maintenant de comparer entre elle les deux conceptions paysanne et étatique afin de mettre en évidence les points de jonction et les discordances en vue d'une mise en application réelle, dans le futur, de cette politique agricole. Cet exercice nous permet de tenter de faire des prévisions sur le panorama agricole régional à venir et sur l'évolution des relations État/paysans au niveau de la PCS au cas où les obstacles à la mise œuvre de ces éléments de politique agricole du MARNDR seraient levés dans une perspective de progression vers le processus de développement agricole.



Pour effectuer cette analyse comparative, on s'est basé essentiellement sur les travaux de 1995 et de 1996, les premiers paraissant d'ailleurs représenter les réflexions constitutives fondamentales des seconds. Néanmoins, l'emphase sera beaucoup plus portée sur la version de 1996 étant donné qu'elle constitue la référence la plus actuelle. Les grandes orientations de 1990 ne seront considérées qu'en tant que complément au cas où des points importants présents dans celui-ci ne se retrouveraient pas dans le dernier jet de politique agricole dans un souci de mettre en évidence les imperfections de la plus récente version.

En amorçant la comparaison des objectifs ces des deux conceptions paysanne et étatique, on se rend compte qu'il existe des points de ressemblance. En effet, les agriculteurs veulent une agriculture leur garantissant la sécurité alimentaire et la satisfaction de leurs besoins fondamentaux. Le premier objectif est explicitement énoncé dans les canevas de politique agricole de 1995 et 1996. Quant au second objectif, il se retrouve aussi dans les travaux de 96 sous les termes de: améliorer les conditions de vie des agriculteurs. Cependant, les groupes ont précisé de manière claire la nature et le niveau de cette amélioration ce qui n'est fait dans aucun des canevas théoriques du MARNDR de 1990 à 1996. Néanmoins, la comparaison des voies et moyens proposés au niveau de ces deux visions permettra d'identifier les éventuelles différences en matière d'amélioration du niveau de vie. En ce qui se rapporte aux caractéristiques de cette agriculture, selon les groupes de producteurs, elle sera intégrée au marché afin de générer de revenus au sein des foyers agricoles vers une accumulation progressive de capital au niveau régional pour la création/consolidation d'activités non-agricoles comme le commerce des vivres et des produits de première nécessité. Elle devra être suffisamment productive afin d'accroître la contribution alimentaire de la région au niveau national.

Le choix d'une option de maintien de l'agriculture mixte associant vivres et denrées d'exportation, présent dans les travaux de 1995 et confirmé en 1996 implique une double articulation aux marchés interne et externe. Ce qui ne se révèle pas contraire, en dépit de quelques nuances différentes, aux aspirations paysannes. En effet, l'articulation de l'agriculture au marché international à travers la production de cultures d'exportation n'est

nullement prévue dans les options théoriques des agriculteurs de la PCS. Toutefois, cette agriculture se pratiquant à l'échelle régionale peut avoir ses orientations particulières, non-exclusives à d'autres orientations au niveau national d'autant plus que le passé agricole de la PCS, après l'époque coloniale, l'a toujours rattaché au marché national par le biais d'une production sucrière destinée à la fabrication du sucre pour la consommation interne et plus tard à travers une production mixte de canne et de vivres.

Par contre, cette aspiration paysanne à initier le développement régional n'est présente dans aucun des textes récents du MARNDR. Néanmoins, dans les orientations de 1990, il est fait mention d'effort vers le développement régional intégré par le biais d'action de promotion et de consolidation de secteurs connexes ou parallèles à l'agriculture. Ce sont là des idées intéressantes qu'il conviendrait d'insérer dans la version de 1996. Toutefois, il est mentionné dans le document de 1995, la nécessité de consolidation des unités de production familiale et des réseaux d'intermédiaires (généralement constitués par les femmes dans le circuit des vivres, en milieu rural) vers l'accroissement de la production agricole. Les agriculteurs perçoivent cette consolidation des réseaux d'intermédiaires en sens inverse plutôt comme retombée positive induite de cette augmentation de production agricole.

Dans la réalité, les rapports d'une activité à l'autre ont tendance à être itératifs, l'une renforçant ou affaiblissant l'autre suivant la tendance générale. Il est à noter cependant que la consolidation des réseaux d'intermédiaires sous forme d'augmentation de leur fonds de commerce, en l'absence de mesures corollaires de protection des prix agricoles peut entraîner au contraire un accroissement des prélèvements sur le secteur agricole dans les circuits d'écoulement locaux. Ceci pourrait se révéler être encore plus nocif à la production agricole si l'on envisageait d'étendre cette consolidation aux réseaux d'intermédiaires dans le circuit d'écoulement des denrées d'exportation, déjà si peu profitable aux producteurs. Par ailleurs, dans les travaux de 1996, il est prévu le renforcement de sous-secteurs connexes à l'agriculture tels que la création d'unités de transformation, ce qui n'est pas contradictoire à une vision de développement régional.

L'aspiration à une agriculture plus productive et accroissement des disponibilités alimentaires nationales se retrouvent dans les deux travaux de politique agricole récents dans ce qui se rapporte à leur option d'intensification agricole.

En ce qui a trait aux axes stratégiques d'intervention retenus, énoncés par les agriculteurs sous les termes de conditions de base à l'initiation d'un développement agricole, ceux-ci accordent la priorité à l'augmentation de la disponibilité en eau d'irrigation. Ce choix reste l'axe stratégique autour duquel s'articulent les propositions de 1996 à travers l'option pour la maîtrise de l'eau. Les groupes réclament également une restructuration foncière par le biais d'une augmentation de la taille des parcelles et l'amélioration des conditions de fermage et de métayage. Tout ceci se retrouve dans le paquet d'actions prévues dans le cadre de la réforme agraire du MARNDR mais avec l'option supplémentaire de l'abolition du métayage.

Il faut dire que sur le terrain, cette possibilité d'élimination du métayage semble avoir à la fois effrayé et ravi plus d'un groupe dans la sous-région humide. Cette frayeur s'explique par le fait qu'ils ne sentent pas en sécurité par rapport à d'éventuelles représailles de la part des grands propriétaires, qui pourraient dans le cadre d'une démarche de réforme agraire un peu confuse, reprendre leurs terres jusque là travaillées en métayage, en l'absence de réelles dispositions préalables. Il est important de signaler que le métayage demeure le mode de tenure le plus accessible aux paysans pauvres car le fermage suppose un capital de départ dont ne dispose pas souvent cette catégorie d'agriculteurs. Aussi, il faudrait envisager dans le cadre plus large des actions de politique agricole des possibilités de prêts sur le long terme pour l'acquisition de terres en fermage par les plus pauvres.

Il importe de signaler que les agriculteurs aussi bien que le MARNDR n'ont envisagé de dispositions théoriques par rapport au conflit agriculture/urbanisation alors qu'il s'agit d'un phénomène dont l'ampleur marque profondément l'agriculture dans la PCS mais qui s'étend aussi à toutes les plaines périurbaines du pays. En ce qui concerne les groupes interviewés, pour le moment, l'urbanisation semble constituer pour eux une porte de sortie au sujet de

laquelle ils refusent d'envisager une fermeture en l'absence de mesures concrètes de restructuration de l'agriculture dans la région.

Les groupes soutiennent qu'il faut améliorer l'accès des agriculteurs au crédit et aux intrants améliorés. Les travaux de 1996 les envisagent également, malheureusement l'intensité des efforts à consentir à ce niveau demeure floue. Il faudrait aussi, d'après les groupes, reboiser les bassins versants de la PCS pour la protection en aval des infrastructures hydro-agricoles. La gestion fermée des bassins versants associée à la composante maîtrise de l'eau inclut également l'adoption de ces mesures de protection des ressources naturelles de base du milieu, aussi bien dans les travaux de 1995 que de 1996.

De plus, les agriculteurs réclament la protection du marché agricole national, les politiques récentes mentionnent une protection sélective. A ce niveau, les orientations de 1990 ont de beaucoup dépassé celles de 1996. Il y est énoncé l'option à la diminution des prélèvements, vers le rééquilibrage des relations d'échange ville/campagne par le biais de mesures de diminution des coûts de production agricole comme la taxation sélective des intrants agricole, de baisse du prix de revient des produits de première nécessité, de contrôle des monopoles d'achat et d'approvisionnement. Cette dernière disposition est également envisagée dans les textes de 1996 à travers la proposition de constitution d'un espace de dialogue entre producteurs, encadreurs, fournisseurs pour la mise en place d'une filière semencière et de distribution d'intrants. Cette idée paraît certes intéressante mais les voies de sa matérialisation demeurent très floues. Il sera donc nécessaire à ce niveau d'intégrer les travaux de 1990 et de 1996 vers un renforcement de ces dernières dispositions si le MARNDR espère effectivement rencontrer les desiderata des paysans.

La dernière condition envisagée par les agriculteurs est la volonté politique. Dans tous les cas, quelle que soit l'option adoptée, ce dernier facteur est indispensable à l'initiation et au maintien du développement agricole. Elle n'est présente dans aucun des travaux bien qu'elle se retrouve en filigrane dans la volonté de réformer les institutions. Elle devrait être intégrée plus fortement dans le texte de 1996 vers son renforcement. La meilleure

proposition de cette réforme en la matière se retrouve dans les documents de 1996 qui établissent clairement la différence entre un assainissement et un affaiblissement de l'État. De notre point de vue, la volonté politique serait une motivation réelle et des dispositions concrètes des dirigeants à développer le secteur, perceptible à travers des choix théoriques cohérents par rapport à une démarche de développement agricole au bénéfice de la majorité mais surtout l'élaboration de mécanismes de leur matérialisation associés à des échéanciers précis sur les court, moyen et long terme.

Bref, les grandes options et les stratégies théoriques des paysans et des travaux de politique agricole actuels du MARNDR si elles ne sont pas similaires, compte tenu de nuances différentes imputables en partie aux échelles d'application différentes, ne sont pas pour autant antagonistes. Toutefois la vision exprimée par les agriculteurs demeure partielle, peut-être en raison de l'espace de dialogue restreint qui leur a été offert dans le cadre de cette étude. Aussi, l'adoption/extension de cette démarche de création d'espace de discussion avec les agriculteurs dans toutes les régions du pays pourrait permettre à l'État de compléter ses travaux théoriques en prenant en compte les aspirations paysannes et les spécificités régionales, tout en renforçant la capacité de réflexion des agriculteurs. Une démarche et des dispositions de formation conscientisante au niveau local permettra une participation active et soutenue des populations à la construction du développement agricole. Cette démarche viserait à susciter une motivation concrète, consciente des acteurs locaux formellement organisés ou non, dans tous les aspects matériels de leur vie, à améliorer leurs performances à travers une quête quotidienne d'efficacité et d'efficience. La société haïtienne en général ne semble pas avoir atteint ce niveau de maturité à la fois collective et individuelle. Evidemment tout cela suppose une volonté effective et une phase réelle et proche de consolidation et de mise en application de ces éléments théoriques de politique agricole.

## **CHAPITRE XVIII**

### **XVIII. ANALYSE COMPARATIVE DES DISCOURS PAYSAN ET ÉTATIQUE ET NOTRE MODÈLE THÉORIQUE**

En l'absence d'une réelle divergence entre la vision des paysans et celle des structures étatiques préposées à l'agriculture, on a opté à ce niveau pour une analyse comparative des travaux de 1996 et le modèle théorique de référence tracé dans les hypothèses du travail. Cependant, à chaque fois que la nécessité s'imposera, on prendra en compte les nuances présentes aussi bien dans la vision paysanne que dans les travaux de 1990 et 1995.

Ainsi, d'après le modèle théorique précédemment esquissé, le niveau de développement agricole d'un pays correspond au niveau de maîtrise des agriculteurs du processus d'artificialisation de leur milieu en vue de produire de la nourriture. Dans la PCS, le diagnostic a démontré un niveau d'artificialisation du milieu extrêmement bas matérialisé à travers la prévalence de structures de production traditionnelles aboutissant à des performances agricoles parmi les plus faibles au monde. Or, on a vu dans la problématique précédant le diagnostic que les structures de production agricole évoluent sous l'influence de deux types de facteurs: des facteurs internes directement liés au milieu et externes relatifs à des environnements de nature variée qui peuvent être favorables ou défavorables au développement agricole.

A l'interne, dans la PCS, on retrouve un milieu riche en potentialités agricoles sous-exploitées, galvaudées ou surexploitées. Pourtant, à l'externe les politiques agricoles constituant l'un des principaux déterminants à la définition d'un cadre favorable et des règles d'exploitation orientés vers le développement agricole aurait dû favoriser la valorisation optimale de ce potentiel interne. Par conséquent, le sous-développement agricole de la PCS résulte, comme le stipulait notre première hypothèse de travail de l'application sur de longues périodes de réglementations antagonistes au développement agricole.

A ce niveau de l'analyse, il convient de déterminer si ces énoncés de politique sont en rupture théorique avec ces modes d'exploitation défavorables au développement agricole du milieu, dans une perspective de changement futur, la pratique actuelle sur le terrain ayant déjà démontré la continuité. Selon le modèle théorique de référence, le développement agricole est un processus d'amélioration continue des structures de production agricole possible à partir de l'application de politiques agricoles spécifiques permettant à la majorité des agriculteurs d'accroître leur production vers une amélioration de leurs conditions de vie. Cette option théorique rejoint totalement celle des agriculteurs. On a déjà vu précédemment que cette aspiration est implicitement présente dans les travaux de 1996. Aussi, sera-t-il nécessaire, que ces éléments de politique soient retravaillés vers la définition claire et nette de la nature et de la portée de cette amélioration. On sait déjà que les non-dits dans les textes de politique aménagent de l'espace pour des interprétations contraires et des applications divergentes à l'esprit des documents de base.

En outre, d'après le modèle de référence, le développement agricole pour s'enclencher exige la mise en application par des institutions appropriées de mesures et de dispositions portant sur la structure et l'organisation de la production, d'une part, et sur la structure et l'organisation de la distribution et de la commercialisation, d'autre part.

Le premier groupe de dispositions prévoit la réforme agraire si les structures foncières bloquent l'investissement dans l'intensification de la production et l'amélioration de la productivité agricole. Tel est le cas dans la PCS. Les travaux de politique agricole de 1996

envisagent des dispositions similaires mais sans envisager des mesures de résolution du conflit urbanisation/agriculture. Il s'agit là, d'un point faible qui pourrait se révéler particulièrement lourd en conséquences négatives. Donc, de ce point de vue, des réglementations et une stratégie d'intervention claires sont à envisager dans le document de politique agricole en ce qui se rapporte à l'orientation basique de la réforme agraire.

De plus, dans le modèle de référence, il est impératif que des mesures d'amélioration des conditions technico-sociales de la production agricole soient adoptées dans le but d'accroître l'accès des agriculteurs aux intrants améliorés, leur savoir et leur savoir-faire pour l'utilisation de ces intrants dans une perspective d'intensification (services d'expérimentation et de vulgarisation, d'alphabétisation, etc...). On retrouve aussi ces dispositions dans les travaux de 1996, mais l'accent n'est pas assez mis sur la nécessité de mesures d'amélioration des connaissances paysannes. Il s'agit donc, d'un point à développer dans ces éléments de politique agricole.

L'équipement du territoire en infrastructures de base à la production et la commercialisation agricole (systèmes d'irrigation, routes, infrastructures de stockage et de transformation) constitue un autre point important du modèle également présent dans les travaux de 96, bien que l'aspect renforcement réseau routier y soit peu développé. Dans le cas de la PCS, les infrastructures routières ne constituent pas un problème mais elles le sont certainement dans la plupart des régions du pays. C'est encore un point à développer dans la politique agricole même si cela suppose la concertation avec l'institution spécialisée en la matière, à savoir le ministère des Travaux Publics du Transport et de la Communication (TPTC).

L'intervention de l'État dans l'approvisionnement en intrants et biens de consommation, dans un souci de freiner le drainage des surplus générés grâce à l'augmentation de la production agricole, est également posée comme une nécessité incontournable dans le modèle de référence. On avait déjà souligné, au point précédent, cette



carence des travaux de 1996 à combler en intégrant et en développant un peu plus, les dispositions proposées en la matière dans les orientations de 1990.

Par ailleurs, le modèle propose comme mesures de structure et d'organisation de la distribution et de la commercialisation, des dispositions de régulation de l'importation alimentaire concurrentielle commerciale et humanitaire vers la protection des prix agricoles nationaux. Les mesures prévues en la matière dans les travaux de 1996, par delà les accords internationaux de libre-échange conclus par les gouvernants, sont à renforcer et les voies et les stratégies de leur application devront être clairement définies si on veut parvenir au développement agricole.

L'application effective et soutenue d'un tel train de mesures dans la PCS devrait pouvoir initier et entretenir le développement agricole dans la région. En effet, tout comme il est énoncé dans notre seconde hypothèse de travail, le développement agricole ne sera accessible que si les mesures de politique agricole tiennent compte de la localisation périurbaine de la région, des spécificités des systèmes de production en référence aux aspirations exprimées par les populations. Cela sera possible si le MARNDR s'attelle à approfondir les éléments de politique agricole de 1996 en tenant compte des faiblesses qui y ont été mis en évidence et des desiderata des agriculteurs, laquelle phase devra être suivie de la mise en oeuvre effective, dans un avenir proche de cette politique vers la mise en valeur des potentialités abondantes de ce milieu et un développement agricole régional.

En résumé, les points de convergence entre le modèle de référence et les travaux théoriques de politique agricole actuels sont multiples. Malheureusement dans la pratique, ces politiques sont enfermées à double tour dans les classeurs du MARNDR et les actions sur le terrain demeurent insignifiantes et les résultats qui en découlent excessivement décevants. C'est pourquoi, il n'est pas rare de rencontrer des cadres du ministère à un niveau hiérarchique plus ou moins important ignorant tout des orientations de politique de l'institution. Aussi, ne faudrait-il pas percevoir ces derniers énoncés de politiques agricoles du MARNDR que comme un progrès théorique par rapport aux orientations précédentes, susceptibles de

déboucher sur une modification des interventions sur le terrain que sur de longues périodes. La conjoncture politique actuelle, dans ce contexte de déchirement social et d'absence de préoccupation à l'élaboration d'un plan de développement national, renforce nos présomptions à ce sujet. Toutefois, en tout état de cause, il est certain que ces récents travaux marquent une rupture théorique avec les orientations d'avant 1986.

Toutefois, dans le contexte actuel de libéralisme économique, même dans une perspective lointaine, l'application de ces politiques ne se révélera payante que si on adopte des mesures de protection du marché. Dans le cas contraire, il ne s'agira que d'un nouveau mode de renforcement de l'articulation de l'agriculture haïtienne au marché mondial qui amènera la concurrence sur le terrain local au niveau duquel les productions vivrières nationales demeureront pendant longtemps encore, sinon toujours, non compétitives face aux produits similaires fortement subventionnés par les gouvernements des pays du Nord.

De ce point de vue, l'articulation au marché international pour être équitable aurait dû impliquer des échanges commerciaux complémentaires entre des structures de production de niveau technique relativement égal. Il s'agit là d'une utopie qui risque de ne jamais se matérialiser. Par conséquent, la globalisation constitue une contrainte avec laquelle il faut compter, à nous en tant que nation de nous mettre à l'ouvrage afin de définir une fois pour toute nos voies et nos stratégies de développement économique basées sur nos atouts et nos faiblesses.

## ***QUATRIÈME PARTIE***

### ***UNE POLITIQUE RÉGIONALE***

### ***DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE***

## **CHAPITRE XIX**

### **XIX. LES CONDITIONS PRÉLIMINAIRES À L'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE AGRICOLE NATIONALE**

Tout ce qui peut être entrepris pour que le pays soit enfin doté d'une politique agricole devrait reposer sur trois assertions fondamentales:

1. Que les dirigeants haïtiens résolvent enfin cette crise politique qui place le pays dans une situation économique de plus en plus précaire. Cette précarité conduira le pays, si c'est encore possible, à une dépendance extérieure accrue. Après plus d'un an de tergiversations, toute gestion des affaires courantes cessant, chacune des parties impliquées dans la crise doit s'efforcer de faire preuve de nationalisme au delà des intérêts politiques mesquins et s'entendre afin de doter le pays d'un Premier Ministre et d'un cabinet ministériel fonctionnel.
2. Que les gouvernants élaborent un programme de développement économique pour le pays avec des choix clairs en ce qui concerne les secteurs à prioriser pour le lancement de la croissance. Comme c'était souligné dans les grandes orientations de 90, l'agriculture si elle doit jouer un rôle-clé dans ce processus étant donné que la majorité des actifs du pays y sont engagés, ne peut à elle seule occuper la première place dans ce lancement. Ceci pourrait s'expliquer par deux raisons, d'une part les ressources agricoles sont très limitées, de l'autre la crise dans

laquelle elle se trouve est trop aiguë pour qu'on arrive à s'en sortir rapidement même avec des investissements énormes. Ceci dit, son rôle demeure fondamental dans le lancement de la croissance mais en parallèle avec d'autres secteurs prioritaires à définir. Aussi dès la fin de la crise politique, si on veut enfin tenter de freiner cet enlèvement dans le sous-développement, il faudrait que toutes les ressources du pays soient mobilisées, chaque secteur en ce qui le concerne, à concevoir un plan de lancement de la croissance. Ensuite seront établies les priorités principalement sur la base de critères tels que le temps de relance du secteur, l'importance des investissements à consentir afin que soit infléchie la tendance de décroissance, les ressources existantes, le niveau de compétence dont on dispose en la matière et des appuis à espérer de l'extérieur, etc.... Toutefois, un secteur non directement productif tel que l'éducation ne saurait être négligé pour autant, car il représente une base essentielle de consolidation à moyen et long terme de ce processus de renversement du sous-développement.

3. Que la population soit impliquée en tant qu'acteur fondamental au sein de ce grand chantier. Chaque secteur devrait se charger d'élaborer des mécanismes de consultation/participation permanente et soutenue de la composante de la société civile concernée par la relance de ce secteur. Les encadreurs habituels, en particulier, les ONG devraient aussi être impliqués dans le processus.

En ce qui concerne l'agriculture, on pourrait partir des travaux déjà élaborés à partir de 1990 et surtout de ceux de 1996 non antagonistes aux aspirations fondamentales de la paysannerie et à l'initiation d'un processus de développement agricole. Aux orientations fondamentales et aux axes prioritaires de ces travaux devront s'ajouter avec cohérence des modalités de mise en œuvre d'un plan à court, moyen et longs termes. Le document consolidé qui en sera issu devrait alors être soumis à un processus de débats auprès des agriculteurs en priorité et ensuite auprès des autres acteurs impliqués dans le secteur. Le produit consensuel qui en sortira serait alors soumis à un référendum car la ratification populaire demeurerait l'une des principales garanties de sa légitimité et de la continuité dans sa mise en application sur le long terme quelque soit la tendance du gouvernement en place.

## **CHAPITRE XX**

### **XX. RECOMMANDATIONS POUR UNE POLITIQUE AGRICOLE ADAPTÉE AUX RÉALITÉS RÉGIONALES**

Pour instaurer et maintenir un processus de développement agricole dans la PCS, il est indispensable que les spécificités régionales soient prises en compte. Aussi, il nous semble que le point de départ à la conception des grandes lignes d'un plan de développement agricole pour la plaine devrait être la mise en présence d'une part des contraintes et des atouts du milieu afin d'envisager les propositions de solutions qui pourraient en découler et d'autre part des contraintes externes et des propositions formulées dans le but de parvenir à une évaluation des limites d'applicabilité de ces dernières et surtout vers l'élaboration de stratégies de contournement de ces contraintes externes. Les résultats de ce double exercice sont présentés par le biais des deux tableaux # 52 et 53 successifs et empruntent l'allure suivante:

TABLEAU # 52. NATURE DES PROPOSITIONS DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE DANS LA PCS

<b>ATOUTS</b>	<b>CONFLIT AGRICULTURE/URBANISATION</b>	<b>UN FONCIER AGRICOLE CONTRE PRODUCTIF</b>	<b>DES ACTIVITÉS PRODUCTIVES PEU PERFORMANTES</b>	<b>DES INFRASTRUCTURES DÉTÉRIORÉES ET MAL GÉRÉES</b>	<b>DES RESSOURCES RENOUVELABLES NON PROTÉGÉES</b>
<b>Grande superficie plane</b>	Affectation définitive- Préparation d'un plan d'occupation des sols et zonage en faveur de l'agriculture	Aménagement foncier	Intensification systèmes de production	Réhabilitation -Normes et structures de gestion adaptées	Aménagement des bassins versants vers protection plane- Normes d'utilisation ressources ligneuses
<b>Grande étendue de terres fertiles</b>	Zonage en faveur de l'agriculture selon les potentiels existants	Ajustement de la taille des parcelles et des exploitations	Mesures d'entretien et de reconstitution de la fertilité	Inventaire des ressources en eau utilisables pour l'irrigation et Extension du réseau	Circonscription de la décharge publique de Troutner et recyclage des déchets- Normes d'utilisation de la nappe vers limitation salinité des sols
<b>Importantes ressources en eau</b>	Normes d'utilisation et de répartition des ressources en eau pour l'agriculture et l'alimentation urbaine	Extension de l'accès à l'eau au niveau des exploitations- Mesures de gestion équitable	augmentation disponibilité en eau pour l'agriculture	idem	Normes d'utilisation et règlements de contrôle des eaux
<b>Proximité de débouchés commerciaux</b>	Réglementation des programmes de construction de route dans le cadre du zonage		Mesures de protection du marché, de soutien des prix agricoles, de régularisation de l'accès aux intrants, de baisse des coûts de production	Création d'infrastructures de stockage et de transformation	

<b>CONTRAIN.</b>	<b>Conflit agricole- ture/urbanisation</b>	<b>Un foncier agricole contre-productif</b>	<b>Des activités productives peu performantes</b>	<b>Des infrastructures détériorées et mal gérées</b>	<b>Des ressources renouvelables non protégées</b>
<b>ATOUS</b>					
<i>réseau routier en bon état</i>	Réglementation de la construction de routes dans le cadre du zonage		idem		
<i>Grand réseau d'irrigation réhabilitable</i>	Zonage en faveur de l'agriculture et extension du réseau	Aménagement foncier	Réhabilitation - Normes et structures de gestion collective adaptées	Consolidation et extension réseau irrigation	Entretien et protection réseau contre ensablement et enues
<i>Lacs potentiellement poissonneux</i>	Création d'emplois non-agricoles par le développement de la pisciculture		Intensification de l'utilisation de la pêche-Programme d'empeusement des lacs	Aménagement et protection des lacs	Normes et valorisation des ressources halieutiques-aménagement écotouristique
<i>Des sites naturels et des vestiges coloniaux</i>	Zonage tenant compte des sites écotouristiques	Aménagement des sites naturels vers dypt écotourisme	Développement d'emplois non agricoles	Normes et mécanismes d'entretien du réseau routier pour appui à écotourisme	Aménagement des sites et promotion écotourisme- Nettoyage et aménagement des Sources Puantes pour la valorisation des ressources thermales
<i>Des structures paysannes organisées</i>	Normes d'utilisation du foncier vers limitation urbanisation	Mécanismes de gestion participant de la zone agricole	Consolidation-formation- expérimentations participatives	Mécanismes de gestion communautaires	Programme de formation spécifique pour la gestion des activités économiques non-agricoles et éducation environnementale
<i>Des encadreurs privés et internationaux</i>	Participation à élaboration normes	idem	Normes vers harmonisation et renforcement actions publiques	Renforcement actions publiques	Participation à élaboration normes

Source: Elaboration propre



TABLEAU # 53: RÉGROUPEMENT DES PROPOSITIONS D'INTERVENTION

<i>Contraintes internes</i>	<i>Propositions centrales</i>	<i>ACTIONS</i>
Conflit agriculture /urbanisation	Protéger les terres agricoles	Affectation définitive de l'utilisation de la PCS à l'agriculture - Plan d'occupation des sols et Zonage - Normes de répartition et d'utilisation des ressources entre zone agricole et zone urbaine - Règlementation construction routes et habitats dans la zone agricole
Foncier problématique	Assurer une taille d'exploitation optimale	Aménagement foncier de la zone agricole
Faible productivité agricole	Accroître l'intensité de l'agriculture	Intrants, Crédit, Recherche, Équipements, Infrastructures de stockage et de transformation des produits agricoles- Normes et mesures d'organisation de la commercialisation agricole- Mesures de renforcement des structures paysannes - Normes et harmonisation des interventions publiques et privées
Déficience des infrastructures hydro-agricoles	Assurer une utilisation optimale des eaux	Construction, réhabilitation et extension du réseau d'irrigation Normes et mécanismes de prise en charge communautaire des périmètres irrigués-Infrastructures de protection des bassins versants
Sous-développement socio-économique	Accroître le potentiel de développement de l'agriculture	Développement d'emplois non agricoles dans le tourisme et la pêche
Gestion anarchique ressources naturelles	Intégrer la gestion de l'ensemble des ressources environnementales	Normes et réglementation de gestion de l'environnement-Aménagement des bassins versants- Aménagement et empoissonnement des lacs- Protection des sites écotouristiques- Régulation de l'utilisation des ressources ligneuses Éducation environnementale

Source:Élaboration propre

## **CHAPITRE XXI**

### **XXI. LES AXES PRIORITAIRES D'INTERVENTION AGRICOLES DANS LA PCS**

#### **21.1. LA DÉMARCHE GÉNÉRALE D'INTERVENTION**

La PCS étant une région riche en potentiel que ce soit du point de vue agricole ou global, les propositions qui seront ici énoncées seront à insérer dans un cadre de développement régional intégré, lequel permettra d'envisager des dispositions d'amélioration de l'agriculture mais aussi de création d'emplois non agricoles dans une perspective de valorisation large de toutes les ressources du milieu. Les sous-régions étant inégalement pourvues en ressources agricoles, la priorité en ce qui à trait à la mise en place des programmes d'intensification agricole (infrastructures d'irrigation, aménagement foncier, etc....) est à accorder à la SRH tandis qu'en SRSA, le développement d'emplois non agricoles liés à la pêche (les lacs se localisent en SRSA), et à l'écotourisme (beautés panoramiques et proximité de la République Dominicaine) occupera la première place. Une telle option facilite le processus de développement agricole parce qu'elle permet d'envisager la diminution des pressions sur les ressources strictement agricoles.

A la phase de conception et d'application de ces mesures de politiques agricoles, il faudra prendre en compte les contraintes externes qui agissent sur les décisions politiques dans le pays telles que les carences financières de l'État, le manque de consensus national, les faiblesses institutionnelles, la collaboration incertaine des grands propriétaires, les accords internationaux et les exigences liées au plan d'ajustement structurel, l'inexistence de plan de développement économique nationale, le financement extérieur faible et très conditionné.

Dans le contexte d'éclatement du corps social haïtien et des difficultés financières publiques, toute démarche de développement tant au niveau national que local devra être entreprise en associant les populations, leurs représentations organisées, les intervenants publics et privés dans tous les domaines. Dans le cas de la PCS, la population étant très diversifiée socio-économiquement en raison de la présence des grands propriétaires lesquels sont également dans plusieurs cas de puissants hommes d'affaires engagés dans des réseaux politiques, le tâche de concertation se révélera encore plus difficile. Mais, pour garantir la viabilité des actions, aucun groupe social ne devrait être marginalisé. Le MARNDR par le biais des différentes instances d'intervention publique et privée engagées dans la région devrait prendre en charge une vaste campagne de sensibilisation préalable à toute action vers la constitution d'une Plate-forme Régionale d'Interventions Concertées (PRIC). Les ONG et les OI intervenant dans la région telles que le Plan Parrainage ou la FAO auraient une place importante dans tout le processus. La PRIC ne sera officiellement pas constituée tant qu'il n'y aurait pas les représentants de tous les groupes sociaux présents au prorata de leur importance numérique sur le terrain, de l'étendue de leur cercle et de leur rôle au sein du plan régional à concevoir et à mettre en oeuvre. Cette structure large une fois en place pourra alors dans la mesure où elle la juge nécessaire créer une structure plus restreinte d'exécution aussi diversifiée que possible. Le MARNDR, dans le cadre de ses attributions définies dans le plan sectoriel finalisé, légalisé et mis en application, s'assurera de conserver son rôle d'orientation et de coordination tout le long du processus de développement régional. Ces propositions prennent pour acquis que la réforme institutionnelle se poursuivra vers un accroissement de l'efficacité de l'institution à prendre en charge le déroulement des complexes démarches de développement régional.

## 21.2. LES ACTIONS

Si on se réfère aux informations présentées dans le tableau # 53 précédent, les interventions à entreprendre dans la PCS sont les suivantes:

1. **une affectation définitive et officielle de la PCS à l'agriculture** issue du gouvernement et sanctionnée par une loi et des mesures concrètes de mise en application cette disposition. Un plan d'occupation des sols et un zonage seront entrepris par le ministère concerné, en l'occurrence le MPCE, afin que soit tracée une démarcation nette et définitive entre les aires déjà urbanisées et le reste de l'aire destinée de manière irréversible à l'agriculture. Les propriétés destinées à la construction et non encore bâties situées en zone agricole seront récupérées par l'État puisque ces achats ont été entachés d'illégalité en regard du décret de 1986. Néanmoins des mesures de compensation pourraient être envisagées dans la mesure des possibilités de l'État (concession de propriétés de l'État dans d'autres zones non agricoles tels que Ti Tanyen, vaste zone aride limitrophe à la PCS, au Nord qui pourrait être aménagée afin de devenir une extension de la capitale). La Mairie supportée par une fraction de la police nationale affectée, prendra en charge le contrôle de l'espace. Aucune construction urbaine ne sera admise dans la zone agricole. La construction d'habitats ruraux ne sera entreprise qu'après obtention d'une licence de construction établissant les limites de l'espace à construire et les caractéristiques de l'habitat selon des normes préétablis. En cas de dérogation, les constructions non autorisées seront détruites sans délais. Afin de prévenir tout empiètement sur la zone agricole, les autorisations de construction seront aussi obligatoires en zone urbanisée et les constructions illégales situées hors de la zone agricole passibles d'amendes importantes et de destruction dans tous les cas d'empiètement quelque soit son étendue. La population intégrée dans tout le processus et participant de ce fait à l'élaboration des normes mettra en place des structures de suivi de l'application des règlements en concertation permanente avec la Mairie.

Par ailleurs, le projet d'habitats sociaux de l'Exécutif pourrait être entrepris au-delà de la zone agricole de la PCS dans la région de Ti Tanyen, par exemple.

2. **un aménagement foncier au niveau de la zone agricole** qui sera pris en charge par l'INARA en concertation avec le MARNDR. Il débutera par une mise à jour des données de structure foncière, par la réalisation d'un cadastre régional, un inventaire spécifiques des terres de l'État et des conditions dans lesquelles elles sont travaillées, un inventaire des superficies non travaillées et des grandes propriétés cultivées en métayage. Ce travail d'inventaire permettra à l'État d'envisager les possibilités de constitution d'une réserve foncière à utiliser vers l'augmentation de la taille des plus petites exploitations.

Le gouvernement par le biais de l'INARA procédera à la détermination d'une superficie plafond qui pourrait se baser par exemple sur le niveau d'investissement agricole consenti par le propriétaire sur sa terre, sur l'étendue de ces grandes propriétés dans la PCS et les besoins en terre pour l'agrandissement des trop petites exploitations. Au delà, de la superficie plafond, les excédents de terre seront récupérés moyennant dédommagement au propriétaire. Cette indemnisation pourra être en espèce sous forme de bons du trésor public ou en nature (équipements à la mise en place d'usines de transformation à mettre en place dans la zone urbanisée de la PCS, matériels et équipements agricoles, propriétés de l'État hors de la zone agricole ou sous forme de participation à des entreprises où l'État possède des actions) et devra s'étendre sur des échéances relativement longues étant donné les difficultés financières actuelles, conformément aux propositions retenues en la matière à la rencontre de synthèse des résultats des débats publics entrepris par l'INARA sur l'orientation qu'il conviendrait de donner à la réforme agraire en Haïti. Comme cela est prévu dans la proposition de loi-cadre de l'INARA, le métayage, en tant qu'institution archaïque de spoliation pourrait être aboli et remplacé par le fermage dont les conditions seraient bonifiées (prix, durée de contrat, investissement commun propriétaire-fermier, etc...). Un programme spécifique de prêts aux paysans les plus démunis, à rembourser progressivement sur une longue période, leur permettrait d'accéder à des fonds de location de départ. Tout le processus de décision sera entrepris dans le cadre d'une concertation permanente entre

l'INARA, le MANDR, les agriculteurs et les grands propriétaires réunis au sein de la PRIC afin d'éviter le plus possible les conflits ouverts. Il est à espérer que la perspective de rétablissement de la base agricole productive de la plaine spécialement à travers une augmentation importante de la disponibilité en eau d'irrigation, laquelle devra permettre une augmentation considérable de la productivité des terres, particulièrement sur les grandes surfaces, inclinera ces grands propriétaires à un peu de souplesse, pour le bien de la majorité et de la région.

Des études seront entreprises afin de déterminer une taille minimale permettant aux agriculteurs de satisfaire leurs besoins de base. L'étude de CRESDIP (1993) en la matière pourrait être actualisée. D'après le CRESDIP si les conditions d'exploitation demeurent les mêmes qu'actuellement, à Ganthier, en sous-région semi-aride, la superficie minimale rentable se situerait entre 2,2 et 2,5 ha. En outre, selon les résultats présentés dans cette même étude pour l'Arcahaie, une plaine irriguée du département de l'Ouest située au Nord-Ouest de la PCS, spécialisée en banane et mieux desservie en eau que la sous-région humide, cette taille minimale oscillerait entre 0,97 et 1,22 ha. Par conséquent, ce aménagement foncier s'accompagnant d'autres interventions d'intensification agricole en particulier de l'augmentation de la disponibilité en eau permettrait d'obtenir une taille minimale proche de celle de l'Arcahaie. Toutes les exploitations en deçà de cette taille seront destinées à être agrandies. Cependant, compte tenu des possibilités d'insuffisance de terres en regard de la proportion importante d'exploitations de taille restreinte, on pourrait procéder par étape en visant en priorité les plus petites et en laissant provisoirement de côté les exploitations dont les superficies sont inférieures mais proches de cette taille minimale.

Des études seront entreprises sur les possibilités et les modalités de remembrement des exploitations dans le cas des parcelles exiguës. Des dispositions de sécurisation juridique des terres après l'aménagement foncier, devraient aussi être envisagées.

Il est aussi important d'étudier également les possibilités techniques de mise en valeur des 11.000 ha de terres non travaillées actuellement dans la plaine en raison de problèmes

d'aridité et de salinité, lesquels seraient susceptibles d'être résolus par une extension de l'irrigation dans la plaine. Cela permettrait à l'INARA d'agrandir sa réserve foncière, après entente avec les propriétaires, s'il y en a, et de procéder plus facilement à l'agrandissement des exploitations.

Les travaux théoriques de politique agricole de 1996 du MARNDR n'étant pas antagonistes à un processus de développement agricole, les propositions suivantes en tiendront compte toutes les fois que cela se révèlera nécessaire.

**3. la maîtrise de l'eau dans la plaine et dans les bassins versants** qui la surplombent selon la stratégie de la gestion fermée de l'eau dans toute l'étendue de l'aire géographique. Cette disposition supposera tout d'abord des mesures d'utilisation rationnelle des ressources en eau dans la plaine. Un inventaire de ces ressources et l'évaluation de leur potentiel en ce qui concerne l'irrigation de toute la zone agricole devrait constituer la troisième priorité de la plate-forme. Les mesures suivantes seraient à envisager:

a) réguler l'utilisation de l'eau de pluie dans les systèmes d'irrigation par la reconstruction/réhabilitation des barrages de retenue de la RB et de celle de la RG communément appelée Bassin Général. Ce dernier barrage avant sa destruction en 63 permettait à lui seul d'irriguer plus de 60% de la superficie totale travaillée dans la plaine à l'époque;

b) étudier les possibilités d'utiliser d'autres sources surtout en région semi-aride pour l'irrigation. La nappe phréatique étant à l'heure actuelle menacée de salinisation en raison de la surexploitation. Des études seront effectuées afin de déterminer les normes de gestion rationnelle de cette ressource et les possibilités d'accroître son utilisation pour l'irrigation à moyen terme. La gestion fermée impliquant des mesures d'aménagement des bassins versants telles que la construction d'ouvrages de retenue de l'eau, la promotion et la mise en place de systèmes agroforestiers devra déboucher à moyen terme sur une augmentation de l'infiltration vers le rétablissement de l'équilibre rompu. L'ONG ASSET 2000 qui doit bientôt intervenir dans les bassins versants de la RG et de la RB devrait intégrer la PRIC au sein de laquelle le programme sera requestionné puis articulé à la démarche d'ensemble.

c) réhabiliter les systèmes d'irrigation par pompage de manière à leur permettre de fonctionner au maximum de leurs capacités et étudier les possibilités d'utilisation de l'énergie solaire comme source d'alimentation de ces pompes en remplacement de l'énergie électrique d'accès de plus en plus difficile dans le pays;

d) renforcer les structures et les capacités de gestion des populations pour qu'elles soient aptes à prendre en charge les infrastructures et la gestion des ressources en eau au profit de la majorité.

e) Rationaliser les méthodes et les techniques d'arrosage suivant, les types de sols, les besoins particuliers des plantes cultivées et les périodes de l'année de manière à prévenir les pertes d'eau dues à des faiblesses techniques et au gaspillage découlant d'une mauvaise utilisation.

f) Rationaliser le système de redevances lié à l'utilisation de l'eau d'irrigation dans un souci de rétablissement de l'équilibre entre la nécessité d'appuyer la production agricole, celle de responsabiliser les agriculteurs par rapport aux ressources du milieu et celle d'entretenir de manière régulière les systèmes dans leur totalité avec l'appui en matériels et équipements du MARNDR;

Actuellement, le gouvernement est en train de s'endetter pour des programmes qui sont définis et exécutés par des ONG et qui ne sont pas intégrés dans un plan d'action global définissant les priorités d'intervention. Une démarche d'intervention régionale concertée supposera un certain niveau de mise en commun des ressources destinées à la région en particulier celle de l'État, des ONG et des OI. Ainsi, les choix des interventions d'encadrement privées impliquant ces institutions devront se faire dans le cadre du plan consensuel prédéfini. Par exemple, les ONG pourraient se charger de la réhabilitation des petits périmètres irrigués tandis que l'État et les OI se chargeront des grands systèmes et des études préalables à la mise en place du plan d'intervention régionale. Ces études seront entreprises le plus possible par des firmes nationales compétentes en la matière. Dans le cas où ces compétences seraient insuffisantes, celles-ci pourraient être renforcées par quelques experts extérieurs à engager en nombre limité. Par souci d'économie, étant donné le contexte, les honoraires élevés de ces experts internationaux devraient dissuader les institutions étatiques à recourir à leurs services à moins de nécessité absolue ou de contraintes imposées par les organismes de prêts.



4. **L'appui à l'intensification agricole** à travers des mesures de renforcement de l'accès des agriculteurs aux intrants améliorés et au crédit. La mise en place des infrastructures d'irrigation devra s'accompagner d'un programme d'intensification des cultures vivrières au niveau de la plaine en tenant compte de certains problèmes d'ordre technique tels que la salinisation, le drainage, etc... Un volet de recherche-action pourrait se constituer au sein de la PRIC et être conduit par les cadres du MARNDR sur le terrain et ceux des ONG en fonction de leurs domaines de compétence respectifs afin d'assurer l'introduction, l'adaptation et l'appropriation par les paysans de pratiques complémentaires des leurs. Un volet formation-vulgarisation serait également sous la responsabilité partagée du MARNDR et des ONG en collaboration avec les structures paysannes. L'installation de boutiques d'intrants privées et communautaires gérées par les structures paysannes, en relation continue avec les volets recherche-action et formation-vulgarisation seraient à promouvoir par la PRIC. Elles pourraient être mises en place avec des fonds propres de leurs propriétaires et/ou avec l'aide des ONG et du MARNDR dans le cadre d'un volet d'appui aux PME créé également au sein de la PRIC, afin d'assurer l'approvisionnement des agriculteurs en intrants améliorés adaptés au milieu.

L'État se chargera dans un cadre d'action plus large d'arrêter des mesures générales de baisse de prix des intrants agricoles, des produits de première nécessité et de protection des prix des produits agricoles en modifiant sa politique de taxation. A ce niveau, les accords internationaux pourraient constituer des entraves importantes lesquelles ne seraient contournables que dans la mesure où le gouvernement prendrait en charge un programme de développement national au sein duquel la renégociation de ces accords se révélerait nécessaire.

Dans le domaine de l'élevage, sur la base des problèmes mis en relief au niveau du diagnostic, les mesures suivantes pourraient s'envisager:

a) encourager dans le cadre du volet appui aux PME la mise en place de petites unités communautaires et privées de transformation des sous-produits pour la production d'aliments pour bétail en particulier pour les porcs:

b) établir des postes permanents de soins animaux et d'approvisionnement en produits vétérinaires au niveau des BAC qui prendront en charge des campagnes de prévention en général et de vaccinations. Le Ministère de l'Agriculture dispose des compétences dans ce domaine qui pourraient être renforcées par celles des ONG spécialisées, si nécessaire. Le secteur privé jouera aussi sa partition dans la fourniture des produits vétérinaires, à prix justes selon les mesures arrêtées par l'État par rapport aux intrants agricoles.

Les problèmes de rareté d'eau et de fourrage se résoudront graduellement à partir de la valorisation des ressources en eau et la mise en place de meilleures conditions de production. Les possibilités de production fourragère et/ou d'augmentation/amélioration du cheptel pourront être envisagées à moyen terme avec les exploitants eux-mêmes qui se chargeront d'identifier leurs priorités spécifiques en relation avec les limites et les conditions du milieu.

Le financement de la production pourrait être pris en charge par les institutions locales (Coopératives et Caisses d'épargne) déjà existantes, lesquelles bénéficieront d'une formation adéquate en la matière mise en œuvre par le volet formation-vulgarisation. Des mesures appropriées pourraient être adoptées afin d'encourager l'émergence et la formation de nouvelles structures financières locales. Des connexions ...État-institutions locales de financement-secteur privé bancaire permettraient à ces structures locales d'avoir accès au crédit afin d'augmenter leur portefeuille moyennant que le MARNDR et les ONG dans le cadre du volet appui aux PME les avalisent en versant un fonds de caution de base. Des institutions financières semi-privées fonctionnant en partenariat avec les ONG existent déjà dans le pays. L'accès au crédit (des modalités de subvention pourraient être envisagées aux premières phases de démarrage du plan afin de faciliter le lancement des exploitations dans cette nouvelle dynamique) à travers les institutions locales de crédit permettrait aux exploitants d'acquérir les moyens de production de base.

Etant donné le nombre important d'ONG intervenant dans la région et dans plusieurs des domaines précités, cette nouvelle organisation de la prise en charge agricole du milieu ne saurait à priori trop bouleverser leurs programmes et priorités spécifiques. Il suffirait d'une division et d'une répartition adéquate du travail à effectuer. La réussite d'une telle politique repose essentiellement sur l'adoption de modalités appropriées de coordination et d'harmonisation entre les différents volets et les différents intervenants qui permettraient d'éviter des chevauchements en suscitant plutôt des effets synergiques.

5. **L'appui à la commercialisation:** L'aval de la production impliquant l'amélioration des matériels et équipements de stockage/transformation et la mise en place de petites unités agro-industrielles pourrait aussi être pris en charge par le MARNDR, les ONG et les structures privées locales déjà impliquées dans ces activités, dans le cadre du volet d'appui aux PME. La création de coopératives de commercialisation locales spécialisées dans la spéculation sur les produits agricoles serait à encourager afin de permettre aux producteurs de bénéficier des périodes de hausse de prix des produits agricoles. Les femmes devront avoir une place de choix au sein du volet de commercialisation en raison de leur présence importante au sein de ce sous-secteur. Les interventions les concernant pourraient être intégrées dans le cadre de l'appui aux PME où elles pourront ainsi accéder à un crédit subventionné ou non (auprès des institutions financières locales) pour accroître leurs fonds de roulement, bénéficier d'un appui organisationnel et de séances de formation en gestion. Le volet-formation de la PRIC se chargerait de cet aspect structuration-formation.
  
6. **la gestion de l'environnement:** Dans un souci d'accroissement des revenus dans le milieu, la PRIC intégrera dans son plan d'action des mesures de gestion rationnelle des autres ressources naturelles du milieu telles que :

**Les lacs:** la FAO en tant qu'institution compétente en la matière pourrait assister le MARNDR dans ses interventions visant à augmenter le niveau d'empoissonnement des lacs. Dans le cadre de l'appui aux PME toujours dans un souci de diversification des emplois, les pêcheurs pourraient être encouragés à se regrouper en coopératives de pêche, lesquelles

bénéficieraient de crédit en matériels et équipements destinés à accroître leur rentabilité. Des formations appropriées pourraient être dispensées à ces entrepreneurs dans le but d'améliorer leur efficacité technique et leur capacité de gestion. Le volet formation-vulgarisation de la PRIC avec l'appui du MARNDR au sein duquel il existe un service de pêche se chargera cette tâche de formation et d'encadrement. Ce volet, toutes les fois que cela se révélera nécessaire devrait appel à des consultants spécialistes dans les domaines de formation retenus au cas où les compétences n'existeraient par au sein du MARNDR ou des ONG impliquées dans le processus.

**Les vestiges coloniaux et les sites naturels** à vocation touristique seront pris en compte dans le cadre des travaux du zonage et de aménagement foncier. Avec l'aide d'organismes spécialisés tel que l'UNESCO, le Secrétariat au Tourisme prendrait en charge l'aspect aménagement de ces sites à potentiel écotouristique en y associant le secteur privé impliqué dans ce domaine. Un programme de promotion de ces sites pourrait être mis sur pied afin d'attirer les touristes locaux et étrangers. Un programme d'assistance des artisans locaux et de valorisation de leur production pourrait être affilié à ce volet.

**Les sablières:** l'exploitation des sablières au pied des bassins versants de la PCS, en pleine zone agricole constitue un danger permanent de sédimentation des systèmes d'irrigation. Aussi, cette activité devra-t-elle être suspendue dans la plaine et transférer ailleurs là où elle se révélerait moins nocive à l'environnement.

**La végétation forestière:** l'extension de la zone cultivée aux superficies non travaillées actuellement couvertes d'une végétation xérophytique très sollicitée pour la production de charbon va entraîner la diminution de cette couverture forestière dans la plaine et la baisse de la capacité de production de charbon sur place. Cependant, cette couverture devra demeurer et être restaurée et/ou renforcée dans les zones à risques tels que les abords des lacs, les sommets des sources et surtout sur les bassins versants avoisinants. Aussi, des mesures de prévention de déplacement de l'activité des producteurs de charbon dans ces zones à risques sont à envisager. Cela nécessitera des normes de régulation de la coupe des

espèces ligneuses, la proclamation de ces espaces comme zones protégées et surtout des changements d'attitudes chez les populations qui pourraient s'obtenir par:

- a) leur participation à l'élaboration de ces règlements et au contrôle de leur application:
- b) leur participation à l'établissement de pépinières communautaires pour la production d'espèces adaptées au milieu à apprêter en début de saisons pluvieuses pour le reboisement de ces sites;
- c) organiser avec la population, les ONG et le personnel du MARNDR sur le terrain de gigantesques campagnes de reboisement qui mobiliseraient toutes les catégories sociales de la région durant les périodes pluvieuses;
- d) expérimenter avec les exploitants des bassins versants des systèmes agroforestiers. Cette tâche serait encore attribuée au volet recherche-action assisté de celui de formation-vulgarisation;
- e) mettre en place un volet de recherche-crédation de sources d'énergie alternatives adaptées au milieu rural (réchauds améliorés et autres technologies s'y rapportant ) afin de diminuer la pression sur les ressources forestières existantes. Le volet recherche-action prendra en charge cette partie du travail;
- f) mettre en place un programme d'éducation environnementale des agriculteurs par le biais du volet formation-vulgarisation.

**La décharge de Troutier** qui affecte l'environnement de la PCS est aussi à prendre en compte. Tout d'abord, il s'agira de la circonscrire sur l'espace qu'elle occupe actuellement en évitant toute extension. Ensuite, on pourrait envisager les possibilités de mise ne place d'une petite usine de bio-gaz associé à la production d'engrais organique à partir du recyclage de ces déchets. Le volet recherche-action pourrait dans un premier temps prendre en charge la mise en place de l'unité expérimentale de production de bio-gaz qui pourrait être reliée au sous-volet de création de sources d'énergie alternatives au bois. Cette unité, une fois qu'elle serait devenue rentable, ce qui est possible étant donné l'importance de la demande de ce produit dans la capitale, pourrait être transférée à des structures organisées ou des investisseurs individuels privés.

La mise en application d'un plan de ce type exigera tout d'abord l'élaboration de programmes d'intervention à court, moyen et longs termes. La PRIC se chargera de répartir les tâches entre les volets en fonction des compétences des différentes entités de la Plateforme. Le financement de ces programmes pourrait être réparti en fonction de leur envergure entre les différents intervenants au niveau régional. Les moins coûteux pourraient être mis à exécution avec les ressources du milieu en particulier celles des structures de terrain du MARNDR, des ONG et des OI directement impliquées, dans un souci permanent d'harmonisation. Les programmes lourds seront déposés auprès des bailleurs de fonds, la PRIC se chargeant de négocier leur financement. Un volet relations publiques et recherche de financement pourrait être constitué dans le but de constituer et de présenter les dossiers faisant pendant aux programmes retenus.

Le projet de développement régional une fois défini devrait faire l'objet d'une étude d'impact laquelle mettra en évidence les éventuelles retombées négatives liées à son exécution et permettra d'en prévoir les mesures de mitigation qui se révéleraient nécessaires.

## CONCLUSION GÉNÉRALE

Cette étude visait à mettre en relief les insuffisances des interventions des institutions publiques préposées à la gestion du secteur agricole en Haïti et leur incapacité dans les conditions actuelles à initier le développement agricole. Tout d'abord, il nous a fallu au niveau théorique comprendre les thèses qui sous-tendent l'évolution de l'agriculture au niveau mondial de manière à parvenir à une classification des politiques agricoles et d'y situer le cas haïtien. Puis, il a fallu sur la base de recherches bibliographiques, construire un modèle théorique de référence d'évolution de l'agriculture qui permettrait à toute société d'instaurer et de maintenir en son sein le développement agricole.

A ce stade, nous avons choisi d'étudier un cas concret sur le terrain, celui de la Plaine du Cul de Sac (PCS) qui nous permettrait d'étayer nos hypothèses. Notre démarche a été de poser tout d'abord un diagnostic des structures de production agricole de la région, ce qui a permis de mettre en évidence une série de contraintes dont la levée demeure incontournable si on veut parvenir au développement agricole. Le diagnostic a été réalisé sur la base de données qualitatives collectées sur le terrain auprès d'associations paysannes et des cadres du MARNDR afin de reconstituer les grandes tendances, les contours de la réalité agricole de la région. Des données quantitatives obtenues à travers une documentation relativement récente et traitant de la situation agricole régionale nous ont permis de parvenir à un diagnostic relativement précis des structures de production agricole de la PCS.

Les principales contraintes au développement agricole du milieu identifiées sont l'existence d'un conflit agriculture/urbanisation se manifestant par une urbanisation accélérée des meilleures terres agricoles, le dualisme grandes et petites exploitations entraînant une insuffisance de terre pour la majorité des agriculteurs et l'insécurité foncière, une mauvaise gestion des infrastructures hydro-agricoles et des ressources naturelles. Deux conséquences majeures découlent de ces contraintes, de faibles performances agricoles et des conditions de vie économiquement et environnementalement déplorables.

L'étape suivante de la démarche fut d'inventorier les interventions agricoles publiques dans la PCS, de les analyser dans le cadre d'action global du ministère, puis d'évaluer leur niveau d'efficacité à lever les contraintes identifiées par le diagnostic. A ce stade, les associations paysannes ont été mises à contribution pour qu'elles expriment leurs perceptions quant à l'efficacité de ces interventions. De leurs points de vue, ces actions sont d'efficacité très limitée. Ce niveau d'efficacité associé aux différentes catégories d'intervention a été mesuré par l'application de notes oscillant entre nul et médiocre. Les cadres du MARNDR ont aussi participé à cette évaluation perceptuelle. Ils ont été également unanimes à reconnaître les limites des actions du MARNDR dans la région. Nos analyses personnelles basées sur les données chiffrées existantes ont bouclé cette évaluation. Celle-ci a révélé une insuffisance de ces actions par rapport à l'ampleur des contraintes existantes, leur faible portée en terme de population touchée et de retombées générales sur le milieu et dans certains cas un mauvais ciblage et la mise en œuvre d'interventions peu viables. Les résultats de ces différents niveaux d'évaluation nous ont permis de conserver notre première hypothèse qui soutient que les mauvaises interventions de politiques agricoles se retrouvent à la base des faibles performances des structures de production agricoles dans la PCS.

C'est alors que nous avons comparé le modèle d'intervention du MARNDR à notre modèle théorique de référence. Cela nous a permis de tirer trois conclusions essentielles:

1. le cadre théorique d'intervention du MARNDR est en contradiction directe avec ses propres interventions sur le terrain;
2. les récents énoncés de politiques de ce cadre ne sont pas antagonistes avec les aspirations des agriculteurs en matière de développement agricole;
3. ce cadre d'intervention n'est pas antagoniste avec notre modèle théorique de référence alors que les interventions le sont.

L'analyse de ces contradictions a révélé l'inexistence d'un cadre de développement national dans lequel seraient définis les rôles de chaque secteur, donc de l'agriculture aussi dans le développement économique du pays, une instabilité politique chronique se cristallisant par l'affaiblissement des capacités des gouvernants à intervenir efficacement dans



le sens du développement économique de la Nation. Cette inexistence de cadre macro-économique se matérialise sur le terrain au niveau du secteur agricole d'une part par la mise en place d'interventions incohérentes, inarticulées et inefficaces ayant peu de rapport avec les besoins des populations et les spécificités du milieu et d'autre part par une absence généralisée de normes dans la gestion des ressources du milieu donc de celles relatives à l'agriculture aussi. Ce qui nous a permis de confirmer notre seconde hypothèse à savoir qu'une politique agricole pour être efficace doit tenir compte des spécificités du milieu et des caractéristiques des populations concernées.

A ce niveau, des propositions d'intervention ont été formulées dans le but d'arriver à dépasser les contraintes identifiées tant au niveau interne qu'externe et dont l'application devrait permettre d'initier le développement agricole dans la PCS. Ainsi, il a été avancé une proposition de constitution d'une plate-forme régionale d'intervention concertée (PRIC) regroupant les différents acteurs et intervenants du milieu répartis dans différents volets d'action en fonction de leur domaine de compétence et de leurs intérêts. De nouveaux intervenants tels que l'INARA, le MPCE seront adjoints à la PRIC en raison de la nature des actions à entreprendre. Celles-ci porteront globalement sur l'aménagement du territoire et du foncier, l'équipement de la région en infrastructures et en entreprises de valorisation des potentiels du milieu, la mise en place de normes d'utilisation et de contrôle des ressources naturelles et matérielles, la mise en commun des ressources des intervenants et la répartition des tâches suivant un plan d'action concret et harmonieux, la formation conscientisante et le renforcement des capacités de gestion et d'engagement des populations.

Toutefois, la mise en application de ce plan d'action suppose des actions préalables, non exclusives et progressives du gouvernement en faveur d'une résolution de la crise politique actuelle, d'une affectation définitive de la région à l'agriculture sous-tendue par des mesures concrètes obligeant le respect de cet engagement, l'élaboration d'un plan national de développement économique, la renégociation des accords internationaux en vigueur, l'intégration de toutes les composantes de la société civile au processus de renversement du sous-développement en Haïti.

Cette recherche constitue un premier pas dans l'étude des politiques et du développement agricoles en Haïti. Sa principale limite résulte du fait que les propositions avancées ne constituent que des esquisses dont il faudrait, à une étape ultérieure, tester l'applicabilité sur le terrain.

## BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

- ADRA & IFSIS, May 1997: *A baseline study of livelihood security in the departments of the Artibonite, Center, North, Northeast, and West, Republic of Haïti*, by BARA, University of Arizona, an extract.
- ALBERTINI, J-M., 1985: *Mécanismes du sous-développement et développements*, Initiation économique. Éditions Économie et Humanisme. Les éditions ouvrières, 320 p.
- ALLAIRE G., BLANC, M., 1982: *Politiques agricoles et paysanneries*, Éditions Le Sycomore, Paris, Extrait.
- ANDAH, 1994: *Évaluation de la situation agricole-Rapports départementaux, Vol 1: Ouest, Artibonite, Centre*, Mission de Coopération Française et d'Action Culturelle en Haïti, 3 parties et annexes
- ANDAH, avril 95: *Zonage de neuf départements géographiques pour étude des organisations professionnelles d'agriculteurs*, FAO-Haïti, 30 p.
- ANDAH-FREN-GRD (Commission Nationale sur l'environnement)? : *Tenure foncière et gestion des ressources naturelles en milieu rural*, 178 p.
- ANGLADE, G., 1978: *Commercialisation des produits et façonnement de l'espace en Haïti*, in Cahiers d'étude du milieu et d'aménagement du territoire, numéro hors série
- ANGLADE, G., 1980: *Atlas critique d'Haïti*, Groupe d'étude et de recherches critiques d'espace, Université du Québec à Montréal, Centre de recherches Caraïbes de l'Université de Montréal
- AZIZ, S., 1990: *Politiques agricoles pour les années 1990*, OCDE, Études du Centre de développement, Paris, 151 p.
- BADOUIN R., 1975: *Les agricultures de subsistance et le développement économique*, Éditions A. PEDONE, Paris, 204 p.
- BADOUIN R., 1979: *Économie et aménagement de l'espace rural*, Presses Universitaires de France, 234 p.
- BADOUIN R., 1985: *Le développement agricole en Afrique Tropicale*, Éditions Cujas, Paris, 320 p.

Banque Mondiale. ? : *Situation micro-économique en Haïti*, rapport Banque Mondiale, période 1970-1980, version anglaise, 127 p.

BELLANDE, A., 1982: *Rationalité socio-économique des systèmes de production agricole en Haïti, Une étude de cas*, Thèse de maîtrise, Université Mac Gill, Tome I, 65 p. et Tome II, 225 p.

BERNARDIN, E. A., 1993: *L'espace rural haïtien-Bilan de 40 ans d'exécution des programmes nationaux et internationaux de développement (1950-1990)*, Éditions L'Harmattan, 407 p.

BERNARDIN, E. A., 1994: *L'espace Caraïbéen, l'Évolution Economique des Grandes Antilles, de 1950 à nos jours*, Editions des Antilles, 304 p

BRAIBANT, M., 1986: *Politiques Macro-économiques et performances agricoles au Sénégal 1960-1984*, Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne, Thèse de doctorat en économie du Développement, 264 p.

CADOT, M-Y.S., Novembre 1990: *Évaluation de la fertilité des sols à Boen dans le périmètre irrigué de la Rivière Blanche, (Plaine du Cul-de-Sac)*, Université d'État d'Haïti, Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire, 76 p.

CARE-Haïti, 1996: *Country profile*, Extrait, 13 p et annexes

CARE-Haïti, avril 1996: *A baseline survey of livelihood security in Northwest Haïti*, The Bureau of Applied Research in Anthropology (BARA), University of Arizona, Tucson, Arizona, final draft, 238 p.

CAREL, M., novembre 1974: *Développement rural dans le Tiers-monde-Réalités et perspectives*, Département d'Économie Rurale, Faculté des Sciences de l'Agriculture et de l'Alimentation, Université Laval, 33 p.

CHATILLON, G., 1982: *Statistique en sciences humaines*, 6<sup>ème</sup> Édition, Les éditions SMG, 481 p.

CHERY, J.M.R. et JEANNITON, E., mars 1998: *Études des marchés ruraux d'Haïti*, Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire (CNSA), 99 p et annexes

CHONCHOL, J., 1986: *Paysans à venir-Les sociétés rurales du Tiers-monde*, Éditions la Découverte, Paris, 299 p.

CLÉRISMÉ, C., sept 1987: *Recensement des exploitations agricoles de l'aire d'intervention du projet*, Projet d'Irrigation et de Développement Agricole Intégré de Rivière Blanche, MARNDR, Unité de Suivi-Évaluation du MARNDR

- Communication Plus, 1996:*Dictionnaire des communes, quartiers et sections communales de la République d'Haïti*, imprimé avec le concours de la SOGEBANK. 147 p.
- Conjonction 2000, 1996:Le développement rural en Haïti. La revue Franco-Haïtienne de l'Institut Français d'Haïti # 200/1996, 233 p.
- CRES DIP, 1993:*Détermination de la taille minimale nécessaire aux besoins de subsistance d'une famille rurale dans différentes aires agro-écologiques du pays*, document inédit, 43 p.
- CRES FED, 1998: *Collectivités territoriales, Superficie, Population, Localisation*, Imprimerie Resopresse, 174 p.
- DARNDR, janv 1978:*Quelques observations sur l'exécution du plan quinquennal (1971-1976) secteur agriculture*, Unité de programmation/Secrétariat technique, Dr. Wolf Donner, P-au-P, Haïti, 20 p.
- DARNDR, ?:*Deuxième plan national de développement économique et social 1976-1981, Plan du secteur agricole (première version)*, 62 p.
- DARNDR, septembre 1981: *Plan quinquennal du secteur Agriculture 1981-1986*, Damien, P-au-P, Haïti, 161 p.
- DELATOUR, L., fév 1991:*Situation macro-économique et ajustement structurel en Haïti. Bureau d'appui à la Coopération Canadienne*, Programme canadien de coopération avec Haïti, 87 p.
- DURET, M., décembre 1983:*Utilisation des terres de la Plaine du Cul de Sac (1956-1978), Problèmes et perspectives*, UEH, FAMV, mémoire de sortie, 67 p
- ELLIS, F., 1992:*Agricultural policies in developing countries*. Wye studies in agricultural and rural development, Cambridge University Press, 357 p.
- FAO, 1990: *Effets des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel sur la sécurité alimentaire*, Division des produits et du commerce international, Étude FAO développement économique et social, 57 p.
- FAO, 1993: *La lutte contre la pauvreté rurale: politiques et tendances*, Rome, Étude FAO développement économique et social, 97 p.
- FAO, 1995: *Analyse du secteur agricole et identification de projets*, Rapport sectoriel, 65 p et annexes
- FAO, mai 1997: *Appui à la définition d'une politique de réforme agro-foncière-Haïti, Texte principal*, 280 p. et 1 vol pour le annexes

FAUCHER, D., 1962: *La vie rurale vue par un géographe*. Institut de Géographie, Faculté des Lettres, Toulouse, 316 p.

FERDINAND, J.T., 1991: *Étude d'un système d'aménagement sur la Rivière Grise pour le renforcement de l'irrigation et la protection contre les crues*, UEH, FAMV, mémoire de sortie, p 35, 135 p et annexes

GALLON, F., nov 1994: *Problématique de l'irrigation par pompage, dans la Plaine du Cul de Sac (Zone Rivière Blanche)*, mémoire de fin d'études, UEH, MARNDR, FAMV, Damien, 109 p.

GARRIGOU-LAGRANGE, A., 1976: *Systèmes et structures*, Précis Dalloz, Économie politique, quatrième édition, Dalloz, extrait.

GHERSI, G., FREDERIC, M., déc 1988: *Stratégies et politiques alimentaires: Définitions et Concepts-clé*. Série Conférences # 3, Composante Stratégies et Politiques Alimentaires au Sahel (SPAS), Centre Sahel, Université Laval, 51 p.

GHERSI, G., NTEZIYAREMYE, A., Le VALLÉE, 1996: *Sécurité alimentaire: les enjeux*, in Cahiers "Agricultures", Vol. 5, numéro 4, p.249 à 256

GIRAULT, C. A., 1981: *Le commerce du café en Haïti-Habitants, spéculateurs et exportateurs*, Mémoire du Centre d'études de Géographie Tropicale (CEGET)-Bordeaux, Éditions du Centre national de la Recherche Scientifique, 293 p.

GOH-PNUD-CNUEH, juin 1997: *Profil environnemental de la région métropolitaine de P-au-P*, 52 p et annexes

GRAMIR, 1989: *Implantation et impact des organisations non-gouvernementales-Contexte général et étude de cas (Haïti)*, Collection Recherches en Développement SHSE-CIDIHCA-ARUNGA, 141p.

HILAIRE, S., avril 1995: *Le prix d'une agriculture minière*, Imprimerie Le Natal S.A., 302 p.

ICART, A., juin 1994: *Effet de la vidange sur les sols affectés de sel-Cas de Broucan-brou (Plaine du Cul de Sac)*, mémoire de fin d'études, UEH, MARNDR, FAMV, Damien, 39 p. et annexes

INSTITUT NATIONAL DE LA REFORME AGRAIRE, avril 1997: *Proposition d'une loi-cadre de réforme agraire*, 11 p.

INSTITUT NATIONAL DE LA REFORME AGRAIRE, mars 1998: *Situation socio-économique des ménages bénéficiaires de la réforme agraire, propositions de mesures d'accompagnement*, Copie provisoire, Chéry, F-G, 75 p. et annexes

- LÉVI-STRAUSS in *Approche de la science du développement socio-économique*, Extrait, pp. 227 à 257.
- LGL SA, septembre 1996: *Réhabilitation du périmètre irrigué de la RB, Supervision des travaux, Rapport d'état des lieux du réseau*, MARNDR-PURE-BID, version préliminaire, 11 p et un dossier photographique
- LUNDAHL, M., 1979: *Peasants and poverty-A study of Haïti*, Croom Helm, London, 699 p
- MACE, G., 1988: *Guide d'élaboration d'un projet de recherche*, Les presses de l'Université Laval, Québec, 119 p.
- MALASSIS, L., 1958: *Économie des exploitations agricoles-Essai sur les structures et les résultats des exploitations agricoles de grande et de petite superficie*, Librairie Armand Colin, 302 p.
- MALASSIS, L., 1968: *Développement économique et agriculture*, Economies et Sociétés, Cahier de l'I.S.E.A., Librairie Droz, Genève, 190 p.
- MALASSIS, L., janvier 1970: *Développement économique et industrialisation de l'agriculture*, Département d'économie rurale, Faculté d'agriculture, Université Laval, 34 p.
- MALASSIS, L., 1973: *Agriculture et processus de développement*, Essai d'orientation pédagogique, UNESCO, Paris, 308 p.
- MALASSIS, L., 1979: *Économie agro-alimentaire*, Tome 1, Éditions Cujas, Paris, 437 p.
- MALASSIS, L., GHERSI, G., 1992: *Initiation à l'économie agro-alimentaire*, UREF, Universités Francophones, HATIER-AUPELF, 335 p.
- MALASSIS, L., 1994: *Nourrir les hommes*, Dominos Flammarion, 107 p et annexes
- MALASSIS L., juin 1996: *Les trois âges de l'alimentaire*, in la revue *Agroalimentaria*, # 2, 3 p.
- MALDAGUE, M., 1997: *Concept de système rural, moteur du développement intégré*, Université Laval, Faculté des études supérieures, Note de cours DRI-64073, Québec, 247 à 256 p.
- MALDAGUE, M., 1997: *Notion d'analyse systémique appliquée au développement rural intégré*, Université Laval, Faculté des Études Supérieures, Programme de DRI, Cours DRI-64073, 10 p.

INSTITUT NATIONAL DE LA REFORME AGRAIRE, avril 1998: *Rapport des débats avec la société haïtienne sur la réforme agraire, rencontre nationale de synthèse des 1<sup>er</sup> débats*, version créole, 16 p. et annexes

IRAM, mai 1990: *Quelle politique agricole pour Haïti*, Paris, 56 p. et annexes

JEAN-PIERRE, J.D., octobre 1984 : *L'aménagement des bassins versants en Haïti*, Université Laval, Thèse de maîtrise ès Sciences, Faculté des Sciences de l'Agriculture et de l'Alimentation, 162 p.

KERMEL-TORRES, D. et ROCA, P-J., septembre 1993: *Sécurité alimentaire: les politiques alimentaires nationales et leur influence sur l'évolution des systèmes ruraux- Une étude comparative menée en Haïti, en Inde (Karnataka), et en Thaïlande (Nord-Est)*, ASP ORSTOM-CNRS, 52 p.

KLATZMANN, J., 1972: *Les politiques agricoles-Idées fausses et illusions*, Presses Universitaires de France, 224 p.

KROLL, J-C., 1990: *Agriculture: changer de politique*, Alternatives économiques, Syros Alternatives, 193 p.

LAFORGE, H., 1979: *Analyse multivariée en Sciences sociales et biologiques*, Presses de l'Université Laval.

LATORTUE, F., février 1998: *L'économie rurale et les problèmes de développement en Haïti*, Imprimeur II, 391 p

LEBRUN, J., mars 1995: *L'approche systémique appliquée à l'enseignement en géographie, Département de didactique*, mémoire de maîtrise, Faculté des Sciences de l'Éducation, Université Laval, 98 p.

LECAILLON, J. MORRISON, C. SCHNEIDER, H. THORBECKE, E., 1987: *Politiques économiques et performances agricoles*, Études du centre de Développement, OCDE, Paris, 223 p.

LEMIEUX, N., ROY, G., SAVARD, J-G, 1991: *Méthodes quantitatives- L'homme, la société et son milieu*, Éditions Études vivantes, 371 p.

LESCOT, G., décembre 1984: *Rationalité paysanne et politique de développement agricole en Haïti*, Université Laval, thèse de maîtrise ès Sciences, Faculté des Sciences de l'Agriculture et de l'Alimentation, 154 p.

LÉTOURNEAU, J., 1989: *Le coffre à outils du chercheur débutant-Guide d'initiation au travail intellectuel*, Oxford University Press, Toronto, 227 p.



- MARNDR, mai 1997: *Relations du MARNDR avec les organisations professionnelles, Service organique ou simple cellule de coordination?*, Projet d'appui et de formation des cadres (Coopération franco-haïtienne), 1 p.
- MARNDR, oct 1997: *Campagne de haricot d'hiver 1997*, Commission de préparation de la campagne de haricot 1997, P-au-P, 11 p.
- MARNDR, nov 1997: *Atlas des regroupements agricoles communaux*, Direction Générale, 57 p.
- MARNDR-BAC Ganthier, janv 1998: *Rapport de synthèse des ateliers de réflexion organisés par le MPCE*, Projet appui institutionnel en aménagement du territoire, 8 p.
- MARNDR-BAC Ganthier, janv 1998: *Rapport sur la situation des ressources foncières de l'État dans la Commune de Ganthier*, 7 p.
- MARNDR-BAC Croix des Bouquets, mai 1998: *Rapport technique sur la campagne de haricot d'hiver 1997*, 16 p.
- MARNDR, ? : *Estimation des rendements des cultures*, 25 p.
- MERCIER, G., sept 1996: *Méthodologie de la Recherche*, Département de géographie, Université Laval, Notes et documents GGR-62597, 49 p.
- MENDRAS, H. et TAVERNIER, Y., 1969: *Terre, paysans et politique*, Futuribles, SÉDÉIS, Paris, 610 p.
- Michel G., juin 1991: *Situation actuelle du périmètre irrigué de la Rivière Grise et propositions pour améliorer son fonctionnement*, Projet d'Aménagement Intégral de la PCS, UEH, FAMV, mémoire de sortie, 112 p.
- Ministère de la Coopération, 1993: *Mémento de l'agronome*, République Française, Presses de l'Imprimerie Chirat, 1635 p.
- Ministère de la Coopération, 1981: *Méthodologie de la planification, Guide des enquêtes statistiques pour le suivi des opérations de développement rural*, République Française, SEDES, 106 p.
- MORAL, P., 1961: *Le paysan haïtien. (Étude de la vie rurale en Haïti)* G. P. Maisonneuve & Larose, Les éditions Fardin (Reproduction), 1978, 375 p.
- MOREL-THÉLUSMOND, G., Décembre 1995: *Impacts de la tenure foncière sur l'environnement en Haïti*, Université Laval, Faculté des Études Supérieures, Programme de Développement Rural Intégré, 20 p.

- MPCEFP, octobre 1990: *Grandes orientations stratégiques pour les années 1990*, Direction du Plan, 5 volumes
- MUKAYUMBA, E., 1979: *Le développement rural et le mouvement coopératif au Rwanda*, Université Laval, Thèse de maîtrise, 228 p.
- MURRAY, G.F., 1977: *The evolution of Haitian peasant land tenure: a case study in agrarian adaptation to population growth*, Vol 1, 303 p., Vol 2 . 666 p.
- MURRAY, G.F., 1978: *Land tenure and planned agricultural development among Haitian peasants*, USAID, Port-au-Prince, Haïti.
- MURRAY, G.F., 1979: *Tenaces, trees and the Haitian peasant*, USAID, Port-au-Prince, Haïti.
- MURRAY, G.F., 1981: *Peasant tree planting in Haïti: a social soundness analysis*, Port-au-Prince, Haïti.
- NTEZIYAREMYE, A., déc 1991: *Le crédit à la production agricole au Rwanda: caractéristiques et déterminants de l'offre et de la demande*, mémoire de maîtrise, École des Gradués, Faculté des Sciences de l'Agriculture et de l'Alimentation, Département d'Économie Rurale, 166 p.
- OCDE, juillet 1961: *Tendances des politiques agricoles depuis 1955*, Cinquième rapport sur les politiques agricoles en Europe et en Amérique du Nord, 418 p.
- OGÉ, J-P-L., 1984: *Contribution à l'étude des potentialités d'irrigation par les sources Manneville-Thomazeau*, mémoire de sortie, UEH, FAMV, 51 p. et annexes
- ONU, 1996: *Rapport mondial sur le développement humain*, Extrait.
- ORE, août 1990: *Écologie et production de mangues dans le bassin de Port-au-Prince, Plaines de Léogane, du Cul-de-Sac et de l'Arcahaie*, p. 56, 103 p. et annexes
- OUELLET, A., 1981: *Processus de recherche: une approche systémique*, Presses de l'université Laval, Québec.
- PIERRE CHARLES, G., 1967: *L'économie haïtienne et sa voie au développement*, Éditions G.-P. Maisonneuve & Larose, 270 p
- Plan Parrainage International, juin 1997: *Étude-pilote des besoins en matière d'habitat, Communauté rurale de Dolney, Commune de Croix des Bouquets*, Haïti, document non-paginé d'une trentaine de pages

PNUD, juin 1993: *Haïti, indicateurs environnementaux de base*, Unité de Coordination et de suivi environnementale, 8 p. et annexes.

PNUD-CNUEH, déc 1996: juin 1997: *Profil environnemental de la région métropolitaine de P-au-P. Eau potable et assainissement*, Holly, G., ing., document non paginé de plus de 100 p.

PRODETER-MARNDR, 1997: *De la conservation des sols vers une gestion conservatoire participative des ressources naturelles*, 12 p.

RAPPORT BRUNDTLAND, 1989: *Notre avenir à tous*, Extrait, pp.141-175

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI, BANQUE MONDIALE, avril 1989: *Gestion des Ressources Naturelles en vue d'un développement durable en Haïti*, ministère de L'Économie et des Finances, BDPA-SCETAGRI, 2 vol, Rapport intérimaire, et rapport final, Haïti, Annexes.

SACAD, FAMV, janvier 1993: *Paysans, systèmes et crise-Travaux sur l'agrarie haïtien*, Tome 1, 365 p., Tome 2, 298 p., Tome 3, 476 p.

SAINT-DIC, R., 1981: *Système de tenure et lutte anti-érosive en Haïti*, Thèse de maîtrise, Université Laval.

SAINT-DIC, R., MARCELLUS, A., juin 1994: *Impacts de la crise sur le secteur agricole et l'environnement*, Centre Pétion-Bolivar, Haïti, 38 p.

SAINT-ÉLIEN, M., nov 1990: *Aménagement foncier du périmètre Rivière Grise (Regroupement de parcelles)*, mémoire de fin d'études, UEH, MARNDR, FAMV, Damien, 106 p. et annexes

SCHWARZ, A., 1989: *Raison d'État/Raison paysanne. Essai sur le développement rural*, Université Laval, Centre de Recherches en Aménagement et Développement, Québec, 98 p.

SELLTIZ, C. et al., 1977: *Les méthodes de recherches en Sciences sociales*, Les Éditions HRW, Montréal.

TARDIEU-BAZIN, D. MAGLOIRE, D. MERLET, M., Avril 1991: *Femmes/Population/Développement-Organisations féminines privées en Haïti-Tome1: Recherche socio-culturelle sur la situation des femmes en Haïti*, FNUAP, 135 p.

The Economist Intelligence Unit 1991-1992: *Dominican Republic, Haïti, Puerto-Rico, Country Profile, Annual survey of political and economic background*, 64 p

The World Bank, june 1985: *Haïti Agricultural Sector Study*, Vol 1, Main text, Document of the World Bank, 129 p.

THIOMBIANO, T., septembre 1993: *L'inadaptation des programmes d'ajustement structurel à l'Afrique: Cas de l'agriculture*, Série Conférences # 35, Composante Stratégies et Politiques Alimentaires au Sahel, Centre Sahel, Université Laval, 40 p.

Travaux de l'Institut de Géographie de Reims, 1990: *Vingt ans de TIGR, vingt ans de géographie 1979-1980-1990*, ERIGUR, 36 p.

*Une monographie de la plaine du Cul de Sac*, note inédite, non-datée, non identifiée, annotée par Victor, J. A., 62 p

USAID, june 1985: *Haïti. Country environmental study, a field study*, 120 p.

VAN LIEROP, M. et Rioux, F., août 1989: *Rapport de l'étude socio-économique de la Rivière Grise*, Agriteam-Canada, août 1989, p 43, 110 p. et annexes

VICTOR, J.A., oct 1995: *Code des lois haïtiennes de l'environnement*, PNUD, P-au-P, Haïti, 67 p.

VICTOR, J.A., 1995: in *Conjonction # 199*, La revue Franco-Haïtienne de l'Institut Français d'Haïti, Les drums de la vie, Les petits métiers de l'environnement dans la PCS, p 33-34, article allant de p32 à 50

WOOLLEY, J.F.E., décembre 1997: *Inventaire des agro-systèmes sur le transect plaine du Cul de Sac-Kenscoff*, MARNDR, FAMV, mémoire de sortie, 58 p. et annexes

WOLF, E., 1966: *Peasants*, Foundation of modern anthropology series. Marshall D. Sahins, Editor, 116 p.

ZUVECAS, C. J., mai 1978: *Agricultural development in Haïti, An assesment of sector policies, and prospects under conditions of serve soil erosions*, USAID, Washington.

## ANNEXES

## ANNEXE 1

## LISTE ET LOCALISATION DES ORGANISATIONS PAYSANNES INTERVIEWÉES

LOCALISATION /COMMUNE	NOMS LOCALITÉS	SOUS-RÉGIONS		NOMS ORGANISATIONS	SEXE
		H	S-A		
1 <sup>ère</sup> Varreux	Vaudreuil	x		1. Comité pour l'Organisation de Vaudreuil	M
	Fontaine		x	2. Organisation des Jeunes de La Plume	m
	Duvivier	x		3. Comité pour le Relèvement de Duvivier	m
	Barrière Fer		x	4. Organisation pour le Développement de Barrière Fer	M
2 <sup>ème</sup> Varreux/Delmas	Sarthe	x		5. Mouvement des Jeunes pour le Développement de Sarthe	m
3 <sup>ème</sup> Bellevue	Cazeau	x		6. Union des jeunes pour le Progrès	M
1 <sup>ère</sup> Varreux/Croix des Bouquets	Lilavois	x		7. Union pour le Développement des jeunes de Lilavois	m
	Duval	x		8. Organisation des Progressistes pour le Développement de la Croix des Bouquets	m

LOCALISATION /COMMUNE	NOMS LOCALITÉS	SOUS-RÉGIONS		NOMS ORGANISATIONS	SEXE
		H	S-A		
2 <sup>ème</sup> Varreux/Croix des Bouquets	2 <sup>ème</sup> Varreux (Sibert A)		x	9. Comité Coordination Association Varreux II	M
1 <sup>ère</sup> Bois/Croix Bouquets	Petit des Lathan	x		10. La pauvreté de la PCS	m
	Cotard	x		11. Mouvement des Paysans de la PCS	M
	Dumey	x		12. Union des Jeunes pour le développement de Pont Dumey	M
2 <sup>ème</sup> Bois/Croix Bouquets	Petit des Le Pine	x		13. Organisation des femmes vaillantes de Le Pine	F
	Turbé	x		14. Association "Men Kontre" de Turbé	m
3 <sup>ème</sup> Bois/Croix Bouquets	Petit des Leroux	x		15. La Force de Leroux	M
	Vaudreuil	x		16. Association Solida- rité de Vaudreuil	m
	La Tremblay	x		17. Organisation pour le développement et l'épanouissement de La Tremblay	M

LOCALISATION  /COMMUNE	NOMS  LOCALITÉS	SOUS- RÉGIONS		NOMS  ORGANISATIONS	SEXE
		H	S-A		
1 <sup>ère</sup> Grande Plai- ne/Croix des Bouquets	Trou Caïman		x	18. Coopérative pour le Développement de Trou Caïman	M
	Village de Thomazeau		x	19. Mouvement des Paysans de Thomazeau	M
				x	20. Organisation pour le Développement de Thomazeau
	Pénigot		x	21. Organisation pour la Protection de l'Environnement et le Développement de Thomazeau	m
	Hatte Cadet		x	22. Organisation des Vaillants Paysans de Hatte Cadet	M
2 <sup>ème</sup> Grande Plai- ne/Croix des Bouquets	Bas Boën	x		23. Fédération des Planteurs pour l'Irrigation et le Développement de Rivière Blanche	M
1 <sup>ère</sup> Galette Cham- bon/Ganthier	Lamardelle	x		24. Société de Développement du Petit Marché	M
	Bonette	x		25. Organisation des Planteurs "Solèy leve" de Bonette	m
	Galette Chambon (Dame-Marie)	x		26. Komité de base de Dame-Marie	M

LOCALISATION /COMMUNE	NOMS LOCALITÉS	SOUS-RÉGIONS		NOMS ORGANISATIONS	SEXE	
		H	S-A			
2 <sup>ème</sup> Balan/Ganthier	La hatte	x		27. Mouvement des paysans pour le Développement de Lahatte	M	
	Balan		x	28. Association des Comités de Développement des localités de Ganthier, Croix des Bouquets et Thomazeau	M	
	Village de Ganthier			x	29. Union des jeunes pour le développement de "Lòt bò Twou"	M
				x	30. Association des Jeunes pour le Relèvement de Ganthier	m
3 <sup>ème</sup> Fonds Parisien/Ganthier	Nan Plaisir		x	31. Fils du Mouvement des paysans de Fonds Parisien	M	
	Cité Fonds Parisien		x	32. Association des Planteurs de Fonds Parisien pour le Développement Agricole	M	
	Fonds Parisien		x	33. Mouvement des Paysans pour le Développement de Fonds Parisien	M	
	La Source		x	34. Groupement Eben Ezer de La Source	M	
	Pain Ganot		x	35. Organisation des Jeunes en Action pour le Développement de Fonds Parisien	M	
	Thoman			x	36. Conseil Communaire de Thoman	M
				x	37. Fondation pour le Développement de Thoman	M

H: Sous-région humide  
F: féminin

S-A: Sous-région semi-aride  
m: mixte

M: masculin



## ANNEXE 2.1

### GUIDE D'ENTREVUES # 1

À l'endroit des organisations paysannes, des intervenants publics et privés, des entrepreneurs agricoles, des notables, etc...

#### I. Présentation de la région

##### *a) Cadre naturel*

- Climat
- Hydrographie
- Sols
- Végétation
- Faune

##### *b) Problèmes des Ressources naturelles*

- État global de l'environnement
  - \*Couverture forestière, reboisement et agroforesterie
- Historique relative à l'évolution écologique du milieu
- Politiques et stratégies de protection de l'environnement
  - \*Impacts des politiques

##### *c) Limites de la zone agricole et mesures de protection*

#### II. Cadre socio-économique

- Infrastructures de base (éducation, santé,...)
- Encadrement administratif

#### III. Démographie, Culture et Société

#### IV. Structures de production de la région

##### *a) Historique agraire*

##### *b) Caractérisation des Systèmes de production*

- Aspect foncier

- Mode de faire-valoir et statuts fonciers

- Taille des exploitations et catégorisation

- \*Parcellisation

- Superficie cultivable
  - Superficie cultivée
  - Superficie irrigable
  - Superficie irriguée
  - Superficie inculte
  - Pâturage
  - Routes, bâtiments, infrastructures d'irrigation
  - Zonage agricole et agro-climatique
  - Systèmes de cultures
    - \* Zone de production et cultures
    - \* Pratiques culturales et Itinéraires techniques
    - \* Facteurs de production
    - \* Performances de systèmes
    - \* Problèmes et contraintes
    - \* Encadrement technique et recherche agronomique
    - \* Technologie post-récolte
    - \* Politiques et stratégies de production agricole
    - Impacts des politiques
  - Élevage
    - \* Modes de production
    - \* Performances
    - \* Transformation et conservation
    - \* Problèmes et contraintes
    - \* Politiques et stratégies d'élevage
    - Impacts
  - Marchés, flux et polarisation de l'espace
    - \* Transports et marchés
    - \* Politiques et stratégies
    - Impacts sur les systèmes de production
- c) Autres secteurs d'activités*

## **V. Urbanisation**

## **VI. Interventions du MARNDR (volet, actions, population touchée, )**

**VII. Évaluation des interventions (adéquation-efficacité/problèmes)****VIII. Conditions générales de vie**

- Sécurité
- Assainissement
- Logement
- Nutrition
- Loisirs

**IX. Ressources financières locales et efforts de développement**

- Intervenants intra et extra-régionaux
- Champs d'intervention
  - \*Impacts sur le milieu
- Contraintes et problèmes

**X. Points de vue et vision du développement**

**ANNEXE 2.2****GUIDE D'ENTREVUES # 2**

A l'endroit des cadres du MARNDR

**LA POLITIQUE AGRICOLE ACTUELLE**

1. Grandes orientations
2. Les objectifs
3. Les axes prioritaires
4. Les programmes d'activités
5. Allocation budgétaire
6. Place et rôle de la paysannerie à l'intérieur de cette nouvelle politique
7. Politique Vivres/denrées
8. Politique foncière
9. Politique de prix
10. L'Encadrement et la Recherche
11. Politique d'accès aux intrants et au capital
12. Infrastructures agricoles
13. Politique de protection de l'environnement
14. Supports documentaires
15. Les grandes contraintes
  - \*Nature et importance
  - \*Impacts sur le développement de l'agriculture
  - \*Politique gouvernementale par rapport à ces contraintes
16. Points de vue personnels et vision du développement agricole

## ANNEXE 3

## LISTE DES INTERVENANTS PRIVÉS DANS LA PCS

## INSTITUTIONS

## DOMAINE D'INTERVENTION

ADRA	Aide alimentaire
Association Main d'amour pour le développement	Éducation
Association Mennonite	Éducation, santé, agriculture
Blueridge Christian homes	Agriculture et développement communautaire
CECI	Éducation
Centre Children International Life Line	Éducation et santé
Centre de développement de la Santé	Santé
Centre d'entraide aux enfants d'Haïti	Éducation et santé
Croix-rouge International	Eau potable et infrastructures routières
Église chrétienne des rachetés	Éducation et assistance sociale
FAO	Agriculture
Fondation la Providence	Éducation, agriculture et santé
Fondation philanthropique pour le développement	Assistance sociale
Fondation pour les enfants d'Haïti	Santé
Food for the poor	Santé
Fraternité Notre Dame	Éducation
Haïti Info Bank	Agriculture
La Fanmi Selavi	Agriculture, éducation, et assistance
sociale	
Mission Fils de Lumière d'Haïti	Agriculture, éducation et assistance
sociale	
Parole et Action	Agriculture, éducation et santé
Plan Parrainage	Agriculture, éducation, logement et PME
Service International Foundation	Éducation et agriculture
VÉTÉRIMED	Soins et formation vétérinaires

Source: Enquêtes personnelles

## ANNEXE 4

**NOM SCIENTIFIQUE DES PRINCIPALES ESSENCES ET DES  
ESPÈCES CULTIVÉES RÉPERTORIÉES DANS LA PCS**

Espèce	Nom Scientifique
1. Acacia	<i>Acacia sleroxyla</i>
2. Acajou	<i>Swetenia mahogani</i>
3. Amandier	<i>Terminalia catappa</i>
4. Arachide	<i>Arachis ipogea</i>
5. Arbre véritable	<i>Arthocarpus incisa</i>
6. Aubergine	<i>Solanum melongena</i>
7. Avocat	<i>Persea americana</i>
8. Banane	<i>Musa Paradisiaca</i>
9. Basilic	-
10. Bayahonde	<i>Prosopis juliflora</i>
11. Betterave	<i>Beta vulgaris</i>
12. Bois cabri	<i>Cassia emarginata</i>
13. Bois d'orme	<i>Guazuma ulmifolia</i>
14. Cactus	<i>Opuntia sp</i>
15. Canne à sucre	<i>Saccharum officinale</i>
16. Cassia	<i>Cassia sp</i>
17. Casuarina	<i>Casuarina sp</i>
18. Chêne	<i>Catalpa longissima</i>
19. Chou	<i>Brassica oleracea</i>

20. Citron	<i>Citrus aurantifolia</i>
21. Ciboulette	<i>Allium sp</i>
22. Cocotier	<i>Podocarpus angustifolius</i>
23. Echalotte	<i>Allium sp</i>
24. Épinard	<i>Amaranthus sp</i>
25. Eucalyptus	<i>Eucalyptus sp</i>
26. Flamboyant	<i>Delonix regia</i>
27. Gombo	<i>Hibiscus esculentus</i>
28. Haricot	<i>Phaseolus vulgaris</i>
29. Herbe de Guinée	<i>Panicum maximum</i>
30. Lantana	-
31. Leucaena	<i>Leucaena équisetifolia</i>
32. Maïs	<i>Zéa maïs</i>
33. Malanga	<i>Xanthosoma terviride</i>
34. Mangue	<i>Mangifera indica</i>
35. Manioc	<i>Manihot utilissima</i>
36. Mombin	<i>Spondias sp</i>
37. Médecinier	<i>Jatropha curcas</i>
38. Millet	<i>Pennisetum hyphoideum</i>
39. Melon	<i>Cucumis melo</i>
40. Neem	<i>Azadiracta indica</i>
41. Sablier	<i>Hura crepitans</i>
42. Papaye	<i>Carica papaya</i>
43. Patate	<i>Ipomea batata</i>
44. Piment	<i>Capsicum frutescens</i>
45. Pistache des Indes	<i>Sterculia apetalia</i>
46. Pithecolobium	<i>Pithecolobium dulce</i>
47. Poireau	<i>Allium piseum</i>
48. Pois congo	<i>Cajanus cajan</i>

49. Pois souche	<i>Phaseolus sp</i>
50. Riz	<i>Oriza sativa</i>
51. Sorgho	<i>Sorghum vulgare</i>
52. Tabac	<i>Nicotiana sp</i>
53. Tcha-tcha	<i>Albizzia lebeck</i>
54. Thym	-
55. Tomate	<i>Lycopersicum esculentum</i>
56. Vétiver	<i>Chrisopognon zizanioides</i>
57. Vigna	<i>Vigna sinensis</i>

Sources: Mémento de l'agronome, Prével 1993, Woolley 1997



**ANNEXE 5**

**LES PHOTOS**

## HABITATS DE PREMIER TYPE



Photo # 1:Puits communautaires au village de Bonette



Photo # 2:Le village de Bonette

**CONTRASTE SOUS-RÉGION HUMIDE ET SOUS-RÉGION SEMI-ARIDE**



**Photo # 3:SRH à l'arrière plan et SRSA en avant avec une végétation xérophytique**



**Photo #4:La végétation arborée en SRH:le manguier Francisque**

## LES CHAMPS EN SRH



Photo #5: Un champs d'épinard en avant et quelques bananiers à l'arrière plan



Photo #6: Un champs de canne à sucre

## LES CHAMPS EN SRH ET EN SRSA



**Photo #7:Un champs de maïs au stade de levée (SRH)**



**Photo #8:Un champs de sorgho après récolte (SRSA)**

**LES HABITATS EN PLEIN CHAMPS (SRH)**



**Photo #9: Habitats de troisième type**



**Photo #10: Regroupement d'habitats de premier type**

## L'ÉLEVAGE DANS LA PCS



Photo #11: Animaux à la corde près des habitats (ovins, caprins et asin) en SRSA



Photo #12: Animaux à la corde au champs (bovin et équin) en SRH